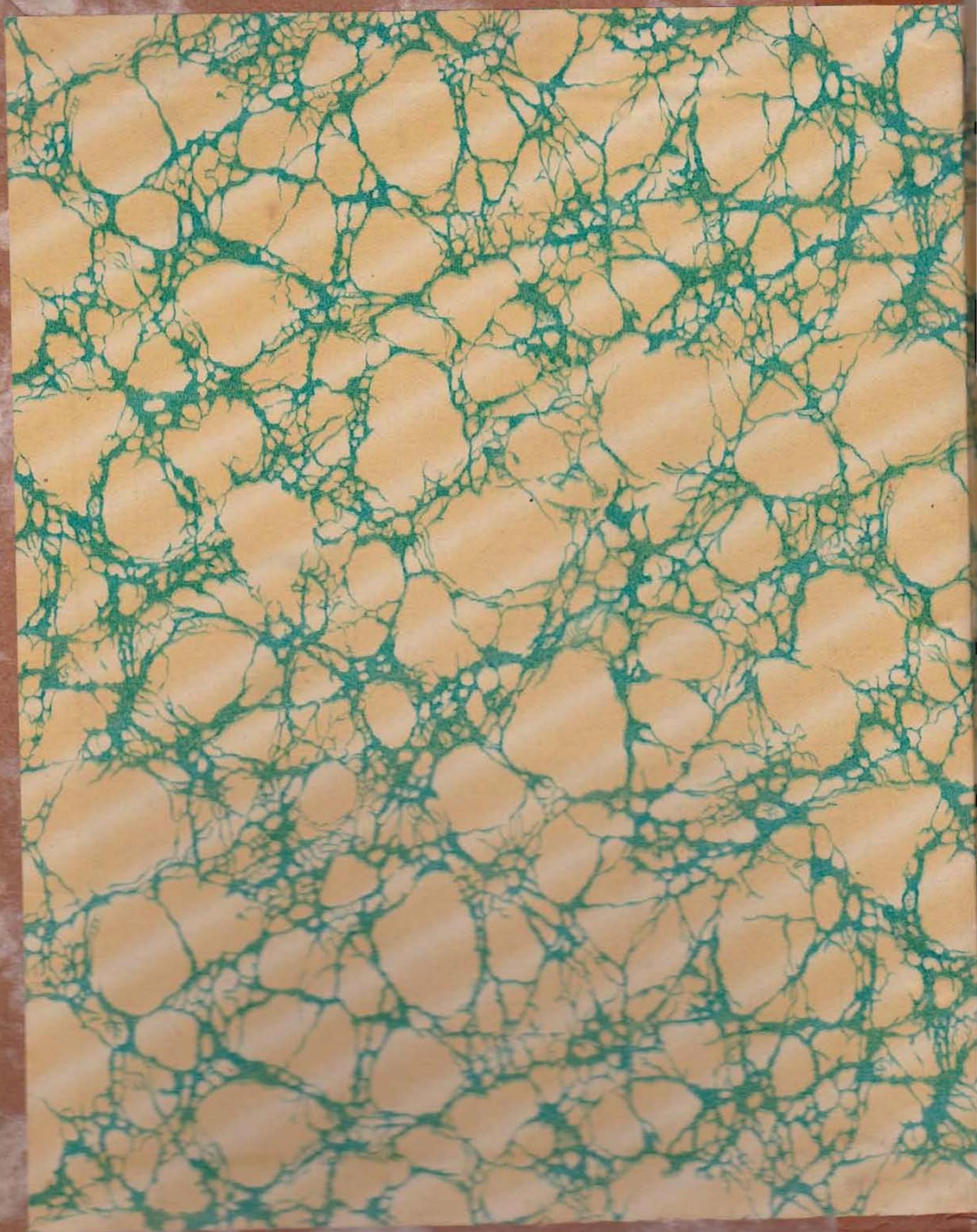
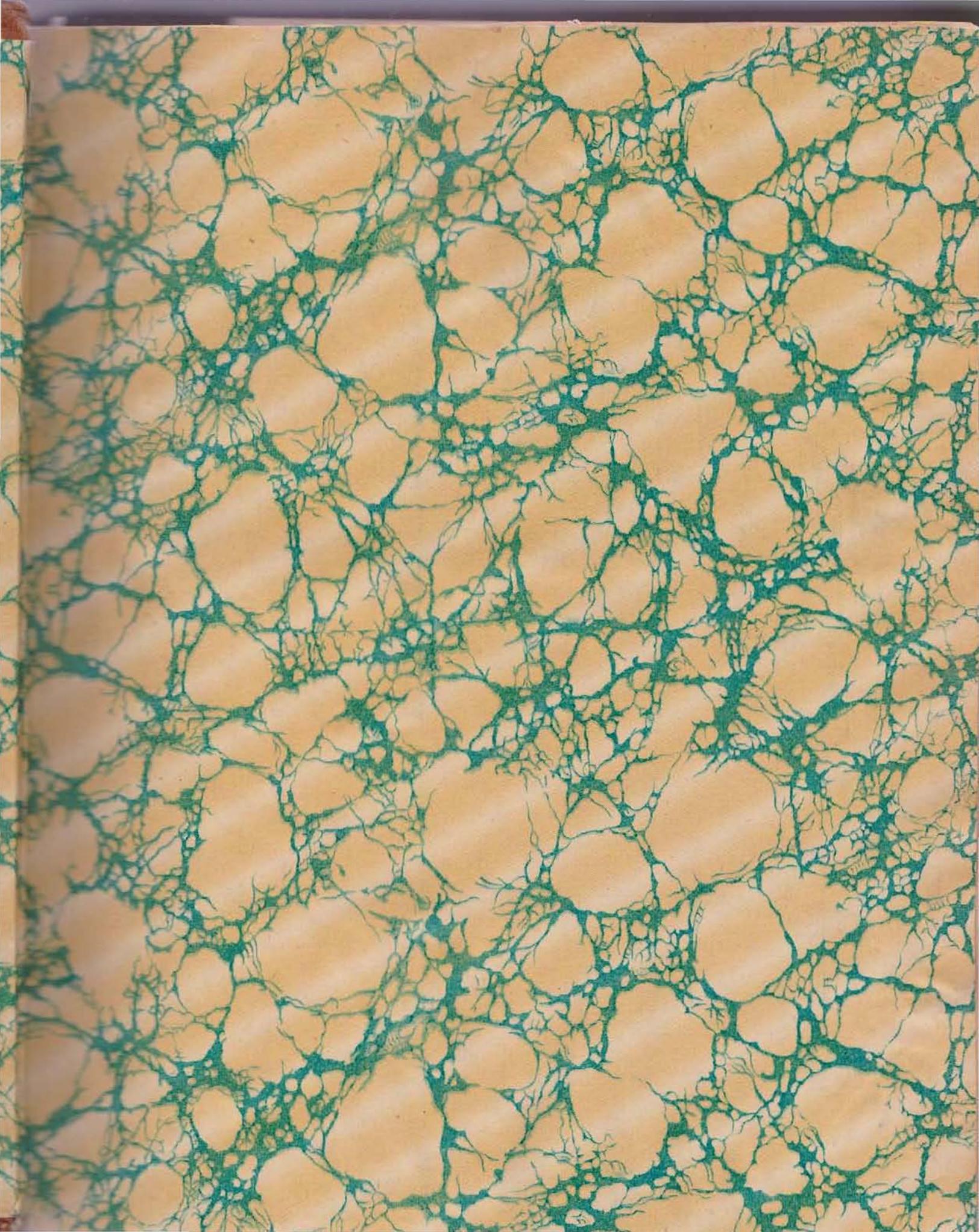


HAUTEFOE

S<sup>T</sup> VICTOR







204. 1) [CUMONT (Marquise Marie de)]. **Généalogie de la Maison d'Hautefort en Périgord, Limousin, Picardie & Vivarais.** Niort, L. Clouzot, 1898, 1 frontispice-(4)-246-(1) pp. + 1 portrait h.t. + 11 tableaux h.t. (dont 8 dépl.) ; (suivi de). -2) [SAINT-VICTOR (P. de)]. **Égalités profondes.** Par P.D.S.V.. Lyon, P. Legendre et Cie, s.d. [ca 1905], 83 pp. ; (suivi de). -3) [SAINT-VICTOR (P. de)]. **Les rancœurs du peuple.** Par P.D.S.V.. Lyon, P. Legendre et Cie, s.d. [ca 1908], 98 pp. ; soit **3 ouvrages en 1 vol. in-4** ; demi-basane de l'époque, dos à nerfs.

1) **Edition originale.** Très rare.

Saffroy 42669.

L'ouvrage est attribué à Marie de Damas, Marquise de Cumont.

2) **Edition originale.** Rarissime.

Le CCFr. n'en localise aucun exemplaire.

3) **Edition originale.** Rarissime.

Le CCFr. n'en localise aucun exemplaire.

Les deux ouvrages de P. de Saint-Victor sont des brûlots royalistes antiparlementaires et antimaçonniques.

300 €

S. 107. 2 1877

Ex-Libris  
FLEURY VINDRY

GÉNÉALOGIE

DE LA

MAISON D'HAUTEFORT

par la Marquise Marie de Lamoignon



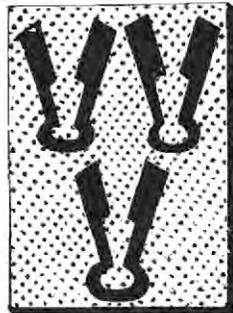
*LAQUES-FRANCOIS, Marquis de Hautefort, Comte de Montignac, premier Ecuier de la Reine, Vicomte de Ségur, et Beaufort, mourut le 3<sup>e</sup> d'Octobre 1680.*

# GÉNÉALOGIE

DE LA

# MAISON D'HAUTEFORT

EN PÉRIGORD, LIMOUSIN, PICARDIE & VIVARAIS



NIORT

L. CLOUZOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

22, RUE VICTOR HUGO, 22

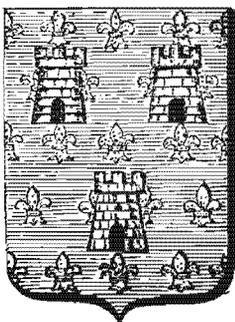
—  
1898

# GÉNÉALOGIE DE LA MAISON D'HAUTEFORT

---

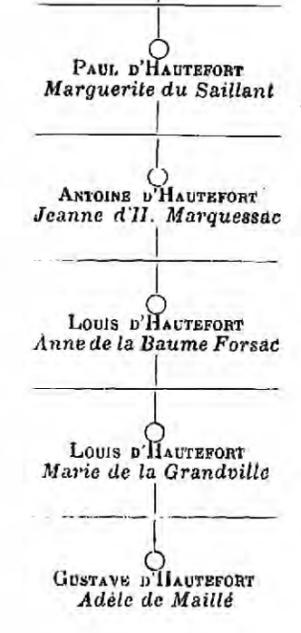
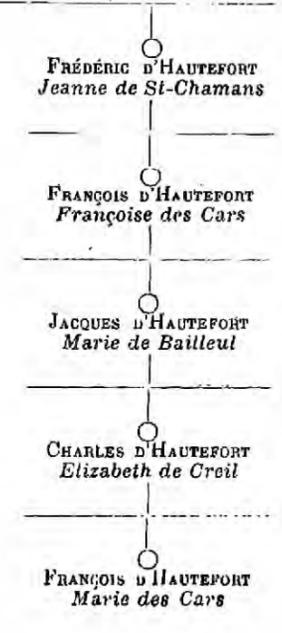
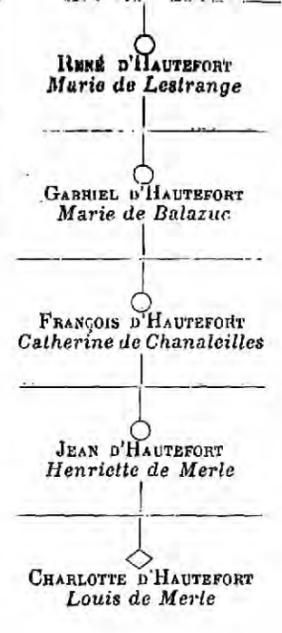
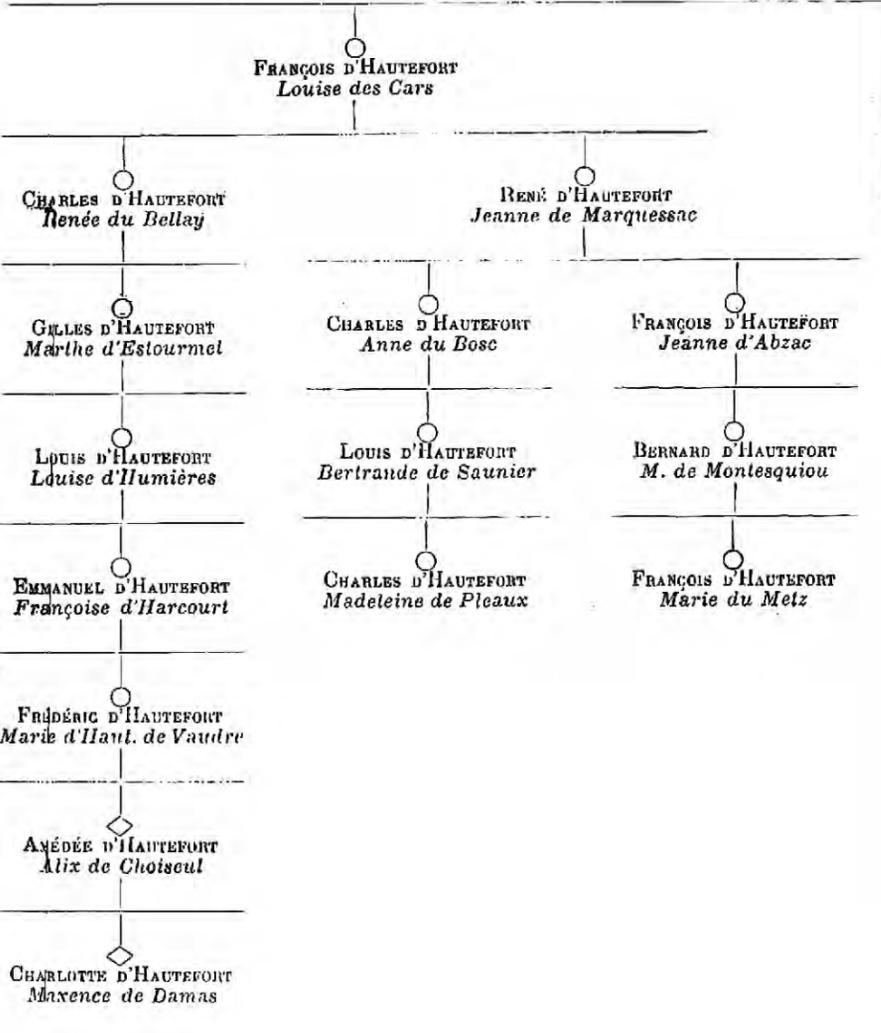
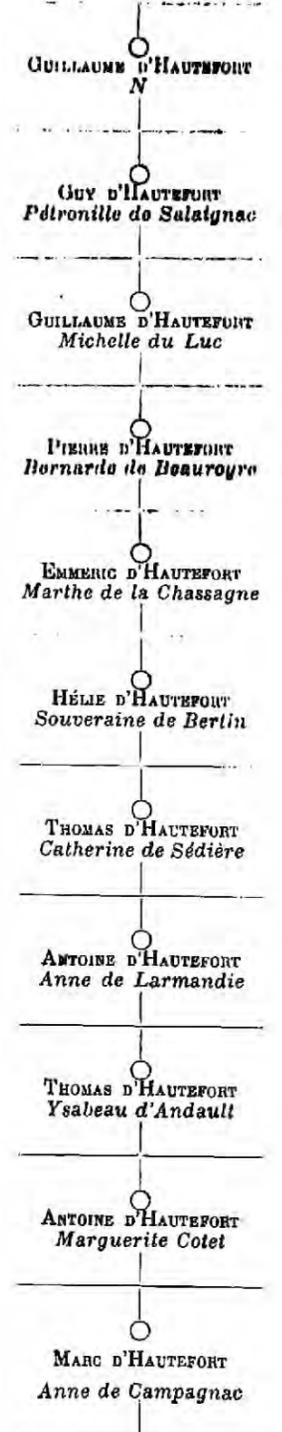
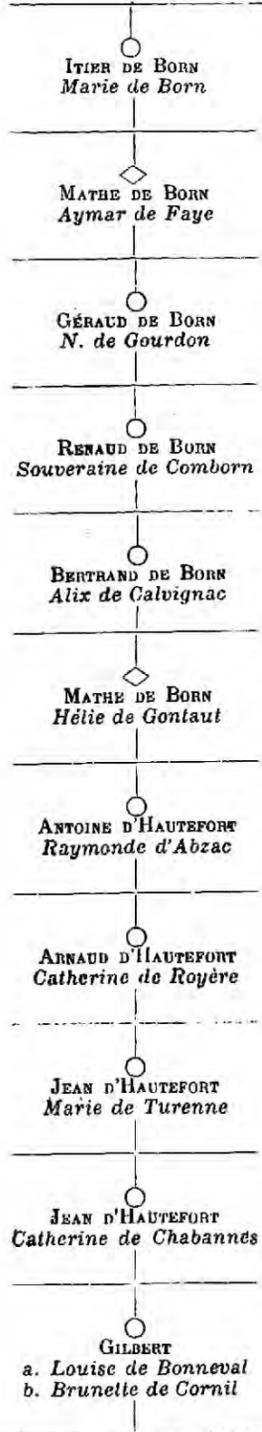
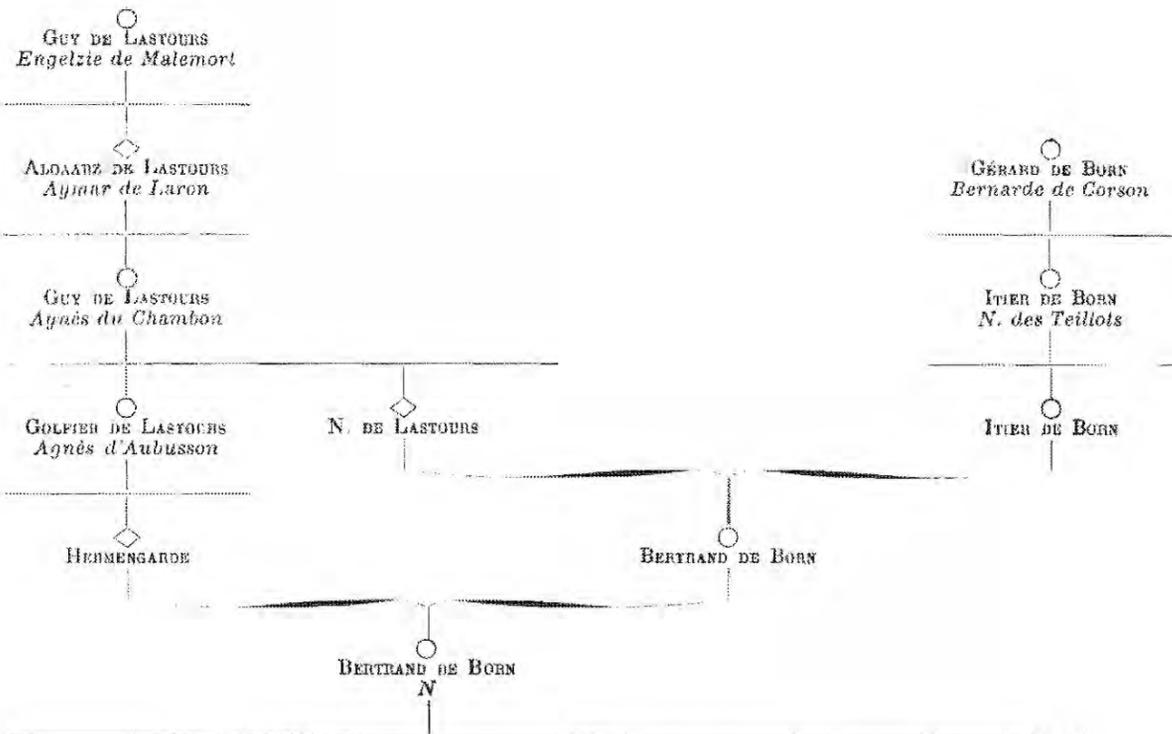
## CHAPITRE I

### LASTOURS & LARON



*ARMES : D'azur semé de fleurs de lys d'or,  
à 3 tours d'argent posées 2 et 1.*

La maison d'Hautefort est l'une des plus anciennes et des plus illustres du midi de la France. Les seigneurs d'Hautefort ont été de tout temps riches et puissants, ils marchaient de pair avec les plus grands seigneurs d'Aquitaine. Depuis les temps de l'ancienne chevalerie ils se sont illustrés dans l'exercice des armes. L'un d'eux fut un des trente premiers chevaliers qui entrèrent dans Jérusalem avec Godefroy de Bouillon. Les rois d'Angleterre, trop longtemps souverains de l'Aquitaine, éprouvèrent plus d'une fois leur puissance et leur valeur. Ils ont fourni plusieurs gouverneurs de provinces et de villes, un sénéchal, des capitaines de cent et cinquante hommes d'armes, des colonels, des mestres de camp, neuf lieutenants généraux, quatre maréchaux de camp, un lieutenant général des armées navales, trois chevaliers du Saint-Esprit, un grand-croix, un commandeur et plusieurs chevaliers de Saint-Louis, plusieurs chevaliers de Saint-Michel, lorsque cet ordre tenait le premier rang, des conseillers d'Etat, deux grands écuyers de la reine et un ambassadeur à Vienne.



Quatre familles se sont succédé dans la seigneurie d'Hautefort : ce sont les Lastours, auxquels les Laron ont été substitués, les Born, les Faye et les Gontaut. Les membres de chacune de ces familles se sont également rendus dignes de leur nom. Tous ont servi Dieu, le Roi et la France comme ils le devaient, en suivant noblement leur devise : « ALTUS ET FORTIS », car tous portèrent haut et fort le drapeau de l'honneur.

Il est bien difficile, quand on fait la généalogie des familles, de remonter au-delà du XI<sup>e</sup> siècle, car jusque là on ne portait pas de noms patronymiques. Lorsqu'à cette époque on trouve dans l'histoire la mention d'un seigneur ayant une puissance établie, on peut conclure à une plus grande ancienneté, mais on n'a alors que des données vagues et des probabilités. L'histoire même des provinces présente des enchevêtrements que l'on ne peut discerner qu'avec peine et sans une certitude absolue. Le comte Urbain de Marquessac a beaucoup étudié l'histoire de la maison de Lastours, et ce qui suit est à peu près entièrement son œuvre.

La bataille de Vouillé, livrée dans les premières années du VI<sup>e</sup> siècle, 504, ne donna pas entièrement l'Aquitaine à Clovis. Les Visigoths et leurs alliés entretenaient la guerre dans tout le midi de la Gaule. La conduite des Francs indisposa les peuples, le partage du royaume fit de nos contrées un vaste champ de bataille ; ces diverses circonstances ne permirent pas aux chefs des troupes de l'occupation de s'établir d'une manière permanente et considérable. Clovis se serait bien gardé de déposséder des hommes qui l'avaient appelé de concert avec le clergé ; aussi, d'après les témoignages des historiens, la noblesse gallo-romaine était-elle encore distincte et indépendante sur la fin du VI<sup>e</sup> siècle. Le mélange des deux races commençait à se faire au sein des rivalités des enfants de Clotaire.

Les Lastours étaient probablement alors seigneurs d'un castrum ou résidence militaire, formé d'un donjon entouré de murs garnis d'un certain nombre de tours.

Leur nom provenait naturellement de la quantité de postes militaires, tours ou donjons, que cette famille possédait en Limousin et en

Périgord. Trois châteaux se faisaient remarquer dans leurs vastes domaines par la position avantageuse qu'ils occupaient et par la solidité et l'importance de leurs constructions. C'étaient Lastours, Hautefort et Terrasson, trois centres de commandement, trois tours, trois symboles de puissance, qu'ils blasonnaient sur un écu au champ d'azur, semé de fleurs de lys d'or.

Le document qui fait mention des seigneurs de Lastours dans la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle a été recueilli par Geoffroy, prieur de Vigeois, dans son livre si connu sous le titre de « *Chronica Vosiensis* ». Ce livre fut extrait d'un vieux manuscrit conservé au château de Lastours. Le Père Labbe, qui s'était livré à ce travail, eut l'attention de le comparer à d'autres exemplaires provenant de Justel, de Bouchet et de Besly, et de corriger ce qui lui paraissait défectueux. Ce soin a fait regarder son édition comme exacte et complète. On ne saurait cependant la considérer comme une fidèle reproduction du texte primitif : la négligence et le peu de critique si souvent reprochés aux copistes et aux correcteurs prescrivent cette réserve. Mais cet inventaire ou recueil des faits contemporains et des traditions consignées dans les cartulaires des églises et des monastères paraît avoir été dicté avec un soin tout particulier pour tout ce qui concerne les maisons de Lastours et d'Hautefort. Leur généalogie y est présentée avec une grande netteté de détails. Le prieur de Vigeois avait un intérêt tout personnel à surveiller la rédaction de cette partie de la chronique ; il était allié par sa mère aux seigneurs de Lastours, il le raconte lorsqu'elle mourut au château de Clermont, près d'Excideuil. Il est probable que ce lien de parenté le décida à commencer la chronique en 996, époque à laquelle remontaient sans doute les titres qu'il possédait sur la filiation historique et régulière de cette maison. Ce qui donne principalement de l'autorité au document du VI<sup>e</sup> siècle, c'est que, dans la chronique, il fait partie d'un martyrologe local dont le prieur de Vigeois fait hommage au premier évêque de Limoges : « Grand Saint Martial, s'écrie-t-il en terminant son récit, je sais que « l'Aquitaine vous est soumise ! Si j'ai, sans le vouloir, omis quelques « noms, et ils sont nombreux, obtenez d'eux mon pardon parce que je « l'ai fait par ignorance. »

Le même chapitre rapporte que « le corps de St-Féréol, confesseur  
 « et évêque de Limoges, fut transporté au château de Lastours par  
 « les nobles seigneurs de ce nom. Il était auparavant dans le monastère  
 « de Saint-Augustin ; le dit monastère de Saint-Augustin, placé hors  
 « des murs de l'enceinte de Limoges, fut détruit dans les guerres des  
 « sauvages Gothis, Vandales et autres barbares. Plus tard, le corps  
 « de Saint Féréol fut transporté à Nexon par le dit seigneur de  
 « Lastours et déposé sur l'autel de l'église dans une châsse d'or,  
 « aux calendes de septembre (1<sup>er</sup> septembre), sous le règne de  
 » Théodebert. » (1).

La chronique historique à laquelle ce document donne lieu sert à préciser l'époque des deux translations du corps de Saint Féréol et conduit à examiner quel rang les seigneurs de Lastours occupaient en Limousin. Elle constate que Saint Féréol assista au concile national de Mâcon, en 585 (2), et qu'il n'existait plus depuis quelques années lorsque Théodebert II, fils de Childebart, devint roi d'Austrasie, sous la tutelle de Brunehaut, son ayeule (590). Le douaire de cette princesse était assis en grande partie sur la seigneurie de Limoges (3). Cette principauté avait fait retour à la couronne d'Austrasie après avoir appartenu par droit de conquête à Gontran, roi de Bourgogne, vers l'an 593 (4). Les premiers actes de la régente dénoncèrent des projets qui menaçaient la puissance des Leudes de l'Austrasie. Ils se révoltèrent et choisirent pour chef le jeune Théodebert (597). Ce soulèvement exposa la ville de Limoges à des attaques immédiates de la part des bandes d'Outre-Loire, que les chroniqueurs méridionaux désignent habituellement sous le nom de Barbares, à l'égal des Goths et des Vandales qui traversèrent la Gaule dans les premières années du Ve siècle. Les événements de la guerre des Leudes sont peu connus, mais ils furent assez graves pour contraindre Brunehaut à se retirer auprès de Thierry, roi de Bourgogne, à qui elle persuada de marcher contre Théodebert, son frère. Cette entreprise n'ayant pas réussi, elle

---

(1) Chronique de Vigeois, traduite par François Bonnèlie.

(2) Fauriel, histoire de la Gaule méridionale.

(3) Grégoire de Tours.

(4) A. Gabourd, histoire de France.

négocia la paix entre ses deux petits-fils et les arma contre Clotaire II, roi de Neustrie, leur cousin. Ils remportèrent de très grands avantages en 599 (1) sur l'armée de ce prince et, trois ans après, contre les Escouardunacs ou Vascons Ibériens, qui, refoulés par les Goths depuis environ dix ans, s'étaient jetés sur l'Aquitaine (2). Ces diverses irruptions du nord sur le midi de la Gaule déterminèrent sans doute les seigneurs de Lastours à mettre le corps de Saint Féréol à l'abri de toute profanation en le transportant dans leur château.

Le théâtre de la guerre fut ensuite porté des bords de la Garonne et de la Vienne sur ceux de la Moselle et du Rhin, par suite de la contestation qui s'était élevée entre Théodebert et Thierry au sujet de la possession de l'Alsace. Ce fut alors que les seigneurs de Lastours firent transférer dans l'église de Nexon (3), qui dépendait de leur seigneurie, le précieux dépôt confié à leur foi et à leur épée. Cette cérémonie eut lieu quelques mois avant les batailles de Toul et de Tolbiac qui furent le terme du règne et de la vie de Théodebert (612).

La maison de Lastours était donc classée au premier rang des familles patriciennes dans la période du V<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle. Cependant, depuis la translation du corps de Saint Féréol dans l'église de Nexon, quelques mois avant la mort du roi Théodebert II, en 612, il se fait un silence d'un siècle sur les circonstances diverses qui durent caractériser la vie de ces hommes de guerre à une époque de luttes incessantes et de transformation politique dans l'état des personnes et des terres. Une lacune si regrettable provient de différentes causes qui laissaient alors le midi de la Gaule dans une sorte d'oubli historique, malgré l'importance des événements qui s'y produisaient. « Les chroniques ne s'en occupaient qu'à la dérobée et comme par incidents. » (4) Les monastères seuls gardaient le dépôt de quelques lumières ; on y formait des copistes pour les bibliothèques, mais ceux qui s'occupaient de la rédaction des chroniques s'attachaient de

(1) Moréri.

(2) Bouillet.

(3) Les armes de Lastours se voient encore aux voûtes de la nef. (Verneilh Puyraseau. — Histoire d'Aquitaine).

(4) Fauriel.

préférence à recueillir les récits légendaires et à rechercher des matériaux sur la vie des saints. C'est la source à laquelle le prieur de Vigeois a puisé le plus ancien document que l'on possède sur les anciens seigneurs de Lastours. C'est aussi dans la vie d'un saint que Justel (1) découvre le nom du premier comte d'Auvergne dont on ait connaissance.

L'obscurité historique pour la maison de Lastours se dissipe sous Charlemagne et, pour les comtes d'Auvergne, sous Pépin le bref. Depuis le règne du père de Théodebert II jusqu'à cette dernière époque, Justel ne trouve dans la tradition écrite qu'un seul comte d'Auvergne, lequel vivait du temps de Saint Bonnet et de Saint Priest, évêques de Clermont en 696 ; mais l'Aquitaine, en quelque sorte oubliée dans nos annales, reparait tout à coup sur la scène politique dans une telle situation de guerre avec le roi des Francs, qu'elle attire l'attention particulière des écrivains. Vaincue après une longue résistance, elle sert à constituer l'unité du pouvoir royal. Charlemagne prend le titre de roi de France et de Guyenne (2) et poursuit l'organisation politique commencée par son père. Le service militaire qui était purement facultatif et personnel se transforme en obligation légale, déterminée par l'état et l'étendue de la propriété. L'exécution de ce système de recrutement met en évidence « les conditions sociales « qui s'étaient en quelque sorte incorporées avec le sol. » (3) Les seigneuries dominantes deviennent dans chaque province des possessions de grands vassaux. C'est à cette catégorie qu'appartiennent les seigneurs de Lastours, de Comborn, de Turenne et d'Aubusson (4).

L'organisation militaire du territoire, lié à la couronne par le serment de fidélité, avait considérablement fortifié le pouvoir royal ; cependant, il n'avait pas une action régulière dans toutes les provinces. Pour remédier à ce défaut, Charlemagne établit dans chaque ville principale des COMTES, chargés de les administrer. Ce n'était pas une.

(1) Histoire de la maison d'Auvergne.

(2) Justel.

(3) Guizot, essais sur l'histoire de France.

(4) Marvaud, histoire du bas Limousin.

institution nouvelle, mais elle donnait aux titulaires une étendue de puissance que n'avaient pas leurs prédécesseurs. Le gouvernement de la ville de Limoges fut confié au comte Roger, parent de Charlemagne. Il advint qu'en 798 il fonda, de concert avec sa femme Euphrasie, le monastère de Saint-Angel et plus tard le prieuré de Saint-Pierre de Colonges, près Turenne, appelé Leolenum dans les chartes anciennes(1). On vit aussitôt les princes de la contrée, au nombre desquels figuraient les seigneurs de Lastours (2), faire de grandes concessions à ce prieuré, dans le but d'affaiblir l'influence d'une autorité qui aspirait à les dominer en s'attribuant des droits trop étendus de souveraineté (3).

Les successeurs du comte Roger se virent en présence de cette opposition politique créée par le système de Charlemagne. On trouve un exemple de cet état d'hostilité héréditaire dans la biographie du premier auteur connu de la maison d'Hautefort, que le prieur de Vigeois représente comme le seigneur dominant de la maison de Lastours. Il raconte que sur la fin du X<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle il commence son récit, le seigneur de Lastours et d'Hautefort était engagé dans une querelle avec le vicomte de Limoges (4) pour un motif qu'il ne fait pas connaître, et qu'appuyaient les vicomtes de Turenne et de Comborn, ainsi que le comte de Périgord, tous intéressés à limiter la puissance et l'ambition de leur voisin.

Cet antagonisme des anciens princes du pays contre un pouvoir secondaire qui s'interposait entre eux et le roi, se soutint avec la même énergie jusqu'à la publication de la première croisade. Le caractère de cette expédition opéra un certain rapprochement des esprits, mais la lutte ne paraît céder entièrement qu'à l'enthousiasme national produit en Aquitaine par la guerre de l'indépendance.

Le prieur de Vigeois consacre la seconde partie de sa chronique au récit de ces événements.

(1, 2, 3) Marvaud.

(4) Sous le règne d'Eudes, vers 890, Limoges était gouvernée par des vicomtes. (Verneilh.)

1. GUY de LASTOURS, dit le NOIR, auquel commence la filiation suivie, appartenait, dit Lainé (1), à une maison qui, dès le X<sup>e</sup> siècle, avait rang parmi les princes du Limousin, c'est-à-dire dans la classe de ces seigneurs puissants qui tenaient leur terre en franc alleu et n'en rendaient au souverain qu'un hommage de simple formalité. Il était seigneur de Lastours, de Terrasson et d'Hautefort.

Il épousa Engelzie de MALEMORT.

Geoffroy de Vigeois commence sa chronique en 996. Il dit que Guy le Noir vivait au commencement du règne de Robert, fils de Hugues Capet ; le duc d'Aquitaine était Guillaume le Grand, petit-fils de Guillaume tête d'étaupe, mort religieux en l'abbaye de St-Maixent, en 964.

L'époque de la première construction du château d'Hautefort (2) est restée inconnue comme celle de l'édifice militaire qui fut le berceau des seigneurs de Lastours. Il est probable que les Lastours vinrent s'y établir lorsqu'on vit, en 930, se rallumer la querelle qui existait depuis longtemps entre les comtes de Périgord et les vicomtes de Limoges, qui portaient également le titre de vicomtes de Ségur. Dans un catalogue des barons du royaume, compris dans un cartulaire de Philippe-Auguste, folio 13, Hautefort est cité comme l'une des plus anciennes baronnies du Périgord (3). Le seigneur d'Hautefort avait environ mille vassaux, ce qui supposait une dépendance territoriale très étendue, à une époque où le Périgord et le Limousin étaient en grande partie couverts de bois et de vastes déserts ; aussi, cette terre était-elle considérée comme l'une des plus vastes de l'Aquitaine.

Il faut croire que le surnom de Noir, donné à Guy de Lastours,

(1) Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France. — T. VIII.

(2) Il y a une autre terre d'Hautefort en Dauphiné, laquelle appartenait au XVI<sup>e</sup> siècle à messieurs de Believre, alors employés dans les ambassades et qui sont cités souvent sous le seul nom d'Hautefort dans plusieurs manuscrits de la bibliothèque du roi. (Généalogie manuscrite datée de 1775, et trouvée dans les archives de la maison d'Hautefort, généalogie appuyée sur des titres authentiques).

(3) Généalogie manuscrite. Bibliothèque du roi, folio 98, verso.

GUY DE LASTOURS  
*Engelzie de Malemort*

---

ALGARZ DE LASTOURS  
*Aymar de Laron*

---

GUY DE LASTOURS  
*Agnès du Chambon de S<sup>te</sup>-Valère*

GOLFIER DE LASTOURS  
*Agnès d'Aubusson*

GUY DE LASTOURS  
*N*

GÉRAUD DE LASTOURS  
*Humberge de Lastours*

N DE LASTOURS  
*Itier de Born*

COMTOR DE LASTOURS  
*Boson, V<sup>te</sup> de Turenne*

OLIVIER DE LASTOURS  
*Etiennette de Bré*

OLIVIER DE LASTOURS  
*Almodie de Comborn*

GUY DE LASTOURS

HERMENGARDE DE LASTOURS  
*Bertrand de Born*

OLIVIER DE LASTOURS

GUY DE LASTOURS

GUY DE LASTOURS  
*M. Mathilde du Perche*

SÉGUYN DE LASTOURS  
*Brunissende d'Aixe*

GOLFIER DE LASTOURS  
*Géraude de Mirabel*

AGNÈS DE LASTOURS  
*Constantin de Born*

GUY DE LASTOURS  
*Elisabeth Flamenc*

GOLFIER DE LASTOURS

SÉGUYN DE LASTOURS  
*Aymeline de Born*  
Tige de la maison de  
Pompadour

GOLFIER DE LASTOURS  
Tige probable des Lastours  
éteints dans la maison  
d'Abzac

GOLFIER DE LASTOURS  
*Alpais de Pierre Buffière*

GUY DE LASTOURS  
Clerc

RAOUL DE LASTOURS  
Evêque de Périgueux

ne lui convenait guère, car, d'après la chronique de Vigéois, il brûla le château de Jarduna, aliàs Jordana, en Périgord, parce que le seigneur à qui il appartenait disait, par raillerie, qu'il ressemblait à un forgeron.

Guy de Lastours, avec l'aide du comte de Périgord, fit construire le château de Pompadour pour résister au vicomte de Limoges, établi fortement à Ségur. Le nom de Pompadour se retrouvera fréquemment dans cette généalogie.

L'église paroissiale de Pompadour, dédiée à Saint-Pierre, porte le nom d'Arnac; elle était petite alors, Guy de Lastours et sa femme la reconstruisirent, en firent une paroisse et y placèrent les reliques de Saint Pardoux. Elle fut bénie en leur présence, en celle de leur fille, de leur gendre et de plusieurs autres seigneurs, par Jourdain de Laron, évêque de Limoges, dans les ides de juillet 1028 (1).

Guy le Noir mourut dans un combat qu'il livrait à Limoges et fut enterré devant la porte méridionale du couvent de cette ville (apparemment Saint-Martial), d'autres disent qu'il fut rapporté à Arnac.

Engelzie de MALEMORT, fille du prince du château de Malemort, femme de Guy le Noir, était petite-fille selon les uns, nièce selon les autres, de Saint Géraud, comte d'Aurillac.

MALEMORT :  
fuscé d'argent et de  
gueules de 8 pièces.

Après la mort de son mari, Engelzie se fit religieuse à Arnac et choisit sa sépulture devant la porte du cloître menant au monastère, afin de mieux se rappeler aux prières des fidèles.

La famille de Malemort était puissante à cette époque. Gaubert de Malemort mourut en allant à Jérusalem et fut considéré comme un saint. On trouve des alliances de cette maison avec celles de Limoges, de Comborn, de Turenne, etc. Hélié de Malemort, archevêque de Bordeaux, bénit le mariage de Louis VIII et de Blanche de Castille. — En 1414, Pierre, seigneur de Malemort, était à la tête d'une bande de routiers qui ravageait le pays; les habitants de Brives marchèrent sur le château de Malemort, peu éloigné, et le détruisirent. On en voit à

(1) Généalogie manuscrite. L'église d'Arnac conserve le style de ce temps.

peine quelques restes auprès de la nouvelle route de Brives à Tulle, et la famille est éteinte depuis le XV<sup>e</sup> siècle.

Guy de Lastours et Engelzie de Malemort n'eurent qu'une fille, Aloarz, mariée à Aymar de Laron.

LARON :  
un escarboucle à six  
rais pommetés.

2. ALOARZ de LASTOURS, fille unique de Guy-le-Noir et d'Engelzie de Malemort, épousa Aymar ou Adhémar, Comtor de LARON, et lui apporta le riche héritage de sa famille. Ils eurent un fils, Guy, qui reprit le nom de Lastours. Aloarz mourut jeune ; la chronique de Vigéois dit qu'elle fut enterrée auprès de sa mère, à Arnac, mais il paraît probable qu'elle mourut avant cette dernière.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur le nom ou le titre de Comtor. Du Cange dit que c'est un titre inférieur à celui de vicomte, mais cela n'est pas prouvé, et souvent il semble employé comme nom de baptême. Quoi qu'il en soit, Adhémar de Laron était fils de Roger de Laron, puissant seigneur qui possédait le château de Laron, sur les confins du haut Limousin et de la Marche, au nord-est d'Eymoutiers. C'était une seigneurie qui paraît avoir été indépendante, à tel point qu'à l'heure qu'il est les habitants ont conservé quelques usages qui gênent parfois les justices de paix (1).

Jourdain de Laron, évêque de Limoges à cette époque, était d'une autre branche de cette famille. Itier Chabot lui succéda en 1052 et fut lui-même remplacé en 1073 par Guy de Laron, que l'on croit neveu de Jourdain.

Aymar ou Adhémar de Laron, devenu veuf, épousa la sœur d'Itier Chabot, évêque de Limoges. On sait peu de choses sur lui. Il eut de son second mariage un fils, Roger, qui continua la famille de Laron, éteinte au XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècle.

DU CHAMBON :  
fascé d'or et d'azur  
de six pièces.

3. GUY de LASTOURS, fils unique d'Aymar de Laron et d'Aloarz de Lastours, sa première femme, releva le nom de Lastours et fut inhumé à Arnac. Il avait épousé Agnès du CHAMBON de SAINTE-VALÈRE (ou Valérie), dont il eut trois fils et deux filles :

1. Golfier de LASTOURS, qui suit.

2. Guy de LASTOURS, que quelques auteurs considèrent comme l'aîné des

(1) L. Guibert, Bulletin de la Société historique du Limousin, 1894.

enfants de Guy de Lastours et d'Agnès du Chambon de Sainte-Valère, était évidemment plus jeune que Gollfier, comme on le verra à cet article. Il fit donation avec ses frères à l'abbaye de Beaulieu, de l'église de Favars, du consentement de leurs père et mère et d'Engelzie de Malemort, leur bisaïeule, au mois de juin, sous le pontificat du pape Alexandre II, lequel siégea depuis 1061 jusqu'à 1073. Ils souscrivirent tous à la charte de cette donation avec Pierre de Malemort, Archambauld, Ebles et Bernard de Comborn, frères, Gérard de la Valette, Pierre et Guy de Ribérac, frères, Guy et Archambauld de Lastours et Guy de Flaviac. — Guy se croisa et mourut à Jérusalem, laissant d'une alliance inconnue deux fils :

- A. Olivier de LASTOURS, qui fut tué au château d'Ayen le 8 des calendes de décembre (1) et enterré à Arnac avec une grande solennité.
- B. Guy de LASTOURS, qui n'est connu que par un seul trait rapporté dans le cartulaire de Vigeois (2). Il était depuis quelque temps comme otage à la cour du comte de Poitiers ; celui-ci dit un jour pour mettre sa loyauté à l'épreuve : « Pierre de Pierre-Buffière, Archambauld et Ebles ravageront demain les terres de Bernard de Périgord, leur oncle, et tu n'iras pas au secours de ce dernier ». Guy ne répondit rien, mais il se rend aussitôt à son logement, prie celui qui lui donnait l'hospitalité de dire à tous ceux qui viendront le demander qu'il est malade ; puis, changeant de costume et prenant celui d'un simple écuyer, il sort secrètement de Poitiers. Après avoir couru tout le reste du jour et toute la nuit, il arrive au chant du coq au château de Lastours, y change de cheval, prend avec lui quelques soldats et au lever de l'aurore arrive à Pompadour. Il court ensuite trouver Bernard qui était dans les environs, tout désespéré de ne pouvoir résister à ses ennemis, et relève son courage. Déjà Archambauld avait commencé à ravager les terres de son oncle auprès de Saint-Gal, lorsque tout-à-coup Guy de Lastours et Bernard se précipitent sur ses soldats qu'ils rencontrent dans un lieu appelé las Fourcas sous Bréçillas (les Fourches sous Seilhac), les mettent en fuite et s'emparent du mulet que montait Pierre-Buffière. Après cette expédition, Guy de Lastours, sans que ses ennemis l'eussent reconnu, revint à Poitiers avec la même célérité qu'il en était parti. — Un jour que Pierre-Buffière se trouvait à la cour de Poitiers, Guy lui dit par raillerie : « Bernard de Périgord a mis honteusement en fuite les troupes d'Archambauld et les tiennes, j'étais présent et je me suis emparé de ton palefroi ». Pierre-Buffière, humilié, accusa Guy de Lastours devant le comte de Poitiers, comme coupable de déloyauté. Guy

(1) Généalogie manuscrite.

(2) Marvaud.

répondit : « Informé du danger que courait mon suzerain, je suis accouru à sa défense, mais je n'ai pas enfreint les lois de l'honneur et de la chevalerie, car, en traversant mes terres, je n'ai pas mangé à ma table, je n'ai pas dormi dans mon lit et je n'ai salué mes amis qu'à mon retour ». Le comte de Poitiers, satisfait de cette réponse, loua la conduite de Guy de Lastours.

3. Géraud de LASTOURS, tige des seigneurs de Pompadour.
4. N. de LASTOURS, dont l'existence est probable, sans être prouvée ; elle aurait épousé Itier de BORN.
5. Comtor de LASTOURS, femme de Bosen, vicomte de TURENNE, souvent désignée dans les généalogies de la maison de Turenne, sous le nom de Terrasson.

BORN :  
d'azur à la levrette  
d'argent.

TURENNE :  
coticé d'or et de  
gueules.

Le cartulaire d'Uzerche appelle les trois frères : Géraud, Bertrand et Pierre. Peut-être avaient-ils plusieurs noms. Le Père Pradillon rapporte dans son ouvrage capital : *De re diplomatica*, que la coutume pour les familles nobles de porter plusieurs noms se continua au sud de la Loire, après la chute de l'empire Romain.

4. Golfier de LASTOURS, dit le GRAND, épousa Agnès d'AUBUSSON. Il possédait Lastours et Hautefort, ainsi qu'il résulte de divers passages de la chronique de Geoffroy de Vigeois ; cela fait croire qu'il était l'aîné.

Ce qui confirme cette opinion, c'est que, comme on le verra plus tard, Séguyn de Lastours, fils de Géraud et d'Humberge, est mentionné dans la chronique de Vigeois comme rendant hommage à Golfier, son oncle, et à Olivier, fils de Golfier. Séguyn, second fils de Séguyn, fit aussi hommage à Olivier. Cet hommage a été continué pendant plusieurs générations.

Entraîné par les prédications qui appelaient les chrétiens à délivrer le saint sépulchre des mains des infidèles, Golfier fut l'un des héros de la première croisade et du nombre des trente guerriers qui entrèrent les premiers dans Jérusalem avec Godefroy de Bouillon, à la suite de Reimbold Creton, auteur de la famille d'Estourmel. C'était en 1099. Golfier devint le héros légendaire de son pays.

Le poète Béchade de Lastours avait suivi ce seigneur dont il était le vassal. De retour de la croisade, il se prit à chanter les brillants exploits de ses frères d'armes et fit usage de la langue vulgaire pour

être mieux compris du peuple (1). Il suivit les conseils d'Eustorge, évêque de Limoges, et de Gaubert, chroniqueur normand, dans le but de rechercher la vérité historique et de rectifier les écarts d'une imagination indépendante.

L'histoire nous a conservé un trait de Golfier. Ce héros étant en Palestine vit un jour un serpent enroulant un lion qui se débattait en vain ; le preux tua le serpent et le lion reconnaissant s'attacha à lui, le suivit partout, l'aidant à la chasse ; mais lorsque Golfier revint en France on ne voulut pas recevoir le lion dans le vaisseau ; le noble animal ne pouvant se séparer de son libérateur s'élança à la nage pour suivre le navire et périt dans les flots.

Golfier et Géraud de Lastours, frères, donnèrent à dom Géraud de Sales, pour l'établissement d'un monastère, tout ce qui leur appartenait au bois nommé Dalon. A cette fondation intervinrent Bernard del Burg, Géraud et Etienne, frères, Archambauld de Féletz, Aymar, son frère, Pierre de Féletz, Ayméri de Féletz, forestier du dit bois, Pierre Geoffroy et Guy Garini, qui tous y contribuèrent par la cession qu'ils firent de ce qui leur appartenait dans ce bois (2). C'était en 1114. Nous verrons que les Born avaient aussi pris part à cette fondation. Les seigneurs d'Hautefort conservèrent jusqu'en 1789 les droits de fondateurs à l'abbaye de Dalon où le bienheureux Géraud de Sales établit des moines de Citeaux. En 1117, Golfier et Géraud permirent au même Géraud de Sales de bâtir la maison religieuse de Loc Dieu, dans le diocèse de Rhodéz (3). Géraud de Sales fonda sept abbayes dans différentes provinces. Golfier fit encore une donation à l'abbaye de Dalon avec Agnès d'Aubusson, sa femme, Guy et Olivier, ses fils, du temps de Roger, qui fut abbé de Dalon de 1120 à 1139 (4). Il passa un accord avec Eustorge, évêque de Limoges, touchant l'église d'Objac, en 1126 (5).

Agnès d'Aubusson, fille de Ramnulphe, vicomte d'Aubusson, épousa Golfier de Lastours et lui porta en dot la moitié du château de Gimel.

AUBUSSON :  
d'or à la croix an-  
crée de gueules.

(1) Vigeois.

(2, 3) Généalogie manuscrite.

(4, 5) Père Anselme, Histoire des grands officiers de la couronne.

La maison d'Aubusson est originaire de la Marche Limousine et s'est répandue en Limousin et en Périgord. Elle a donné un grand-maître de Rhodes, un maréchal de France, plusieurs évêques, etc. La branche de la Feuillade est devenue ducale. Cette maison et celle d'Hautefort ont eu plusieurs alliances directes ou indirectes. Elle n'est plus représentée que par la duchesse Gontran de Bauffremont depuis la mort de sa sœur la princesse de Beauvau.

Golfier de Lastours et Agnès d'Aubusson eurent trois fils et peut-être une fille, Hermengarde, femme de Bertrand de Born.

Bré :  
de... à 3 lions 2 et  
1. — A la bordure  
de... chargée de  
croisettes.

1. Olivier de LASTOURS, blessé mortellement dans un combat près de Limoges, rendit le dernier soupir dans un monastère de cette ville. Il avait épousé Etiennette de BRÉ, fille unique de Guy de Bré, laquelle se remaria avec Guy Flamenc, seigneur de Bruzac.
2. Olivier de LASTOURS, dont l'article suit.
3. Guy de LASTOURS est cité par les historiens comme ayant péri avec son cousin germain, Guy, fils de Gérard de Lastours et d'Humberge, à la fatale journée de Laodicée, en 1147.

5. Olivier de LASTOURS, marié à Almodie de COMBORN, fut un des chefs de la croisade prêchée par l'abbé de Saint-Martial de Limoges contre les Brabançons que Henri II, roi d'Angleterre, et Richard Cœur de Lion, duc d'Aquitaine, avaient conduits en Limousin. Ces aventuriers semaient la désolation dans les campagnes, pillaient les églises, assiégeaient les châteaux et s'étaient emparés de celui de Malemort, dont ils avaient fait leur quartier général. Gérard, évêque de Limoges, sortit de l'abbaye de Grammont, où il s'était retiré à cause de son grand âge et aussi parce qu'il était aveugle, et marcha à la tête de l'expédition, accompagné de l'abbé de Saint-Martial tenant une croix à la main. Toute la noblesse du Limousin avait pris les armes contre ces bandes d'étrangers qui se disaient les ennemis de Dieu et des hommes. Quatre corps étaient organisés ; l'un d'eux formait l'avant-garde sous les ordres d'Adhémar V, vicomte de Limoges. Archambaud V, vicomte de Comborn, Olivier de Lastours et Eschivat de Chabanais étaient à la tête des trois autres. L'armée des Brabançons, composée de vingt compagnies, fut rencontrée entre Brives et Malemort, le Jeudi Saint, 20 avril 1177, selon la chronique de Geoffroy de Vigeois ;

elle soutint vigoureusement le combat pendant cinq heures, mais alors, ayant perdu la majeure partie de ses forces, elle prit la fuite en abandonnant le château de Malemort et en se dirigeant sur les points militaires qu'elle occupait encore dans le pays. La chronique de Saint-Martin rapporte que le seigneur accorda cette victoire à Gérard, évêque de Limoges. Ce vénérable pontife avait, en effet, béni les armes et les enseignes de cette croisade Limousine dont il était le chef spirituel.

Quelques historiens prétendent qu'Olivier partit pour la Palestine et qu'il y mourut. Les dates permettant de le confondre avec son cousin Golfier, on ne peut savoir lequel des deux est désigné comme partant avec l'abbé de Saint-Martial de Limoges, départ que Justel fixe à 1219.

Almodie de COMBORN, fille d'Archambaud le Barbu, vicomte de Comborn, et d'Humberge, dite Brunissende, vicomtesse de Limoges, fille unique d'AIMAR III, vicomte de Limoges (ce qui fit passer la vicomté de Limoges dans la maison de Comborn), épousa Olivier de Lastours.

COMBORN :  
de gueules à 2 lions  
léopardés d'or.

A la mort d'Almodie, les moines de Dalon se rendirent à Arnac pour assister à son enterrement et Olivier de Lastours leur donna la manse d'Espeires (1).

La maison de Comborn tire son origine, d'après le chevalier de Courcelles, des comtes de Rouergue, dont le premier connu, en 820, s'appelait Fulcoald. De ce Fulcoald descendent les comtes de Toulouse, dont les biens passèrent à la maison de France en 1272, les marquis de Gothie, dont les comtes de Toulouse héritèrent, et enfin les comtes de Quercy. Hugues, puîné d'Hugues, comte de Quercy, était connu en 961 et devint vicomte de Comborn. C'est de lui que sont descendus les vicomtes de Limoges, les vicomtes de Turenne, les vicomtes de Ventadour et les seigneurs de Blanchefort. Amanieu, dernier vicomte de Comborn, légua sa fortune à son cousin Antoine, seigneur de Pompadour ; la vicomté de Comborn passa ensuite dans la maison de Pierre-Buffière, puis dans celle de Lasteyrie du Saillant. Ebles de Comborn ayant eu une alliance avec Béatrix de Normandie, petite-fille de Rolon, cette maison descend par là de Charlemagne.

(1) Cartulaire de Dalon, rapporté par Baluze.

Olivier de Lastours et Almodie de Comborn laissèrent :

1. Golfier de LASTOURS, qui suit.
2. Agnès de LASTOURS, qui sera rapportée après son frère.

6. Golfier de LASTOURS aida puissamment Bertrand de Born à délivrer l'Aquitaine du joug des Anglais ; il leur fit une guerre implacable.

Il fut témoin d'un duel solennel que soutint dans l'île de Beaulieu Hugues de Saint-Céré contre Aymeric de Saint-Céré, qui fut vaincu. Le procès-verbal de ce combat nomme le seigneur de Lastours, les vicomtes de Limoges, de Turenne, de Comborn, de Gimel et le sire de Gourdon. (Justel.)

D'après la chronique de Vigéois il se retira au monastère de Vigéois et y mourut à l'âge de 33 ans ; il en avait passé 12 dans les combats de cette époque de soulèvement national, et c'est après qu'il fit ses adieux au monde pour se consacrer entièrement au culte de la prière et du sacrifice. Ses funérailles furent dignes de sa haute naissance et de la distinction de sa vie militaire ; tout le clergé du pays voulut y assister. Le cortège, conduit par les abbés d'Obazine et de Dalon et par Archambauld de Comborn, oncle de Golfier, l'accompagna jusqu'au cloître d'Arnac où il fut inhumé à côté de ses ancêtres.

MIRABEL :  
écartelé d'or et de  
gueules, à la fasce  
en devise d'hermine.

Les biens de Golfier passèrent à sa sœur Agnès, puisqu'il n'eut pas d'enfant de Géraude de MIRABEL. Elle était fille de Géraud de Mirabel, l'un des lieutenants du vicomte de Limoges pendant la guerre de l'indépendance.

La famille de Mirabel était Limousine. En 1071, Gaultier de Mirabel, chevalier, assistait à la fondation du monastère de Magnac par Archambauld III, vicomte de Comborn, qui en avait reçu l'autorisation de Guy de Laron, évêque de Limoges. En 1150 Gaubert de Mirabel était abbé d'Uzerche. Au moyen-âge un faubourg de Tulle portait le nom de Mirabel. Cette famille possédait une grande fortune territoriale ; il ne reste que les ruines d'un ancien château situé dans le voisinage de Saint-Angel.

**6. Agnès de LASTOURS, mariée à Constantin de BORN et que nous retrouverons à l'article Born. Ils eurent deux fils :**

BORN :  
d'azur à la levrette  
d'argent.

1. Golfier de LASTOURS, qui fut tué dans la guerre qu'il fit au vicomte de Limoges.

2. Golfier de LASTOURS, qui suit.

7. Golfier de LASTOURS, qui succéda au nom de sa mère et fut possesseur du château de Lastours. Le cartulaire de Dalon nous montre, en 1200, Golfier de Lastours, frère homonyme de celui qui fut tué par le vicomte de Limoges, du temps de Geoffroy de Vigeois, faisant une fondation pour le salut de son âme, de celles de son oncle Golfier de Lastours et de sa mère Agnès. Il paraît probable, mais non certain, que c'est de lui que sont descendus les seigneurs de Lastours éteints dans la maison d'Abzac. Le Père Pradillon ne fait qu'un seul personnage de ces deux Golfier et dit qu'il n'a aucune connaissance de ses descendants (1). Il ajoute que les droits de fondateur de l'abbaye de Dalon passèrent dans la maison de Born. Il est possible que ces droits de fondateur fussent attachés à la seigneurie d'Hautefort. — Quoiqu'il en soit, nous allons rapporter ici ce que nous savons des possesseurs du château de Lastours, soit qu'ils descendent d'Agnès de Lastours, soit qu'ils appartiennent à une autre branche. Du reste, il n'y a que des données vagues sur ces seigneurs avec de longs intervalles.

Il est fait mention dans l'histoire d'Aquitaine, de Verneilli Puyraseau, d'une transaction passée en 1266, au sujet de la terre de Nexon, entre Ramnulphe de Lastours et Ebles de Bourdeille, par la médiation de la vicomtesse de Limoges, Marguerite de Bourgogne, veuve de Guy IV, tutrice de sa fille Marie, et qui mourut en 1277.

On trouve aux archives de Pau parmi quelques documents relatifs à un procès entre le roi de Navarre et le seigneur des Cars :

1<sup>o</sup> Un vidimus du testament de Golfier de Lastours, seigneur du dit lieu, par lequel il lègue à messire Geoffroy de Champaignes, son

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 93, n<sup>o</sup> 1.

neveu, toute la terre et seigneurie de Lastours et de Besses, à la charge de porter ses nom et armes.

2<sup>o</sup> Un autre vidimus de sentences arbitrales entre Pierre Joubert, écuyer, Geoffroy de Champaignes, chevalier, et Jean de Gaing, chevalier, sur le débat qui était entre eux pour la succession de Golfier de Lastours. Ce seigneur portait également le prénom de Geoffroy ; c'est ainsi que le désignent plusieurs historiens qui rapportent qu'il fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356 et conduit en Angleterre avec le vicomte de Ventadour. Par son testament de 1354 il avait légué la terre de Linars à Jean de Gaing et celle de St-Yrieix à Pierre Joubert, ses neveux, à la charge par ses légataires de payer une rente annuelle à l'hospice de Lastours (Verneilh). Cette disposition fait connaître ce qui était l'objet du différend qui eut lieu à l'ouverture de la succession de Golfier ou Geoffroy de Lastours. Il fut le dernier héritier direct de la branche masculine de la maison de Lastours.

La branche de Lastours, formée par Geoffroy de CHAMPAIGNES ou Campagne (de Campaniis), porta avec distinction le nom qui lui avait été légué.

Les Anglais s'étant emparés du Chalard, bourg situé sur un coteau à deux lieues de Saint-Yrieix, près des frontières du Périgord, en fortifièrent l'abbaye et s'y établirent (1419). Ils furent vivement attaqués par Mareuil, sénéchal du Limousin, et les seigneurs de Lastours et de Mortemart que suivaient d'autres confédérés. Le monastère fut repris. Il avait été fondé vers l'an 802 par Roger, comte de Limoges, et successivement dévasté par les Normands et les Danois. Mais les murailles en étaient relevées depuis le XI<sup>e</sup> siècle par les soins des seigneurs de Lastours, de Comborn et de Saint-Viance (Verneilh). Dans une des chapelles basses de ce lieu reposait le corps de Golfier, seigneur de Lastours et de Nexon. L'inscription qu'on y avait gravée commençait ainsi : « HIC JACET DOM. GULPHERIUS DE TURRIBUS ET DE NEXONIO. » Ce chevalier était représenté sur son tombeau avec son écu blasonné de 3 tours et de 3 fleurs de lys, ayant à ses côtés une femme et à ses pieds un lion et un énorme serpent (Verneilh). Ce qui a fait supposer que c'était le sépulcre de Golfier le Grand, seigneur de Lastours et d'Hautefort. Amable Bonaventure a suivi cette opinion

dans les Annales du Limousin, mais elle a été réfutée par les écrivains qui ont fait mention de ce monument. En effet, dans la langue figurative du blason, le serpent et le lion étaient l'emblème de la prudence et de la force, et l'usage voulait, à cette époque féodale, que chaque tombe portât en relief, non seulement le costume et les attributs du défunt, mais encore un symbole servant à caractériser ses vertus publiques et privées. Il faut aussi considérer que Golfier le Grand ne prenait pas la qualité de seigneur de Nexon et que les 3 fleurs de lys qui ornent l'écu du chevalier constatent dans les armes de la maison de Lastours une modification qui ne peut être antérieure aux dernières années du XIV<sup>e</sup> siècle. Il est probable que ce tombeau fut élevé en l'honneur du seigneur de Lastours qui avait contribué à la délivrance du monastère du Chalard.

On voit ensuite cette famille contracter une alliance en 1479 avec la maison des Cars par le mariage de Jean de Lastours avec Marguerite de Pérusse. Une stipulation du contrat atteste que la terre des Cars relevait anciennement de celle de Lastours. Il y est dit « qu'on fit remise à Gauthier de Pérusse, père de Marguerite, des « foi et hommage qu'il devait à cette seigneurie » (1).

Le Gallia Christiana rapporte que l'an 1517 le monastère de Dalon fut rétabli par les seigneurs de Lastours (2). Nous avons vu qu'il avait été construit dans les premières années du XII<sup>e</sup> siècle par les libéralités de Golfier de Lastours et de Géraud, son frère (3).

La liste des sénéchaux du Limousin fait mention de Galiot de Lastours, nommé en 1525. Il succède dans cette haute fonction de robe et d'épée à Germain de Bonneval et eut pour successeur en 1530 Marin de Montchenu, seigneur de Pierre Buffière. Il fut donc investi pendant cinq ans de l'intendance de la milice comme gouverneur et chef de la noblesse de la contrée, et aussi de l'administration supérieure de la justice, sauf le recours au Parlement dans les cas extraordinaires.

(1) Gallia Christiana.

(2) Verneilh.

(3) Cartulaire de Dalon.

La branche de Champaignes, seigneurs de Lastours, se fonda dans celle d'Abzac par le mariage en 1594 de Jeanne de LASTOURS, fille unique de Jean de Lastours, baron de Lastours, seigneur de Besses ou Bessoux, de St-Hilaire et autres lieux, et de Madeleine de Pierre Buffière, avec Gabriel d'ABZAC, marquis de la Douze, chevalier de l'Ordre du Roi, qui devint, du chef de sa femme, seigneur et baron de Lastours, et en cette qualité premier baron du Limousin.

Ils instituèrent leur héritier universel Charles d'ABZAC, leur second fils, qui entra en possession des terres de Lastours et de la Douze après la mort de son père, arrivée en 1621. Après avoir embrassé le parti du prince de Condé il profita de l'amnistie de 1652 et rentra en grâce auprès du roi. En 1653, il présenta une requête à Sa Majesté pour qu'elle lui fit restituer le château de Lastours qu'un de ses fils lui avait enlevé à main armée. Le roi donna l'ordre au marquis de Pompadour de soutenir les droits du réclamant : ce qui fut exécuté. Le maître de la place refusa de s'en dessaisir, sous prétexte que son père était toujours secrètement attaché au prince de Condé. Il fallut pour le réduire tout l'appareil de la force militaire.

Au mois de mai de la même année 1654, Charles d'Abzac consentit à un partage avec son fils et lui céda la justice et paroisse de St-Hilaire de Lastours.

Le 9 février 1660, il maria Charlotte d'ABZAC, sa fille aînée du second lit, avec François de DAVID, seigneur de Ventaux, de Champvert et de la Borie (1). Le contrat porte que Charles d'Abzac, marquis de la Douze, constitue à sa fille aînée, Charlotte, une somme de 60,000 livres et en paiement d'icelle lui délaisse et abandonne le château de Lastours et la moitié de la terre et seigneurie de ce nom, la dite moitié étant de la valeur de 136,000 livres. Julie de Bony de Lavergne, dame de Ventaux, mère de François de David, s'engage à payer, à l'acquit du seigneur d'Abzac, la somme de 96,000 livres à divers créanciers, parmi lesquels sont nommés les comtes d'Hautefort et des Cars (2).

---

(1) Gén. des pairs de France par le chevalier de Courcelles.

(2) Trésor d'Hautefort. liasse 76, n° 6.

L'autre moitié de la terre de Lastours, excepté le château et les préclôtures, fut donnée à Marie-Anne d'ABZAC, sœur de Charlotte, en échange de 60,000 livres que son père lui avait léguées, à la charge par elle de payer à sa mère 32,000 livres et 1000 livres aux cordeliers de Périgueux. Marie-Anne épousa Henri de TAILLEFER, vicomte de Roussille, seigneur de Barrière, qui prit le titre de baron de Lastours. Son fils aîné suivit cet exemple, mais, après sa mort, en 1735, aucun de ses enfants n'est connu sous cette dénomination.

Suivant l'usage pratiqué dans la coutume de Bordeaux et dans toute la province de Guyenne, le titre que portait un lieu appartenait de droit au seigneur qui en possédait le château ou le chef-lieu. C'est en vertu de cette jurisprudence que, dans le contrat de mariage d'Aimée de David avec Jean de Lestrade de Floirac, passé au château de Lastours le 3 février 1687, Jean François de David, père de la future, est qualifié seigneur et baron de Lastours.

Cette terre appartenait encore à messieurs de David, peu d'années avant la Révolution. Ils en firent la vente à Louis-François de Pérusse, comte des Cars et de Saint-Bonnet, maréchal de camp, lieutenant général commandant la province du haut et bas Limousin, lequel, en vertu de cette acquisition, prit la qualité de baron de Lastours et de premier baron du Limousin.

Le château de Lastours n'offre plus aujourd'hui que des ruines majestueuses et d'un aspect très pittoresque. Sur le revers d'un fossé rempli d'une eau bourbeuse on aperçoit la place que le pont-levis occupait entre deux grandes tours qui défendaient la porte principale. Ces ruines ne proviennent pas de l'édifice militaire où fut transféré le corps de Saint-Féréol sur la fin du VI<sup>e</sup> siècle. Le mode de construction qui caractérise l'époque de transition du XI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle est celle que semblent indiquer les ruines du château de Lastours.

Pour compléter l'histoire de la maison de Lastours on va mentionner ici la branche dont sont descendus les seigneurs de Pompadour.

---

4. Géraud de LASTOURS, que l'on dit second fils de Guy de Lastours et d'Agnès du Chambon de Sainte-Valère, et qui n'est que le troisième, fut seigneur de Pompadour. Peut-être aussi est-ce à lui qu'échut Terrasson. Le cartulaire d'Uzerche fait mention d'un Géraud, Comtor de Terrasson, vivant dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle et dont la sœur, désignée sous la simple qualification de Comtorie, épousa Bosen, vicomte de Turenne.

Géraud et son frère Golfier furent les principaux fondateurs de l'abbaye de Dalon, en 1114. Géraud avait épousé Humberge de LASTOURS, désignée sous le nom d'ERMESINDE dans la chronique de Vigeois. Elle était fille de Séguyn de Lastours, d'une branche cadette de cette maison (1). — Du mariage de Géraud et d'Humberge vinrent deux fils :

LASTOURS :  
d'azur semé de fleurs  
de lys d'or, à 3 tours  
d'argent.

1. Guy de LASTOURS, qui suit.
2. SÉGUYN, rapporté après son frère.

5. Guy de LASTOURS prit la croix avec Louis VII le jeune. C'était la seconde croisade. Noradin, s'étant emparé d'Edesse, menaçait de

(1) Le Prieur de Vigeois dresse la généalogie d'une branche de Lastours, vassale de celle d'Hautefort. Donnant à son récit la forme légendaire il dit : « Un noble personnage appelé Ramnulphe de LASTOURS possédait de vastes domaines ». Le Prieur de Vigeois représente ensuite ce seigneur comme appartenant à l'ancienne maison de Lastours et ajoute qu'il avait quatre fils, Ramnulphe, Archambauld, Guy et Séguyn qui fut abbé de Saint-Yrieix.

« Guy eut de son mariage avec la fille d'Aymeric d'ANGENTON (la châtellenie d'Argenton faisait partie de la principauté de Déols. MORÉRT.) Gérard et Ramnulphe. « Ce dernier donna à Saint-Martial le village des Cars et fut enterré à sa mort près du château de l'abbé de Limoges. Il avait épousé la sœur de Gérard de CRÉMOIS, dont il eut Guy, II<sup>e</sup> du nom. »

Guy II eut, de son union avec Almode, Guy, Gérard, Aymeric, religieux de Grammont, Raymond, chanoine de Saint-Yrieix, Pierre, moine de Saint-Martial et un grand nombre d'autres fils.

Guy III épousa Guicharde dont il eut Itier et Aymeric, prévôt de Chambon, Joseph, moine de Saint-Martial et plusieurs autres.

Archambauld, frère puiné de Ramnulphe, acheta pour sa femme, dont le nom n'est pas connu, la terre de Féloc ou Félet; il fut père de Guy, surnommé

reprendre les conquêtes des chrétiens. S<sup>t</sup> Bernard prêcha la croisade, Louis le jeune partit avec Eléonore d'Aquitaine, sa femme. Il rejoignit l'empereur Conrad en Syrie. Les Allemands, qui avaient cruellement souffert de la perfidie des Grecs, furent vaincus par les Turcs ; les Français, ayant une première fois battu les Turcs, furent à leur tour surpris par ceux-ci dans des défilés de montagne près de Laodicée. Les plus braves seigneurs français se rallièrent autour du Roi qui fit comme eux des prodiges de valeur, mais trente d'entre eux périrent ; le Roi ne put se sauver qu'avec peine et parce que les

Archambaud, et d'un autre fils. Il est probable que c'était Bernard de LASTOURS qui, d'après la chronique de Vigeois, assista, en avril 1180, avec Audebert, comte de la Marche, et Adhémar de Comborn, vicomte de Limoges, à la cérémonie des funérailles d'Olivier de Lastours, son parent, qui avait épousé Almodie de Comborn (Voir page 19.).

**Guy Archambaud qui repose au couvent d'Arnac avec sa femme, fille de N. de Bré et d'Agnès de Comborn.** laissa de son mariage Aymar, frère d'Aymar, abbé de Solignac en 1218 (1), Archambaud, Guy et Pierre.

Ramnulphe, frère aîné d'Archambaud et de Guy I<sup>er</sup>, eut tout l'héritage de Séguyn, abbé de Saint-Yrieix. Il épousa une des deux filles de Gérard de PIERRE BUFFIÈRE qui lui porta la moitié du château et des rentes de Bernarde, sœur de Bernard de Bré (2). Il eut d'elle Raymond et Séguyn.

Séguyn n'eut de sa femme, dont la chronique ne donne pas le nom, qu'une fille, Hunberge, que Géraud, son seigneur, épousa à cause de sa grande fortune.

Vers 1183, époque à laquelle Geoffroy de Vigeois nous apprend qu'il compose sa chronique, ou plutôt avant cette époque, on rencontre parmi les seigneurs du Limousin qui se consacraient à la vie monastique Henri de LASTOURS, issu de la branche cadette de cette maison ; il prit l'habit des moines de Cîteaux à l'abbaye de Dalon à la même époque qu'Humbert de la Porte et Joubert ou Jaubert, ses parents, et donna, de concert avec eux, au prieur de cette communauté la terre de Badenas, en présence de l'évêque de Limoges et de Geoffroy, archiprêtre de Lubersac (3).

(1) Gallia Christiana.

(2) Bernard de Bré avait donné la moitié de la vicairie de ce nom à l'abbaye de Vigeois pour l'indemniser de ses pertes. (Marvaud.) — Le château de Bré, bâti par les vicomtes de Limoges, paraît avoir été une des principales forteresses du Moyen Âge.

(3) Cart. de Dalon.

Tures ne le reconnurent pas. Guy de Lastours et son cousin germain, appelé Guy comme lui, furent tués tous les deux auprès du Roi en 1147.

Guy donna à Séguyn, son frère, pour sa part d'héritage la terre d'Auchapt qui était le fief des chevaliers de Campaignes, Guy del Barry et Pierre Hélie de Nexon, pour qu'ils fissent hommage au fils de Séguyn, pendant la vie de Guy. Toutefois les descendants du seigneur Golfier de Lastours, fils d'Olivier et petit fils de Golfier le Grand, recevront entièrement et toujours l'hommage des seigneurs de Lastours (1).

DU PERCHE :  
écart. d'or et d'azur.

Guy épousa Mathilde du PERCHE, fille de Rotrou, comte du Perche, et de Mahaud d'Angleterre, et veuve de Raymond I<sup>er</sup>, vicomte de Turenne. Ce mariage du fils de Géraud de Lastours avec la belle-fille de Boson, qui avait épousé en premières noces la sœur de Géraud, Comtor de Terrasson, forme un rapprochement qui porte à croire que les deux Géraud n'étaient qu'une seule et même personne et que Géraud de Lastours possédait réellement la châtellenie de Terrasson.

D'après la chronique de Vigeois, Mathilde du Perche mourut le 5 des calendes de Juin 1143 et fut inhumée avec de grands honneurs dans le cloître d'Arnac. Leurs enfants furent :

1. Guy de LASTOURS, qui suit.
2. Golfier de LASTOURS, que Geoffroy de Vigeois distingue de celui qui épousa Alpais de Pierre Buflière. Il ne dit pas que ce seigneur ait contracté d'alliance. Tout porte à croire que c'est lui dont l'histoire du Bas Limousin de Marvaud fait mention lorsqu'elle rapporte qu'après la mort de Jean sans Terre un seigneur de Lastours partit pour un pèlerinage en terre sainte avec Raymond IV, vicomte de Turenne, et Hugues, abbé de Saint-Martial. On ignore si Golfier rentra en France avec le vicomte de Turenne après deux ans de séjour en Syrie, ou s'il fut tué dans quelque rencontre avec les infidèles.
6. Guy de LASTOURS épousa Elisabeth FLAMENC, fille de Guy Flamenc, qui devait être le même que Guy Flamenc, seigneur de Bruzac, mari d'Etienne de Bré, veuve d'Olivier de Lastours, fils aîné de Golfier le Grand.

FLAMENC :  
de sable au lion d'or,  
armé, lampassé, couronné de gueules.

(1) Vigeois.

Guy Flamenc eut de violents démêlés, pour quelques intérêts de famille, avec ses oncles, Guy et Adhémar, frères, qui s'étaient partagé l'autorité et les terres de la vicomté de Limoges : procédé qui avait lieu souvent à cette époque où la distinction du droit dans les héritages n'était pas clairement définie. Lorsque la guerre eut été décidée entre les oncles et le neveu, Adhémar fit entrer dans son parti son beau-frère Besson II, vicomte de Turenne (fils de Raymond et de Mathilde du Perche, mariée en secondes noces à Guy de Lastours). Le comte de la Marche fit tous ses efforts pour engager le vicomte de Turenne à ne pas s'associer à cette lutte impie ; il lui dit que sa mère, Mathilde, qui était morte depuis un mois à peine, lui était apparue pendant la nuit et l'avait prié de lui transmettre à ce sujet ses plus ferventes exhortations. Mais le vicomte de Turenne avait donné sa parole de se trouver au rendez-vous et il partit pour le siège du château de La Roche Saint-Paul où Guy Flamenc s'était renfermé ; il fut blessé d'un coup de flèche dont il mourut quelques jours après dans son château. Cet événement fit cesser cette guerre de famille.

Guy de Lastours et Elisabeth Flamenc eurent un fils :

A. Golfier de LASTOURS épousa Alpais de PIERRE BUFFIÈRE, fille de Gaucelme de Pierre Buffière et de Béatrix de Comborn.

PIERRE BUFFIÈRE :  
de sable au lion d'or,  
armé et lampasé de  
gueules.

Gaucelme de Pierre Buffière était lié d'amitié avec Raymond I<sup>er</sup>, vicomte de Turenne, premier mari de Mathilde du Perche ; il en reçut un puissant secours lorsqu'il eut à venger la mort de son père sur Adhémar, vicomte de Limoges. Guy et Séguyn de Lastours, oncles de Golfier, suivirent le parti de Gaucelme.

La chronique de Vigeois ne fait pas connaître l'époque de la mort de Golfier, mais elle donne plusieurs détails sur sa vie qui montrent combien elle fut agitée et soumise à des chances diverses.

Golfier de Lastours fut inhumé à Arnac.

La famille de Pierre Buffière disputait aux seigneurs de Lastours le titre de premier baron du Limousin. Cette prétention n'a jamais été justifiée. — Le château de son nom, qui était sa résidence habituelle jusqu'au moment où elle passa à la famille de Ferrières Sauvebœuf, fut assiégé et pris par les Brabançons, six ans après la bataille de Malemort dans laquelle ces mêmes bandes avaient été dispersées par l'armée limousine.

La chronique de Vigeois donne deux fils à Golfier et Alpais :

1. Guy de LASTOURS.
2. Raoul de LASTOURS.

Guy et Raoul de Lastours entrèrent probablement tous les deux dans les ordres. — La chronique de Vigeois rapporte que Guy fut évêque de Périgueux l'an de l'incarnation 1209, et Rodulphe, clerc. Mais l'histoire de l'église de Périgueux, extraite du *Gallia Christiana*, raconte que, Raymond ayant été déposé, Ramnulphe de Lastours fut mis à sa place. « Ramnulphe ou Rodolphe de  
 « Lastours naquit de la noble famille de Laron dans laquelle les  
 « biens et les grandeurs de la maison de Lastours passèrent avec  
 « leur unique héritière ; on peut le voir dans la chronique de  
 « Geoffroy de Vigeois ; on y lit sa généalogie dans laquelle  
 « cependant cet homme savant se trompe dans la note où il  
 « met : Ce Guido fut évêque de Périgueux, au lieu de mettre :  
 « Ce Ramnulphe. Ramnulpho fut clerc, cela est certain ; les  
 « Sainte-Marthe, Puteanus et d'autres affirment qu'il fit profession  
 « dans l'ordre des Mineurs ; d'autres hommes habiles le nient.  
 « L'ordre de Saint-François fut établi seulement en 1209 et il est  
 « à peine croyable qu'il fut assez propagé dans les Gaules pour  
 « que, dès 1210, on en tirât Ramnulphe pour le mettre sur le siège  
 « de Périgueux. Quoi qu'il en soit il fut appelé à cet évêché en  
 « 1210, comme nous allons bientôt le montrer, et mis à la place de  
 « Raymond, déposé pour sa négligence, sa mauvaise réputation et  
 « sa contumace. Ce dernier eut encore des partisans qui ne  
 « négligèrent aucuns moyens pour empêcher la consécration de  
 « Ramnulphe comme on le voit par la lettre 92, livre 23, d'Innocent  
 « III. Dans la donation de Pierre de Saint-Astier faite à l'abbé et  
 « aux pères de Chancelade, son temps est ainsi marqué : L'an  
 « M CC XI, ép. IV, ind. XIV, Innoc. pape ; de notre épiscopat  
 « le II<sup>e</sup>. — La troisième année de son épiscopat il confirme la  
 « donation faite par Archambaud, comte de Périgord, mourant,  
 « à l'abbé de Chancelade, l'an de grâce M CC XII, Innoc.,  
 « président à l'église romaine ; Philippe, roi des Francs, R. roi des  
 « Anglais. L'an 1214, le comte de Montfort soumit quatre châteaux,  
 « Domme, Montfort, Castelnau et Beynac dans le diocèse de  
 « Périgueux, dans lesquels depuis plus de cent ans était le siège  
 « de Satan. De là était sortie l'iniquité sur toute la surface de la  
 « terre (1). Ces châteaux soumis... la paix fut rendue aux  
 « Périgourds, et non seulement aux Périgourds, mais aux  
 « Cadurciens, aux Agenais et aux Limousins en grande partie.  
 « C'est notre évêque qui est sans doute ce R. Lastor, évêque de

(1) C'étaient les repaires des hérétiques Albigeois.

« Périgueux, qui, avec le Père Rossignol, doyen de l'église  
 « d'Angoulême, fut choisi en 1216 comme un des commissaires qui  
 « devaient approuver ou rejeter l'élection d'Alême, comme abbé de  
 « Saint-Martial. Ramnulphe, la 8<sup>e</sup> année de son pontificat, confirme  
 « les donations faites à Chancelade par Bertrand et Arnaud de  
 « Mont Coupé. L'an de l'inc. M CC XVII, Honorius pape III,  
 « président à l'église romaine, Philippe, roi des Francs, Henri,  
 « roi des Anglais, le même Ramnulphe confirme la donation faite  
 « au monastère de Chancelade par Raymond de Châteauneuf,  
 « autrefois évêque de Périgueux, dans la châtellenie de Mont  
 « Coupé et paroisse de Relac; Fortanier, neveu de l'évêque  
 « Raymond, approuve cette donation l'an de grâce M CC XX  
 « dans le *formellum* des laïques, à Chancelade, en présence du  
 « Père abbé de Chancelade et abbé de Castries, etc. Il appelle les  
 « frères mineurs à Périgueux et pose la première pierre de leur  
 « couvent la même année. Trois ans après il est cité dans le  
 « cartulaire de Dalon, folio 16 et à l'an de grâce 1228, mois de  
 « septembre an XIX de son épiscopat; enfin, en 1231, en la fête de  
 « Gilles, de notre épiscopat, dit-il, le XXII<sup>e</sup> ».

Ramnulphe ou Raoul de Lastours était donc évêque de Périgueux de 1210 à 1231. Cependant les Sainte-Marthe disent que Raymond V, successeur de Ramnulphe, fut désigné comme évêque en 1223. Cette élection remonterait même à 1220, si l'on s'en rapportait à une charte d'hommages dont voici la date: ...Passé en présence du vénérable H., abbé de Sarlat et de L., doyen de Périgueux, donné à Périgueux l'an du Seigneur M CC XXXII, dans les octaves de Saint-Pierre et Saint-Paul, de notre épiscopat le XIII<sup>e</sup>. (Gallia Chr.) — Mais les Bénédictins ajoutent cette réflexion: Ces deux choses ne peuvent se maintenir, à moins que nous ne disions que Ramnulphe abdiqua et qu'après sa démission, comme cela se pratiquait, il retint le titre de son siège épiscopal.

D'après le Père Dupuy, Raoul de Lastours succéda à Aymard en 1209 et eut pour successeur Raymond de Pons, en 1223. Il dit que ce fut en 1220 que Raoul posa la première pierre du couvent de Saint-François qu'il établit à Périgueux; le Père Dupuy ajoute qu'il est à présumer que c'est le même Raoul qui bâtit aussi à Périgueux un couvent pour les religieuses de Sainte-Claire.

5. Séguyn de LASTOURS, second fils de Géraud et d'Humberge, marié à Brunissende d'Aixe, fut compris personnellement avec Guy,

son frère, dans la clause principale du traité de paix qui eut lieu entre Adhémar, vicomte de Limoges, et Gancelme de Pierre Buffière, sous les auspices de l'évêque Eustorge et d'Ambland, abbé de Saint-Martial. D'après cette condition la tour ou château qui avait fait le sujet du différend soutenu à main armée devait rester au seigneur de Pierre Buffière pendant six mois divisés en deux trimestres d'occupation, l'un donné immédiatement à deux membres de la famille, l'autre réservé à Séguyn et Guy de Lastours, qui, sans doute, étaient ses proches parents. Après ce laps de temps la propriété du château devait être remise au vicomte de Limoges par les seigneurs de Pierre Buffière et de Lastours. La chronique de Vigeois ajoute que ce traité fut signé par les deux compétiteurs et par cent chevaliers des deux partis.

AIXE :  
de gueules à la bande  
d'or.

Brunissende d'AIXE, fille d'Aymeri, épousa Séguyn de Lastours. Aymeri vivait du temps de la ligue formée par Bertrand de Born contre Richard Cœur de Lion ; le guerrier troubadour le met au nombre des barons sur lesquels doit compter la ligue du Périgord contre la domination Anglaise : « El senhor d'Ayx », dit-il, après avoir nommé les vicomtes de Limoges, de Turenne, de Comborn, de Béarn, les sires de Gourdon, d'Armagnac, de Lusignan et de Taillebourg. Richard ouvrit les hostilités en s'emparant du château d'Aixe, dont le seigneur était un lieutenant du vicomte de Limoges ; il fut fait prisonnier avec la garnison qu'il commandait. (Hist. Henrici apud scripta rerum francarum.)

Séguyn de Lastours et Brunissende d'Aixe eurent deux fils : GÉRAUD et SÉGUYN. Le premier est peu connu ; on le voit seulement dans la chronique de Vigeois figurer avec son frère Séguyn dans un différend qu'ils eurent avec le petit-fils de Golfier le Grand, auquel ils voulaient refuser l'hommage qu'ils lui devaient. Cela paraît être une preuve de plus à l'appui de l'assertion qui fait de Golfier l'aîné de ses frères.

6. Séguyn de LASTOURS, tige de la maison de POMPADOUR, fut fiancé, en 1185, à Aymeline, fille de Bertrand de BORN, qui n'avait alors que quatre ans.

En 1183 les Brabançons de Richard Cœur de Lion et d'Henri II, conduits par le capitaine Mercader, ravagèrent les domaines d'Archambaud de Comborn, et vinrent ensuite à l'improviste attaquer les chevaliers de Lastours dans le château de Pompadour (1). L'attaque fut sans résultat, mais les bandes de Mercader semèrent la désolation dans tout le voisinage, se portèrent sur le château de Noailles et de là vinrent surprendre le bourg de Malemort; elles le mirent au pillage pour se venger de la défaite que leur avait fait essuyer, peu d'années auparavant, l'armée dont Olivier de Lastours était un des chefs.

Séguyn fit partie de la croisade qui fut prêchée en 1188, après que le sultan Saladin, fils d'Agoub, se fut emparé de Jérusalem. Tous les grands seigneurs de France prirent la croix : de ce nombre étaient les vicomtes de Turenne et de Comborn et Geoffroy, comte du Perche, alliés de la maison de Lastours. Le bruit de cette prochaine expédition avait donné lieu à la suspension des hostilités en Aquitaine, sous l'influence conciliatrice de l'archevêque de Tyr et du cardinal d'Albano, légat du saint-siège. Les Rois de France et d'Angleterre se réunirent avec leurs barons dans la plaine de Gisors qu'on appela depuis le Champ sacré. Jamais mouvement plus unanime ne s'était produit en Occident. « Le bois de la croix, signe du chef, était le drapeau de l'armée », disait un hymne guerrier dont l'histoire nous a conservé le souvenir. Mais de graves différends survenus entre Philippe-Auguste et Henri II retardèrent le départ des armées de France et d'Angleterre. Henri II était mort en 1189 et Richard, qui lui succéda, vint quelques mois après, avec sa mère, en Périgord et en Limousin délivrer ces deux provinces des Brabançons.

Séguyn de Lastours profita de cette pacification pour régler les intérêts qui faisaient l'objet des longs et fatigants démêlés qu'il avait avec Constantin de Born, qui le détestait, dit Geoffroy de Vigeois, parce qu'il était gendre de Bertrand de Born, son frère et son ennemi.

Ce ne fut qu'en 1190 qu'il s'embarqua à Gênes avec Philippe-Auguste. Il assista au siège de Saint-Jean d'Acre où fut tué Raymond,

---

(1) Marvaud.

vicomte de Turenne, son cousin, et revint en Aquitaine avec le Roi dont il avait suivi la bannière.

Séguy de Lastours et Aymeline de Born, eurent, d'après Geoffroy de Vigeois, deux fils, GÉRARD et RAMNULPHE. Une profonde obscurité règne sur les faits qui peuvent les concerner.

Cependant, d'après les maintenues de noblesse du Limousin, que possède monsieur Champeval, il paraît de toute probabilité que Sybille de LASTOURS POMPADOUR, petite fille de Séguy et d'Aymeline, épousa Geoffroy HÉLIE, petit-fils lui-même de Guillaume HÉLIE, fils puîné de Guy, seigneur d'Ayen, et petit-fils de Foucher d'Ayen vivant en l'an 1000.

Ce Geoffroy Hélié, devenu seigneur de Pompadour, avait un frère puîné qui fut l'auteur de la branche de Colonges. Nous verrons plus loin le dernier d'une de ces branches des Hélié épouser une d'Hautefort et sa fortune se diviser entre ses proches parents.

D'un autre côté nous verrons l'héritière de la branche aînée des Pompadour devenir marquise d'Hautefort.

Des alliances directes ou indirectes ont établi entre les familles d'Hautefort et de Pompadour des liens de parenté constants.

---

GÉRARD DE BORN  
*Bernarde de Corson*

ITIER DE BORN  
*N. de Teillots*

ITIER DE BORN  
*N. de Lastours*

BERTRAND DE BORN  
*Hermengarde de Lastours*

CONSTANTIN DE BORN  
*Agnès de Lastours*

BERTRAND DE BORN  
*N*

ITIER DE BORN  
*N*

CONSTANTIN  
*moine à Dalon*

AYMELINE  
*Séguy de Lastours*

ITIER DE BORN  
*Marie de Born*

BERTRAND DE BORN  
*Huyberge Vigier*

GUILLAUME  
*auteur de la branche de  
Vaudre*

MARIE DE BORN  
*Itier, son cousin*

BERTRAND

MARGUERITE  
*Aymar de Faye*

ITIER DE BORN

## CHAPITRE II

### BORN



ARMES : *D'azur, à la terrette d'argent.*

La famille de Born, qui succéda à celle de Lastours dans la possession du château d'Hautefort, occupait une haute position parmi les seigneurs du pays. Les alliances des deux familles en sont la preuve. Le Père Anselme dit formellement que Bertrand de Born était l'oncle d'Agnès de Lastours, femme de son frère cadet Constantin. Ce document explique les termes d'affirmation employés par le Père Pradillon, lorsqu'il rapporte que la co-seigneurie d'Hautefort appartenait à la maison de Born avant le mariage de Constantin. D'après ces deux autorités on doit conclure avec confiance que la parenté et les droits féodaux qui en étaient le résultat provenaient de l'union d'Itier de Born, père de Bertrand et de Constantin, avec une fille ou plutôt une sœur de Golfier de Lastours, dit le Grand. La co-seigneurie affectée à la terre d'Hautefort au profit de la maison de Born n'impliquait pas l'idée d'une égalité de droits. Co-seigneur était alors synonyme de co-propriétaire, et cet état pouvait être plus ou moins considérable. Despeisses le dit formellement dans son traité des droits seigneuriaux. L'on conçoit en effet que s'il y avait eu dans la châtellenie d'Hautefort un co-seigneur égal en droits à Guy-le-Noir, Geoffroy de Vigeois n'aurait

pas qualifié celui-ci de Prince ou premier de cette juridiction. Au contraire, la haute justice devait être son apanage, et la maison de Born lui était inféodée. Mais le lien féodal de l'hommage n'altérait pas le caractère de l'origine. La maison de Born, quoiqu'inférieure en puissance aux premiers barons du Limousin, n'était pas moins distinguée au point de vue de la condition et même de la fortune ; la seigneurie de son nom comprenait trois bourgs ou villages et une étendue considérable de dépendance (1).

Le château de Born devait être situé dans la forêt, au bord de l'étang de ce nom. MM. de Damas et de Saint-Pardoux ont trouvé dans ce lieu des traces certaines d'un ancien château féodal, entièrement détruit et recouvert de broussailles, mais où l'on pouvait reconnaître des restes de fossés et de tours.

Ce nom de Born, comme nom de lieu, est assez répandu. On trouve une terre de Born de Roquépine, en Périgord, diocèse et élection de Sarlat.

Renaud d'Aubusson, en 1328, se qualifiait seigneur de Born.

La maison de Belzunce possédait en 1660 une terre et seigneurie de Born, en Agenais.

La paroisse de Blis et Born, en Périgord, est dans le canton de Saint-Pierre de Chignac.

Dans la maison de Durfort, une branche a été qualifiée de seigneurs de Born de 1510 à 1687. Ce nom se retrouve aussi plusieurs fois dans les Landes de Gascogne.

Voici différents personnages du nom de Born que l'on trouve dans la généalogie manuscrite déjà citée :

Achar de Born et son frère Hélié de Richemont firent donation de bois, prés et eaux aux dames de l'abbaye de Saintes en 1091, selon leur cartulaire.

Aicar ou Achar de Born, chevalier, confirme, en l'année 1100, le don que son père Hélié, surnommé le Roux, avait fait à l'abbaye de

---

(1) Comte Urbain de Marquessac.

Notre-Dame de Saintes d'un certain bien à lui appartenant de moitié et, de l'autre, à Guy de Limoges, situé au lieu de Saint-Julian de l'Estap, et fit donation à cette abbaye d'un bois, l'an 1107, conjointement avec Clarisse, sa femme.

Pierre de Born, archidiaacre de Cahors, et Roland, aussi archidiaacre de la même église, consentirent avec Guillaume, leur évêque, l'an 1120, à la donation que Bernard, prieur de l'église et couvent de Cahors, fit à l'église de la Pomarède de celle de Fraissenet : l'acte est daté du mois de mars, férie V<sup>e</sup>, régnant Louis, roi de France.

Humbert de Born et Guy de Turenne souscrivirent à la charte de Hugues, évêque de Die, l'an 1148, par laquelle celui-ci donna aux moines de Saint-Martial l'église de Saint-Barthélemy.

Guillaume et Gérard de Born, frères, firent accord avec Robert, abbé d'Obazine, au diocèse de Limoges, par l'entremise de Géraud d'Escoraille, évêque de Tulle, l'an 1175.

Bernard de Born était abbé de Saint-Sever en Gascogne, ordre de Saint-Benoît, au diocèse d'Aire, proche l'Adour, en 1175.

Guichard de Born, conjointement avec Guicharde, sa femme, et Guichard, leur fils, fit don à l'abbaye de Dalon de tous ses droits sur les dîmes de Saint-Martin d'Excideuil, l'an 1161.

Pierre de Born et Guichard, son père, donnèrent à l'abbaye de Dalon leurs droits sur les dîmes de Murs, en 1184.

Etienne de Born fit donation à l'abbaye de Dalon, en 1183, de ce qui lui appartenait sur une vigne.

Géraud de Born fit aussi une donation à la même abbaye, en 1184, sous la garantie de Bertrand de Born, son frère, et une autre, en 1191.

7. I. ITIER de BORN, le premier auteur connu de cette maison, vivait en 1114. A cette époque, le bienheureux Géraud de Sales, fondateur de plusieurs abbayes, commença celle de Dalon. Nous avons vu Golfier et Géraud de Lastours en être les premiers fondateurs. Le Père Pradillon dit que dans l'acte de fondation le vicomte de

Limoges et Itier de Born sont les seuls témoins nommés. Cependant le comte de Marquessac cite ainsi le texte : TESTES DOMINUS EUSTORGICUS, LEMOVICENSIS EPISCOPUS ; HELIAS DE CERENNO ; ITERIUS DE BORN ; PETRUS DE CAMPANIUS ; SICARDUS RASA ; GAUFRIDUS ET GERALDUS DE TELLOL. — Le cartulaire de l'abbaye rapporte, dit-il, ce document en entier. Ce même cartulaire mentionne d'autres donations, car les seigneurs du voisinage s'empressaient de répandre leurs libéralités sur le nouveau monastère. L'une d'elles dit : « Itier de Born et Bertrand, son fils, « donnons à Dieu et au seigneur Géraud de Sales notre part du bois « du Puy. Moi, Géraud de Telol et moi Hélié, fils d'Aymeric, et moi « Géraud, ses neveux, nous donnons ce qui est à nous dans le même « bois. Moi Pierre Gasc, et moi Constantin, et moi Géraud de Born, « ses fils, donnons ce que nous avons dans la même terre. Témoins : « Géraud de Boysseulh, Hélié de Pairinhac, Géraud de Telol, Aymeric « de Telol. » La généalogie manuscrite porte qu'Itier de Born et ses frères, que l'on ne nomme pas, étant au château d'Hautefort, confirmèrent la donation qui fut faite à Roger, abbé de Dalon (entre 1120 et 1159), par Guy Rase et ensuite par Etienne Bellet, son neveu, de la terre de Puy Auriol, en présence de Géraud et de Pierre de la Faye et de Guy de Boysseulh.

Le Comte de Marquessac conclut du premier de ces actes qu'Itier de Born avait épousé une fille de la maison de Teillots. La généalogie manuscrite donne à Itier pour père et mère Gérard de Born et Bernarde de Corson (1).

D'après les actes que nous venons de voir, Itier de Born aurait eu au moins trois enfants, Bertrand, Constantin et Géraud. On donne généralement Itier pour père au troubadour, mais nous verrons à cet article des dates qui prouvent d'une manière à peu près certaine qu'Itier, bienfaiteur de l'abbaye de Dalon, ne pouvait être que le grand-père de Bertrand, et, comme nous avons vu qu'à cette époque on portait quelquefois deux noms, nous devons en conclure qu'Itier de Born, marié à une Teillots, eut, entr'autres enfants, un fils qui porta comme lui le prénom d'Itier.

---

(1) Bibliothèque Royale, fonds Périgord, tome 144.

8. II. ITIER de BORN, que nous croyons marié à une sœur de Golfier de LASTOURS, dit le Grand, en aurait eu deux fils :

1. Bertrand de BORN, dont l'article suit.
2. Constantin de BORN, marié à Agnès de LASTOURS, petite fille de Golfier le Grand. Cette alliance donna à Constantin des droits sur Hautefort. Nous verrons à l'article de Bertrand les démêlés que les deux frères eurent ensemble. Nous avons placé à l'article Lastours la descendance probable de Constantin et d'Agnès.

LASTOURS :  
d'azur semé de fleurs  
de lis d'or, à 3 tours  
d'argent.

9. III. BERTRAND de BORN, le célèbre troubadour guerrier, ne craignit pas de se mesurer avec les plus puissants souverains, soit par ses armes, soit par ses poésies. Fier, hardi, belliqueux, il quittait l'épée pour la harpe et savait, dans ses sirventes, enflammer l'ardeur des seigneurs de l'Aquitaine.

Lorsque (1) le roi Louis le Jeune commit l'immense faute de répudier Eléonore d'Aquitaine, celle-ci reprit sa dot et contracta un second mariage qui, deux ans plus tard, amena l'annexion à la couronne d'Angleterre du beau Duché d'Aquitaine. La France se trouve alors réduite à une étendue à peine comparable à sept de nos départements, tandis que le territoire qu'Henri II y possède en représente au moins quarante-sept. Il est évident que cette situation expose le royaume à passer tout entier sous la domination de l'Angleterre. On ne peut le dégager de ce péril que par la force active dont il dispose ; c'est dans les passions politiques surexcitées qu'il importe de chercher le salut de sa liberté et de sa vie. L'Aquitaine inféodée, mais non soumise, à une puissance étrangère était disposée, par esprit national, à prêter l'oreille aux excitations les plus ardentes. Déjà des manifestations hostiles s'y étaient produites, mais elles n'avaient fait que fortifier le pouvoir établi. Tout à coup un événement d'une haute gravité se produit sur la scène politique, les circonstances qui le déterminent et l'accompagnent intéressent trop directement la maison d'Hautefort pour ne pas en faire le récit.

Le roi d'Angleterre avait associé son fils aîné à la couronne, mais

(1) Comte de Marquessac, auteur de presque tout cet article.

ne lui avait fait aucun établissement, tandis que les frères de ce jeune prince en avaient de considérables. Mécontent de cette fausse position il porta ses plaintes au roi de France, son beau-père, qui lui conseilla de revendiquer ses droits et d'obtenir au moins le gouvernement de la Normandie. Cette démarche n'ayant pas réussi, Henri au Court Mantel profite d'un nouveau grief que lui procure une clause du contrat de mariage de son plus jeune frère. Après avoir protesté contre la donation qui en est l'objet, il se retire précipitamment en Aquitaine. Son premier soin est d'y exciter la fermentation des esprits, et, lorsqu'il se croit maître de la position, il se rend à la cour de France où la guerre est décidée ; plusieurs Princes entrent en confédération avec les deux Rois. Pendant ce temps, Eléonore, vivement blessée du peu de respect qu'on a pour elle dans sa vie privée et sensible aux témoignages de regrets qui lui viennent de son pays d'origine et d'affection, persuade à Richard et à Geoffroy qu'il est de leur intérêt de ne pas se séparer de la cause de leur frère et ces deux Princes, guidés par l'ambition autant que par les conseils de leur mère, entrent ouvertement dans la ligue.

Henri II est frappé de stupeur en apprenant cette nouvelle ; l'archevêque de Rouen, ami et conseil de ce monarque, sollicite les Princes et leur mère de rentrer en eux-mêmes et de retourner à leurs devoirs (1). Cette négociation n'ayant pas réussi, le Roi se relève tout à coup de son abattement ; il se rend à Limoges et voit ses enfants et sa femme s'enfuir à son approche ; les Princes se réfugient sur les terres du Roi de France, la Reine se jette au sein de la Guyenne où elle attise la révolution et irrite la population contre son mari. Louis le Jeune, invité à rendre les fugitifs, s'y refuse ; mais la Reine Eléonore est arrêtée, conduite en Angleterre et enfermée dans la tour de Salisbury (2). Aussitôt, la conjuration tout entière s'arme et la guerre recommence des deux côtés du détroit. C'était un moment solennel pour l'Aquitaine, le moyen lui était offert de reconquérir son indépendance, mais dans ce grand

---

(1) D'Orléans, Histoire des Révolutions d'Angleterre.

(2) Vigeois.

drame auquel toute l'Europe semblait être conviée la fortune se montrait incertaine ; l'habile politique d'Henri II parvenait à surmonter les obstacles et les cours de France et d'Angleterre étaient dans une fluctuation continuelle de succès et de revers, de préparatifs de guerre et de traités de paix. Il manquait à l'Aquitaine la liberté d'action et l'initiative de la guerre. L'incertitude des situations lui était préjudiciable ; elle avait besoin d'opposer à une tendance de rapprochement, que le caractère des circonstances rendait impossible, un génie ardent, ferme dans ses résolutions, capable d'entretenir dans les cœurs l'amour du sol natal et du combat. Ce fut alors que l'on entendit en Limousin, en Périgord, dans toute l'Aquitaine, ce cri de ralliement parti du château d'Hautefort : Guerre au Roi du Nord (1), à nous sans partage la terre qui nous a vus naître (2). A cette voix, déjà connue par ses mâles accents, l'enthousiasme belliqueux, refroidi par les succès d'Henri II et la paix conclue avec ses fils et le Roi de France, se ranime et met en péril l'autorité de Richard, duc d'Aquitaine. Le promoteur de cette lutte déploie une infatigable activité ; il donne le signal et l'exemple du combat ; il alimente l'énergie de la ligue par des sirventes « hardis, sonores, impétueux où l'on sent l'odeur du carnage (3). » Il fallait que cet homme de guerre eut une bien grande puissance pour maîtriser ainsi la volonté des Princes et des Souverains. Il est vrai qu'il marchait entouré de l'éclat d'un beau caractère. La mission qu'il s'était donnée se dégageait de tout intérêt personnel ; il y sacrifiait sa fortune, son sang, ses liens de parenté et les affections de sa jeunesse qui lui rappelaient un amour malheureux (4). Lorsqu'il ranime l'antagonisme des Princes d'Angleterre il n'a pas cessé de les aimer, mais il aime encore plus son pays. « Ce qui atteste le caractère patriotique de

(1) Le Roi d'Angleterre. Le Roi de France était appelé Roi du Sud. (Scripta rerum Francarum.)

(2) Marvaud.

(3) Poétique des Troubadours.

(4) Bertrand de Born avait aimé une fille de Henri II, Mathilde, mariée ensuite à Henri le Lion, de la famille des Guelfes.

« cette guerre, dit un écrivain moderne (1), c'est qu'elle continue  
« même lorsque les fils de Henri II se réconcilient par intervalle  
« avec leur père et s'unissent à lui pour replacer les Aquitains sous  
« le joug. Ceux-ci, une fois armés, combattent les fils du Roi du  
« Nord, comme le Roi lui-même. » C'était en exécution du mot  
d'ordre donné aux Barons et aux peuples du midi par le Seigneur  
d'Hautefort : Guerre aux hommes du Nord (2) !

Mais les Barons qu'il a soulevés sont vaincus. Loin de céder à ce revers, il se jette dans son château fort et y résiste à l'armée victorieuse. La famine contraint Richard à se retirer. Alors l'esprit de révolte se réveille sous l'influence du chef de la ligue, qui, en même temps, met en lutte le jeune Roi d'Angleterre et le Duc de Bretagne contre le Duc d'Aquitaine, leur frère. Une nouvelle déception l'arrête au moment où il devait le moins s'y attendre. Le Prince Henri l'abandonne, la plupart des confédérés suivent cet exemple et Richard reparait sous les murs d'Hautefort. Le siège de cette place est conduit et soutenu avec vigueur. Après quinze jours de résistance elle est forcée de se rendre. Richard y met un gouverneur. Voilà donc le représentant et l'âme du parti national, à qui les principaux Barons, ses frères d'armes, ont juré leur foi dans l'antique église de Saint-Martial de Limoges, réduit par la défection à n'avoir plus d'asile. Dans cette situation douloureuse, il ne perd pas courage. « Ges no mi desconort », dit-il dans le sirvente qu'il adresse à Richard. Cette pièce diplomatique est un mélange de hardiesse et de fine raillerie contre les Barons qui se sont parjurés. Le château lui est rendu. Aussitôt il tourne ses armes contre le Vicomte de Limoges qui l'a abandonné au moment du danger et laisse à Richard Cœur de Lion le soin de le venger du Comte de Périgord. En effet, le Duc d'Aquitaine, agissant pour sa propre cause, s'empare du Puy Saint-Front et contraint Hélie Talleyrand à signer un traité de paix.

Cette négociation ne pouvait avoir un effet de longue durée. Richard se rendait impopulaire par ses emportements et les rigueurs

---

(1) Amédée Gabourd.

(2) Rapin Thoyras.

fiscales de son administration. Des émissaires d'Aquitaine vont se plaindre de ses vexations au jeune Roi d'Angleterre. Ce prince saisit avec empressement l'occasion de contraindre Richard à lui rendre hommage de son Duché, ce qui était la cause première de leur antagonisme. Il envoie des troupes, se met en marche, rallie à cette expédition le Duc de Bretagne, son frère, fomente sur son passage l'insurrection des communes et voit se ranger sous sa bannière les deux Comtes d'Angoulême et les Vicomtes de Limoges, de Turenne, de Castillon, d'Hautefort et plusieurs autres Barons. — Richard était perdu s'il n'eût pas été secouru par son père. Cette circonstance jette du trouble dans l'esprit d'Henri le Jeune. Mais au rapport de la chronique de Vigeois le Duc de Bourgogne et le Comte de Toulouse excitent ce Prince à la révolte. Cependant on le voit changer de parti ; il passe tout à coup de la ligue au Roi et du Roi à la ligue. Enfin le serment des chefs de la conjuration dans l'église du Dorat et l'ascendant qu'exerce sur ce Prince la fermeté de caractère et la mordante satire du Vicomte d'Hautefort (1) le rattachent définitivement à la cause de l'Aquitaine. Peu de temps après arrive au camp un corps de troupes envoyé par Philippe-Auguste ; alors l'armée entière se met en mouvement et se dirige sur Limoges. Le Vicomte d'Hautefort se tient auprès du jeune Roi. — Henri II s'était emparé de la ville après quelque résistance et s'y était établi avec le Roi d'Aragon et la Vicomtesse de Narbonne, ses alliés. Richard avait dressé sa bannière à Sainte-Valérie. Henri le jeune, à son arrivée, fait occuper le château. Le Duc de Bourgogne et le Comte de Toulouse se joignent à l'armée de la ligue. Diverses opérations militaires se développent sous les murs de Limoges et sur des points échelonnés jusqu'à la cité d'Angoulême qui est envahie par des bandes mercenaires. — A la suite de cette expédition le jeune Roi assiège la ville de Limoges ; un combat s'engage à la porte du Naveix ; ce Prince y est blessé d'un éclat de pierre, à côté du Vicomte d'Hautefort : ce qui a donné lieu à une fausse tradition qui le fait mourir devant un château de ce seigneur. « El rei jove

---

(1) Le sirvente où Bertrand de Born dit à Henri : « Sois le Roi des vauriens. »

« fo mortz d'un careil en un castel de Bertrand de Born (1). » Henri le Jeune se rendit ensuite au château de Martel. Peu de jours après, se sentant défaillir, il se met au lit, « écrit à son père, lui demande « pardon et le prie de traiter plus humainement la Reine Eléonore, « sa mère, qu'il tient prisonnière depuis plus de sept ans (2). » Il joignit à cette supplique une recommandation de générosité en faveur des insurgés et particulièrement des chefs qui tous l'entourent à son lit de mort ; parmi ces chefs était Bertrand de Born. Ensuite il se fit coucher sur la cendre et là, étant assisté des Evêques de Cahors et d'Agen, ainsi que de l'abbé de Dalon, il rendit son âme à Dieu le 11 juin 1183.

Ce sinistre événement est un coup de foudre pour la ligue d'Aquitaine ; les Ducs de Bourgogne et de Bretagne, les Comtes de Toulouse, de Périgord, d'Angoulême, de Foix et du Perche, les Vicomtes de Limoges et de Turenne se retirent ; la plupart s'empressent de faire leur soumission au Roi d'Angleterre. Le Seigneur d'Hautefort reste seul avec sa harpe et son épée. Son âme est pleine de tristesse, elle s'épanche en tendres regrets, une émotion involontaire pénètre le cœur à la lecture de l'oraison funèbre que lui dicte la pensée d'une amitié perdue (3). C'est au milieu de cet accablement de douleur qu'il voit arriver sous ses murailles Henri II et Richard. Hautefort est assiégé pour la troisième fois. La garnison, plus considérable qu'aux attaques précédentes, soutient avec succès les efforts des assaillants. Elle est bientôt secondée par les ravages de la famine qui se déclare dans le camp ennemi. Henri II lutte en vain contre le fléau ; il se voit dans la nécessité de lever le siège, mais, lorsqu'il s'y prépare, un événement imprévu, caractérisé par la plus noire trahison, fait tout changer de face.

Le Roi d'Aragon avait suivi la bannière d'Henri II ; il était l'ami particulier du Vicomte d'Hautefort ; au moment de se retirer il lui expose par un message la situation extrême de l'armée Anglaise et

(1) Laurens, Le Tyrtée du moyen âge.

(2) Dom Vaissète, Histoire générale du Languedoc.

(3) Planh sur la mort du jeune Roi Anglais.

lui demande des vivres. Le cœur touché de cette marque de confiance, le Vicomte se hâte de lui en envoyer ; il le prie en même temps de faire diriger sur un autre point les attaques des machines de guerre, parce que le rempart qu'elles battaient en brèche croulait à l'intérieur. Alphonse, oubliant les devoirs de loyauté et d'honneur que lui imposait le caractère de Chevalier, se fait courtisan du Roi d'Angleterre jusqu'à lui révéler le secret que son ami vient de lui confier. Était-ce l'effet d'un ressentiment longtemps déguisé ? Il était d'usage à cette époque de mœurs simples et courtoises, que tout Chevalier choisit une noble Châtelaine pour dame de ses pensées et à laquelle il devait rapporter toute sa gloire. Mathilde de Turenne, Vicomtesse de Montignac (1), était d'une rare beauté que rehaussait un éclat de modestie répandu dans toute sa gracieuse personne. L'honneur de prendre les couleurs qu'elle portait et de l'invoquer dans les tournois et les dangers fut recherché par cinq preux chevaliers, dont quatre portaient couronne. Le Roi d'Aragon était du nombre des prétendants ; mais le Seigneur d'Hautefort en faisait également partie et ce fut lui que Mathilde préféra. Ce souvenir ne pouvait être sans amertume pour Alphonse et peut-être s'y arrêta-t-il avec trop de passion en cette extrême circonstance.

A peine la nouvelle que ce Prince vient d'apprendre au Roi d'Angleterre est-elle répandue dans le camp que l'armée reprend courage et se dirige en masse vers la partie faible des murailles. Les assiégés ne se laissent point abattre à la vue de ce mouvement de concentration qui leur dénonce la trahison d'Alphonse. Mais leur héroïque défense ne peut les sauver. Le rempart assailli s'écroule et la place est prise d'assaut. Le Seigneur d'Hautefort, prisonnier avec les débris de la garnison, est conduit devant Henri II. Le Roi le reçut fort mal (2), mais il fut moins emporté que ne le faisait craindre la violence de son caractère. Si la présence du chef de la Ligue excitait son courroux, elle lui rappelait aussi la plainte que la mort du jeune Henri avait inspirée à ce guerrier troubadour. « Bertrand,

---

(1) Mathilde, dite Maenz de Turenne, épousa Guillaume, frère d'Hélic Talleyrand, Comte de Périgord.

(2) Raynouard, Biographie des troubadours.

Bertrand, lui dit-il, qu'avez-vous fait de votre esprit, vous qui prétendiez que la moitié vous suffirait pour vous défendre? — Sire, répondit Bertrand, il est bien vrai que j'ai perdu tout mon esprit le jour où j'ai perdu votre fils. » Le malheureux père, que de mauvais conseils avaient empêché d'aller embrasser son fils à son lit de mort, ne put retenir ses larmes et s'évanouit (1). Quand il eut repris ses sens il dit au Vicomte d'Hautefort qu'il avait bien droit et raison de regretter le jeune Roi, son fils, parce qu'il lui voulait plus de bien qu'à personne au monde (2). Ensuite il lui rendit son amitié, ses bonnes grâces et son château.

L'insurrection était désarmée et la paix, conclue.

La naissance de Bertrand de Born a été fixée par M. Laurens (3) à 1145. Cette date est justifiée par des faits historiques. Le guerrier troubadour n'était donc pas, comme on l'a prétendu, l'OSSIAN DES CONTRÉES MÉRIDIIONALES, lorsqu'il s'engagea en 1173 dans la lutte des Princes Anglais contre leur père. Il était jeune, il avait 28 ans. Un peu plus âgé que les Princes d'Angleterre, il se lia avec eux. On comprend qu'après la mort d'Henri II, en 1189, il ait pu reprendre la harpe, chanter la Vicomtesse de Montignac et même exciter sa jalousie ; il était alors âgé de 40 ans. Mais il est un autre témoignage auquel on ne s'est cependant pas arrêté. Un des sirventes de Bertrand de Born est adressé au Comte de Toulouse, Raymond VI ; c'est évidemment la dernière composition du poète. Il parle au Comte de Toulouse avec un esprit de mécontentement parce que ce prince avait déserté la ligue d'Aquitaine et s'était fait le chef des hérétiques du Languedoc. Il lui dit que ceux qui le servent n'en retirent que le mal pour récompense... « Mal guazardou et en salle que vos siez », et il cite pour exemple la mort du Roi Pierre, le vaillant... « Lo Rey Peire valere. » — Ce Roi était Pierre d'Aragon, qui s'était attaché à la fortune du Comte de Toulouse et qui fut tué à la bataille de Muret, livrée contre Simon de Montfort en 1213. E MORI LAI, et ce fut là qu'il mourut. Bertrand de Born parle du successeur de ce Prince, le

(1 et 2) Raynouard, Biographies des troubadours.

(3) Le Tyrtée du moyen âge.

Roi Jacques. Il donne ensuite l'analyse de quelques évènements contemporains et termine le sirvente par une strophe qui est sa profession de foi religieuse et politique : « Notre Roi, dit-il, portera sa bannière dans l'armée de Montfort contre tous ceux qui veulent abaisser sa puissance : « Contra toz selles qui Ivan d'onor baissan. »

Il est évident que Bertrand de Born vivait encore en 1213 et 1214 et au-delà. Son fils aîné assista à la bataille de Bouvines, en 1214. Les faits historiques consignés dans ses sirventes s'arrêtent à cette époque et après cette victoire qui établit définitivement la prépondérance politique de la France en Europe. La date de 1214 est justifiée par une autre circonstance. Ce fut en 1215 que le Pape Innocent III donna au Comte de Montfort l'investiture des terres du Comte de Toulouse ; Simon de Montfort en fit hommage au Roi Philippe-Auguste. Bertrand de Born n'eût pas donné à Raymond VI le titre de Comte de Toulouse s'il eût composé son sirvente en 1215. Ce dut être cette année qu'il se retira à l'abbaye de Dalon, ayant alors 70 ans.

Mais si l'on adopte l'opinion de quelques historiens qui admettent que Bertrand de Born était le même que celui qui fit une donation à l'abbaye de Dalon avec son père Itier, en 1114, il en résulte qu'il avait plus de 80 ans lorsque la Vicomtesse de Montignac recevait sa cour, et plus de cent ans lorsqu'il composa son sirvente adressé au Comte de Toulouse, ce qui est impossible.

Bertrand et son frère Constantin furent constamment en querelle. Les uns prétendent, et entr'autres Geoffroy de Vigeois, dont l'autorité est grande, que la Seigneurie d'Hautefort appartenant en propre à Agnès de Lastours, femme de Constantin, Bertrand n'y avait aucun droit et en déposséda injustement son frère, dont le caractère était d'ailleurs querelleur et mauvais. Mais d'autres disent au contraire que les Born en étant depuis longtemps co-seigneurs, Constantin eut tous les torts. Le Père Pradillon dit (1) : « Les deux frères, Bertrand et Constantin eurent querelle ensemble, en sorte que le Roi

---

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 92, n° 1.

« d'Angleterre fut obligé d'aller à Hautefort et rétablit Constantin  
 « dans ce château, dont Bertrand, son frère, l'avait chassé. La  
 « querelle de ces deux frères venait de la maison de Lastours dans  
 « laquelle les deux frères Bertrand et Constantin avaient fait alliance,  
 « la fille de Bertrand ayant épousé un Lastours. » Au contraire, le  
 Roi d'Angleterre, Henri II, après s'être emparé d'Hautefort, jugea la  
 querelle des deux frères, et, à tort ou à raison, donna le château à  
 Bertrand. Celui-ci, dans ses sirventes, s'appuie sur ce jugement et se  
 plaint de Constantin qui veut lui ravir le bien de ses enfants. On  
 serait tenté de supposer que Bertrand de Born avait, lui aussi, épousé  
 une fille de la maison de Lastours. Ce point ne sera probablement  
 jamais éclairci. Quoiqu'il en soit, Bertrand sut se maintenir à  
 Hautefort et ses fils lui succédèrent.

En 1212 Bertrand de Born rendit hommage au Roi Philippe-Auguste, avec Archambaud, Comte de Périgord, suivant les lettres qui en furent données à Nemours, au mois de novembre, par lesquelles ce Prince lui promit pour soi et ses successeurs de ne jamais mettre hors de ses mains leurs personnes, le Comté de Périgord et la forteresse d'Hautefort. On voit que cet hommage fait au même titre par le Seigneur d'Hautefort que par le Comte de Périgord montre que ces deux seigneurs ne relevaient que du Roi, Duc de Guyenne, depuis que Jean sans Terre avait été dépouillé de ce Duché (1).

Bertrand de Born termina une vie aussi agitée en prenant l'habit monastique à Dalon. Il y vivait encore de 1214 à 1220.

Ses poésies ont été publiées bien des fois et font partie de tous les recueils des troubadours. Son histoire a été aussi écrite plusieurs fois, mais il est bien difficile d'établir des faits bien exacts dans des époques aussi troublées.

Dante place Bertrand de Born dans son enfer et l'explication en est simple. Dante était Gibelin, comme Henri II, Roi d'Angleterre; par conséquent les ennemis de celui-ci devenaient les ennemis du

---

(1) Registre du Trésor des Chartes, folio 75, verso.

poète. Bertrand de Born avait cherché par tous les moyens à délivrer son pays du joug des Anglais. Dante le représente sans tête, la portant par les cheveux en guise de lanterne, et se faisant à lui seul la lumière. Ceci signifierait que Bertrand ne prenait conseil de personne. Lorsque ce damné fut au bas du pont il leva haut les bras, de manière à placer sa tête devant le poète et lui dit : « Considère  
 « ma peine cruelle, toi qui, pendant ta vie, peux visiter les morts. As-tu  
 « été témoin d'un supplice plus affreux ? Afin que tu portes de mes  
 « nouvelles, apprends que je suis Bertrand de Born, qui donnai de  
 « mauvais conseils au Roi jeune et semai la division entre le fils et le  
 « père. Achitophel n'excita pas Absalon contre David par de plus  
 « méchantes instigations. Parce que je divisai des personnes que la  
 « vertu avait unies, je porte mon cerveau fatigué, séparé de son  
 « principe qui est dans ce tronc ; ainsi j'observe en moi la peine du  
 « talion. »

Espérons que Dante seul a mis Bertrand en enfer et que si, dans sa vie aventureuse, il a eu des fautes à se reprocher il les a expiées dans la pénitence qu'il a faite à Dalon. — Dans ce qui subsiste de cette abbaye il n'y a rien qui remonte à l'époque dont nous parlons. Depuis 1789 les restes de l'abbaye ont été vendus et revendus plusieurs fois.

Bertrand de Born eut deux femmes, dont on ne connaît que les noms de baptême : HERMENGARDE, appelée parfois RAYMONDE, et PHILIPPA. Il est probable que c'est de la première qu'il eut quatre enfants, et il est possible que ce fut une Lastours.

1. Itier de BORN, que l'on rapportera en même temps que son frère.
2. Bertrand de BORN, qui suit.
3. Constantin de BORN, qui se fit moine à Dalon.
4. Aymeline de BORN, dont il a été parlé plus haut à l'article Lastours et qui épousa Séguyn de Lastours, dont sont descendus les Seigneurs de Pompadour.

10. IV. BERTRAND et ITIER de BORN sont tellement cités ensemble qu'il est difficile de savoir quel était l'aîné. Ils furent armés Chevaliers ensemble en 1192. On trouve dans les donations

faites à l'abbaye de Dalon Bertrand avec Bertrand son père en 1189 ; Constantin et Itier, frères, en 1190 ; Constantin seul en 1192. Cette même année Bertrand et Itier, venant d'être armés Chevaliers, confirmèrent, dans le château d'Hautefort, en présence de leur père et de plusieurs gentilshommes, la donation qu'ils avaient faite à l'abbaye de Dalon. En 1200, Bertrand et Itier de Born, en présence de Bertrand, leur père, et de Constantin, leur frère, donnent à l'abbaye de Dalon des dîmes dans la paroisse de Teillots. La même année ils passèrent un acte dans le chapitre de ce monastère, par lequel, pour réparer les torts qu'ils avaient pu faire aux religieux pendant les guerres, ils leur firent don de plusieurs biens et jurèrent qu'ils les prenaient eux et leurs biens sous leur garde et protection. Ils en furent encore bienfaiteurs ensemble en 1204-(1).

Le traité du ban et arrière-ban mis au jour par le savant La Roque (2) remarque à la page 165 que le Seigneur d'Hautefort fut au nombre des Barons qui servirent le Roi, l'an 1214, dans sa guerre contre l'Empereur Othon et les Comtes de Flandre et de Hainaut, entre Bouvines et Tournay, près de l'abbaye de Cysoin. C'est de la fameuse bataille de Bouvines qu'il parle, bataille que Philippe-Auguste gagna glorieusement. En effet si Bertrand de Born, le troubadour déjà vieux, n'assista pas à la bataille de Bouvines, ce qu'on ignore, au moins ses deux fils y combattirent et Itier y fut tué sous les yeux du Roi (3).

Bertrand fut troubadour comme son père et cité comme tel par Raynouard. On ne connaît pourtant de lui qu'une seule pièce de poésie et encore est-elle quelquefois attribuée à Blacasset de Blacas, le troubadour Provençal, dont un descendant devait s'allier plus tard à une descendante de Bertrand de Born, par le mariage, en 1863, de Louis, Duc de Blacas, avec Alix de Damas.

On ne connaît pas les noms des femmes de Bertrand et d'Itier. Il

(1) Généalogie manuscrite.

(2) Généalogie manuscrite. — Bibliothèque du Roi, Cartulaire de Philippe-Auguste, folio 13.

(3) Comte de Marquessac.

paraît à peu près certain que l'un d'eux eut une fille, Marie de BORN, que nous retrouverons à l'article suivant, et que l'autre eut trois fils :

1. Itier de BORN, dont l'article suit.

2. Bertrand de BORN, cité par la généalogie manuscrite comme ayant épousé Huyberge VIGIER. Ce mariage fut accordé par nobles Pierre Vigier et Itier de Born, frère aîné de Bertrand ; c'est ce que l'on apprend d'une quittance donnée à la veuve du dit Itier, l'an 1237, de ce qui restait à payer par feu son mari à l'occasion de ce mariage. On ne dit pas où l'on a trouvé ces titres qui n'existent pas dans les archives d'Hautefort. D'après cette même généalogie manuscrite ce Bertrand aurait eu un fils :

VIGIER :  
de gueules à trois  
lionceaux d'or, à la  
cotice d'argent bro-  
chante.

A. Itier de BORN, que l'on trouve en effet mentionné dans un seul titre des archives d'Hautefort. Ce titre est pour une grande partie indéchiffrable ; ce que l'on peut en lire se retrouve bien dans l'extrait qu'en a fait l'auteur de la généalogie : ce qui fait croire cet extrait exact (1). Itier, qui se qualifie donzel d'Hautefort, fils de défunt messire Bertrand de Born, Chevalier, fait un échange pendant les Nones de Mars 1276 avec Géraud de Faye, donzel, Seigneur d'Hautefort et de Thenon, et Itier de Faye, donzel, frères, ses cousins, (comme fils de Messire Aymar de Faye et de Marguerite de Born, héritière d'Hautefort). Par cet acte, qui fut passé sous le sceau de la cour de l'official de Périgueux, il leur céda les droits qu'il avait sur des ténements dans les paroisses de Nailhac et de Badefold, sur la terre de feu Guillaume de Saint-Léonard, sur la borderie de Chabrolenche en la paroisse de Cherveix, sur les fiefs que les Chevaliers et donzels de Nilhac et de Moneis tenaient de défunt Itier Chabrol, Chevalier de Chalus Chabrol, et sur plusieurs autres biens que ses dits cousins et leur mère possédaient tant à Hautefort qu'ailleurs. Eux en contre-échange lui firent cession de plusieurs revenus dans la paroisse de la Noaille (Noaillette) et de Nailhac et de certains droits sur la pleidure d'Hautefort assise entre la tour de la Palme et celle de Bernard du Luc, Chevalier d'Hautefort. Ils lui abandonnèrent trente sous de rente sur le mas ou tènement appelé del Cros, avec ce qui lui appartenait sur le château, châtellenie et honor d'Hautefort et ils lui promirent outre tout cela 50<sup>l</sup> une fois payées. Ensuite de quoi Itier de Born avoua être leur homme franc et libre et tenir d'eux tous ses biens en fiefs francs et libres. On ne lui connaît ni alliance ni postérité.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 1, n° 6.

3. Guillaume de BORN, auteur de la branche de Vaudre rapportée plus loin, sans qu'il y ait de preuve authentique de cette filiation; il n'y a que des probabilités.

11. V. ITIER de BORN, Chevalier, Seigneur d'Hautefort, est connu par une quittance que Marie, sa veuve, reçut pour elle et ses enfants, conjointement avec noble Aymar de Faye (son gendre), de N. Vigier, donzel, Viguiier de la ville du Puy Saint-Front, comme neveu de Huyberge Vigier, femme de Bertrand de Born, frère de cet Itier, de 500 sols Périgourdins qui restaient à payer sur les 1500 que ce même Itier avait promis à son dit frère en le mariant. Cette quittance est datée du mois de février, le lendemain de la fête de Sainte Agathe, de l'an 1237, et fut passée en la présence de G. de Moneis, Chevalier, de W. de Bruzac, Chevalier, de Pellegrin de la Faye, de Hélie Féleaz et Hélie Sudre.

Cette quittance, citée par la généalogie manuscrite, n'existe pas au Trésor d'Hautefort.

Itier était mort avant 1268, car cette année son gendre, Aymar de Faye, était qualifié Seigneur d'Hautefort.

BORN :  
d'azur à la levrette  
d'argent.

Marie de BORN, femme d'Itier, que nous croyons être sa cousine germaine, fit son testament le vendredi avant la fête de la nativité de la Sainte Vierge 1271 (1). Elle était veuve et sa fille Marguerite de BORN était veuve d'Aymar de FAYE. Il est évident, d'après ce testament, que c'était Itier de Born qui avait été Seigneur d'Hautefort, dont sa fille avait hérité. Marie de Born possédait Escoire; elle institue Marguerite, sa fille, son héritière universelle, et c'est sur la terre d'Escoire que l'on devra prendre les legs qu'elle fait. Ces legs consistent en rentes pour ses petites-filles, Raymonde, religieuse à Cubas, Pétronille, à laquelle elle donne ce qui lui faut pour qu'elle puisse devenir religieuse, et enfin Gaysse. Elle fait en outre beaucoup de legs aux Eglises S<sup>t</sup>-Eloi d'Hautefort, S<sup>t</sup>-Front et S<sup>t</sup>-Etienne de Périgueux, à Bassileac, à la chapelle de l'hospice de Cubas, au monastère de Saunhae, aux frères mineurs d'Excideuil, aux frères

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 1, n° 3. Le plus ancien des testaments conservés dans ce Trésor.

prêcheurs de Périgueux, etc. Elle veut être enterrée à Cubas près de Bertrand son fils et demande qu'une lampe soit allumée devant l'autel de Saint Nicolas, près de sa sépulture. — Elle nomme ses exécuteurs testamentaires sa fille Marguerite et son cousin Bernard de Beuville, chanoine de Périgueux.

Itier et Marie eurent deux enfants :

1. Bertrand de BORN, qui suit.
2. Marguerite, qui porta l'héritage d'Hautefort dans la maison de FAYE.

12. VI. BERTRAND de BORN, troisième du nom, Chevalier, Seigneur d'Hautefort, autorisa de son sceau, avec ceux d'Aymar de Faye, Chevalier, Seigneur de Thenon (son beau-frère), et de Boson, Chapelain d'Hautefort, l'acte de vente passé au dit lieu d'Hautefort, le 2 des Ides du mois de Juin de l'an 1248 par Pierre, R. et Pellegier Aymar, donzels, frères, et par Marguerite, demoiselle, leur sœur, du consentement de dame Agnès, leur mère, veuve de Guillaume Aymar, Chevalier, leur père, à Hélié Regnaud, vassal du château d'Hautefort, de tous les droits qui leur appartenaient sur les nommés Golfier, leurs hommes-liges et dont ledit Seigneur de Thenon promit toute garantie pour lesdits donzels, frères ; en présence de P. de Moneis, d'Etienne de Bruzac, Chevaliers, de B. Maschale, de P. de Rolhac et de Jean Boisseul, clients du dit Hautefort. — Le sceau de Bertrand, pendant encore à ce titre, est un écu chargé de 3 forces renversées, 2 et 1, et au revers une levrette avec le mot : « Secretum » écrit autour (1). D'après le testament de sa mère il mourut avant elle et fut enterré à Cubas.

Nous ne savons pourquoi Bertrand de Born et sa mère furent enterrés à Cubas. Peut-être avaient-ils été en tout ou en partie fondateurs de l'hospice dont il est question dans le testament de Marie de Born. Il y a eu à Cubas jusqu'à la Révolution un prieuré de Fontevrault, dont on voyait encore quelques restes il y a une trentaine d'années.

---

(1) Généalogie manuscrite. Ce titre n'existe pas au Trésor d'Hautefort.

AYMAR DE FAYE  
*Marguerite de Born*

GÉRAUD DE FAYE  
*N de Gourdon*

ITIER DE FAYE  
*Pétronne Portefoi*

ADHÉMAR DE FAYE

RAYMONDE DE FAYE  
Religieuse

GAYSSE DE FAYE

PÉTRONILLE DE FAYE

BERTRAND DE BORN  
*Jeanne de Périgord  
Marguerite*

RENAUD DE BORN  
*Souveraine de Comborn  
remariée à D. de Calvignac*

ADHÉMAR DE BORN

RENAUD DE BORN  
Prieur

MARGUERITE DE BORN  
*Pierre de Gontaut*

ALIX DE BORN  
*Guy du Luc*

BERTRAND DE BORN  
*Alix de Calvignac*

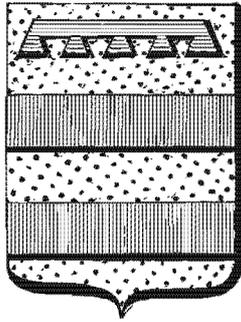
MATHE DE BORN  
*a. Guill. de Calvignac  
b. Corborand Vigier  
c. Guill. de Forces*

JEANNE DE BORN  
morte jeune

MATHE DE BORN  
*a. Jean de Cosnac  
b. Hélie de Gontaut*

## CHAPITRE III

### FAYE, dits BORN



ARMES : *D'or, à 2 fasces de gueules et au lambel d'azur  
à 5 pendants en chef.*

On a pensé pouvoir rattacher les Faye de Thenon à la famille de Fay, qui tire son nom d'une terre située dans le haut Vivarais (1). Cette opinion ne paraît avoir aucun fondement. Les noms, différents en Français, FAY et FAYE, le sont encore plus en latin : de FAYA ou de FAGIA et de FAYNO. Leur étymologie n'est pas la même, de l'un c'est « faya » qui, dans la latinité du moyen âge signifiait lieu planté de hêtres, de l'autre c'est « fayna », fouine, à quoi se rapportent les armes parlantes de la famille de Fay : de gueules à la bande d'or chargée d'une fouine d'azur. L'écusson des Faye de Thenon était au contraire : d'or, à deux fasces de gueules, au lambel d'azur à cinq pendans, en chef. Cette différence de nom et d'armes semble avoir une importance décisive à une époque qui est précisément celle où les signes distinctifs commençaient à s'établir. Enfin les généalogies de la maison de Fay de Latour Maubourg ne mentionnent aucune branche établie en Périgord. Il y aurait plus d'apparence à rattacher la famille de Faye à celle du même nom comptée parmi les

---

(1) Recherches faites à la Bibliothèque royale par le Marquis Gabriel de Boyssseulh.

principales à la cour des Ducs de Guyenne et qui s'allia à eux au commencement du XII<sup>e</sup> siècle. De celle-ci était la grand'mère d'Eléonore de Guyenne et il paraît aussi plausible de croire qu'en sortait Raoul de Faye, grand-père maternel d'Ebles, gendre d'Adhémar, Vicomte de Limoges. Quoi qu'il en soit, il est aisé de voir que la famille de Faye est une de ces familles d'ancienne chevalerie dont l'origine noble se perd dans la nuit des temps et par conséquent sont égales aux plus illustres.

Bien qu'ayant leur château au repaire de Thenon, les Faye avaient dès le principe les relations les plus fréquentes avec Hautefort et avec le Limousin, où ils avaient des biens. Ainsi, en 1178 entr'autres, les Faye donnent à l'abbaye de Dalon, dont le cartulaire nous les montre fréquents bienfaiteurs, ce qu'ils avaient dans le vallon de Sana en Limousin. Les donateurs sont Géraud, Alaïs, sa femme, Adhémar et Pierre, ses fils.

Voici un autre acte du même cartulaire, fort intéressant parce qu'il montre qu'à cette époque les Faye (ce qui paraît avoir existé pour les principaux gentilshommes du pays) avaient une maison à Hautefort. « Géraud de Boyssseulh (1) a donné ce qu'il avait dans la « borderie de Giraudenche et dans les possessions tenues par les « hommes de Banac entre les mains du prieur Archambauld, « d'Hautefort, devant la porte de la maison d'Adhémar de Faye, « en 1181. »

Autre acte du même cartulaire : « Géraud de Faye et Pérégrin, son « frère, confirment la donation faite à l'abbaye de Dalon par Adhémar, « leur frère, partant pour Jérusalem en 1190, d'une borderie sise « près du mont de Maïac et de la Rochepalès. »

La chronique de Geoffroy, prieur de Vigeois (2), rapporte qu'Aymeri IV, Vicomte de Limoges, épousa Marguerite, sœur de Boson de Turenne, dont il eut un fils, Aymeri, auquel Henri d'Angleterre donna en mariage sa parente Sara, fille de Robert,

---

(1) Archives de Boyssseulh.

(2) Comte de Marquessac.

Comte de Gloucester, où, selon d'autres, de Raynald, Comte de Cornouailles, qui fut fils de Henri le Magnifique, Roi d'Angleterre, et frère de l'Impératrice Mathilde. Aymeri IV était fils d'Archambauld le Barbu, Vicomte de Comborn, et d'Humberge, dite Brunissende, Vicomtesse de Limoges. Almodie, sa sœur, avait épousé Olivier de Lastours.

Aymeri V (neveu d'Olivier de Lastours) eut de Sara plusieurs enfants. Il donna en mariage sa fille Marguerite au fils d'Aymeri de Rochechouart, puis en deuxièmes noces au fils d'Adalbert, Comte de Périgord; Aquilie fut mariée au fils de Guillaume de Gourdon, Humberge à Geoffroy de Lusignan, et Marie à Ebles, fils d'Ebles, Vicomte de Ventadour, et de Sybille, fille de Ramnulphe ou Raoul de Faye ou de la Faye. Justel, dans son histoire de la maison de Turenne, raconte que Sybille était sœur du Vicomte de Châtellerault. La chronique de Vigeois nous dit que Guillaume d'Aquitaine épousa la sœur du Vicomte de Châtellerault, appelée Enor, dont il eut une fille appelée Eléonore, c'est-à-dire autre Enor, « *Alia Enor.* » Aliénor ou Eléonore devint Duchesse d'Aquitaine ou de Guyenne après la mort de son père.

D'après Justel, il semble que les Faye de Thenon sont de la même famille que la mère d'Eléonore; quelque peu aimable que fut cette Princesse, on recherche volontiers sa parenté.

Les archives de Thenon furent brûlées dans les guerres des Anglais, vers 1460, comme on le verra plus loin, au chapitre d'Antoine d'Hautefort. C'est ce qui peut expliquer l'ignorance où nous sommes sur la maison de Faye.

La généalogie manuscrite parle de quelques membres isolés de cette maison.

Radulphe de Faye est le premier qu'on trouve dans la chronique de Vigeois avec son frère Guillaume qui est qualifié Vicomte de Castelleyrac, alias Castelleyal. Radulphe fut père de Sybille de Faye, qui était mariée, vers l'an 1160, à Ebles, dit Archambauld, Vicomte de Ventadour. (Voir plus haut.)

Géraud et Pierre de Faye furent, comme il est dit plus haut à l'article d'Itier de Born, premier du nom, présents à une donation faite à l'abbaye de Dalon, du temps de Roger, abbé de Dalon, c'est-à-dire entre 1120 et 1159.

Roger de la Faye fit donation au couvent de Bonnaigue, en Limousin, en 1208, selon le Gallia Christiana (1).

Dans le recueil de Rimer, il est dit que le Roi Jean d'Angleterre écrivit le 23 Mai 1212 à G. du Puy, maire d'Angoulême, à G. de Nevil, Chambrier, à Radulphe de la Faye, à Emery de Abawrick et à Pierre de la Faye, qui leur envoyait copie des lettres qu'il avait reçues depuis peu de l'Empereur, son neveu, auquel il avait envoyé ses députés, qu'ils en apprendraient bientôt de bonnes nouvelles, et qu'il les pria de donner toute leur attention à ce qui le regardait de leur côté, les assurant qu'il leur communiquerait tout ce qui pourrait concerner tant sa terre que leur état propre.

13. I. AYMAR de FAYE (2), Chevalier, Seigneur de Thenon, devint Seigneur d'Hautefort par sa femme Marguerite de Born, qu'il épousa vers 1237.

Il est qualifié noble, Chevalier, et Seigneur de Thenon, dans l'acte de vente que Bertrand de Born, Chevalier, Seigneur d'Hautefort (son beau-frère), et lui, autorisèrent de leurs sceaux en 1248, ainsi que nous l'avons vu plus haut à l'article de Bertrand de Born, troisième du nom.

On le trouve nommé Aymar, Seigneur d'Hautefort, dans un accord que lui et Pierre de Faye, son frère, firent le samedi après la Pentecôte 1254 avec Guy, Vicomte de Limoges, auquel ils cédèrent leurs droits sur le lieu et le Mont Cassin, en échange de plusieurs biens que ce Seigneur leur donna, leur promettant, en cas qu'il fit bâtir une ville franche au dit Mont Cassin, qu'il n'y recevrait aucun de leurs hommes et de leurs Chevaliers, tant de leurs fiefs et domaines

(1) Tome 2, page 598.

(2) Tout ce qui concerne Aymar de Faye est tiré de la généalogie manuscrite; les titres qui y sont cités n'existent plus.

que de ceux d'Hautefort, et qu'il ne ferait aucune acquisition soit dans le château, la châteltenie et les dépendances du dit Hautefort, ou dans leurs fiefs, sans le consentement d'eux ou de leurs héritiers. Ensuite les deux frères reconnurent tenir en fiefs du dit Vicomte, non seulement ce qui leur appartenait dans la paroisse d'Azerac, ainsi qu'à Bouzones et sur les lieux de Boissac et de Columpnac, mais aussi toutes les choses qu'il venait de leur céder par cet accord qui fut passé du conseil de Messire Aymeri de la Porte, Chevalier, qu'ils avaient pris pour arbitre de leurs différends ; ils en scellèrent l'acte tous trois de leurs sceaux, où il reste encore le second, qui semble être celui d'Aymar, Seigneur d'Hautefort, ayant pour armes une levrette rampante à sénestre. On ne peut pas distinguer le contre-sceau.

Ce même Seigneur fit donation à Géraud, son fils aîné, de sa terre et de son château de Thenon, en 1266.

Des mémoires domestiques portent que cet Aymar fut fait Chevalier de la main du Roi Saint Louis et que ce Prince lui donna la terre de Nailhac, l'an 1253.

En 1256, Marguerite de BORN, sous le sceau de Bertrand, abbé de Tourtoirac, agissant du consentement et autorité de son mari, fit donation à Géraud de Faye, son fils, émancipé et bien méritant, du château d'Hautefort avec les droits et dépendances du dit château, entre les ruisseaux qui l'entourent. Les mêmes jour et an, sous le même sceau, Adhémar de Faye investissait son fils de son fort château et repaire de Thenon.

BORN :  
parti d'azur à la levrette d'argent et d'or, à 3 forces de sable.

Etant veuve, l'an 1269 (1), le 16 des Calendes de Juin, Marguerite fit une seconde donation en faveur de son fils Géraud du château d'Hautefort, en s'y réservant quelques terres et revenus qui en dépendaient, avec la tour et les maisons étant au bas de la forteresse, le four du château et d'autres biens qui lui revenaient de droit de ses père et mère, situés dans la paroisse de la Noailhette, ainsi que de la terre et héritage d'Escoire, appartenant à dame Marie, sa mère, dont elle doit jouir après elle ; déclarant qu'elle retenait toutes ces

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 1, n° 4.

choses comme chargée de pourvoir à l'entretien de ses deux plus jeunes fils. Si Géraud meurt sans laisser d'enfant mâle de sa femme, c'est son frère Itier qui possédera le château d'Hautefort.

Marguerite vivait encore en 1299. — Elle eut six enfants :

1. Géraud de FAYE, dont l'article suit.

2. Itier de FAYE, donzel, Seigneur d'Escoire, dans la paroisse de Bassillac, est mentionné dans les titres de son frère aîné des années 1276 et 1283 (1).

Il épousa Pétronne PORTAFE, ou PORTEFOI, fille de Géraud Portafe, Chevalier. Il n'en eut point d'enfant, car dans son testament du lundi après la Saint Georges 1307 (2), où il se dit natif d'Hautefort, *oriendus de Altoforte, mansionarius reparii d'Escoyra*, il ordonne que les biens dotaux qu'il a reçus en mariage lui soient restitués, ainsi que la terre qui avait appartenu à Géraud Portafe, Chevalier, son beau-père, située dans la paroisse d'Antonne, au-delà de l'Isle, et qui lui avait été cédée pour 15<sup>l</sup> de rentes. Il lègue la jouissance de tous ses biens à Aymar de Faye, donzel, son frère, sa vie durant, après lequel il en fait héritiers Bertrand et, s'il meurt sans enfants, Renaud de Born, ses neveux ; il nomme pour ses exécuteurs testamentaires le même Aymar, son frère, Ponce d'Agonac, donzel, Bernard de Grasinac, et frère Guillaume Aurelhe, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Ce testament contient divers bienfaits en faveur des églises d'Hautefort et d'Antonne, des religieuses de Cubas, des couvents des Frères Prêcheurs et mineurs de Périgueux, des Frères de la milice du Temple du Pont Saint-Martial.

Le testateur ordonne sa sépulture dans le cimetière de Saint-Agnan, proche Hautefort, et fonde un anniversaire pour lui et ses parents dans l'église de Thenon.

3. Aymar ou Adhémar de FAYE, donzel, est nommé dans la donation faite par son frère aîné à l'abbaye de Dalon en 1283 (3) et dans une vente faite en 1250 par Géraud, Itier et Adhémar de Faye (4).

En 1296, il prenait la qualité de Seigneur d'Hautefort et de Thenon, comme tuteur des enfants mineurs de Géraud, son frère aîné (5).

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 1, nos 6 et 7.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 1, n° 17.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 1, n° 7.

(4) Trésor d'Hautefort, liasse 1, n° 2.

(5) Trésor d'Hautefort, liasse 1, n° 23.

Il vendit des rentes sur la paroisse de Cherveix à Geoffroy de Moneis, damoiseau, fils de défunt Messire Pierre de Moneis, Chevalier, et cette vente fut approuvée et confirmée par Bertrand de Born, son neveu, Seigneur d'Hautefort, qui en scella l'acte avec l'official de Périgueux, le 4 des Nones d'Avril 13\*\*.

Le jeudi après la fête de la Madeleine 1309 il assista au mariage de noble damoiseau Bernard du Luc avec Huguette de Massault.

On le trouve encore nommé dans un acte du même Bertrand, Seigneur d'Hautefort, son neveu, en 1315. Il y eut entre lui et Géraud, Seigneur de Boysseulh (1), un combat solennel en champ clos, à Périgueux, au mois de Septembre 1298, en présence de Guy de Chabrier, Chevalier du Roi, sénéchal de Périgord et de Quercy, et de Robert de la Place, bailli royal de Périgueux. Aymeri, Seigneur de Rochechouart, Barase de Thémines, Guillaume de Gourdon, Hugues de Domme, Hugues de Milhac et Pierre de Milhac assistèrent Adhémar de Faye à titre de témoins répondants pour lui ; Itier de Faye, Hélié de Clermont, Pons d'Agonac et Hélié de Bernard, à titre d'otages. De plus, Marguerite, dame d'Hautefort, mère d'Adhémar, s'obligea pour lui.

Géraud de Boysseulh était accompagné de Pierre de Pierre Buflière, d'Assalit de Blanchefort, de Guichard de Comborn, Seigneur de Treignac, et d'Hélié de Bernard, Seigneur de Jaunhac, qui étaient ses cautions, et de Guillaume d'Excideuil, Archambauld de Féletz, Raymond de Vidal, Pierre de la Roche et Geoffroy de Luichs, qui étaient ses otages. Il paraît que l'avantage resta à Géraud de Boysseulh, car on voit dans la suite Adhémar de Faye, détenu prisonnier au château royal de Domme, jusqu'à ce qu'il eût livré à Géraud de Boysseulh la valeur du cheval et des armes, sinon le cheval et les armes mêmes avec lesquels il avait combattu, plus quinze cents livres tournois de dommages et intérêts, enfin qu'il eût satisfait et fait satisfaire par ses frères et neveux, fils de son frère prédécédé, sur les points pour lesquels avait eu lieu le combat. Telle est la sentence prononcée par Regnauld de Pons, arbitre choisi par les parties, le mercredi avant la fête de la Toussaint 1298.

Il est dit qu'Adhémar de Faye eut postérité, mais on ne la retrouve pas plus que le nom de sa femme.

On le voit encore figurer le mercredi avant la fête de l'Ascension 1299, avec Marguerite, dame d'Hautefort, sa mère, qui, par conséquent, vivait encore, dans les suites de son démêlé avec Géraud de Boysseulh.

4. Raymonde de FAYE, religieuse à Cubas (ordre de Fontevrault) d'après le

---

(1) Archives de Boysseulh.

testament de sa grand'mère maternelle qui, en 1271, lui légua cinq setiers de froment, de rente viagère, mesure de Périgueux, percevables sur la borderie du Breuil.

5. Gaysse de FAYE, connue par le même testament comme pouvant se faire religieuse.
6. Pétronille de FAYE, qui eut aussi un legs de sa grand'-mère.

14. II. GÉRAUD de FAYE, marié à N. de GOURDON, avait pris les armes de sa mère, comme Seigneur d'Hautefort. On trouve son sceau à deux actes de 1290 et 1292, qui est un écu parti de trois forces, pour Hautefort, et d'une levrette, pour Born (1). En la même année, 1292, il scella un autre acte où on lui voit pour armes deux fascés et un lambel de cinq pendants en chef avec cette légende : « S. GERALDI « DE FAGIA », ce qui montre que c'étaient là les armes propres de sa maison.

On trouve un Seigneur d'Hautefort au nombre des vassaux de la couronne que Saint Louis, voulant faire la guerre au Comte de Champagne, fit avertir de s'assembler à Saint-Germain-en-Laye, en 1236 (2).

Il avait été émancipé par son père et avait reçu de lui, par donation, en 1266, les forteresse et château de Thenon, et de sa mère, le château d'Hautefort, comme il a été dit à leur article.

En 1274, le 2 des Ides de Décembre, Géraud, Seigneur d'Hautefort et de Thenon, confirme les donations, aumônes, et une rente de 40<sup>l</sup> faites par Madame Marguerite de Born, sa mère, en faveur de la maison des Templiers du Pont Saint-Martial, au diocèse de Périgueux, et approuva et ratifia en même temps toutes les acquisitions que cette maison avait faites dans ses terres et domaines (3).

Au mois d'octobre de l'an 1276, il accensa la Baillie d'Hautefort au nommé Jean Renaud et à ses hoirs sous la redevance d'un repas entre Noël et Carême prenant, et cent sous, monnaie de Limoges.

(1) Père Pradillon.

(2) Vie de Saint Louis, par l'abbé de Choisy, page 48.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 1, n° 5.

Il échangea des revenus conjointement avec son frère Itier contre d'autres appartenant à Itier de Born, donzel d'Hautefort, leur cousin, fils de défunt Messire Bertrand de Born, Chevalier, en 1276 (1), comme il est dit à l'article d'Itier de Born.

En 1283 (2), dans l'octave de la fête de l'Assomption, il céda en aumône à l'abbaye de Dalon, du consentement de la dame sa mère, d'Itier et d'Aymar, ses frères, ses droits seigneuriaux et de juridiction sur les hommes de ce monastère, se réservant seulement ceux du haut domaine, c'est-à-dire les cas de meurtre et d'homicide, fraction de voie publique et de violence, rapt de femme et effusion de sang par armes ou autrement. Il est qualifié dans cet acte de Damoiseau, Seigneur du château et chàtellenie d'Hautefort. Son sceau appendu à cet acte porte un écu parti de 3 forces et d'une levrette.

On le voit encore en d'autres actes ; en 1290 il fait un échange de droits et en 1292 une vente passée par Etienne de Bruzac, damoiseau, au profit de Geoffroy de Moncis, damoiseau d'Hautefort.

En la même année, 1292, il donna la baillie d'Hautefort, de la Noaillette, de Badefold, de Teillots, de Naillac et de Granges à Jean Raynaud, neveu de Jean Raynaud, son sergent d'Hautefort (3).

Il ne vivait plus en 1296, époque à laquelle ses enfants étaient sous la tutelle de son frère Aymar.

Géraud avait épousé la sœur d'Aymeri de Gourdon, puisque ce Seigneur est dit oncle maternel de Bertrand, Seigneur d'Hautefort.

GOURDON :  
bandé d'or et de  
gueules.

1. Bertrand de BORN, quatrième du nom, substitué aux nom et armes de sa grand-mère, est mentionné dans plusieurs actes de 1300 à 1316 ; c'est à ces actes que se trouvent dans les archives d'Hautefort les sceaux les plus anciens (4) ; ils sont écartelés d'Hautefort et de Born.

Le mardi après l'octave de la Purification 1312 il fit un accord pour lui et Renaud, son frère, avec Messire Géraud de Boysseulh, Chevalier, tant en son

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 1, n° 6.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 1, n° 7.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 1, n° 14.

(4) Le premier sceau est de 1309, liasse 1, n° 29.

nom, et en celui de Guy et de Pierre de Boysseulh, ses enfants, que d'Aymeri de Boysseulh, son frère, sur les différends qu'ils avaient ensemble, pour raison des hommages réciproques qu'ils se devaient ; ce qui fut terminé sur la décision de Pierre de Saint-Rabier et de Brun, écuyer, qu'ils avaient pris pour arbitres.

En la même année, 1312 (1), le vendredi après le jour des Cendres, il renouvela pour trois ans le bail de sa terre d'Escoire à Etienne de Madur, bourgeois de Périgueux, en lui donnant quittance de treize vingts livres, qu'il lui devait à ce sujet ; ce qu'il fit encore en 1313, 1314 et 1315.

En l'année 1314, le 3 des Calendes du mois de Février, il arrenta les biens de feu Etienne de Bruzac, damoiseau, s'y réservant une vigne, attenante à celle de Guillaume de Bruzac.

Le samedi après la fête de Pâques 1315, étant à Excideuil, il redonna sa baillie des paroisses de Saint-Agnan, Granges et Naillac au nommé Aymeri Blanc ; ce qui fut fait en présence d'Aymar de Faye, son oncle, de Golfier Flamenc et de Bernard de Lespinatz.

Il ne vivait plus en 1317.

Dans la généalogie des Comtes de Périgord, on trouve Jeanne de Périgord, mariée en 1303 à Bertrand de Born, Seigneur d'Hautefort, étant veuve de Pierre de Bordeaux, qu'elle avait épousé en 1289. — Bertrand se serait-il marié deux fois ? Ce qu'il y a de certain c'est que dans un inventaire fait par Souveraine de Comborn il est question d'une dame nommée Marguerite, veuve de Bertrand de Born, frère de Renaud de Born, à laquelle Bertrand avait légué une rente viagère de 45 livres et qui était remariée à Hugues d'Abzac. — Le Chevalier de Courcelles se trompe lorsqu'il met dans la généalogie d'Abzac qu'Hugues avait épousé Marguerite de Neuville, sœur utérine de Renaud de Born, Seigneur d'Hautefort.

2. Renaud de BORN, dont l'article suit.

3. Adhémar de BORN, damoiseau, est mentionné dans un acte, où il est assisté, est-il dit, vu sa minorité, de noble homme Aymery de Gourdon, Seigneur de la Vercantière et de Peyrille, son oncle, qui promet et s'engage pour lui compromettre avec Gérard de Boysseulh entre les mains de Gérard de Flotte, sénéchal de Périgord et de Quercy, pris, non en cette qualité, mais en celle de personne privée, pour terminer tout à fait leurs différends. Cet acte est passé le samedi avant Noël 1299. On pourrait croire que cet acte peut être attribué à Adhémar, oncle de celui-ci, mais il est dit fils aîné de Gérard. — Il est probable qu'il mourut jeune.

PÉRIGORD :  
de gueules à 3 lions  
d'or armés, lampas-  
sés et couronnés  
d'azur.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 1, n° 33.

4. Renaud de BORN, recteur ou curé de Nonac, ou Donac, diocèse de Périgueux (1), donna quittance à Etienne de Madur au sujet d'une accense qu'il lui avait passée, laquelle quittance est datée de Périgueux le vendredi avant la fête de la Chaire de Saint-Pierre, l'an 1316, et scellée de son sceau écartelé d'une levrette et d'une force renversée. Raymond du Luc lui succéda dans cette cure (2).
5. Marguerite de BORN, qui épousa Pierre de GONTAUT, fils de Gaston, Seigneur de Badefold, comme on le voit par deux quittances de sa dot, payée par Ainnery de Gourdon en 1305 et 1306 (3).
6. Alix de BORN, épousa Guy du LUC, Chevalier. La famille du Luc était vassale de celle d'Hautefort et eut avec elle deux alliances. Le dernier de cette maison institua pour son héritière Marguerite de Born, dame d'Hautefort, femme d'Hélie de Gontaut. Toutes les archives de cette famille sont dans le Trésor d'Hautefort (4).

D'après la généalogie manuscrite, Alix de Born, femme de Guy du Luc, serait fille d'Aymar de Faye; le Marquis de Boysseulh la croyait fille de Géraud. Il n'en est pas question dans les titres de la famille du Luc.

La généalogie manuscrite porte :

1. Bertrand ;
2. Renaud ;
3. Renaud, prieur ;
4. Marguerite.

On trouve à cette époque :

Francon de BORN, Commandeur des maisons de la milice du Temple en Limousin, en 1274, lequel fit hommage à l'Evêque de Limoges en 1282.

Le Roi octroya à Messire Francon de Bort, Chevalier, le droit d'ériger des fourches patibulaires dans ses terres, ayant haute et basse justice, par lettres qui sont dans le registre des Chartes, cote 64, des années 1325, 1326 et 1327. Le registre des Chartes, cote 66 des années 1329 à 1334, contient une sauvegarde accordée à Messire Francon de Bort, Chevalier.

Guillaume de BORN est qualifié clerc en 1312.

(1) Généalogie manuscrite.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 7, n° 8 bis.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 8, nos 1 et 2.

(4) Trésor d'Hautefort, liasse 7.

15. III. **RENAUD** de **BORN**, ou **Reynal**, épousa, par contrat de 1324 (1), **Souveraine** de **COMBORN**, fille de **Guichard** de **Comborn**, **Seigneur** de **Treignac**, et de **Marie** de **Comborn**.

En 1317, **Renaud** de **Born** donna procuration à l'effet de mettre ses châteaux et châtellemes d'**Hautefort** et de **Thenon** sous la protection du **Roi** (2). La même année le **Roi** lui accorda une sauvegarde (3).

**Renaud**, **Seigneur** d'**Hautefort**, de **Thenon** et d'**Escoire**, ayant succédé à **Bertrand**, son frère aîné, confirma, le mercredi avant la **Saint-Michel** de l'an 1317 (4), toutes les accenses ou fermes que son dit frère avait faites du lieu d'**Escoire** au profit d'**Etienne** de **Madur**, en présence d'**Hugues** de **Meychouès**, damoiseau, et de plusieurs autres.

Le 17 des **Calendes** de **Janvier** de la même année, il céda sous certaines redevances à **Bernard** du **Luc**, damoiseau, une maison située à **Hautefort**.

En 1319, le mercredi avant la **Toussaint**, il fit un accord avec la maison hospitalière de l'ordre de **Saint-Jean** de **Jérusalem** du **Pont** **Saint-Martial**, pour raison du péage de ce lieu qui lui appartenait comme en étant seigneur domanial ; à quoi furent présents nobles hommes **Géraud** de **Boysseulh**, **Chevalier**, **Aymeri** de **Boysseulh** et **Raymond** de **Vilhac**, damoiseau. Il a dans cet acte la qualité de noble et puissant homme.

Il fit un arrentement le samedi avant la **Nativité** de **Saint Jean-Baptiste** 1321 à **Guy** de **Bossignac**, pour trois parties indivises du tènement de **Lagueos**, dans la paroisse de **Saint-Agnan**, attenant aux terres d'**Itier** d'**Hautefort**, damoiseau, dont furent témoins **Géraud** de **Boysseulh**, **Chevalier**, **Vésian** de **Cosnac**, **Guy** de **Boysseulh**, etc.

Le dimanche avant la **Sainte-Luce** de l'an 1323 (5), **Hélic** **Vigier**,

(1) Trésor d'**Hautefort**, liasse 2, n° 12.

(2) Trésor d'**Hautefort**, liasse 2, n° 2.

(3) Trésor d'**Hautefort**, liasse 2, n° 1 et 2.

(4) Trésor d'**Hautefort**, liasse 2, n° 22.

(5) Trésor d'**Hautefort**, liasse 2, n° 9.

Chevalier, Viguier de Périgueux, promet à Renaud de Born, Seigneur d'Hautefort et de Thenon, de lui remettre dans le terme de six années le lieu d'Escoire, mouvant du domaine du Roi, qu'il lui avait vendu ce même jour pour le prix de 35,000 sous, monnaie de Périgord.

En la même année 1323 (1), le 20 Janvier, vendredi de l'octave de Saint-Hilaire, il afferma ou arrenta pour cinq ans à Guillaume de Bruzac et à Guy de Bossinhac, damoiseaux d'Hautefort, moyennant la somme de 1800<sup>1</sup>, ses terres, château et châtellenie d'Hautefort avec presque tous les revenus et droits à lui appartenant, tant dans cette châtellenie que dans les bourgs et paroisses de Castres (Châtres), Badefold, Nailhac, Granges, Genis, Saint-Raphael, Saint-Martial et Tourtoirac. Les témoins sont Hugues de Beynac, Géraud de Lespinatz, Geoffroy et Olivier Morel.

En 1324 (2), le mardi après la fête de Pâques, étant à Thenon, il passa reconnaissance à Souveraine de Comborn, sa femme, fille de défunt messire Guichard de Comborn, Chevalier; comme elle avait eu plusieurs biens de son père, il déclara que pour d'urgents besoins il avait vendu sa terre d'Escoire à Messire Hélié Vigier, avec tous ses droits sur les bourgs et paroisses de Bassillac et de Sarlhac, pour le prix de 35,000 sous, monnaie de Périgord; et, pour récompenser sa femme de ce qu'elle lui avait apporté en mariage, il lui assigna par forme de donation entre vifs 3,000 sols Limosinois de rente sur Hautefort, pour en jouir sa vie durant après qu'il serait décédé. L'acte fut fait en présence de Bertrand de Saint-Exupéry et de Pierre de Chavanhac, donzels.

Le mercredi après Pâques de la même année (3), il arrenta à Guy de Bossinhac, Guillaume de Bruzac et Guy de Boyssleuh, damoiseaux d'Hautefort, tous les revenus de ses château et châtellenie d'Hautefort, pour cinq ans, moyennant la somme de 36,000 sous. Les témoins

---

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 2, n° 8.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 2, n° 13.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 2, n° 11.

furent Gérard de Moneis, le jeune, Bernard de Beauroyre et Pierre de Féletz, damoiseaux.

En 1326, le 9 des calendes de Juin, il accensa plusieurs revenus à Messire Garin de Bossinhac, prêtre, par acte donné sous son sceau, qui représente un écartelé au 1 et 4 de trois forces et au 2 et 3 d'une levrette; l'écu surmonté d'un petit écusson chargé d'un lion.

Le vendredi après la fête de Saint Jean-Baptiste 1326 il accorda la tutelle et curatelle des biens des enfants de défunt Geoffroy de Moneis à Messire Raymond du Luc, leur oncle, du consentement de Bernard du Luc, aussi leur oncle, en présence de Messire Hugues de Meschoueys, Chevalier, et de Guillaume de la Motte, damoiseaux.

En 1327 (1) il fit un accord avec le Vicomte de Limoges touchant la justice de Teillots et de Boysseulh; par cet accord Teillots resta au Vicomte de Limoges et Boysseulh au Seigneur d'Hautefort.

En 1334 (2) il y eut une commission donnée par le Vicomte de Limoges pour informer à l'occasion du trouble fait à Renaud de Born dans l'exercice de la justice haute, moyenne et basse, qu'il doit avoir aux lieux de Maumont, Granges, Nailbac, Badefold, Saint-Martial et Cherveix, depuis la rivière de Cubas jusqu'à la Pouge de Saint-Yrieix, à Saint-Raphael et descendant à Tourtoirac.

COMBORN :  
de gueules à deux  
lions léopardés d'or.

Souveraine de COMBORN, femme de Renaud de Born, qu'elle épousa par contrat de 1324, était fille de Guichard de Comborn, Seigneur de Treignac, et de Marie de Comborn.

Le jeudi avant la fête de Saint Nicolas de Mai 1337 (3), Souveraine de Comborn étant veuve et administratrice de Bertrand de Born, son fils, passa à Thenon une promesse à Guillaume d'Aragon, damoiseau, qu'elle l'acquitterait envers Guy de Vassinhac (Bossinhac?), fils et héritier de défunt Hélié de Vassinhac, Chevalier, de 8<sup>e</sup> petits tournois, que le dit d'Aragon recevait de ce Messire Hélié de Vassinhac pour raison d'une afferme du château et chàtellenie

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 2, n° 15.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 2, n° 18.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 2, n° 23.

d'Hautefort, faite autrefois et prescrite par défunt Bertrand de Born, Seigneur d'Hautefort, à cause d'une dette de laquelle Bertrand était tenu envers Aymeri de Gourdon, son oncle maternel. Cet acte fut fait en présence de Messire Renaud de Veuzans, Chevalier de l'Hôpital, et de Géraud Ran, damoiseau.

Souveraine de Comborn était remariée en 1339 avec Dieudonné, Seigneur et Vicomte de Calvignac, Chevalier, suivant l'inventaire qu'elle fit faire à Thenon des biens de son premier mari, appartenant à Bertrand de Born, son fils, le jeudi avant la Saint-Luc Evangéliste, au dit an (1). Elle déclara alors que le lieu de Thenon, les châteaux, maisons et dépendances lui appartenaient à vie, comme lui ayant été donnés l'an 1313 par feu Renaud de Born, son mari; que Bertrand de Born, son fils, était tenu envers elle de la somme de 150 livres tournois de rente viagère pour son douaire, assignées sur Escoire ou sur le château d'Hautefort, outre les arrérages de cette rente qui étaient dus depuis son veuvage, selon une donation de 1319; qu'il lui devait aussi 1500 livres tournois pour sa dot, avec d'autres sommes pour des dépenses qu'elle avait faites tant à cause de lui que de Mathe de Born, sa sœur; qu'il était encore tenu à la somme de 1000 livres, les lits et habits de noce, et 50 livres de rente pour la dot de Mathe, sa sœur; qu'il était dû au même Bertrand, son fils, 160 livres par noble homme Guichard de Comborn, Chevalier, son frère, outre le restant de 1500 livres de sa dot que ce Guichard et dame Marie de Treignac, leur mère, lui avaient assignées; que son fils était aussi tenu envers noble dame Marguerite, veuve de défunt noble homme Bertrand de Born, Seigneur d'Hautefort, frère de défunt Renaud de Born, son premier mari, et alors femme de Messire Hugues d'Abzac, Chevalier, de la somme de 45 livres de rente viagère que le dit Bertrand de Born lui avait laissée par son testament. A cet inventaire assistèrent les tuteurs du pupille ainsi que Géraud Itier, damoiseau; Messire Bertrand Chapel, prêtre de Thenon; Messire Bertrand Ebrard, Chevalier, Seigneur de Saint-Sulpice; Aymeri de Propia, damoiseau, co-seigneur de Saint-Cire; Izarn Collaud ou Rotlaud, damoiseau de

---

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 4, n° 6.

Balagnier; Guillaume de la Faye, alias Salhat, damoiseau natif de Salhat, etc. Eusuite on fit aussi l'inventaire des biens d'Hautefort et de sa juridiction haute et basse, y compris les paroisses de St-Agnan, de Cherveix, de Saint-Martial, de la Nobilie et de Boyssculh, en présence de Guy de Boyssculh, de Guy de Bossinhac et de Bernard du Luc, damoiseaux d'Hautefort. Puis celui des biens d'Escoire ayant haute et basse juridiction fut fait à Thenon le lendemain vendredi, où il fut reconnu que le père du pupille avait engagé le château d'Hautefort et ses dépendances à noble homme Raymond de Poiols, Seigneur de Blanchefort, pour un certain temps qui devait encore durer trois ans; comme aussi celui d'Escoire pour neuf ans à Bernard de Madur, de Périgueux. Le dit pupille devait encore, à cause de son père, 225 livres à Géraud Itier, damoiseau, comme héritier de Gaisse, sa mère, avec sa nourriture et son entretien dans la maison de son défunt père, en qualité de son légataire.

Cette Gaisse serait-elle Gaisse de Born mentionnée plus haut? On pourrait le croire, car Mathe de Born, fille de Renaud, eut une part dans la succession de Géraud Itier.

**Renaud de Born et Souveraine de Comborn eurent deux enfants :**

1. **Bertrand de Born**, qui suit.
2. **Mathe de Born**, dite d'HAUTEFORT, fut mariée trois fois : 1<sup>o</sup> à Guillaume de Calvignac ; 2<sup>o</sup> à Corborand Vigier ; 3<sup>o</sup> à Guillaume de Forces.

Son contrat de mariage avec Guillaume de CALVIGNAC, fils de Dieudonné, vicomte de Calvignac, est de 1339 (1). — Dieudonné de Calvignac avait épousé en secondes noces Souveraine de Comborn, mère de Mathe; ils unirent leurs enfants Bertrand et Mathe de Born avec Alix et Guillaume de Calvignac. Ce dernier mourut jeune; il eut deux filles, Jeanne et autre Jeanne, qui moururent mineures. Guillaume de Calvignac fit son testament en faveur de sa femme, comme il est dit dans le testament de celle-ci.

Mathe se remaria avec Corborand VIGIER, elle en eut au moins deux fils, puisque dans le même testament elle parle de Jean Vigier, son fils cadet, mort jeune, et dont elle hérita.

Dès 1357 elle se remaria par contrat du 22 juillet (2) avec Guillaume de FORCES,

CALVIGNAC :  
coticé d'or et de  
gueules.

VIGIER :  
de gueules à 3 lions  
d'or et une cotice  
d'argent brochante.

FORCES :

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 3, n<sup>o</sup> 6.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 3, n<sup>o</sup> 8.

Seigneur de Milhac, paroisse de Mansac. Elle en eut trois fils, Jean et autre Jean, mentionnés dans son testament du 9 septembre 1362 (1), avec un fils à naître. Evidemment ces deux Jean moururent jeunes, car dans son testament de 1395 (2), étant veuve, elle lègue sa fortune à son fils Bertrand de Forces (probablement né en 1362 ou 1363), avec substitution à ses petits neveux Talleirand, Jean et Antoine d'Hautefort, successivement.

En 1356 Mathe de Born et ses enfants obtinrent un bref de Rome (3) portant permis de les recevoir aux sacrements et offices divins, quoique co-habitants avec Guillaume de Forces, leur mari et père, excommunié pour dettes.

Guillaume de Forces fit un accord avec Bertrand de Born pour la dot de Mathe en 1357 (4) et, trois ans plus tard (5), Bertrand de Born lui fit cession du revenu d'Escoire pour 50 livres de rente dues pour la dot de Mathe.

En 1364 (6) Guillaume de Forces, Chevalier, Seigneur de Milhac et Mathe de Born, sa femme, obtinrent une sauvegarde d'Edouard, Prince de Galles.

Guillaume de Forces paraît encore dans un acte de 1374, mais son fils Bertrand rend un hommage en 1387 (7).

La famille Vigier est très ancienne, elle possédait la viguerie du Puy St-Front, et s'est éteinte à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle par le mariage de Jeanne Vigier, fille de Corborand II et d'Isabeau de Domme, avec Henri de Cugnac.

On trouve dans les archives d'Hautefort trois actes concernant Jean de BORN, Seigneur de Chourgnac, de 1354, 1369 et 1391 (8).

Il y a aussi en 1335 un accord fait entre Guillaume et Bertrand de BORN frères avec Pierre Brochard (9).

**16. IV. BERTRAND DE BORN**, cinquième du nom, soutint noblement l'honneur de son nom. Il devait être né vers 1325. Son père étant mort en 1333, il resta sous la tutelle de sa mère, de Raymond de Calvignac, archiprêtre de Giniac, et de Bertrand de

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 3, n° 11.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 3, n° 22.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 3, n° 7.

(4) Trésor d'Hautefort, liasse 3, n° 9.

(5) Trésor d'Hautefort, liasse 3, n° 12.

(6) Trésor d'Hautefort, liasse 3, n° 15.

(7) Trésor d'Hautefort, liasse 3, n° 21.

(8) Trésor d'Hautefort, liasse 3, nos 1, 2 et 3.

(9) Trésor d'Hautefort, liasse 3, n° 4.

Cardaillac. Souveraine de Comborn, sa mère, s'était remariée vers 1337 avec Diudonné, Vicomte de Calvignac, veuf lui-même et père d'au moins deux filles, dont l'une Alix fut fiancée à Bertrand de Born dès 1339 (1), n'ayant alors que 12 ans; Bertrand en avait 14. — Raymond de Calvignac était oncle d'Alix.

En 1340, le lundi avant la fête de l'Assomption, Bertrand, Seigneur d'Hautefort, eut remise de la charge de bailli de la terre d'Hautefort (2) du nommé Audouin Raynauld, qui lui représenta les provisions qui en avaient été données à ceux de sa famille en 1276 et 1292. Les témoins de cet acte sont Guillaume de Bruzac et Bertrand du Luc, damoiseaux.

En cette même année 1340 (3), Raymond de Poiols, Seigneur de Blanchefort, comme tenant à ferme ou en accense les château et chàtellenie d'Hautefort avec ses droits et revenus, donna quittance à Aymeri de Boysseulh, damoiseau, en présence d'Arnaud Ségui, de Hugues de Cromat et d'Aymar de la Tour.

On trouve une quantité d'actes scellés de son sceau, de 1340 à 1371 (4). Ces sceaux portent tantôt une force seule, tantôt parti de trois forces et d'une levrette, tantôt écartelé de même. Il y est qualifié de puissant seigneur.

Nous le voyons en 1346 récompensé par Jean, Comte d'Armagnac, de Fezenzac et de Rhodéz, etc., etc., lieutenant du Roi et de son fils aîné le Duc de Normandie, pour les services bons et gratuits qu'il ne cesse de leur rendre dans leurs guerres.

Cet acte est confirmé par Philippe de Valois le 8 mai 1348 sur le témoignage du maire et des consuls de la ville de Périgueux.

Le Roi Jean étant parvenu à la couronne après la mort de Philippe VI de Valois, son père, la guerre recommença avec les Anglais malgré une trêve prolongée pour trois ans. Alors toute la noblesse du royaume

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 4, n° 8.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 4, n° 10.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 4, n° 12.

(4) Trésor d'Hautefort, liasse 4, nos 5 et 6.

marcha pour le service du Roi. Le Seigneur d'Hautefort, tout jeune qu'il fût encore, prit aussi les armes, mais il eut le malheur d'être fait prisonnier de guerre à la bataille de Saint-Georges. L'histoire ne dénomme point cette bataille, mais il y a bien apparence que c'est d'elle dont parle Mézeray, après la prise de Guines par les Anglais l'an 1351. Il dit : « Guy de Nesle, Maréchal de France, fut défait et  
« pris avec Arnoul d'Endreghen et plusieurs gens de marque dans  
« une rencontre en Guyenne. » Quoiqu'il en soit, la preuve s'en trouve dans des lettres originales (1) de Charles d'Espagne, Comte d'Angoulême, Connétable de France et lieutenant du Roi ès pays d'entre les rivières de Loire et de Dordogne, datées du siège devant Saint-Jean d'Angély, où l'on voit qu'il fait don à Bertrand de Born, Chevalier, Seigneur d'Hautefort, « de la somme de 1000<sup>l</sup> tournois,  
« à prendre sur les deniers de l'imposition de la ville de la  
« Souterraine, tant en considération de ses services que pour l'aider  
« à payer sa rançon, ayant été fait prisonnier de guerre à la bataille  
« de Saint-Georges. »

L'année suivante, 1352, il commandait douze écuyers, six servants à cheval, 14 servants à pied et un arbalétrier (2). Il en fit montre au lieu du Saillant en Limousin, le 26 mai, pour servir au Roi notre Sire, en ses guerres du Limousin, sous le commandement de Messire Arnoul d'Audeneham, Maréchal de France, duquel il obtint le même jour ordre à Jacques Lempereur, trésorier des guerres, pour être payé de la solde de sa compagnie.

Le 3 mars 1354, le Roi lui confirma le don de 1000<sup>l</sup> que le Connétable lui avait fait pour sa rançon. Il toucha partie de cette somme les 13 juin et 16 août 1355 de Macé Portier, receveur du Poitou et du Limousin, comme on l'apprend par ses quittances, dans la première desquelles il se qualifie de Chevalier du Roi notre Sire, Seigneur d'Hautefort et de Thenon.

Il y a lieu de croire qu'il se trouva à la funeste bataille de Poitiers le 19 septembre 1356 où le Roi Jean fut fait prisonnier par les

(1) Généalogie manuscrite. Cabinet de M. Clairambault.

(2) Généalogie manuscrite. Cabinet de M. Clairambault.

Anglais et où un grand nombre de gentilshommes de marque resta sur la place ; car on trouve à la Chambre des comptes dans un livre en papier coté AA, qui contient des dons registrés et scellés du sceau du Châtelet de Paris, en l'absence du grand sceau du Roi, des lettres du Dauphin Charles, fils aîné du Roi, datées de Paris le 3 novembre 1356, par lesquelles il fait don au Sire d'Hautefort de la somme de 500<sup>l</sup> tournois, à prendre sur le trésorier de son père en cette ville.

On trouve à la bibliothèque du roi, porte-feuilles de Gaignières, intitulé Périgord, une charte du roi Jean, datée du mois d'août 1356, qui cède au Comte de Périgord, en considération de ses services, différents hommages qui appartenaient au Roi, entr'autres celui des châteaux d'Hautefort, de Thenon et de toutes leurs appartenances et dépendances. C'est vraisemblablement depuis ce temps que les Seigneurs d'Hautefort, qui jusque là ne devaient hommage qu'au Roi, ne l'ont rendu aux Comtes de Périgord que debout et le chaperon en tête : « Noble Bertrand de Born, Seigneur d'Hautefort, rendit hommage les mains jointes, droit sur ses pieds, et son capuchon rabattu, au château de Montignac, le samedi de Saint-Martin 1364 (1). » On voit dans la forme même de cet hommage un souvenir de l'ancienne indépendance, et du reste il ne faut point oublier que la dépendance féodale n'impliquait aucune dérogation, aucune déchéance, tellement que les actes qui la constituaient faisaient partie des preuves de noblesse. Cela explique comment on faisait peu de difficulté de contracter de semblables liens dès qu'il y avait quelques bonnes raisons.

En 1357, le vendredi après la fête de la Madeleine, il passa un accord à Montignac avec Messire Guillaume de Forces, Chevalier, Seigneur de Milhac, pour raison tant du lieu et juridiction de Badefold, qu'autres biens appartenant au dit de Forces, au droit de Radulfe ou Raoul Negrerijs, son frère, desquels il s'était emparé et qu'il avait mis sous la main du Duc et de la Duchesse de Bretagne. Il est dit par cet accord qu'ils prennent pour arbitres de leurs

---

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 4, n° 32.

différends, du consentement de leurs parents, nobles hommes le Comte de Périgord et le Seigneur de Limeuil, qu'en attendant leur jugement le Seigneur d'Hautefort donnera au dit Messire Guillaume et aux siens son lieu d'Escoire, avec la haute et basse juridiction et toutes ses dépendances pour les tenir et en jouir jusqu'à ce que le Duc et la Duchesse de Bretagne aient permis de rendre au même Guillaume le lieu de Badefold, lequel pourra appartenir au Seigneur d'Hautefort et aux siens en échange de celui d'Escoire, à moins qu'il n'en aimât mieux un autre, et qu'il ne serait tenu à l'assiette de la dot de Mathe de Born, sa sœur, future épouse de Guillaume de Forces, qu'après la décision des dits arbitres. Les témoins sont Pierre du Val, Hélié et Hébrard de la Roche, ou de la Roque, Chevaliers, Grégoire, archiprêtre de Saint-Médard et, Guillaume de la Faye, bachelier ès loix.

On trouve le Sénéchal de Périgord, le Sire d'Hautefort, Pierre de la Tour, Grimond de Fayolle et Bertrand d'Espagne, nommés et députés au nom du Roi de France, pour gardiens et conservateurs au pays de Périgord de la trêve conclue pour deux ans en la ville de Bordeaux, le 23 mars 1356, entre le Roi Jean et le Roi d'Angleterre (1).

En 1360 le Sénéchal de Bretagne donne une sauvegarde à noble et puissant Sire d'Hautefort pour avoir pris le château de Badefold (2).

Le 24 novembre 1360 il fut rétabli dans ses droits et possession de la moitié de la juridiction haute et basse du bourg et paroisse de Badefold et de toute la juridiction du bourg et paroisse de Nailhac, que ses prédécesseurs avaient eue et dont les officiers du Duc de Bretagne, comme Vicomtes de Limoges, s'étaient emparés; ce qui fut fait par acte de Hugues de Kerentrec, Sénéchal, gouverneur et lieutenant du Vicomte de Limoges pour le même Duc. Bertrand de Born est nommé dans cet acte : Noble homme Messire Bertrand de Born, Chevalier, Seigneur d'Hautefort, Thenon et Boysseulh. En conséquence on trouve un acte de 1361, donné aux assises de Badefold par le juge établi en la cour de ce lieu pour très excellent Prince,

---

(1) Volume VI de Rymer, p. 8.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 5, n° 3.

Monseigneur le Duc de Bretagne, Vicomte de Limoges, et pour puissant homme Messire d'Hautefort, où ils sont qualifiés de co-seigneurs de Badefold (1).

Le dimanche avant la fête de la Nativité de Saint Jean-Baptiste 1368 (2), Messire Hugues d'Ayen, Chevalier, fils de feu Pierre d'Ayen, Chevalier, passa une reconnaissance envers noble et puissant homme Messire Bertrand de Born, représenté par Hélie de Féletz, damoiseau, son procureur, de la somme de 100<sup>l</sup> pour la vente d'un cheval à poil liard.

En 1369, par lettres datées de Toulouse, le 15 novembre, Louis de France, duc d'Anjou et Comte du Maine, frère du Roi Charles V et son lieutenant en Languedoc, fit don au Seigneur d'Hautefort de la somme de 2000 francs d'or, à prendre sur la recette d'Etienne de Montmegain, trésorier des guerres, « pour garder sa terre (ce sont les termes) qu'il a en la sénéchaussée de Périgord et pour soy mettre en arroy et en estat à cause des appeaulx de la Duché de Guyenne. » Les Anglais ayant eu du désavantage dans la Guyenne, qu'ils tenaient alors sous leur domination, firent ce qu'ils purent pour attirer Bertrand de Born à leur parti. A la suite du traité de Brétigny, Edouard (3), fils aîné de leur Roi, Prince d'Aquitaine et de Galles, qui commandait en ce pays, lui fit don le 20 janvier 1369 du chastel de Moruscles et de ses revenus, pour en jouir tant qu'il lui plairait, et encore de celui de Badefold avec les droits appartenant à ce Prince dans la paroisse de Nailhac, d'environ 250<sup>l</sup> par an, pour par lui en jouir sa vie durant, à condition de l'hommage lige et des devoirs y appartenant.

Mais il paraît que Bertrand ne fut pas longtemps des leurs, ou qu'il ne le fut qu'en apparence selon l'occasion, car il toucha 80 francs à Toulouse, qui lui furent payés par le trésorier du Roi son légitime souverain, le 6 mars suivant, tant pour lui que pour Raynaud Portafin et noble Renaud de Souillac (4), comme en fait foi sa quittance scellée de son sceau.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 5, n° 4.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 5, n° 11.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 5, n° 12.

(4) Généalogie manuscrite. Cabinet Clairambault.

Dès 1370, Bertrand de Born traite avec « Loys, fils du Roy de France, frère de Monseigneur le Roy et son lieutenant, etc., pour faire la guerre du chastel de Moruscles, en hors. »

D'ailleurs il y a encore des lettres du Duc d'Anjou, datées de Toulouse le 20 juillet 1370, par lesquelles ce Prince lui fit un don de 500 francs pour l'aider à faire la guerre contre les ennemis du Roi son frère et de lui, avec leurs gens d'armes, aux environs et dedans le château de Morusclés, où il devrait, selon l'accord passé, recevoir et ravitailler à leurs dépens les dits gens d'armes, attendu que ce château était frontière des ennemis.

Bertrand est qualifié par Jeanne, Comtesse de Penthievre et Vicomtesse de Limoges (1) : son amé cousin, le Sire d'Hautefort, dans ses lettres données à Paris le 17 août 1375, portant quittance de ce qu'il avait pu prendre dans ses revenus pour la garde et défense de ses châteaux de Moruscles, Badefold et Chasseins.

En 1380 lui et l'official de Périgueux autorisèrent de leurs sceaux un accord passé entre Bertrand Rampvols, damoiseau, et Raymonde de Féletz, damoiselle, pour raison d'un édifice situé dans le château d'Hautefort entre la tour longue et la maison de Golfier de Moneis, damoiseau, en présence de Guy de la Pierre (La Peyre, Beauroyre), damoiseau.

Il fit montre en la ville de Limoges, le 8 du mois de juillet de cette année 1380, d'un Chevalier bachelier qui était Messire Guy Flamenc, Seigneur de Villac, et de huit écuyers de sa chambre pour servir le Roi dans ses guerres. Il y est nommé Messire Bertrand de Born, Chevalier bachelier.

Il reçut diverses sommes d'argent des trésoriers des guerres. Ainsi, en 1384, il est fait mention de 400 francs que le roi Charles VI lui avait donnés pour ses bons et agréables services en ses guerres et récompensation de ses frais pour tenir gens d'armes au pays de Périgord, par commandement de son père.

---

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 5, n° 2.

Bertrand de Born fit son testament (1) à Hautefort le dimanche avant la fête de la Purification de la Sainte Vierge, en 1360, où l'on apprend qu'il ordonna sa sépulture dans l'église de Saint-Eloi d'Hautefort, prescrivant qu'il y eût à ses funérailles un drap d'or de la valeur de dix florins d'or, pour être étendu sur son corps, duquel, après son inhumation, serait fait une chape ou chasuble pour servir à l'office divin. Il laissa beaucoup de legs pieux, tant pour les prêtres et les pauvres qui assisteraient à ses funérailles que pour diverses églises et monastères, comme les églises d'Hautefort et de Saint-Agnan, où il fonda un anniversaire; et aussi pour les religieux de Dalon, les religieuses de Cubas, les prêtres de Thenon, etc., y fondant aussi des anniversaires, et encore pour les frères mineurs d'Excideuil et de Montignac. On y voit les legs qu'il fit pour les mariages de Jeanne et de Mathe de Born, ses filles. Il institua son héritier universel un fils à naître, lui substituant ses filles au défaut de mâles et ensuite Bertrand de Forces, son neveu, fils de sa sœur, à condition que son héritier porterait le nom et les armes de Born. Il ordonna qu'Alix de Calvignac, sa femme, demeurât avec ses enfants, qu'elle les gouvernât eux et leurs biens, et nomma pour ses exécuteurs testamentaires nobles hommes : Archambaud de Comborn, son oncle; Guillaume de Forces, Chevalier; Bernard du Luc et Huguet de Bruzac, damoiseaux, avec le gardien des frères mineurs d'Excideuil, priant M. l'official de Périgueux de vouloir bien être le conservateur et le défenseur de ce testament, et appelant pour en être les témoins Olivier de Vilhac, Hélié Felez, Philippe de la Peyre (Beauroyre), Guillaume Jaufre et Gérard de Moneis, damoiseaux.

Il ne vivait plus en 1388.

CALVIGNAC ;  
coticé d'or et de  
gueules.

Alix de CALVIGNAC fut promise à Bertrand de Born par contrat de 1339; il est stipulé que si Alix, qui n'a que douze ans, meurt avant la conclusion de ce mariage, Bertrand épousera la sœur puînée d'Alix. Mais Alix devint en effet dame d'Hautefort. Elle était veuve avant 1388 et vivait encore en 1401.

Elle est dite dame d'Hautefort dans des lettres royaux, par elle

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 5, n° 7.

obtenues à Paris le 18 novembre 1401, adressées au Sénéchal de Quercy contre Raymond de la Caussade, Seigneur de Puycornet, auquel elle demandait satisfaction de la dot qui lui avait été promise par défunts son père et Raymond de Calvignac, archiprêtre de Guiniac, son oncle, dont il se disait héritier et possédait les biens. Ces lettres apprennent qu'elle avait eu procès avec le Seigneur de Puycornet à ce sujet par devant le même Sénéchal ou son lieutenant, sans en avoir eu décision : Que peu de temps après la mort de Bertrand de Born, son mari, le château d'Hautefort ayant été pris par les Anglais, les lettres et pièces nécessaires au dit procès avaient été brûlées ou perdues ainsi que plusieurs biens, et qu'en conséquence de cela ainsi que des guerres, mortalités et troubles arrivés dans le pays, elle n'avait pu poursuivre ses droits.

Les Calvignac étaient Vicomtes en 1043, ils marchaient après les Vicomtes de Turenne et sur la ligne des Cazillac et des Castelnaud, les deux premiers Barons du Quercy. Cette maison s'éteignit dans le XIV<sup>e</sup> siècle. Il en est question dans Justel.

Bertrand de Born et Alix de Calvignac eurent deux filles (1).

1. Jeanne, morte jeune.
2. Mathe, mariée en premières noces à Jean de COSNAC et en secondes noces à Hélié de GONTAUT, nous la retrouverons au chapitre suivant.

---

(1) Bertrand de Born eut un fils naturel, Hélié, nommé dans le testament de son père et qui épousa en 1391 Héliette ou Alix de Teilhol.

VITAL DE GONTAUT  
1120

GASTON DE GONTAUT  
*N. de Biron*

HENRI DE GONTAUT  
*N. de Reynac*

GASTON DE GONTAUT  
*Marguerite de Lomagne*

GASTON DE GONTAUT  
*Marquise de Domme*

PIERRE DE GONTAUT  
*Barane de Thémines*

PIERRE DE GONTAUT  
*Alamande de Madaillan*

GASTON DE GONTAUT  
*Marguerite de Biron*

GASTON DE GONTAUT  
*Sybille Foucher*

Branche de Cabrerès  
éteinte

GASTON DE GONTAUT  
*Catherine de Salagnac*

PONS DE GONTAUT  
*Marguer. de Montferrand*

Branche de Salagnac  
éteinte

JEAN DE GONTAUT  
*Anne de Bonneval*

ARMAND DE GONTAUT  
*Jeanne d'Ornezan*

JEAN DE GONTAUT  
*Marthe de Noailles*  
branche éteinte

ARMAND DE GONTAUT  
Branche de Saint-Blancard  
seule existante

PIERRE DE GONTAUT-BADEFOLD  
*Hélis de Castelnaud*

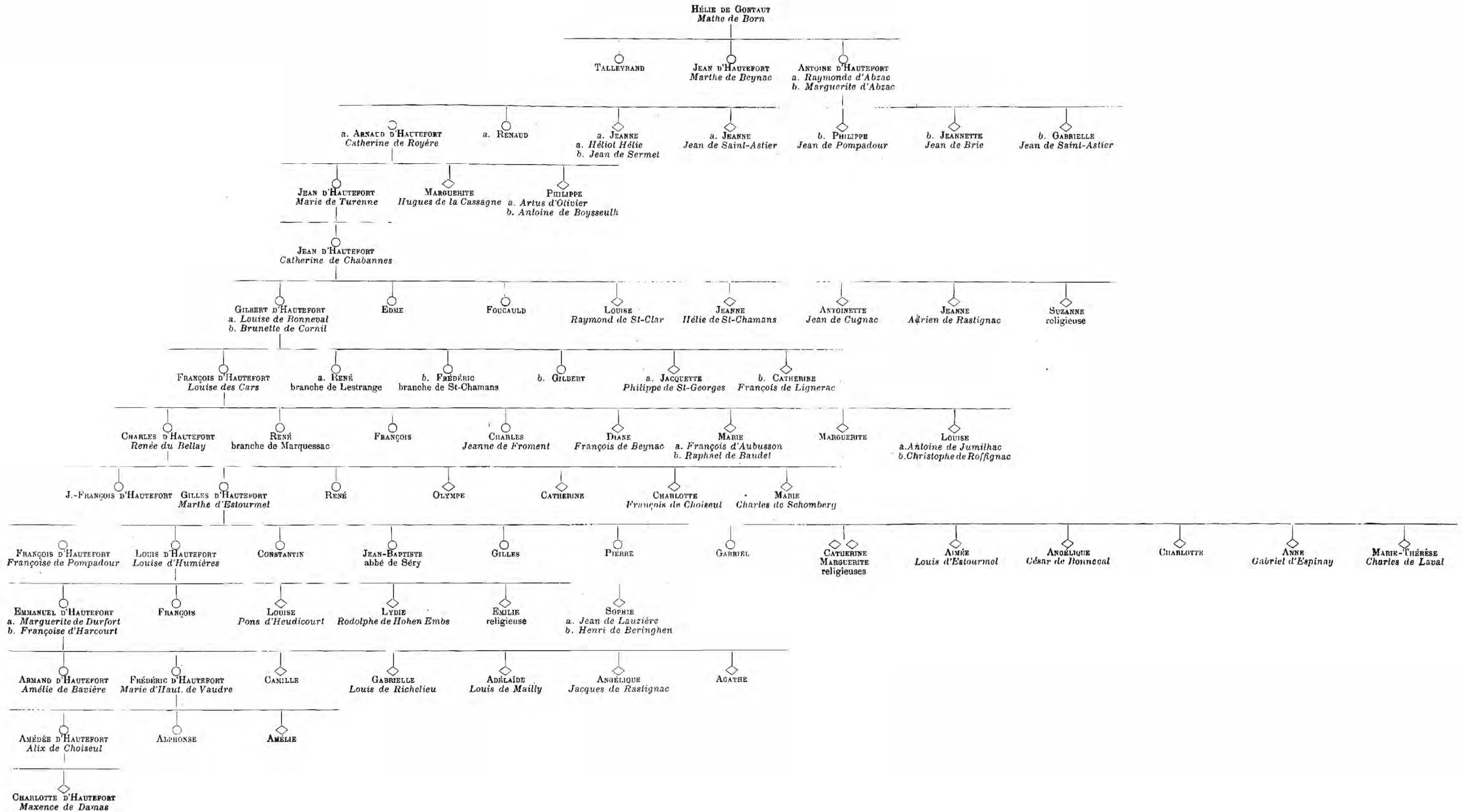
GASTON DE GONTAUT  
*N. de Balenx*

GASTON DE GONTAUT  
branche éteinte

PIERRE DE GONTAUT  
*Marg. de Faje-Hautefort*

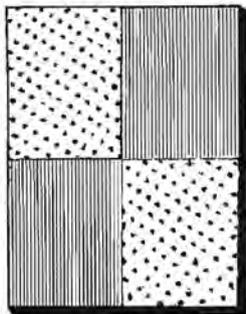
SEGUYN DE GONTAUT  
*N.*

HÉLIE DE GONTAUT  
*Mathe de Born-Hautefort*



## CHAPITRE IV

### GONTAUT



ARMES : *L'écu en bannière écartelé d'or et de gueules*

La famille de Gontaut est trop connue pour qu'on en mette ici la généalogie. Il faut se borner à la filiation jusqu'à l'époque où une branche de cette illustre maison prit le nom d'Hautefort. (Voir la généalogie dans l'histoire des Pairs de France, de Courcelles, tome 2.)

GONTAUT (Gontaldus), le premier dont on ait conservé des actes, vivait en 926.

Pierre de GONTAUT, 1220 à 1236, probablement frère ou proche parent de Vital, par lequel commence la filiation.

I. Vital de GONTAUT, 1220 et 1247. — Ses fils :

1. Vital, dont la branche établie en Agenais s'éteignit dans les maisons de Ferriol et de Fargues.
2. Gaston, dont l'article suit.
3. Plusieurs autres fils.

II. Gaston de GONTAUT, Seigneur de Badefold, qui épousa probablement l'héritière de BIRON.

1. Gaston, mort en Terre sainte.
2. Henri, qui suit.

GONTAUT :  
l'écu en bannière  
écartelé d'or et de  
gueules.

BIRON :  
d'azur à la bande  
d'or.

III. Henri de GONTAUT, Seigneur de Badefold, de Biron, de Bigaroque, épousa probablement une BEYNAC.

BEYNAC :  
burelé d'or et de  
gueules de 10 pièces.

1. Vital laissa deux filles qui épousèrent l'une Amanieu d'Albret et ensuite Hélié de Castillon, et l'autre Jourdain de l'Isle.
2. Gaston, qui continue la branche aînée des Seigneurs de Gontaut, d'où sont sorties les branches de Gontaut-Salaignac et Gontaut-Cabrerès. La branche de Biron subsiste seule.
3. Pierre, qui suit.

IV. Pierre de GONTAUT, Seigneur de Badefold, épousa Hélié de CASTELNAU, dont

CASTELNAU :  
de gueules au châ-  
teau d'or.

V. Gaston de GONTAUT, qui épousa N. de BALLENX.

BALLENX :  
d'or au sautoir d'azur  
cant. de 4 merlettes  
de gueules.

1. Gaston, qui continue la branche des Seigneurs de Badefold (château situé près de Lalinde sur les bords de la Dordogne), d'où sont sorties les branches de Gontaut-Saint-Geniez et Gontaut-Saint-Cyr et Sainte-Orse, éteintes.
2. Pierre, qui suit.

VI. Pierre de GONTAUT, épousa Marguerite de FAYE, dite de BORN, mariage prouvé par la dispense de parenté que leur petit-fils Hélié dut obtenir pour épouser Mathe de Born et par les quittances de la dot de Marguerite, données en 1305 et 1306 par Gaston de Gontaut (1).

HAUTEFORT :  
d'or à 3 forces de  
sable.

VII. Séguyn de GONTAUT, connu et redouté comme l'un des principaux chefs des grandes compagnies, finit par être empoisonné par ordre du Roi de Navarre, qui lui avait fait des promesses qu'il ne voulait ni ne pouvait tenir. On ignore le nom de sa femme.

17. VIII. Hélié de GONTAUT, Seigneur d'Hautefort par sa femme Mathe de BORN, fut surnommé Chopin ou Chopy de Badefold, vieux mot patois qui signifie boiteux. La sortie de cette branche de la maison de Gontaut est prouvée par plusieurs actes existant au trésor d'Hautefort, entr'autres par la dispense qu'Hélié de Gontaut obtint de Clément VII, Pape à Avignon, pour épouser Mathe de Born, sa parente au troisième degré (2).

Hélié reçut le samedi après la Saint-Mathieu 1384, de noble Itier

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 8, nos 1 et 2.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 8, n° 5.

de Montauriol, quittance de la somme de cinquante francs d'or, que ce dernier avait autrefois prêtée à Séguyn de Gontaut, père d'Hélie (1).

Hélie avait prêté à Mathe de Born 2,000 francs d'or pour racheter son château d'Hautefort que détenait depuis trois ans Amanieu de Mucidan, Chevalier du parti anglais. Mathe et ses filles, Alix et Antoinette de Cosnac, lui en avaient passé une obligation dans la chapelle de Saint-Agnès de Rochemaure le 14 avril 1388 (2).

Les principales clauses de cet acte sont : « Qu'elle promet de lui rendre à sa volonté cette somme au terme convenu avec lui sous simple parole, sans témoins ni aucun serment, Que noble Bertrand de Forces (cousin germain de Mathe) tiendra et possédera au nom de lui le lieu d'Hautefort jusqu'au remboursement des 2,000 francs d'or. Que si pendant ce temps il arrivait qu'il y eut quelque procès à soutenir ou des dépenses à faire par le dit noble Chopin, damoiseau de Badefold, il en sera dédommagé. Que lui et le dit Bertrand de Forces, pour ce qui les touche chacun, remettront à la dite dame le lieu d'Hautefort, après le remboursement fait ; qu'ils n'y feront la guerre aux Français ou à aucun autre que pour la tuition et défense de ce lieu et que la dite dame pourra aller demeurer à Hautefort quand il lui plaira. » Ce même acte apprend qu'elle était tenue à la dite somme envers le Seigneur de Mucidan par un certain accord qui avait été fait depuis la guerre des Anglais en France.

Hélie fit le 1<sup>er</sup> mai 1388 (3) un traité avec Jean III, Comte d'Armagnac et de Comminges, par lequel il promet de faire évacuer par les Anglais la forteresse de Turlande (4) et jura que du jour de cette évacuation à un an il ne serait fait aucun tort ni dommage aux habitants de l'Auvergne, du Rouergue, de Toulouse, de Carcassonne et de Beaucaire. Par un article spécial du même traité il s'engagea pour lui et ses gens à ne faire aucun dommage aux comtats d'Avignon et Venaissin et à tout le pays dépendant du Pape, aux comtés de

---

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 8, n° 4.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 8, n° 6.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 8, n° 7. Copie.

(4) On ne trouve Turlande nulle part ; cela pourrait être Sarlande, en Périgord.

Provence et de Forcalquier, aux terres de l'Evêque de Valence et à tout ce qui appartenait au Dauphin. De son côté, le Comte d'Armagnac s'engagea à lui payer la somme de dix mille francs d'or, sous la condition expresse qu'il serait tenu d'exécuter ses promesses un mois après le payement de cette somme.

Hélie de Gontaut, Seigneur d'Hautefort et de Thenon, paraît dans une donation de biens à Thenon qu'Hélie de Teilhol, écuyer, fit le mardi avant la fête de Saint-Barnabé de l'an 1391 en faveur du mariage de Hélie de Teilhol, sa fille, avec Hélie de Born, damoiseau, fils naturel de defunt Bertrand de Born (1).

En la même année 1391, le mercredi après Pâques, Hélie de Gontaut accense des biens tant pour lui que pour Mathe de Born, sa femme, à Pierre de Moneis, demeurant alors à Montignac et auparavant à Badefold (2).

Le 27 mars 1394, nobles et puissants hommes Messires Raymond de Cosnac, Archidiacre d'Aure, et Chopin de Badefold, Seigneur d'Hautefort, traitèrent à Cosnac du mariage de noble Héliette ou Héliade de Cosnac (Alix), nièce de cet archidiacre et fille de défunt noble et puissant homme Jean, Seigneur de Cosnac, avec noble et puissant homme Jean de Pompadour, fils de Messire Ramnulfe, Seigneur de Pompadour et de Cromières, Chevalier, assisté de Aymar Hélie, de Ségur, damoiseau. Pierre, Evêque de Tulle, oncle d'Alix, lui promit 1,700 francs d'or pour sa dot (3).

Hélie de Gontaut assista au mariage de Nicolas de Beaufort, Seigneur d'Herment et de Limeuil, avec Marie de Montaut-Mucidan, le 5 février 1396 (4).

Il y a d'autres actes passés par Hélie de Gontaut et Mathe de Born. — Au contrat de mariage de son fils Jean il est nommé Hélie, Seigneur d'Hautefort.

(1) Généalogie manuscrite.

(2) Généalogie manuscrite.

(3) Généalogie manuscrite. Archives de Cosnac.

(4) Généalogie manuscrite. Cabinet Clairambault.

Mathe de BORN avait épousé en premières noces Jean de COSNAC, dont elle eut cinq enfants (1).

COSNAC :  
d'argent semé d'étoiles de sable au lion de même, armé, lampassé, couronné de gueules.

1. Raymond de COSNAC, qui a continué la postérité, encore existante (2).
2. Pierre, docteur en droit.
3. Alix, mariée à Jean de Pompadour.
4. Jeanne, mariée à Guillaume de Favars en 1392.
5. Antoinette, mariée à Hugues de Pelegrue.

Bertrand de Born, père de Mathe, avait fait en 1360 son testament par lequel il laissait sa fortune à un fils à naître, avec substitution à Jeanne sa fille aînée, de Jeanne à Mathe, sa seconde fille, et de Mathe à Bertrand de Forces, son neveu, à la condition de prendre ses nom et armes. Ce fut sa seconde fille Mathe qui hérita. — Il est probable que le second mari de celle-ci, Hélié de Gontaut, lui ayant prêté 2,000 francs d'or pour racheter Hautefort, ce fut par suite de ce prêt que les enfants du second mari furent seuls substitués aux nom et armes d'Hautefort, de préférence aux Cosnac.

Un inventaire des titres du trésor de Montignac en Périgord, fait en 1546, cite un hommage rendu au Duc d'Orléans, Comte de Périgord, par Mathe, dame d'Hautefort, pour son château au dit lieu. Il y est encore fait mention des deux procurations données par Mathe de Born les 9 août 1396 et 3 septembre 1400 pour son hommage de la terre d'Hautefort au Comte de Périgord (3).

Le Roi Charles VI accorda des lettres de sauvegarde et de protection à Mathe de Born (portant ces termes : *Justiciabilis et subditæ nostræ absque medio*), tant pour sa famille que pour ses biens ; ces lettres sont adressées au Sénéchal de Périgord et datées de Paris le 28 novembre 1397 (4).

Le 11 mai 1413, Guy du Luc, damoiseau, natif d'Hautefort, dernier

(1) Généalogie manuscrite.

(2) Saint-Allais.

(3) Généalogie manuscrite.

(4) Trésor d'Hautefort, liasse 8, n° 10.

de sa famille, lui fit donation de tous ses biens, à condition de le nourrir et entretenir sa vie durant (1).

Elle mourut en 1424 et fut inhumée dans l'église de Saint-Martial de Thenon, d'après les testaments de son fils et de sa belle-fille Mathe de Beynac.

Les enfants d'Hélie et de Mathe furent :

1. Talcirand d'HAUTEFORT, nommé dans le testament de Mathe de Born, sa grande tante (2), mourut avant 1420.
2. Jean d'HAUTEFORT, premier du nom, est nommé Jean de Gontaut dans une donation que son père lui fit à l'occasion de son mariage avec Mathe de Beynac le 26 septembre 1420 (3). Dans le contrat de mariage, qui porte la même date (4), il est nommé Jean d'Hautefort, comme dans tous les actes qui suivent, et le nom de Gontaut est abandonné. — Mathe de Born s'engage par ce contrat à faire son testament en faveur de son fils Jean. Hélie de Gontaut donne à son fils mille francs d'or qui lui sont dus par Mathe de Born, sa femme. Les témoins de ce contrat sont Messire Bertrand d'Abzac, Chevalier, Géraud de Peyrac, bachelier ès lois, noble Jean de Beynac, Jean de Cosnac, damoiseau.

Comme nous l'avons déjà remarqué, il est évident que la dette contractée par Mathe de Born envers Hélie de Gontaut, son cousin, qu'elle épousa ensuite, fut cause que ce fut Jean de Gontaut qui hérita d'Hautefort, en en prenant le nom, plutôt que ses frères de Cosnac. Il y a dans les titres de la maison de Cosnac des lettres royaux de l'an 1424 expédiées en la Chancellerie de Poitiers, où était alors le Parlement, et obtenues par Hélie, Seigneur de Cosnac, contre Jean d'Hautefort, pour que leur cause fut renvoyée par devant le sénéchal du Limousin. Hélie de Cosnac se plaignait de ce que Jean d'Hautefort le troublait dans la succession de Mathe d'Hautefort, son aïeule, mère de Raymond de Cosnac, son père, et soutenait que la quatrième partie des biens de la dite dame lui appartenait. Il est évident d'après cet acte qu'il y a eu un procès dont on ne connaît pas la suite. On trouve en 1433 (5) une donation faite par Jean d'Hautefort au Seigneur de Cosnac, et, auparavant, en 1428 (6), une autre donation faite par Jean et Antoine d'Hautefort à

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 7, n° 36.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 3, n° 22.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 8, n° 22.

(4) Trésor d'Hautefort, liasse 8, n° 22.

(5) Trésor d'Hautefort, liasse 8, n° 25.

(6) Trésor d'Hautefort, liasse 8, n° 23.

Golfier de Pompadour, leur neveu, des villages de Senuits, Saint-Hilaire, Chartras et Monteil, dans les justices de Treignac et de Chamberet, en Limousin, en présence de Gautier de Pérusse, Seigneur de Saint Marc, Jean de Salas et Jean Chapt.

Le Roi Charles VII, par lettres datées de Saint-Léonard le 12 mars 1438, manda aux généraux conseillers de ses finances de faire payer par Guillaume Charrier, son receveur général des finances, « à son amé et féal Chevalier Jehan, Seigneur d'Hautefort, au pays de Pierregort, la somme de deux cents livres tournois qu'il lui a donnée pour lui aider à garder et deffendre sa place d'Autefort qui est en la frontière des ennemis de l'état de France et icelle entretenir en l'obéissance du dit Seigneur Roi (1). »

Les ennemis s'étant emparés de la place et forteresse de Thenon, Charles VII, par lettres patentes données à Orléans le 9 octobre 1439 (2), ordonna « faire mettre sus les armes les nobles du pays et autres en telle puissance que suffira pour mettre siège devant la dite place et forteresse de Thenon et icelle recouvrer, vu son importance, sous la charge et commandement de son cher et amé cousin le Comte de Penthievre, et pour ce que la chose ne se pouvait faire sans grande finance, ordonna de cueillir au pays du Limousin tant haut que bas la somme de six mille livres de tailles ou aides pour une fois seulement. »

Il est probable que le Comte de Penthievre reprit Thenon ; la guerre contre les Anglais continuait et les forteresses étaient souvent prises et reprises par l'un et l'autre parti. Le 22 octobre 1439 le Seigneur d'Hautefort livra sa place à Jean de Bretagne, Comte de Penthievre et de Périgord, pour y mettre garnison à l'encontre des Anglais. On voit par le traité passé à ce sujet (3) que le Comte promet « de lui rendre franchement la dite place d'Hautefort sans nulle contradiction pour cause de réparations ou autres mises, toutes fois que par lui en sera requis. Que par ceux de la dite garnison ne sera fait mal ni dommage au dit Seigneur d'Hautefort ni à rien de sa seigneurie et de celle de Thenon, ni à gens d'églises, à nobles ou marchands et autres gens de ces lieux qui n'ont point fait le serment aux Anglais. Que cette garnison ne prendra ni fera prendre aucun des biens, meubles et vivres du Seigneur d'Hautefort et de son frère, mais payera ce qu'il en prendra. Que s'il arrivait que les Anglais vinssent au pays de Périgord et de Limousin à puissance d'armée, le Comte entretiendra durant cette armée bonne et valable garnison pour la garde de la place, fournie de vivres et de

---

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 8, n° 27.

(2) Généalogie manuscrite. Bibliothèque royale, fonds Gaignières-Périgord, n° 641.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 8, n° 28.

traits. Que pour ce que le dit Seigneur d'Hautefort a pris Soufferte aux dits Anglais jusque au jour de la Toussaint, le même Comte s'oblige, en cas que les Anglais veuillent lui faire ou lui fassent mal et dommage, de l'en garantir et le garder pour le temps à venir, et qu'il ne prendra ni fera prendre Soufferte aux dits Anglais pour ses pays de Périgord et vicomté de Limoges, sans y comprendre les terres et seigneuries du dit Seigneur d'Hautefort. »

Jean et Antoine obtinrent des lettres du Comte de Périgord, datées de Ségur le dernier jour de mai 1447, portant mandement aux officiers de sa vicomté de Limoges de remédier aux usurpations que des personnes voulaient faire sur des biens et droits à eux appartenants (1).

Ils transigèrent au château de Ségur avec le même Comte le 10 avril 1448 sur les limites de leurs juridictions d'Hautefort et d'Excideuil (2) en présence de nobles hommes Messire Audouin de Pérusse, Chevalier, Seigneur de Saint-Bonnet, co-seigneur d'Allassac, et de Joubert Flamenc, Seigneur de Peyraux.

L'an 1445 Jean d'Hautefort et Antoine, son frère, prirent acte d'une opposition qu'ils formèrent contre la tenue de certaines assises qu'on voulait établir au nom du Comte de Périgord au bois et place de Grandval qui fut reconnu dépendant de leurs château et châtellenie de Thenon et non de celle du Comte (3), en présence de Jean de la Cropte, de Guy d'Abzac, de Bertrand de Bruzac, de Jean d'Aramond et de Hugues Gibra, damoiseaux.

Ils transigèrent aussi avec les religieux du monastère et prieuré de Cubas, au sujet de la justice haute, moyenne et basse de ce lieu, qui dépendait, à l'exception de la viguerie, de leur châtellenie d'Hautefort en vertu de lettres apostoliques du Pape Pie II, datées de Ferrare le 11 des calendes de juin 1459 (4).

Ils obtinrent le 7 mars 1459 un mandement de l'official de Périgueux pour faire jeter des monitoires dans les diocèses de Périgueux, de Limoges et de Tulle, en vertu de lettres apostoliques du Pape Pie II, contre ceux qui avaient pris, enlevé et détenaient des biens et papiers de succession de plusieurs de leurs parents (5), Guy du Luc, Bertrand Felioz, Bertrand Aymar, du Terrail, Bertrand de Forces, Louise de Féletz et autres.

(1) Chevalier de Courcelles.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 8, n° 32.

(3) Généalogie manuscrite.

(4) Généalogie manuscrite.

(5) Généalogie manuscrite.

Jean reçut une donation d'Arnaud Diot de la Cassagne et de Louise de Féletz, sa femme, en 1437 (1).

Jean fit au château de Thenon, le dix juin 1459, son testament (2) dans lequel il est qualifié noble et puissant homme et Seigneur des lieux, châteaux et chatellenies d'Hautefort et de Thenon au diocèse de Périgueux. Il y élit sa sépulture dans l'église de Thenon, devant l'autel de Sainte Anne et de la Vierge, au tombeau de sa mère, avec des obsèques honorables, selon sa qualité. Il fait des legs aux églises et monastères d'Hautefort, d'Ajac, de Cubas et autres, et un à Jeanne d'Hautefort, sa nièce, femme du Seigneur de la Mothe ; veut que ses autres nièces soient mariées et dotées selon la faculté de ses biens au choix et bon plaisir d'Antoine d'Hautefort, leur père ; institue Antoine, son frère, son héritier universel, lui substituant Arnaud, son neveu, fils du même Antoine ; nomme ses exécuteurs testamentaires Jean de Pompadour et Richard de Gontaut, Chevaliers, et prie M. le sénéchal royal de Périgord et MM. les officiaux de Périgueux et de Sarlat de faire observer et accomplir ce testament en toutes ses dispositions.

Mathe de BEYNAC épousa Jean d'Hautefort par contrat du 9 novembre 1420 (3). Elle était sœur de Ponce, Seigneur de Beynac, au diocèse de Sarlat, et de Comarque, Chevalier. Le mariage fut célébré au château de Comarque le 1<sup>er</sup> février 1421, suivant la quittance dotale.

BEYNAC :  
burelé d'or et de  
gueules.

Ponce de Beynac fit ce jour là le premier payement de la dot par lui promise et passa une obligation pour le reste, en présence de Raymond de Comarque, Jean de Cosnac, Hugues de la Cropte, Bertrand du Solier, Jean de Moneis, Guillaume d'Hautefort (4), damoiseau, et autres gentilshommes.

Mathe de Beynac testa du consentement de noble et puissant homme Jean d'Hautefort, son mari, le 4 janvier 1429 (5). Elle se dit, dans cet acte, fille de feu noble et puissant homme Ponce de Beynac, Chevalier, Seigneur de Beynac et de Comarque. Elle y ordonne sa sépulture dans l'église de Saint-Martial de Thenon avec noble Mathe de Born, mère du Seigneur son mari, auquel elle lègue la moitié de sa dot, et institue son héritier universel Ponce, Seigneur de Beynac, son frère.

Elle n'eut pas d'enfant.

La très ancienne maison de Beynac s'est éteinte il y a peu de temps dans la

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 8, n° 26.

(2) Trésor d'Hautefort, fonds Champien, liasse 2, n° 28.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 8, n° 22.

(4) De la branche de Vaudre.

(5) Trésor d'Hautefort, liasse 8, n° 24.

maison de Beaumont qui a hérité des châteaux de Beynac et de la Roque. Le Seigneur de Beynac était un des quatre barons du Périgord.

3. Antoine d'HAUTEFORT, qui suit.

18. IX. ANTOINE D'HAUTEFORT, damoiseau, Seigneur d'Hauteafort, de Thenon, de Nailhac et d'Escoire, co-seigneur de Longua, marié successivement à deux d'ABZAC, est connu sous le nom d'Hauteafort seul dans tous ses actes avec la qualité de « nobilis et potens vir » et de « domicellus ». D'après Courcelles il naquit en 1396.

On le trouve avec Héliot de Caumont et Béraudon de Faudoas au nombre des dix-huit écuyers de la compagnie de Jean Marafin, écuyer, dans leur montre originale faite à Croces-lès-Bourges le 24 juin 1418.

Il eut une indulgence de peine et de culpé, qui lui fut octroyée en cour de Rome en 1431 (1).

Etant en garnison au lieu de Château-Regnault le 15 septembre 1434 il reçut quittance de la veuve de Robert des Croix de la somme de huit-vingt-deux saluts d'or, sur celle de deux cents que son mari lui avait prêtée, à lui et à Richard de Badefold (Gontaut), son neveu (2).

Il fit hommage le 10 novembre 1461, par Jean Bazoc, écuyer, chargé de sa procuration, à Jean, bâtard d'Armagnac, conseiller et premier chambellan du Roi, maréchal de France, lieutenant général et gouverneur de ses pays et duché de Guyenne, comme commissaire et député à cet effet, pour la moitié des terres et seigneuries de Longua, de Sainte-Foy et d'Escoire, en Périgord (3).

Il fit aussi hommage le 4 mai 1464 à Alain d'Albret, Comte de Penthièvre et de Périgord, Vicomte de Limoges et Seigneur d'Avesnes, de ses châteaux forts et châtellenies d'Hauteafort et de Thenon.

En 1466, le 17 juin, il obtint commission de Pierre d'Acigné, écuyer du Roi et son sénéchal de Périgord, pour faire faire information sur des biens et revenus qui lui appartenaient et dont les Anglais s'étaient

(1) Trésor d'Hauteafort, liasse 9, n° 1.

(2) Trésor d'Hauteafort, liasse 9, n° 3.

(3) Trésor d'Hauteafort, liasse 9, n° 10.

emparés, principalement de son château de Thenon où ils avaient mis le feu et dont les titres et papiers étaient perdus (1).

Le Roi Louis XI, par lettres données aux Montils-les-Tours le 4 janvier 1468 (2), lui accorda main levée et pleine délivrance de ses fiefs, terres et seigneuries qui avaient été saisis, ayant remontré qu'« à cause qu'il était fort vieil et ancien » il n'aurait pu se mettre en armes pour servir en l'armée, ni comparoir aux montres avec les autres nobles du pays, mais que pour se rendre à son devoir il avait fait mettre sus un de ses fils et l'avait envoyé monté et armé le mieux en point que possible lui fut, avec le Sire de Sermet, par devers le Comte de Dampmartin, grand maître d'hôtel de France, pour servir le dit Seigneur au fait de la guerre dans sa compagnie.

En la même année 1448 il reçut des reconnaissances féodales des habitants du bourg et paroisse de Nailhac.

Le 4 novembre 1469 il fit hommage à Périgueux par Arnaud d'Hautefort, son fils, à Charles de France, frère du Roi, Duc de Guyenne, Comte de Saintonge et Seigneur de la Rochelle, entre les mains de Louis Sorbier, grand écuyer de ce Prince, de son tènement d'Escoire, de la moitié de la justice de Longua et de Sainte-Foy et d'un tènement qu'il avait en la paroisse de Tailleul dans la sénéchaussée de Périgord.

On croit qu'il mourut vers 1469 ou 1470.

Raymonde d'ABZAC, fille de feu Bertrand d'Abzac, Chevalier, Seigneur de Montastruc, épousa Antoine d'Hautefort, par contrat passé à Beynac le 27 août 1441 (3). Elle eut en dot neuf cents écus d'or. Sa mère, Jeanne de Beynac, était sœur de Mathe de Beynac, femme de Jean d'Hautefort, frère aîné d'Antoine.

ABZAC:  
d'argent à la bande  
et à la bordure d'azur  
chargées de 11 bes-  
sants d'or.

Tout porte à croire qu'elle fut première femme d'Antoine d'Hautefort et qu'elle en eut quatre enfants. Elle serait morte peu après 1459, année où elle figure dans un acte avec son mari. A partir de ce

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 9, n° 14.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 9, n° 16.

(3) Chevalier de Courcelles.

moment c'est Marguerite d'Abzac que l'on trouve comme femme et ensuite veuve d'Antoine d'Hautefort. La très grande différence d'âge qui existe entre les enfants d'Antoine ne permet guère de douter que Raymonde et Marguerite ne sont pas la même personne, quoiqu'en disent bien des généalogistes.

Marguerite d'ABZAC, seconde femme d'Antoine, ne se trouve dans aucune généalogie : on la confond avec Raymonde.

En 1482 Marguerite d'Abzac de Ladouze, veuve d'Antoine d'Hautefort, obtint des lettres du Roi, comme tutrice de Jean d'Hautefort, son petit-fils, portant commission au sénéchal du Limousin de faire informer sur les excès, crimes et délits commis par Jean de Nilhac, Seigneur de Verneuil, Pierre de Nilhac, son frère, et autres, en plusieurs lieux de la juridiction et châtellenie d'Hautefort (1).

En 1492 elle agit comme tante et tutrice de Jean d'Hautefort. — Le mot « avuncula » qui généralement veut dire tante, signifie quelquefois aïeule. Serait-il employé ici comme voulant dire « tante » ? En Périgord et dans plusieurs provinces du midi de la France, la seconde femme du père est appelée « tante » par les enfants du premier lit. Cet usage remonterait-il jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle ? On pourrait le croire et pourtant Arnaud d'Hautefort nomme Marguerite d'Abzac, sa mère, dans le testament où il lui confie la tutelle de son fils Jean. — D'un autre côté, en 1471, époque à laquelle Marguerite vivait encore, elle n'est pas mentionnée dans le contrat de mariage de Jeanne d'Hautefort avec Jean de Saint-Astier. Jeanne y est qualifiée sœur germaine d'Arnaud d'Hautefort, ce qui porterait à croire que celui-ci avait des sœurs consanguines. Enfin parmi les autres sœurs d'Arnaud, Jeanne, femme d'Héliot Hélié, est dite dans le contrat de 1455 fille d'Antoine d'Hautefort et de Raymonde d'Abzac, tandis que les trois autres sœurs, mariées en 1485 et 1488, par conséquent beaucoup plus tard, sont dites filles de Marguerite d'Abzac. Il n'y aurait donc de doute qu'au sujet d'Arnaud et encore le contrat de sa sœur Jeanne ferait bien croire qu'il était fils de Raymonde. — Il paraît donc très

---

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 9, n° 17.

probable que les enfants de Raymonde furent Arnaud, Renaud, Jeanne, femme d'Héliot Hélié, et Jeanne, femme de Jean de Saint-Astier. Marguerite aurait eu trois filles : Philippe, mariée à Jean de Pompadour, Jeanne, femme de Jean de Brie, et Gabrielle, femme de Jean de Saint-Astier.

La famille d'Abzac est très ancienne et a formé de nombreuses branches dont plusieurs subsistent encore. Le Chevalier de Courcelles en donne la généalogie.

1. Arnaud d'HAUTEFORT, dont l'article suit.
2. Renaud d'HAUTEFORT (1) servait en qualité d'homme d'armes sous Messire Gilbert de Chabannes, Chevalier, Sénéchal de Guyenne, l'an 1472, suivant le rôle original de la montre de la compagnie de ce Seigneur, qui est composée de 50 hommes d'armes et de 180 archers des ordonnances du Roi et passée en revue dans l'abbaye du Jard, près Melun, le 1<sup>er</sup> décembre de cette année. On y trouve les noms d'Antoine et Claude de Montfaucon, Messire Jean de la Lande, Antoine de Cermet (Sermet ?), Messire Guilhain de Sainte-Marie, Raymond de Cardeilhac (Cardaillac ?), François de Gouzolles, Bernard de Lodières, Mondot de Bruzac, Messire Louis d'Escorailles, Jean de Blanchefort, Jean d'Abzac, Jean de Beynac, Bertrand et Gaston de Mauléon, Raoul de Lestrangle, Messire Remond, Seigneur de Marsan, Marquet d'Escoraille, Jean de Roffignac, Antoine de Durfort, Antoine de Montesquiou, etc. Cette montre est le seul titre qui fasse connaître Renaud d'Hautefort. La main levée donnée à Antoine par le Roi Louis XI et parlant d'un des fils du Seigneur d'Hautefort prouve bien que celui-ci avait deux fils.
3. Jeanne d'HAUTEFORT fut mariée par son père et son oncle à noble Héliot HÉLIE, Seigneur de la Motte, de Lostal, de Chabrignac, de Ségur et de Martillac, frère de Frenon Hélié, abbé de Dalon et de Tourtoirac, et fils de Jean Hélié.

HÉLIE :  
de..., à la croix alai-  
sée de...

Dans son contrat de mariage elle est dite fille de Raymonde d'Abzac. Ce contrat est du 2 novembre 1455 (2). On lui donne l'hôtel de Lourza et ses dépendances, situés dans la châtellenie de Longua, pour assurance de la moitié de sa dot, avec institution d'hérédité en sa faveur des biens de son père et de son oncle, à défaut de mâles, et substitution aux nom et armes de la maison d'Hautefort, pour le premier fils qui naîtrait de ce mariage. Les

(1) Généalogie manuscrite. Cabinet de M. Clairambault.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 9, n° 19.

témoins sont nobles hommes Richard de Gontaut, Seigneur de Saint-Geniès, Hugot Gibro, du lieu de Thenon (Gibrane?), et Hélié de Veyras, de la paroisse de Bunac, damoiseaux.

Jeanne était veuve en 1477. On a vu à l'article des Pompadour l'origine de la famille Hélié. La branche dans laquelle entra Jeanne d'Hautefort finit à son fils Antoine Hélié, mort sans alliance.

Jeanne épousa en secondes noces Jean de SERMET, qui fut gouverneur du Périgord et du Limousin de 1524 à 1535 (1). Le contrat de mariage n'existe pas, mais on a le procès de la succession de Jean de Sermet (2), fils de Jeanne d'Hautefort, qui avait hérité de son frère utérin Antoine Hélié. Marguerite de la Roque, veuve de Jean de Sermet, voulut faire casser le testament que son mari avait fait en faveur de Jean d'Hautefort, son cousin germain. Il y eut procès, la famille d'Hautefort gagna et les biens de Jean de Sermet furent partagés. Sermet et Sauveterre furent attribués à Jean de Saint-Astier, d'autres terres aux familles de Pompadour et de Cugnac; le château de la Mothe, situé près de Thenon, revint à Jean d'Hautefort et resta dans sa famille; le château finit par tomber en ruines et fut démoli en 1776 par ordre d'Emmanuel, Marquis d'Hautefort (3). Il est resté dans les archives d'Hautefort un certain nombre de papiers de la maison d'Hélié; une autre branche de cette maison s'est éteinte dans celle de Lubersac.

4. Jeanne d'HAUTEFORT épousa, par contrat du 9 novembre 1471 (4), Jean de SAINT-ASTIER, Seigneur des Bories, d'Antonne et en partie de l'hôtel Barnabé, à Périgueux; ils ratifièrent leur contrat après leur mariage, le 24 janvier 1472. — C'est dans ce contrat, fait du vivant de Marguerite d'Abzac, que cette dernière n'est pas nommée et que Jeanne est dite sœur germaine d'Arnaud, Seigneur d'Hautefort. Les témoins de ce mariage furent Messire Frenon Hélié, abbé de Dalon et de Tourtoirac, nobles Jean d'Abzac, Seigneur de la Douze, Antoine de Sermet et Jean de Royère, Chevalier.

Jeanne donna des quittances de sa dot, qui était de huit cents écus d'or, au Seigneur d'Hautefort son neveu, en 1504, 1506 et 1517 (5).

Jeanne et son mari rebâtirent le château des Bories, tel qu'on le voit aujourd'hui. Leur descendant, Albéric, Marquis de Saint-Astier, dernier de cette ancienne famille, mort en 1891, a légué son château à M. le Comte de Paris, qui y a établi un orphelinat agricole.

SAINT-ASTIER :  
d'argent, à 3 aigles  
de sable en chef, 2  
et 1, et 3 cloches de  
sable en pointe, 2 et  
1, bataillées d'or.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 21, n° 27.

(2) Trésor d'Hautefort, liasses 17 et 18.

(3) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 121, n° 28.

(4) Trésor d'Hautefort, liasse 9, n° 20.

(5) Trésor d'Hautefort, liasse 9, n° 22.

Jeanne était veuve en 1504 et vivait encore en 1523.

La généalogie de la maison de Saint-Astier a été faite par Saint-Allais.

5. Philippe d'HAUTEFORT épousa Jean de POMPADOUR, Seigneur de Châteaubouchet, des Coustes et de Janailhac, lequel testa l'an 1528. Le contrat de mariage n'existe pas à Hautefort, il n'y a que la quittance de la dot en 1506 (1).

POMPADOUR :  
d'azur, à 3 tours d'argent.

Ils obtinrent du Pape Alexandre VI, en 1496, des lettres leur accordant de grandes indulgences et la permission de choisir un confesseur dans le clergé séculier (2).

La demande en fut faite par noble Geoffroy de Pompadour, premier aumônier du Roi de France, Marguerite de Lasteyrie, dame de Châteaubouchet, sa mère, Jean de Pompadour, Seigneur de Châteaubouchet, Philippe d'Hautefort, sa femme, Jacques de Pompadour, prêtre, ses frères, Marguerite, veuve, et Isabelle et Etienne de la Marthonie, Chevalier, Seigneur du dit lieu, Marguerite et Pierre de Sanzillon, Seigneur de la Foucauldie, époux, Catherine et Souveraine de Pompadour, religieuses, Catherine de Royère et Jeanne d'Hautefort, dame des Bories.

Cette branche des Pompadour sortie depuis deux générations de la branche aînée s'est éteinte après trois autres générations.

Geoffroy de Pompadour, prêtre, dont il est question dans cet acte, fut évêque du Puy et ensuite de Périgueux. C'est le premier qui porta le titre de grand aumônier du Roi. Son neveu, fils de Philippe d'Hautefort, appelé aussi Geoffroy, lui succéda comme évêque de Périgueux et grand aumônier du Roi.

Philippe ne vivait plus le 6 mars 1506 alors que son mari, qualifié Seigneur de Châteaubouchet, capitaine pour le Roi du château royal du Hâ, de la cité de Bordeaux, et Pierre de Pompadour, écuyer, Seigneur de Peyraux, son fils, pannetier ordinaire de la Reine, donnèrent quittance de sa dot à noble et puissant Seigneur, Messire Jean d'Hautefort (3).

6. Jeanne d'HAUTEFORT, dite Jeannette, épousa par contrat du 5 mars 1485 (4) Jean de BRIE, écuyer, Seigneur de Brie et de Bosfranc; ils ratifièrent ce contrat le lendemain. Elle est dite fille d'Antoine, Seigneur d'Hautefort et de Marguerite d'Abzac.

Brie :  
d'or, à 3 lions de gueules, armés, lampassés, couronnés d'azur.

Etant veuve elle donna des quittances de sa dot au Seigneur d'Hautefort, son neveu, de 1510 à 1518, au château de Brie, paroisse de Champagnac, en Limousin (5).

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 9, n° 25.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 9, n° 39.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 9, n° 25.

(4) Trésor d'Hautefort, liasse 9, n° 23.

(5) Trésor d'Hautefort, liasse 9, n° 24.

Elle ne vivait plus en 1525 suivant des quittances données cette année et en 1530 par Pierre, Seigneur de Bric et de Bosfranc, son fils aîné.

Elle eut aussi une fille qui épousa le Seigneur de la Garde Tranchelion.

7. Gabrielle d'HAUTEFORT, mariée par contrat du 31 août 1488 (1), passé au château d'Hautefort, à Jean de SAINT-ASTIER, Seigneur du Lieu Dieu, était fille d'Antoine d'Hautefort et de Marguerite d'Abzac et sous la tutelle de sa mère et de Jean de Royère, Seigneur de Lon, assistée de Jean d'Abzac, Seigneur de Ladouze, de Jean de Saint-Astier, Seigneur des Bories et de Jean d'Abzac, Seigneur de Bellegarde, ses proches parents, de Hélie de Badefold, bachelier en droit, chanoine de l'église cathédrale d'Elne et recteur de Badefold, et de Guillaume de Boysseulh, Seigneur de Monçis.

Jean de Saint-Astier, cadet de celui qui épousa Jeanne d'Hautefort, a formé une branche aujourd'hui éteinte (2).

19. X. ARNAUD d'HAUTEFORT, Seigneur d'Hautefort, de Thenon, de Nailhac et d'Escoire, co-seigneur de Longua, marié à Catherine de Royère, rendit hommage à Alain d'Albret, Comte de Périgord, le

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 9, n° 21.

---

(2) Antoine d'Hautefort laissa un fils naturel, Jean, qui fut légitimé et forma la branche de la Mothe, qui suit, et une fille, Massée, née d'Alix Proffadama, mariée en 1448 à maître Pierre de la Bastide, avec une dot de trente réaulx d'or.

#### BRANCHE DE LA MOTHE

JEAN d'HAUTEFORT était fils naturel d'Antoine, Seigneur d'Hautefort, lequel lui donna le fief de la Mothe, dans la paroisse de Saint-Agnan d'Hautefort. Il fut l'auteur de cette branche.

Il fut légitimé par lettres données à Blois au mois de janvier 1506, registrées dans la Chambre des Comptes (1) le onze septembre 1508, après information faite le 8 juin précédent, par devant le lieutenant de la sénéchaussée de Périgord, portant qu'il avait servi le Roi au ban et arrière ban et qu'il avait trois fils au service du Roi dans le Duché de Milan.

Il y a une lettre de François Marie, Marquis d'Hautefort, disant qu'il ne reconnaissait pas à Messieurs de la Mothe le droit de porter le nom d'Hautefort, quoiqu'ils descendissent d'un bâtard de ce nom. — Cependant il y a dans les archives d'Hautefort des lettres de plusieurs membres de cette branche, dont les signatures

(1) Généalogie manuscrite, 10<sup>e</sup> volume des Chartes de la Chambre des Comptes.

29 septembre 1470, pour la châtellenie d'Hautefort, relevant du Comte de Périgord, et pour celle de Thenon, relevant de la vicomté de Limoges.

Voici une lettre qu'Anne de France, Duchesse de Beaujeu et régente de France, lui écrivit (1) :

« Monsieur d'Hautefort, j'ai reçu vos lettres et quant au conseil  
 « que me demandez pour l'alliance de votre fils il me semble que  
 « l'alliance que prenez en est bonne et qu'avez bien choisi et à ce je  
 « crois que ne désirez sinon avoir lignée de votre dit fils parce que  
 « n'avez que lui, qui est chose bonne et raisonnable, vous avisant que  
 « je m'emploierai de bon cœur en ce que je pourrai faire pour vous,  
 « et à Dieu, Monsieur d'Hautefort que vous ait en sa garde. Ecrit à  
 « Moulins, le 7<sup>e</sup> jour d'avril.

« Signé : ANNE DE FRANCE. »

(1) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 13.

#### BRANCHE DE LA MOTHE

sont toutes avec le nom d'Hautefort. — Le fief de la Mothe relevait d'Hautefort et dans les hommages on trouve aussi le nom d'Hautefort de la Mothe.

Jean d'Hautefort servit en qualité d'homme d'armes des ordonnances dans la compagnie de Gilbert de Chabannes, Chevalier, Sénéchal de Guyenne, en 1472, d'après une montre faite en l'abbaye du Jard, près Melun.

Il épousa Galienne de BEAUROYRE par contrat de 1474. Elle était fille de Béraud de Beauroyre, Seigneur de la Peyre.

Ils eurent cinq enfants :

1. Bosen, dont l'article suit.
2. Verneuil d'HAUTEFORT, qui servit en qualité d'archer des ordonnances de la compagnie du Seigneur de Duras, laquelle fit montre à Crémone, dans le Duché de Milan, le 30 août 1509. Il paraît comme homme d'armes de la même compagnie dans une autre montre faite à Rivauderie, le 8 septembre 1515.
3. N. d'HAUTEFORT, dont on ignore la destinée.
- 4 et 5. Deux filles que l'on ne connaît ainsi que leur frère que par les lettres de légitimation de leur père.

Arnaud testa le 3 décembre 1477 (1); il ordonne sa sépulture dans la chapelle de Saint-Eloi d'Hautefort, au tombeau de son père, y fonde trente messes et en ordonne cent autres pour le salut de son âme et de celles de ses parents; institue son héritier universel Jean d'Hautefort, son fils, et nomme tuteurs de ses enfants dame Marguerite d'Abzac, sa mère, Jean de Pompadour, Chevalier, Seigneur de Pompadour, de Cromières, de Seilhac et de Saint-Cyr la Roche, et Jean de Royère, son beau-père.

Il fit une transaction et accord avec le Comte de Périgord pour raison de leurs justices d'Hautefort et d'Excideuil, en 1478 (2).

Voici une liste dressée le 25 avril 1487, en périgourdin, des gentilshommes qui doivent faire le guet au château d'Hautefort (3). Le dimanche le sieur de Moneis, le lundi le sieur de Boysseulh, le mardi

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 9, n° 35.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 10, n° 11.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 9, n° 36.

#### BRANCHE DE LA MOTHE

II. BOSON d'HAUTEFORT, Ecuyer, Seigneur de la Mothe, est nommé dans les actes de Jean, Seigneur d'Hautefort et de son fils, des années 1506, 1519 et 1529.

Il y a plusieurs lettres de lui; il avait suivi Jean d'Hautefort à la guerre et écrit à Arnaud, Seigneur d'Hautefort, pour lui donner des nouvelles. Dans une de ces lettres il fait le récit de la bataille de Marignan, à laquelle il prit part (1).

Il avait épousé: 1<sup>o</sup> par contrat du 7 novembre 1520, Agnès BERTIN, dont il eut un fils.

2<sup>o</sup> par contrat du 7 août 1527, Marguerite de SIGNAC, veuve de N. d'Orsans, dont il n'eut pas d'enfant.

III. JEAN d'HAUTEFORT, Ecuyer, Seigneur de la Mothe, servait à Sedan en 1554 en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du Duc de Bouillon.

Il fit son testament le 31 août 1577.

Il avait épousé Jeanne d'ORSANS, fille de N. d'Orsans et de Marguerite de Signac, sa belle-mère. Jeanne d'Orsans donna avec son mari une procuration à François d'Hautefort, aliàs de la Mothe (?), le 18 avril 1554. Ils eurent un fils unique.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 94, n° 16.

Bertrand de Peyraulx, sieur de Jeoffrenie, le mercredi le sieur de Renaudie, le jeudi le sieur de la Peyre (Beauroyre), le vendredi le sieur de la Mothe, bâtard d'Hautefort, le samedi le Chapelain de Saint-Agnan.

Arnaud mourut avant 1488, époque à laquelle Catherine de Royère est qualifiée veuve.

Catherine de ROYÈRE, fille de Jean de Royère, Chevalier, Seigneur de Lon, et d'Antoinette Hélie, épousa Arnaud d'Hautefort par contrat passé au château de Lon, paroisse de Perpezac le Blanc, au diocèse de Limoges, le 28 septembre 1462, en présence d'Audouin de Pérusse de Saint-Bonnet et de Richard de Gontaut Saint-Geniès, Chevaliers, d'Hugues de Gibra et de Jean Pestillac, Damoiseau. Ce contrat est écrit partie en latin, partie en périgourdin (1).

ROYÈRE :  
de gueules, à 2 fas-  
ces de vair.

Catherine de Royère, dame d'Hautefort, obtint en 1496 du Pape

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 9, n° 26.

BRANCHE DE LA MOTHE

IV. BOSON d'HAUTEFORT, Ecuyer, Seigneur de la Mothe, fit son testament le 11 décembre 1615.

Il avait épousé, en présence de son père, le 9 janvier 1589, Jeanne BROCHARD. Aux archives de Périgueux (1) il y a le contrat de mariage de Jeanne Brochard ou Bruchard fille de Christophe, Ecuyer, Seigneur de Monmady.

1. Jean, qui suit.

2. Loyse (2) mariée le 27 janvier 1611 à François Pasquet, écuyer, sieur de Lon. Elle mourut en 1623.

V. JEAN d'HAUTEFORT, Ecuyer, Seigneur de la Mothe, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de Messieurs de Verthamon et de Gourgues, commissaires du Roi pour le règlement des tailles en l'élection de Périgueux, le 19 mai 1635. Il assista au mariage de son fils en 1642 et mourut le 3 juin 1662 (3). Il est probable qu'il se maria deux fois.

Il avait épousé, par contrat du 1<sup>er</sup> août 1613, Yolande de JAUBERT, fille de Jean

(1) Carton n° 46.

(2) Registres paroissiaux de Saint-Agnan d'Hautefort.

(3) Registres paroissiaux de Saint-Agnan d'Hautefort.

Alexandre VI des indulgences plénières, comme cela a été dit à l'article de Philippe d'Hautefort, sa belle-sœur.

Il était assez difficile d'établir la filiation de la maison de Royère ; certains généalogistes la divisaient en plusieurs familles différentes, mais le testament de Jean de Royère, du 22 novembre 1467, conservé à Hautefort (2), ne laisse aucun doute. Il veut être enterré à Ayen auprès d'Hélis de la Jarousse, sa mère, et nomme son exécuteur testamentaire son frère Alain. Or, cet Alain, fils de Pierre de Royère et d'Hélis de la Jarousse, est reconnu comme chef de la famille de Royère de Burgnac. Jean de Royère laisse l'usufruit de ses biens à sa femme, Antoinette Hélié, institue Pierre, son fils, son héritier, dit qu'il a doté sa fille Catherine lorsqu'elle a épousé Arnaud d'Hautefort et lègue des dots à ses deux autres filles Marie et Gilberte, qui épousèrent plus tard Pierre de Sanzillon et Jean d'Abzac. La famille de Royère existe encore.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 9, n° 28.

#### BRANCHE DE LA MOTHE

de Jaubert, Seigneur de Nantiac, de la Tour, de Juvénie, etc., et d'Yolande d'André. Elle fit son testament le 23 novembre 1628 et fut enterrée à Saint-Agnan d'Hautefort le 31 décembre 1629, le même jour que François d'Hautefort, sieur de la Serve, que l'on ne sait à qui rattacher.

Jean épousa en secondes noccs, le 1<sup>er</sup> juillet 1631 (1), Mathive du FRAISSE, veuve de Grégoire Malet et fille de noble homme Pierre du Fraisse, sieur de Guimalet, et d'Anne Vidal. Mathive testa à la Mothe le 1<sup>er</sup> septembre 1646.

Du premier lit vinrent :

1. Gaston d'HAUTEFORT, qui suit.
2. François d'HAUTEFORT baptisé le 27 octobre 1619 (2) ; peut-être est-ce lui qui est mort le 1<sup>er</sup> juillet 1643, nommé François d'Hautefort, sieur du Bost de la Mothe.
3. Paul vivant en 1667, année où il fut maintenu dans sa noblesse avec son frère.

(1) Contrat de mariage aux archives de Glanes, recherches du Comte d'Arlot de Saint-Saud.

(2) Registres paroissiaux.

Les enfants d'Arnaud d'Hautefort et de Catherine de Royère furent :

1. Jean d'HAUTEFORT, qui suit.
2. Marguerite d'HAUTEFORT, légataire de son père pour mille écus d'or, par son testament. Elle fut mariée par contrat du 24 avril 1498 (1) avec Hugues de la CASSAGNE, fils aîné de Hugues, sieur de la Cassagne et de Vielval. Les témoins de ce contrat furent nobles Bertrand de la Cassagne, Antoine de Noailles, licencié ès droit, sieur du dit lieu, Jean de Pompadour, sieur de Châteaubouchet, Pierre de Royère, sieur de Lon, Jean de Saint-Astier, sieur de Leygues, Hugues de Roffignac, licencié ès droit, sieur de Bélan, Antoine de Colonges (Hélie), sieur de la Mothe, Baron de Fages, Gantonet de Moneis, sieur du dit lieu, Arnaud de Montardit, sieur de la Roche, Bernard de Saint-Chamans, sieur du dit lieu.

LA CASSAGNE :  
d'azur, à 3 fascés  
d'or, accompagnées  
de 3 étoiles d'or, 2  
en chef, 1 en pointe.

Jean d'Hautefort céda à Hugues de la Cassagne à titre de réméré la terre de Sainte-Foy de Longua (2).

En 1509, Hugues de la Cassagne donna une quittance finale de la dot de sa

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 10, n° 12.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 10, n° 13.

#### BRANCHE DE LA MOTHE

4. Frontonne d'HAUTEFORT, baptisée le 1<sup>er</sup> juillet 1615 (1), eut pour parrain Roger d'Hautefort.
5. Anne d'HAUTEFORT, qui fut marraine en 1647, et dite fille de Jean d'Hautefort, Seigneur de la Mothe (2). Elle épousa Jean RAYMOND, sieur de Gramont.

Du second lit :

1. Charles baptisé le 10 décembre 1631 (3).
2. Grégoire d'HAUTEFORT a formé un rameau rapporté plus loin.

VI. Gaston d'HAUTEFORT, Ecuyer, Seigneur de la Mothe et de la Borderie, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de Monsieur Pellot, intendant de Guyenne, du 16 mai 1667. Il mourut le 1<sup>er</sup> mai 1669. Il avait épousé, par contrat du 31 juillet 1642, Jeanne de Beynac, fille de Michel de Beynac, Chevalier, Baron de Vilhac et la Valade, et de Jeanne d'Aubusson. Ils eurent :

1. Jean d'HAUTEFORT, qui suit.

(1) Registres paroissiaux.

(2) Registres paroissiaux.

(3) Registres paroissiaux.

femme. Ils eurent pour fils Jean, sieur de la Cassagne et de Belpeuch, en 1529.

3. Philippe d'HAUTEFORT, légataire de son père pour mille écus d'or, fut accordée par contrat du 17 octobre 1506 (1) à Guillonet de Fayolle, Ecuyer, sieur de Fayolle et de la Mothe de Vernode. Ce mariage n'eut évidemment pas lieu. Guillonet de Fayolle vivait encore en 1514.

Elle épousa, par contrat du 1<sup>er</sup> janvier 1509, Artus d'OLIVIER, Ecuyer, Seigneur d'Olivier et de Lourquant (2).

Elle épousa en secondes noces, par contrat du 5 octobre 1515, Antoine de BOYSSEULH, Ecuyer, Seigneur de Boysseulh (3).

Le château de Boysseulh, très proche de celui d'Hautefort, en a toujours relevé. La famille de Boysseulh prouve sa filiation par des titres non interrompus depuis 1114 et existe encore. Le château a été vendu en 1857. La généalogie de cette maison a été faite par le Chevalier de Courcelles.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 10, n° 15.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 10, n° 16.

(3) Archives de Boysseulh.

---

#### BRANCHE DE LA MOTHE

2. François d'HAUTEFORT, baptisé le 5 février 1645 (1), eut pour parrain François d'Hautefort, Ecuyer, sieur du Puy.
3. Charles d'HAUTEFORT, baptisé le 12 novembre 1647, ayant pour parrain Charles d'Hautefort et pour marraine Anne d'Hautefort.
4. Mathive d'HAUTEFORT, baptisée le 29 avril 1646. Elle épousa le 13 février 1673 honorable François MICARD, sieur de la Chomandie, de la ville de Périgueux.
5. Jeanne d'HAUTEFORT, baptisée le 31 janvier 1649, eut pour parrain Armand de Beynac, Chevalier de Vilhac. Jeanne épousa le 8 septembre 1677 Joseph VILATTE, sieur de la Brousse (2).
6. Françoise d'HAUTEFORT, baptisée le 15 juillet 1651, eut pour parrain Grégoire d'Hautefort et pour marraine demoiselle Françoise d'Hautefort.
7. Marie d'HAUTEFORT, baptisée le 17 juin 1653, ayant pour parrain François d'Hautefort et pour marraine Marie de Pasquet.

VII. JEAN d'HAUTEFORT, Ecuyer, Seigneur de la Mothe, Juge Viguiier du

(1) Registres paroissiaux pour les sept enfants de Gaston.

(2) Archives de Périgueux.

20. XI. JEAN d'HAUTEFORT, deuxième du nom, Chevalier, Seigneur d'Hautefort, de Thenon, de Nailhac, d'Escoire, de la Mothe, de Miramont et en partie de Longua, Conseiller et Chambellan des rois Charles VIII et Louis XII, gouverneur du Périgord et du Limousin pour le Roi de Navarre, épousa Marie de LA TOUR DE TURENNE.

Il était sous la tutelle de Marguerite d'Abzac, son aïeule, en 1480 et 1482. Jean de Pompadour et Jean de Royère étaient également ses tuteurs (1).

Jean fut page ou écuyer de Madame de Bourbon, d'après les lettres qu'il écrivait à ses parents (2) ; dans l'une il parle d'un tournoi qui va avoir lieu à Paris, une autre fois il est à Moulins où l'on court la lance et demande pour cette raison une pièce de velours et du satin pour s'habiller. Dans une autre lettre il demande rapière et poignard pour se faire homme de guerre contre les Suisses. D'après les dates

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 11, n° 3.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 93, n° 1.

BRANCHE DE LA MOTHE

Marquisat d'Hautefort, fut baptisé le 30 juillet 1642. Il eut pour parrain Jean d'Hautefort, son grand père, et pour marraine Jeanne d'Aubusson, dame de Vilhac. Il fit registrer à l'armorial général, en 1698, l'écusson de ses armoiries, écartelées de trois forces et d'une levrette. Il mourut le 22 mars 1702. Il avait épousé Jeanne de CHANCEL, dont :

1. Grégoire d'HAUTEFORT, baptisé le 3 août 1671, ayant pour parrain Grégoire d'Hautefort, Ecuyer, Seigneur de la Rivière, et pour marraine Marguerite de Marquessac, demoiselle de Gènebrière, du bourg d'Eyliac.
2. François d'HAUTEFORT, qui suit.
3. François d'HAUTEFORT, né le 27 mars 1686, eut pour parrain François d'Hautefort et pour marraine Jeanne d'Hautefort.
4. Jeanne d'HAUTEFORT, baptisée le 7 août 1670, ayant pour parrain Pierre, Ecuyer, Seigneur de la Chalupie, paroisse d'Eyliac, et pour marraine Jeanne de Beynac, sa grand'mère. Elle mourut en 1711, à Anhiac.
5. Galiane d'HAUTEFORT, baptisée le 18 septembre 1673, ayant pour parrain Charles d'Hautefort, Ecuyer, sieur du Bos, et pour marraine Galiane Chancel, demoiselle Dufraysse.

on voit que cette guerre est celle que François I<sup>er</sup> déclara aux Suisses en 1515 et pendant laquelle la bataille de Marignan fut livrée. Jean d'Hautefort assista à cette bataille, d'après le récit que Boson d'Hautefort de la Mothe, son compagnon d'armes, en fait dans une lettre (1).

Jean était, vers 1492, chambellan du roi Charles VIII, lorsque ce prince lui écrivit de Riom, le 20 mars (2), pour qu'il accompagnât Armand de Gontaut, nouvellement pourvu de l'Evêché de Sarlat, à son entrée dans cette ville.

Il fit accord le 8 février 1494 avec madame Jeanne de Bretagne, dame de Baslong, de Taneau, de Saint-Pol et d'Excideuil, au sujet des limites de leurs terres d'Excideuil et d'Hautefort (3).

Jean rendit hommage au roi Charles VIII entre les mains du

- (1) Trésor d'Hautefort, liasse 95, n° 16.
- (2) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 12.
- (3) Trésor d'Hautefort, liasse 11, n° 5.

#### BRANCHE DE LA MOTHE

6 et 7. Marie et Galiotte d'HAUTEFORT, jumelles, baptisées le 13 décembre 1688.

Galiotte eut pour marraine Galiotte d'Hautefort, demoiselle de la Borderie.

Elle mourut le 31 janvier 1707.

VIII. FRANÇOIS d'HAUTEFORT, Chevalier, Seigneur de la Mothe et du Burc, Seigneur Viguier du Marquisat d'Hautefort, né le 7 juin 1679, eut pour parrain François de Chancel, Ecuyer, sieur de Lesparat, Seigneur de la Richardie, habitant son château de la Richardie, paroisse de Blis, épousa, par contrat du 22 septembre 1714, Catherine de BRACHET, veuve de haut et puissant Seigneur Annet de Royère, Chevalier, Comte de Peyraux, etc., et fille de Dominique de Brachet, Chevalier, Comte de Salerie. De ce mariage il est né un fils, mort sans postérité.

VI. GRÉGOIRE d'HAUTEFORT, fils de Jean d'Hautefort et de Mathive du Fraysse, fut baptisé le 18 juillet 1638 (1). Il épousa Madeleine REYNIER, demoiselle de la Vergne (2). Il était Seigneur de la Rivière. Il eut pour enfants :

1. Georges, dont l'article suit.
2. François, né le 15 avril 1675 et filleul de François d'Hautefort, Ecuyer, sieur du Puy.

(1) Registres paroissiaux.

(2) Registres de la paroisse d'Eyzerat.

Chancelier de France de son tènement d'Escoire, de la moitié de la justice de Longua et de Sainte-Foy et du tènement qu'il avait dans la paroisse de Tailleul le 17 mars 1497 et au roi Louis XII le 10 juillet 1498 (1).

Le 8 janvier 1499 il fit aussi hommage de ses châteaux, châtellenies et justice haute, moyenne et basse d'Hautefort et de Thenon (2) à Alain, Sire d'Albret, Comte de Dreux, de Castres, de Gaure, de Pen-thièvre et de Périgord, Vicomte de Tartas et de Limoges, lequel, dans les lettres qui en furent expédiées au château de Montignac, reconnaît « que le seigneur d'Hautefort est tenu à lui faire foi et « hommage avec un chaperon en tête et être sur pied à quelconque « hommage de féauté. »

Le roi Louis XII écrivit de Lyon, le 14 juillet 1502 (3), à son amé

(1) Généalogie manuscrite.

(2) Généalogie manuscrite.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 15.

BRANCHE DE LA MOTHE

3. Grégoire, baptisé le 30 août 1679, ayant pour parrain Grégoire Mallet, Ecuyer, sieur Dupont. Il mourut en 1685.

4. Jeanne, baptisée le 10 mai 1677, ayant pour parrain Jean Reynier, Ecuyer, Seigneur de la Navoyrie, et pour marraine Jeanne Chancel, dame de la Mothe. Elle mourut en 1721, à Saint-Agnan.

5. Béatrix, baptisée le 6 septembre 1682, eut pour parrain Jean Pasquet, Ecuyer, sieur de la Pomélie, et pour marraine Béatrix d'Aubusson, dame de la Jorie.

6. Anne, née en 1683, morte en 1725.

VII. GEORGES D'HAUTEFORT, né au village du Broussillou, fut baptisé le 7 septembre 1674 ; il eut pour parrain Georges Malet, Ecuyer, Seigneur de la Jorie, et pour marraine Magdeleine Reynier, demoiselle de la Jugie. Il épousa Isabeau de GALABERT, laquelle était morte avant 1722. Il eut trois filles :

1. Marie, mariée le 17 février 1722 à Jacques de MONFANGES, fils de Jean et de Marguerite Renant, du village du Mayne, paroisse de Négrondes.

2. Marguerite, morte le 12 avril 1722.

3. Françoise, mariée le 30 janvier 1742 à François BRUNET, Ecuyer, sieur de la

et féal conseiller et chambellan le seigneur d'Hautefort de s'employer et solliciter le chapitre de Périgueux pour faire élire évêque de ce diocèse Geoffroy de Pompadour. Ce Geoffroy de Pompadour, évêque de Périgueux en 1503 était, par sa mère, Philippe d'Hautefort, cousin germain de Jean d'Hautefort.

Par une lettre datée de Blois, le 14 novembre (que l'on croit de l'an 1510) (1), le même roi Louis XII lui manda d'employer son crédit pour que son conseiller et aumônier ordinaire, messire Foucauld de Bonneval, cousin de la Reine, fût élu évêque de Limoges, le priant de se trouver à Limoges le jour de l'élection et d'accompagner le sieur de la Trémoille, son conseiller et chambellan ordinaire, qu'il envoyait exprès pour cette affaire.

Par une autre lettre du 14 décembre (2) le roi l'exhorta à accompagner, avec le plus grand nombre de gens qu'il pourrait, le sieur de

(1) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 15.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 15.

#### BRANCHE DE LA MOTHE

Besse, fils de Messire Jean Brunet et de Marie Douglas, habitant la paroisse de Saint-Vincent.

On ne sait où rattacher :

Jean, aliàs Charles d'Hautefort que l'on trouve marié à Anne PASQUET, du village de Maumont, paroisse de Saint-Agnan d'Hautefort, et qui eut pour enfants :

1. Michelette, née le 29 avril 1681, qui eut pour parrain Pierre Pasquet, sieur de Monferrier.
2. Marthe François, née le 6 novembre 1682, qui eut pour parrain Jean du Puy de Trigonant et pour marraine, Marthe d'Estourmel, dame d'Hautefort.
- 3 et 4. Nicolas et Jean, jumeaux, nés le 4 mars 1685.
- 5 et 6. Gabrielle et Catherine, jumelles, nées le 25 novembre 1687.
7. Michelette, née le 1<sup>er</sup> mars 1690.
8. Nicolas, né le 7 novembre 1698.

Les archives de Tulle citent, en 1767, Dominique d'Hautefort du Burg (commune de Saint-Cyr la Roche, Corrèze), Ecuyer, Chevalier, Seigneur du Burg, les Martres, la Borderie (1).

(1) Série B. n° 376. — Recherches de M. Champeval.

Bonneval, gouverneur et sénéchal du Limousin, qu'il envoyait contre les habitants de Saint-Yrieix pour l'exécution de ses ordonnances touchant le sel.

Dans une lettre qu'il lui écrivit, Alain d'Albret l'appelle (1) : « Très cher et grand ami. » Ce même Alain d'Albret lui donna la capitainerie du château de Moruscles. Un autre d'Albret, en lui écrivant, lui parle de : « Ma cousine, votre femme. »

En 1501, Jean d'Hautefort accompagna à Rome le cardinal d'Albret. Les comptes de la dépense de ce voyage sont au trésor d'Hautefort (2), ainsi qu'une lettre du Cardinal (3).

En 1514, le 19 février, il fit hommage au roi François I<sup>er</sup>, par Jean d'Hautefort, son fils (4), de son tènement d'Escoire, de la moitié de la justice de Longua et de Sainte-Foy et d'un tènement assis dans la paroisse du Tailleul, sénéchaussée de Périgord.

François I<sup>er</sup>, par lettres données à Paris au mois de mars 1514 (5), créa en sa faveur deux foires dans chacune de ses terres d'Hautefort et de Thenon.

En 1516, Jean d'Albret, Roi de Navarre, Comte de Périgord et Vicomte de Limoges, lui écrivit le 28 février une lettre datée de Pau (6), pour le prier d'assembler ses amis et de le venir trouver avec eux pour recouvrer son royaume de Navarre, dont le feu roi d'Aragon l'avait dépouillé.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 2.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 11, n° 12.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 3.

(4) Généalogie manuscrite.

(5) Généalogie manuscrite.

(6) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 6.

---

#### BRANCHE DE LA MOTHE

Les archives de Limoges (1) parlent de l'acquisition d'un pré à Saint-Cyr la Roche, faite par dame Marie-Thérèse d'Hautefort, dame du Burg, femme de Charles, Baron de Féletz, demeurant au château de Féletz, paroisse d'Aubas, en Périgord.

(1) Fonds des Cars — Recherches de M. Champeval.

Ce Prince étant mort quelques mois après, la reine Catherine de Foix, sa veuve, invita Jean d'Hautefort, par une lettre du 18 août 1516 (1), à se trouver au service qu'elle devait faire célébrer le 13 octobre suivant, pour le feu roi son mari, dans l'église de la cité de Lescar, en Béarn.

Étant gouverneur et capitaine de la terre et seigneurie de Chalus pour Alain d'Albret, il reçut de ce seigneur une commission datée de Nérac le 11 juin 1524 (2) de s'emparer par force ou autrement des chastel, ville et seigneurie de Montignac-le-Comte, dont François Arnal s'était saisi avec gens rebelles et armés, de les arrêter et de les lui envoyer prisonniers.

Il est qualifié capitaine de Chalus, de Chabrol et de Maumont, en Limousin, dans un acte qu'il obtint par procureur dans la salle du palais royal de Lombrière, à Bordeaux, le 11 février 1523 (3), pour surseoir en vertu de la lettre que le Roi lui avait écrite sur le procès qu'il avait avec Geoffroy de Pérusse, Seigneur des Cars, et Jacques de Pérusse, son fils, touchant la capitainerie des places de Chalus et de Chalucet, jusqu'à ce que ce Prince eût connu par lui-même de leurs différends.

En 1519 (4) il vendit la terre, seigneurie et juridiction d'Escoire, en présence de noble Gantonnet de Moneis, sieur de la Chatie, avec faculté de la rémérer à un ecclésiastique de Périgueux, nommé Pierre Roux.

Le 10 des calendes de juin 1524, fut expédiée de Rome en sa faveur une commission du Pape Léon à l'official de Périgueux pour faire jeter mouitoire contre ceux qui avaient pillé, enlevé et détenaient des biens, titres et papiers du sieur d'Hautefort (5).

Henri, roi de Navarre, par une ordonnance du dernier jour de

(1) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 7.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 21, n° 20.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 21, n° 23.

(4) Trésor d'Hautefort, liasse 21, n° 12.

(5) Généalogie manuscrite.

janvier 1524 (1), déclare que Jean, sieur de Sermet, son conseiller et chambellan, est gouverneur de la vicomté de Limoges, ayant succédé à Charles de la Romagère, lequel avait succédé à Jean de Puyguion ; mais que le sieur des Cars prétendait que le dit office lui appartenait, et faisait un procès au sieur de Sermet. Le Roi de Navarre s'oppose à ce procès, impose silence au sieur des Cars et maintient Jean de Sermet dans le gouvernement du Limousin. Cet acte prouve que Jean d'Hautefort n'a pas été gouverneur du Périgord et du Limousin jusqu'à la fin de sa vie, quoiqu'il ne fût âgé que de 62 ans au plus lorsqu'il mourut le 15 août 1524. Il fut enterré dans l'église de Saint-Eloi d'Hautefort (2).

Sa devise était : « SUPER ME MAGNA LOCUTI SUNT. »

Jean d'Hautefort, dans une lettre à son père, parle d'un mariage, dont il était question pour lui, avec la fille de monsieur de Biron, mariage qui n'eut pas lieu (3).

Marie de LA TOUR, dite de TURENNE, fille d'Agne IV de la Tour, Seigneur d'Oliergues, Comte de Beaufort, Vicomte de Turenne, et d'Anne de Beaufort, épousa, par contrat du 1<sup>er</sup> août 1499, Jean d'Hautefort. Elle se remaria en 1527 avec Gabriel de Pérusse des Cars, sieur de Saint-Bonnet et de Saint-Ybard, co-seigneur de la ville d'Alassac (4).

Par son contrat de mariage (5) Gabriel de Pérusse des Cars fit donation à Marie de Turenne de son château et maison de Garabeuf dans la paroisse de Saint-Ybard, diocèse de Limoges, pour en faire sa demeure, comme encore de la terre de Saint-Ybard (sur laquelle il avait donné hypothèque à feue noble Catherine de Monthrun, sa première femme), du repaire noble de la Paneterie dans la paroisse de Lubersac, avec les dîmes de Saint-Martin et de Saint-Pardoux, pour en jouir pendant sa viduité.

LA TOUR :  
écartelé, au 1 et 4  
écartelé d'or et de  
gueules, au 2 et 3  
d'azur, semé de fleurs  
de lys d'or, à la tour  
d'argent.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 21, n° 27.

(2) Généalogie manuscrite.

(3) Jean eut un fils naturel, Jean, qui fut curé de Granges.

(4) Trésor d'Hautefort, liasse 11, n° 11.

(5) Trésor d'Hautefort, liasse 15, n° 3.

Elle mourut le 16 décembre 1541 et fut inhumée à Hautefort auprès de son premier mari.

Elle et sa sœur, Françoise de Turenne, ne purent obtenir leur dot d'Annet, Vicomte de Turenne, leur frère, qu'avec beaucoup de peine et après un long procès dans lequel Alain d'Albret servit de médiateur (1).

Après la mort de Marie de Turenne, ses enfants des deux lits, Jean d'Hautefort et Gabriel de Pérusse, eurent de grandes difficultés pour sa succession (2).

La Vicomté de Turenne, dont Eléonore de Comminges avait hérité, passa dans la maison Roger de Beaufort par le mariage d'Eléonore avec Guillaume de Beaufort, frère du pape Grégoire XI et neveu du pape Clément VI. La dernière Beaufort épousa Agne de la Tour et fut mère d'Antoine, Vicomte de Turenne, de Marie, qui épousa Jean d'Hautefort, et de plusieurs autres enfants. Il y avait au trésor d'Hautefort des lettres de Gilles de Turenne, abbé de Vigeois, et de Catherine de Turenne, dame de Pompadour, à leur sœur la dame d'Hautefort. Ces lettres ont disparu.

Vers 1500, Godet d'Aydie écrit plusieurs lettres à monsieur d'Hautefort, son bon frère et ami, et une autre à madame d'Hautefort, sa bonne cousine.

21. XII. JEAN D'HAUTEFORT, troisième du nom, Chevalier, Seigneur d'Hautefort, de Thenon, de la Mothe, etc., gentilhomme de la chambre du Roi de Navarre et gouverneur de ses comté de Périgord et vicomté de Limoges, fut émancipé par son père en 1518. Il fut marié 1<sup>o</sup> à Françoise du Fou, 2<sup>o</sup> à Catherine de CHABANNES.

Il commença ses services militaires dans la compagnie du Duc d'Albanie où il était homme d'armes en 1522.

Il était lieutenant du sieur de Sermet et de Sauveterre, son oncle, second mari de Jeanne d'Hautefort, gouverneur du Périgord et du

(1) Trésor d'Hautefort, liasses 13 et 14.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 15.

Limousin, en 1525 (1). Jean de Sermet avait été nommé gouverneur en 1524.

Henri, Roi de Navarre, sire d'Albret, Comte de Périgord et Vicomte de Limoges, lui donna la capitainerie de ses chastel et place de Genis le 2 février 1529 (2). Ce Prince, étant lieutenant général pour le Roi en Guyenne, lui fit expédier une commission à Saint-Maur des Fossés, le 30 mai 1534, pour loger dans les villes de Périgueux, de Sarlat et de Bergerac la compagnie de monsieur de Montpezat, gentilhomme de la chambre du Roi et son sénéchal en Poitou (3).

Le même Prince donna procuration à Jean d'Hautefort pour gérer ses affaires en Périgord ou ailleurs, le 29 août 1534 (4). En 1535, après la mort du sieur de Sermet, il fut pourvu du gouvernement des comté et vicomté de Périgord et Limousin, ainsi que de la capitainerie d'Excideuil (5).

Henri, Roi de Navarre, écrivit alors à Jean d'Hautefort une quantité de lettres d'affaires, dans lesquelles il lui témoigne son amitié. On en trouve 51 au trésor d'Hautefort, ainsi que 5 de la Reine de Navarre, Marguerite, sœur de François I<sup>er</sup> (6).

Lorsque Jeanne d'Albret épousa Antoine de Bourbon en 1548, Henri II, son père, recommande à Monsieur d'Hautefort de « s'em-  
« ployer ainsi que j'ai en vous parfaite fiance, de sorte que mes sujets  
« me veuillent octroyer quelque bonne somme pour l'aide du mariage  
« de ma fille. »

Dans d'autres lettres moins importantes il charge Monsieur d'Hautefort de lui acheter une belle haquenée qu'on lui a indiquée à Limoges.

Antoine de Bourbon lui écrivit aussitôt après la mort de son beau-père Henri d'Albret, qu'il n'avait pas besoin de recommandations et

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 21, n° 27.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 16, n° 3 bis.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 21, n° 39.

(4) Trésor d'Hautefort, liasse 16, n° 4.

(5) Trésor d'Hautefort, liasse 16, n° 5.

(6) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, nos 8 et 9.

que s'il perd un maître il en retrouve un autre qui ne lui faudra de son vivant. — En effet on trouve au trésor d'Hautefort 17 lettres de ce Prince, signées : Votre bon amy Antoine. Quelques unes ont aussi la signature de Jeanne d'Albret (1). En voici quelques extraits :

« Monsieur d'Hautefort, encore que l'assurance que j'ai toujours  
 « prise de la bonne dévotion que portez en tout ce qui peut me  
 « toucher soit aussi bonne que possible, si m'en a porté la lettre que  
 « ce porteur m'a rendue de votre part si apparent témoignage que je  
 « n'y saurais ni voudrais faire doute, vous assurant que je vous  
 « demeure si attenu de cette bonne volonté que tout ainsi que vous me  
 « l'offrez de fort honnête façon vous pouvez hardiment croire que je  
 « ne saurais passer chose ou faire puissance de la faire tourner à  
 « votre avantage sans m'y employer ainsi que je le dois pour le vous  
 « reconnaître ; étant aussi marry d'avoir entendu votre maladie  
 « comme bien aise de savoir que peu à peu elle s'appetisse et que  
 « j'eusse été fort volontiers content de vous envoyer les oiseaux que  
 « me demandez, dont j'ai si grande faute de cette heure que peut avoir  
 « celui qui n'a cette année en foison de penser au moins d'en  
 « recouvrer, y ayant toutefois donné si bon ordre depuis la délibé-  
 « ration que je pris pour le voyage de ce pays que j'espère d'en avoir  
 « bientôt lesquels ne vous seront celés ou épargnés. Qui sera tout  
 « pour cette heure après vous avoir assuré de ma bonne santé et de  
 « celle de ma femme, si fort grosse qu'elle n'écoute plus que l'heure  
 « qui plaira à Dieu lui envoyer. Où je ferai la fin de lui supplier vous  
 « donner, Monsieur d'Hautefort ce que désirez.

« Ecrit à Pau le 9<sup>e</sup> jour de décembre 1553.

« Votre bien bon ami,

« ANTOINE. »

Henri IV naquit le 13 décembre 1553.

« Monsieur d'Hautefort, je suis marri dont votre maladie de goutte  
 « qui vous a surpris en faisant les affermes de mes comté de Périgord

---

(1) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale n° 10.

et vicomté de Limousin n'a voulu permettre les parachever, non  
 tant comme l'assurance que j'ai que les choses s'en fussent mieux  
 portées que pour la douleur et tourment que vous en sentez comme  
 d'estime, sachant que ce mal là est fort sensible. Je supplie Notre  
 Seigneur vous en donner guérison et ce qu'il sait vous être nécessaire.  
 Quant à l'épervier que vous m'écrivez avoir de l'année passée, vous  
 me ferez bien grand plaisir de me le garder pour quand vous aurez  
 l'opportunité me l'envoyer; si votre mal ne voulait permettre  
 vous même l'apporter par deçà, car le temps s'approche qu'il pourra  
 servir. Et sus je finirai ma lettre, priant Dieu, Monsieur d'Hautefort,  
 vous tenir en sa sainte garde.

« De Nérac, ce 4<sup>e</sup> jour de juin 1556.

« Votre bien bon maître et ami,

« ANTOINE. »

« Je vous prie m'envoyer le dit oiseau le plus tôt que vous  
 pourrez. »

« ..... J'ai eu grand plaisir de l'épervier que vous m'avez envoyé  
 par ce porteur, espérant qu'il sera cause dont par ci après je me  
 lèverai plus matin que de coutume pour aller aux champs éprouver  
 la bonté que vous dites qu'il a ..... »

« 27 juin 1556. »

En qualité de guidon de la compagnie de cinquante lances du  
 Baron de Curton, Jean donna quittance de cinquante livres à Nicolas  
 de Troyes, trésorier des guerres, le 4 octobre 1543, pour le paiement  
 de son quartier de janvier, février et mars 1542.

En 1546 et 47 il eut d'autres commissions du Roi de Navarre pour  
 départir dans le haut et bas Limousin les compagnies des sieurs de  
 Montlieu, de Bonneval et de Curton (1).

Le Roi Henri II lui écrivit le 1<sup>er</sup> avril 1548 pour le remercier de ce  
 qu'il avait fait pour l'établissement des magasins à sel et lui demander  
 d'y tenir la main.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 22, nos 14 et 15.

La Reine Catherine de Médicis lui écrivit de Fontainebleau le 3 décembre 1540 qu'elle lui envoyait les provisions nécessaires pour remédier aux abus et malversations commis par la négligence de ses officiers de Donzenac et de ses terres du Limousin.

Le Roi Henri II, par lettres du 1<sup>er</sup> février 1551, lui accorda exemption de service et de la contribution du ban et de l'arrière-ban pour raison de ses fiefs et tènements nobles « tant en considération « de son vieil âge que de ce qu'il avait deux fils employés dans le « service des guerres, l'un en qualité de lieutenant de la compagnie « d'ordonnances du sieur de Curton, et l'autre d'enseigne de la « compagnie de cheveu-légers du sieur de Randan. »

En qualité de lieutenant de la compagnie du Baron de Curton, Chevalier de l'ordre du Roi, il donna quittance de cent soixante-deux livres dix sols, le 3 février 1552, pour son quartier d'octobre de cette année (1).

Il obtint un ordre de Monsieur le Connétable Anne, Duc de Montmorency, daté de Saint-Germain-en-Laye le 21 juin 1553 pour être payé du quartier de janvier précédent, ayant été absent à la montre à cause de sa maladie (2). On le trouve employé en la même qualité dans le rôle de montre et revue de la même Compagnie, qui furent faites en armes au camp de Crèvecœur en Cambrésis le 29 juillet 1554. Elle était composée de 39 hommes d'armes et de 60 archers du nombre de 40 lances fournies des ordonnances du Roi.

La Reine Catherine de Médicis, par lettres données à Blois le 7 janvier 1555, le pourvut de l'office de son maître d'hôtel ordinaire en considération de ses services. Il en prêta serment le 23 mars suivant entre les mains de Monsieur de Curton (3).

En qualité de gouverneur du Périgord et du Limousin pour le Roi de Navarre et la Reine Jeanne, il eut commission d'eux, datée de

(1) Généalogie manuscrite. Cabinet Clairambault.

(2) Généalogie manuscrite.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 16, n<sup>o</sup> 8.

Tarbes le 8 janvier 1555 pour s'informer des abus et malversations qui avaient été commis dans leurs forêts (1).

En 1557, par lettres données à Mont-de-Marsan le 3 septembre, Antoine de Bourbon (2), comme gouverneur, amiral et lieutenant-général pour le Roi en Guyenne, manda au Sénéchal de Périgord « qu'il avait destiné et réservé le sieur d'Aultefort pour l'employer en « certains endroits du service du Roi selon l'occurrence et importance « des affaires qui pourraient survenir dans les villes et pays de son « gouvernement, et qu'en conséquence il eût à l'exempter pour ce « temps du service et de la contribution de l'arrière-ban, sans faire « aucune saisie sur ses biens. »

La Reine Catherine de Médicis lui écrivit le 21 janvier 1562, en l'appelant au service du Roi et lui donnant des éloges.

Elle écrivit aussi à son cousin Monsieur de Curton, beau-frère de Jean d'Hautefort, ses regrets de ne pouvoir donner à celui-ci le gouvernement de ses terres de Limousin, cette place ayant été promise à un autre.

Des lettres des consuls de Limoges et de ceux de Brives à Jean d'Hautefort sont au trésor d'Hautefort.

Il y a aussi un vidimus de privilèges accordés par le Pape Léon à Jean d'Hautefort (3).

Il était mort avant 1566.

Il fit son testament au château du Mas, proche de Ségur, dans le diocèse de Limoges, le 29 janvier 1554. Il y ordonna sa sépulture dans l'église de Saint-Eloi de son château d'Hautefort, devant le grand autel, aux tombes de ses parents, avec 200 prêtres le jour de son enterrement, de même qu'aux honneurs de la quarantaine et du bout de l'an, voulant que chacun d'eux dise la messe à son intention. Il reconnaît avoir eu en dot de demoiselle Catherine de Chabannes, sa très chère épouse, la somme de 9000<sup>l</sup> qu'il ordonne lui être restituée,

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 23, n° 9.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 16, n° 10.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 16, n° 11.

et lui fait donation de celle de 1000<sup>l</sup> pour en disposer à sa volonté en faveur de l'un de leurs enfants ; veut qu'elle soit dame et maîtresse de tous ses biens, qu'elle jouisse de l'usufruit quand il sera mort, ainsi que de sa terre et seigneurie de Thenon, au cas qu'elle ne voulût demeurer avec son héritier, comme encore de la moitié du revenu de la terre et seigneurie de la Mothe, qu'ils ont acquise du sieur de Leycheirie, et de plusieurs autres biens acquis depuis leur mariage. Entre les legs qu'il fait à ses enfants, il ordonne que les 4000<sup>l</sup> qu'il laisse pour le mariage d'Antoinette, sa troisième fille, soient payées par son héritier, moitié le jour de ses noces, avec ses habits nuptiaux, et l'autre moitié deux ans après ; et que si son héritier, qu'il sait ne porter guères bonne volonté à la dite Antoinette, est en défaut de payer ces 2000<sup>l</sup> restantes, il assigne cette somme sur les revenus de la paroisse de Nailhac, dont il prétend qu'elle jouisse en entier, s'il est négligent à la marier, lui donnant de plus les cens et rentes qu'il a acquis de François de Pérusse, sieur de Saint-Bonnet, sur la seigneurie de Saint-Ybard en Limousin, lesquels cens et rentes, dit-il, retourneront (au cas qu'elle meure sans enfant de son mariage) à Edme d'Hautefort, son second fils, auquel il lègue 12000<sup>l</sup> une fois payées, en le substituant à Gilbert, son aîné, qu'il institue son héritier universel. Il nomme pour exécuteurs de son testament : Messire François de Sainte-Aulaire, Chevalier, Seigneur du dit lieu, François du Puy, Seigneur de Trigonan, et maître Bernard la Chau, juge d'Hautefort. Les témoins de cet acte sont nobles Jacques du Mas, Ecuyer, Seigneur du dit lieu, Antoine du Mas, Ecuyer, Seigneur de la Roche, Rigaud du Mas, écuyer, Jean de la Gorette, Ecuyer, Seigneur de Villars, et Sauvat Malor (Malet ?) Ecuyer, Seigneur de la Jorie.

Sa devise était : PAR FORCE RÈGNE HAUTEFORT.

Du Fou :  
d'azur, à la fleur de  
lys d'or soutenant  
2 éperviers affrontés  
d'argent, becqués et  
membraés d'or.

FRANÇOISE DU FOU épousa, par contrat passé à Poitiers le 18 mars 1518, Jean d'Hautefort (1). Elle était fille de Jacques du Fou, Chevalier, Seigneur du dit lieu, et de Jeanne d'Archiac. Elle avait une sœur mariée à Antoine des Prez, Seigneur de Montpezat, en Quercy,

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 16, n° 1.

**Maréchal de France.** Jacques du Fou était fils d'Yves, Seigneur du Fou en Poitou, gentilhomme de Bretagne en l'évêché de Cornouailles, Conseiller et Chambellan du Roi Louis XI, qui le fit grand veneur de France en 1472 et son lieutenant-général de l'armée qu'il envoya en Roussillon et en Cerdagne en 1474, et neveu de Raoul du Fou, évêque d'Angoulême, puis d'Evreux, et de Jean du Fou, Bailli de Touraine, grand échanson de France.

Françoise du Fou mourut probablement peu de mois après son mariage. En dehors du contrat de mariage il n'est question d'elle dans aucun acte du trésor d'Hautefort. On pourrait se demander si ce mariage s'est réellement accompli.

CATHERINE DE CHABANNES, fille de Jean de Chabannes, Chevalier, Seigneur et Baron de Curton, de Rochefort, d'Aurière, de Madic et de Saignes, et de Françoise de Blanchefort, épousa, par contrat des 12 et 19 décembre 1529, Jean d'Hautefort (1). Les témoins du contrat furent Messire Jean de Bonneval, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Maisonnisses, Jean de Pompadour, Seigneur de Châteaubouchet, Jacques de la Garde, Ecuier, Seigneur du dit lieu, Gantonnet de Moneis, Seigneur du dit lieu, Jean de la Peyre (Beauroyre), Ecuier, Seigneur du dit lieu. La quittance de la dot de Catherine est de la même année (2).

CHABANNES :  
de gueules au lion  
d'hermine, lampassé,  
armé, couronné d'or.

Catherine, étant veuve, testa à Vincennes le 9 juin 1566 (3) et ordonna sa sépulture dans la sainte-chapelle de ce lieu, donna mille livres à Gilbert, son fils aîné, à prendre sur les moulins du Temple, et institua son héritier universel Edme, son puîné, lui substituant les enfants du premier mariage de Gilbert.

La maison de Chabannes tire son origine des Comtes d'Angoulême ; ses alliances sont fort belles : Gilbert de Chabannes épousa Françoise de la Tour d'Auvergne, propre tante de la mère de Catherine de Médicis. Catherine de Chabannes, petite-fille de Gilbert, était par

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 16, n° 2.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 16, n° 3.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 16, n° 7.

conséquent très proche parente de la Reine Catherine et par les la Tour d'Auvergne elle descendait par les femmes du Roi Saint Louis, des Ducs de Bourgogne et de Robert le Fort, des Comtes de Flandre et de Brabant, et d'Eustache, frère de Godefroy de Bouillon. La famille de Chabannes est encore représentée par plusieurs branches.

Jean d'Hautefort et Catherine de Chabannes laissèrent huit enfants :

1. Gilbert d'HAUTEFORT, dont l'article suit.
2. Edme d'HAUTEFORT, Seigneur de Thenon, Chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, gouverneur et sénéchal du Limousin, lieutenant-général au gouvernement d'Auvergne, puis de celui de Champagne et de Brie, pour la Ligue, dont il avait embrassé le parti, à cause de son attachement à la maison de Guise, fut du nombre des Seigneurs et gentilshommes valeureux qui accompagnèrent le jeune M. de Guise en Hongrie en l'an 1566 contre l'armée du grand sultan Soliman.

Il y avait à Hautefort une lettre du Duc de Guise signée : Henri de Lorraine et adressée à Edme d'Hautefort sur un mariage que celui-ci venait de manquer. Henri de Lorraine, après des protestations d'une tendre amitié, ajoute qu'il ne sait rien de nouveau et que comme ce qui pourrait arriver ne viendrait que de Languedoc ou de Guyenne, M. d'Hautefort en serait instruit avant lui. C'est cet Henri de Guise qui fut assassiné à Blois en 1588.

En qualité de capitaine de 50 lances des ordonnances du Roi, Edme donna quittance, le 30 novembre 1571 (1), à Etienne de Bray, trésorier ordinaire des guerres, de six cents livres, pour son état et pension des quartiers de juillet de cette année ; cette quittance est signée : E. d'Hautefort et scellée de ses armes qui sont un parti au premier trois forces posées en fascés et au second trois chiens courants l'un sur l'autre. C'est sans doute la levrette de Born.

Il servit en qualité de mestre de camp des troupes françaises en Piémont, sous le jeune M. de Brissac, colonel en ce pays après son frère.

Il fut fait gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Charles IX, par lettres du 10 septembre 1562 (2).

(1) Généalogie manuscrite. Cabinet Clairambault.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 25, n° 1.

On trouve un brevet du 18 mars 1575 (1) par lequel la Reine mère étant à Paris fait don au Seigneur d'Hautefort des biens d'Anne de Cliez, femme de François de Morainville, confisqués par sentence du Prévôt des maréchaux de Nevers. On ne sait si ce brevet est en faveur d'Edme ou de François d'Hautefort, son neveu.

Il fut aussi gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Henri III suivant l'état de la maison de ce Prince commençant en 1575 (2).

Au mois de janvier 1576 il commandait six compagnies de gens de pied du régiment de Piémont, sous M. de Tavannes, à la garde de la ville de Châtillon en Bourgogne ; ils firent plusieurs sorties contre le Duc Casimir, qui était venu en ce pays avec six mille reitres sous la conduite du Prince de Condé (3).

Il donna quittance de trois cents livres à Etienne de Bray, trésorier, le dernier jour de février 1578, pour le quartier de janvier de l'année 1574 de son état de capitaine de 50 hommes d'armes.

Il était Chevalier de l'ordre du Roi en 1579, lorsqu'il signa au contrat de mariage de son neveu.

Sa Majesté lui donna des pouvoirs le 14 juin 1580 pour commander dans le haut et bas Limousin en l'absence du Maréchal de Biron.

Conjointement avec MM. le Marquis de Canillac, de Quélus, de Vesius et de Saint-Vidal, il assiégea plusieurs places des religionnaires et les soumit à l'obéissance du Roi, notamment les ville et château de Servièrre et de Saint-Vic, les forts de l'abbaye d'Obazine, de la Chapelle, de Bigardel, de la Porte de Lissac et de la Combe de Sourd qu'occupaient alors les rebelles. Tout cela est prouvé par un état des dépenses et frais faits à ce sujet, arrêté et signé de sa main le 31 décembre 1580 (4).

Le Roi lui accorda, en considération de ses services, le 27 octobre 1581, l'état et office de Gouverneur et Sénéchal du Limousin, pour en jouir après la mort du sieur de Ventadour qui était alors malade à l'extrémité (5).

Il est nommé Edme d'Hautefort, Seigneur de Thenon, lieutenant-général pour Sa Majesté au gouvernement d'Auvergne, dans le contrat de mariage, qu'il signa, de Charles de Lorraine, Duc d'Elbœuf, Comte d'Harcourt, Chevalier

---

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 25, n° 2.

(2) Généalogie manuscrite.

(3) Généalogie manuscrite. Mémoires de Saulx Tavannes.

(4) Généalogie manuscrite.

(5) Trésor d'Hautefort, liasse 25, n° 9.

des ordres du Roi, et de Marguerite Chabot, fille du Comte de Charny, grand Ecuyer de France, le 22 février 1583 (1).

Il servait en Guyenne sous le Duc de Mayenne et le Maréchal de Matignon en 1586.

L'histoire du Maréchal de Matignon nous apprend (2), en parlant des desseins du Duc de Mayenne et de ce Maréchal de faire les sièges de Pons et de Taillebourg, que M. d'Hautefort, qui avait proposé de grands avantages aux généraux s'ils tournaient leurs armes vers les pays de Querey et de Limousin, eut ordre d'aller reconnaître les passages de la rivière de Dordogne ; qu'en attendant son retour et la réponse du Roi, le Duc et le Maréchal partirent de leurs quartiers le 1<sup>er</sup> janvier 1586 et vinrent loger le premier à Blanzac et l'autre à Villebois ; qu'Hautefort y arriva le 18 du même mois et promit au Duc de lui montrer un passage très commode pour l'armée, et qu'en conséquence le Duc, ayant tenu conseil de guerre, résolut de passer la rivière.

Dans le récit de la défense de Sarlat contre Turenne par Louis de Salignac, évêque de Sarlat, et François de Gérard, lieutenant-général pour le Roi, on lit (3) :

« Le 5 du mois de décembre (1587) le sieur d'Hautefort, gouverneur du Limousin, lequel était venu loger à Montignac pour nous secourir, ayant assemblé au dit lieu quelque nombre de gentilshommes et de gens de pied, fit avancer le capitaine Labourdarie, de Ribérac, lequel nous était envoyé par Messieurs l'évêque et les consuls de Périgueux, qui entra dans notre dite ville, de nuit, le 10 décembre, avec cent soldats qui furent bien reçus et employés pour notre défense, attendant toujours que les ennemis donnassent quelque autre assaut ou fissent quelques efforts pour nous surprendre. »

Les Sarladais repoussèrent le Vicomte de Turenne et le Roi les en récompensa. Edme d'Hautefort était du parti de la Ligue (4) ; en 1588, il en devint un des principaux chefs. Fort attaché à la maison de Guise, il fut un zélé lieutenant du Duc de Mayenne et fit partie du conseil de l'Union pour la noblesse. Il fut arrêté avec plusieurs autres, par ordre du Roi, dans la maison du Duc de Guise, après l'assassinat de ce Prince à Blois.

Il semble qu'il posséda l'abbaye d'Obazine, près de Brives ; il y a apparence

(1) Généalogie manuscrite.

(2) Page 178.

(3) Vicomte de Gérard, discours sur le siège de Sarlat.

(4) Généalogie manuscrite. Mémoires de la Ligue.

que le Roi lui en avait fait don, comme l'ayant conquise sur les rebelles dans le temps que Sa Majesté lui donna le commandement du Limousin en l'absence du Maréchal de Biron (1). On trouve une promesse du 8 mars 1589 faite par Henri de la Tour, Vicomte de Turenne, gouverneur et lieutenant général pour le Roi de Navarre en Guyenne, envers M. d'Hautefort, qu'il traite de parent et d'ami, de mettre la maison et abbaye d'Obazine sous la protection et sauvegarde du Roi de Navarre, lui laissant la jouissance de tout le revenu. — Il y a au trésor d'Hautefort plusieurs papiers concernant Obazine à cette époque.

C'est de lui que Brantôme parle dans ses hommes illustres à l'occasion de quelques mauvais discours de M. de Caumont l'ainé, frère de M. de la Force, contre M. de Montluc devant le Duc de Guise. Il dit « qu'après avoir  
« conduit ce Prince, qui allait pour assiéger Orléans, eux s'en retournant à  
« Blois, M. d'Hautefort mit soudain l'épée à la main et donna à M. de  
« Caumont un grand coup sur la tête, à cause qu'il avait parlé que ses  
« maisons n'avaient pas fait la guerre, sur quoi M. de Caumont dit qu'il  
« avait été blessé par supercherie, ce que le dit Hautefort nia. Si bien que  
« pour le coup et pour les patoles en sortit si grande querelle, qu'enfin  
« Hautefort tua Caumont dans sa maison, par intelligence et menée du  
« capitaine la Pézie, très vaillant soldat et déterminé Périgourdin. »

On trouve une lettre d'un nommé François de Girard, écrite à M. de Noailles, Chevalier de l'ordre du Roi et son lieutenant général en Guyenne, et datée de Blois le 28 janvier 1562, au sujet de cette affaire. Voici comment il s'exprime :

« Une querelle est survenue présentement entre MM. de Caumont et d'Hautefort. Et dit-on que le sieur de Caumont est bien fort blessé. Je ne vous saurais dire d'où vient cette querelle. Vrai est que le dit sieur de Caumont s'était fort plaint de M. de Montluc et même de M. de Guise et en quelques termes que le dit Sr de Guise même avait aigrement répondu au dit sieur de Caumont, défendant l'absence du dit Sr de Montluc. »

Le même Brantôme remarque encore, en l'année 1566, « que le vaillant  
« Prince, M. de Guise, âgé d'environ 18 ans, alla en Hongrie contre  
« l'armée infidèle du grand Sultan Soliman et qu'il fut accompagné d'une  
« très belle noblesse, comme de M. des Fossez, son gouverneur, d'Hautefort,  
« de Larchant, de Clermont d'Entragues, du Baron de Senecey et de  
« plusieurs autres, tous valeureux, qui pouvaient bien monter à cent. »

Mézeray (2) parlant de la guerre de la Ligue, en 1589, dit « qu'Hautefort, qui

(1) Généalogie manuscrite.

(2) Histoire de France, tome 3, page 628.

« se qualifiait lieutenant général de l'Union dans la Brie et Champagne,  
 « chargea si heureusement Sautour, qui, avec 2000 hommes, assiégeait  
 « Mery-sur-Seine, qu'il lui en tua 500 et le contraignit de prendre la fuite  
 « au travers des marais où il se noya quantité de ses gens et lui même y  
 « pensa demeurer. »

Mézeray parle aussi du siège de Pontoise (1). Il dit : « Le Duc de Montpensier  
 « ayant joint l'armée du Roi à Poissy avec les troupes qu'il amenait de  
 « Normandie, le conseil de guerre délibéra d'assiéger Pontoise en attendant  
 « la venue de celle du Duc de Longueville. Charles d'Alincour-Villeroy,  
 « chassé de Lyon par le Duc de Nemours, y commandait, et le Duc  
 « de Mayenne, sur l'avis qu'elle était menacée d'un siège, lui avait adjoint  
 « Edme d'Hautefort qui lui promit de la garder jusqu'à la mort. » Il tint  
 parole, car il fut tué et les assiégés, découragés de cette perte, capitulèrent  
 le 26 juillet 1589.

Voici le récit de sa mort extrait d'une lettre écrite à son neveu François  
 d'Hautefort par un témoin oculaire (2) :

« Pontoise, le 16 juillet 1589.

« Monsieur, je suis à mon très grand regret contraint à vous écrire les  
 « lamentables nouvelles de la mort de feu Monseigneur votre oncle et mon  
 « maître, qui, ayant été commandé par Monseigneur de Mayenne d'aller à  
 « Poissy pour empêcher le passage à l'armée du Roi, laquelle partant  
 « d'Etampes avait tourné la tête de ce côté, trouva avant d'y arriver que le  
 « Maréchal d'Aumont était saisi de la dite place par l'entrée que l'abbesse  
 « leur donna du côté du parc de l'abbaye ; qui fut cause qu'il se retira à  
 « Pontoise avec la compagnie de gens d'armes du Seigneur de Belancelle,  
 « du Vicomte de Chamoy, de cheval-légers, et les gens de pied que mon  
 « dit Seigneur de Mayenne lui avait ordonnés pour cet exploit, qui  
 « pouvaient être de trois à quatre cents hommes et le deuxième jour y  
 « arrivèrent pour renfort cinq compagnies du régiment du Pescher com-  
 « mandées par le capitaine Pierre Basque, parce que M. du Pescher est à  
 « Paris avec quatre compagnies de son dit régiment. Le deuxième jour il  
 « fut attaqué dans Pontoise par l'armée du Roi qui, ayant gagné les  
 « faubourgs, non sans grande perte, nos gens furent contraints de se retirer  
 « dans une grande église proche de la muraille, laquelle Monseigneur  
 « délibéra tenir opiniâtrément, prévoyant que, l'église perdue, la ville l'était  
 « aussi parce qu'elle voit toute la ville et y commande quasi partout. Le  
 « second jour du siège, treizième de ce mois, comme il était dans la dite

(1) Histoire de France, tome 3, page 645.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 26, n° 4.

« église où l'on allait et venait librement, par une casemate fut tiré quelques  
 « coups de canons à un ravelin qui couvrait la grande porte, et voulant mon  
 « dit Seigneur faire faire un retranchement en cet endroit le canon du Roi  
 « y fit un grand trou pour être la muraille fraîche et peu forte ; l'ennemi se  
 « présenta pour forcer l'église et entra par ce trou qui met les gens en telle  
 « épouvante que, sans la honte qu'ils avaient de fuir devant la face d'un tel  
 « capitaine, l'église était perdue pour nous et la ville bientôt après. Mais  
 « lui défendit la brèche à coups de pierre et n'avait pas grand monde  
 « auprès de soi, aucun des siens que petit Jean, ayant employé les autres  
 « et moi en divers endroits de la place. Il fut blessé en cet assaut d'une  
 « arquebusade dans le petit ventre dont il mourut deux heures après, ayant  
 « fait son testament. Je vous en envoie la copie, il vous institue son  
 « héritier.

« ..... Je n'étais pas présent lorsqu'il fit son testament parce qu'il me  
 « commanda de partir soudain pour avertir Monseigneur de Mayenne de  
 « l'état de la ville et de sa blessure..

« ..... Cela mérite bien que vous veniez par deçà ou que vous y envoyiez un  
 « homme de qui vous ferez foi. Car aussi bien faut-il que vous donniez  
 « ordre pour les funérailles et obsèques comme un tel personnage mérite  
 « puisqu'il en a laissé les moyens. Messieurs de Paris en feraient à leurs  
 « dépens sans la conséquence. Monsieur de Pazayac (1) a cependant fait  
 « embaumer le corps et mettre dans un cercueil de plomb aux Enfants  
 « rouges..... »

Edme était alors lieutenant-général de Champagne et de Brie, la plus grande  
 partie de son équipage était restée à Troyes et son neveu eut quelque peine  
 à le recouvrer (2).

(1) Saint-Chamans, sieur du Pescher et de Pazayac ; ce pouvait être le beau-frère  
 ou le neveu d'Edme.

(2) Dans son testament Edme donna quatre mille écus sous à son bâtard, Henri  
 d'Hautefort, Ecuyer, lequel obtint, conjointement avec Peyrot Chapt de Rastignac,  
 Ecuyer, Seigneur de Laxion, Saint-Jorry et autres, des lettres de rémission, au  
 mois de mars 1589, pour avoir tué l'année précédente Jean de Montfrabeuf, Seigneur  
 de Tilloux, avec lequel il avait eu querelle. Cet Henri eut une fille religieuse au  
 couvent de la Madeleine de Bordeaux.

Il y a à Périgueux, aux archives départementales (1), le contrat de mariage de  
 Jeanne d'Hautefort, fille d'Edme, sieur de Thenon, Chevalier de l'ordre, capitaine

(1) Trouvé par le Comte d'Arlet de Saint-Saud. Le contrat est passé au château de Thenon  
 par Gondouy, notaire royal : insinuations n° 32.

3. Foucaud d'HAUTEFORT, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, fut tué, pour le service du Roi, en 1552, à la prise d'Ivoy, en Flandre. Cette place fut vaillamment défendue par les Allemands.

Voici un récit de Brantôme, dans ses hommes illustres, tome II, page 226 :

« Le Capitaine Hautefort, gentilhomme du Périgord, dont je parlerai encore  
 « ailleurs, frère du feu Hautefort qui mourut à Pontoise en ces dernières  
 « guerres, étant au voyage d'Allemagne, vint à avoir une querelle contre  
 « un gentilhomme nommé Peyrelongues, Gascon, et vinrent à mettre la  
 « main à l'épée dans le quartier de la compagnie de M. le Connétable où  
 « le dit Hautefort l'était allé trouver, qui était par trop de présomption  
 « alors, d'aller chercher l'ennemi en son quartier ; mais il y eut quelques  
 « honnêtes gentilshommes qui les séparèrent : toutefois le malheur fut si  
 « grand pour le dit Hautefort, soit d'autres qui les séparèrent, ou de son  
 « ennemi, qu'il fut un peu blessé, le moins du monde en une main, et avec  
 « cela fallut qu'il se retirât soudain : il le fit appeler par le Capitaine  
 « Bourdeille, mon frère, parce qu'ils étaient grands cousins, grands amis et  
 « grands confédérés, dès le Piémont, d'où ils étaient les Rodomonts. M. le  
 « Connétable sut, qui, sur l'avis, fit faire défense à l'un et à l'autre de ne se  
 « battre, et le fit tant pour une règle de guerre que parce qu'il soutenait  
 « Peyrelongues, qui était son gendarme, ou qu'il ne le croyait si bon tireur  
 « d'armes qu'Hautefort, ni si adroit, comme on disait, ainsi qu'il en avait  
 « fait preuve en Ecosse, comme je l'ai conté en un coin de ce livre. Le  
 « Capitaine Hautefort, pour sa blessure et pour la défense faite, voyant que  
 « sur le coup il ne pouvait avoir raison de son homme, prend en soi un tel  
 « dédain, et ronge en son cœur et en son âme un tel dépit et chagrin, que,  
 « quasi transporté de son bon sens, se démet de ses beaux habillements (car  
 « il allait toujours brave) et prend ceux d'un de ses moindres valets, et ni  
 « plus ni moins que nous lisons de Roland le furieux, lorsqu'il devint tel,  
 « qu'il fuit les compagnies, hante les champs, vagabonde parmi les bois, et  
 « quand ses amis lui pensaient remontrer ce qu'il faisait et l'appelaient  
 « Capitaine Hautefort. Qui, moi ?, répondait-il, je ne suis pas le Capitaine  
 « Hautefort, je suis le plus grand maraud de cette armée ; le Capitaine  
 « Hautefort n'a jamais été sans armes et à cette heure vous ne m'en voyez  
 « plus (il les avait jetées) pour me croire indigne de ne jamais en porter,  
 « puisqu'un tel impareil à moi m'a blessé et n'en puis avoir raison. Ces

---

de 50 hommes d'armes, et de Jean Durand, Ecuyer, Seigneur de la Rolphie, enseigne d'une des compagnies Françaises, fils de Jean Jacques, Ecuyer, et de Marguerite de Lamothe, demoiselle de Laudonie. Cette Jeanne était évidemment bâtarde. Ce contrat existe aussi dans les papiers de M. de la Piconnerie, descendant des Durand de Laudonnie. La date est du 1<sup>er</sup> avril 1578.

« rêveries lui durèrent quelques jours jusques à ce que le temps ayant fait  
 « son devoir à les faire à demi passer, un jour le Capitaine Bourdeille, son  
 « grand ami, vint à lui, qui les lui fit passer toutes, lui remontrant (à mode  
 « que la belle Bradamante se vit remontrer à son bon esprit lorsqu'elle  
 « voulut se tuer pour l'amour de son Roger) qu'il valait mieux qu'ils allassent  
 « tous deux attaquer une belle escarmouche devant Ivoy, où ils étaient, et  
 « se montrer à son Roi en brave état de lui faire service, et y recevoir une  
 « belle plaie ou une mort honorable, que de faire cette vie fantasque en  
 « attendant le jour de sa raison. Il crut mon frère, tous deux montèrent à  
 « cheval, vont attaquer leur escarmouche, se battent et se mêlent, dont  
 « Hautefort fut tué et mon frère blessé; et son cheval tué entre ses jambes.  
 « Il se retira tellement quellement, avec un grand regret d'avoir perdu son  
 « bon cousin et compagnon d'armes. J'ouis faire après ce conte à mon dit  
 « frère, j'étais lors petit au collège, mais je retins fort bien ce conte et l'ai  
 « oui confirmer depuis à plusieurs autres gentilshommes et capitaines ».

Françoise de Pompadour fut mariée à un d'Hautefort, j'ignore lequel. Serait-ce Edme ou Foucauld? — Il y a deux lettres d'elle adressées : A mon très bon et très loyal époux, Monsieur d'Aulfort, gouverneur de Brives-la-Gaillarde. L'une de ces lettres contient des protestations de tendresse, dévouement et reconnaissance à son oncle et mari. Dans l'autre elle se plaint du silence de son mari, le gouvernement de Brives l'aurait-il rendu orgueilleux et lui ferait-il mépriser sa femme qui lui demande de venir la voir avec son frère et sa sœur ?

On trouve à Hautefort des lettres signées de Marguerite de Bourdeille, datées de Sainte-Aulaire et adressées : A Monsieur d'Hautefort, mon cousin et meilleur mary ; d'autres : A Madame d'Hautefort, ma cousine ; d'autres : A Monsieur d'Hautefort, mon neveu. On n'a pu trouver aucun renseignement à cet égard. Une Marguerite de Bourdeille épousa en 1506 Jean de Beaupoil de Sainte-Aulaire, lequel testa en 1540, et elle testa à Sainte-Aulaire en 1555. Peut-être se remaria-t-elle. Mais en admettant que Jean de Beaupoil mourût l'année même où il fit son testament, 1540, elle aurait été mariée 34 ans ; or, à cette époque, il n'y avait qu'Edme d'Hautefort, fils de Jean, qu'elle pût épouser, car Gilbert épousa Louise de Bonneval en 1547 et Brunette de Cornil ensuite. Mais Edme, né en 1521, était beaucoup trop jeune, proportionnellement à Marguerite de Bourdeille.

4. Louise d'HAUTEFORT épousa, par contrat de 1548, Raymond de SAINT-CLAR, Seigneur de Puymartin.

Son testament est daté du 24 décembre 1587 (1), reçu par Demanays, notaire,

SAINT-CLAR :  
 d'or, à une cloche  
 d'azur, au chef de  
 même, chargé de 3  
 étoiles d'or.

(1) Archives de Périgueux. Comte d'Arlot de Saint-Saud.

au château de Puymartin ; elle y est dite femme de noble Raymond de Saint-Clar, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Puymartin, Lassalle, Gondrin, Birahel. Elle parle de Catherine de Chabannes, sa mère. Ses enfants sont : Raymond, Jean, Claude et Suzanne de Saint-Clar ; cette dernière mariée à noble Claude de la Plaigne, en Rouergue.

Elle était morte en 1590, époque à laquelle Raymond de Saint-Clar donna quittance de sa dot (1). Il se remaria à Françoise de Sainte-Aulaire. La famille de Saint-Clar est connue depuis 1450.

**SAINTE-CHAMANS :**  
de sinople, à 3 fasces  
d'argent, à l'engre-  
lure de même.

5. Jeanne d'HAUTEFORT, mariée à Hélie de SAINT-CHAMANS, Seigneur du Pescher, de Pazayac et de Merchadou, Chevalier de l'ordre du Roi, lequel fit son testament le 2 octobre 1552 (2). Il était à Pontoise, lors de la mort d'Edme en 1589, à moins que ce ne fût son fils.

On verra plus loin une seconde alliance entre les maisons d'Hautefort et de Saint-Chamans.

**CUGNAC :**  
gironné d'argent et  
de gueules de 8  
pièces.

6. Antoinette d'HAUTEFORT, épousa, par contrat du 10 novembre 1555, Jean de CUGNAC, Seigneur de Giversac, Chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, qui fit son testament le 31 juin 1575, et le sien est du 17 octobre 1586.

La famille de Cugnac est fort ancienne en Périgord ; elle s'est partagée en plusieurs branches, dont quelques-unes existent encore ; deux d'entr'elles descendent d'Antoinette d'Hautefort.

La généalogie se trouve dans Saint-Allais.

**RASTIGNAC :**  
d'azur, au lion d'ar-  
gent, armé, lampassé,  
couronné d'or.

7. Jeanne d'HAUTEFORT, mariée le 25 octobre 1564 à Adrien CHAPT, Seigneur de RASTIGNAC, du Pouget et de Sigourac, qui vivait encore en 1625.

La famille de Chapt de Rastignac, Laxion, Firbeix, etc., remonte au XI<sup>e</sup> siècle. Elle a eu trois alliances directes avec la maison d'Hautefort. Toutes les branches de cette famille sont éteintes.

8. Suzanne d'HAUTEFORT, religieuse à l'abbaye de Bourbon en 1554, d'après le testament de son père qui augmente sa pension.

22. XIII. GILBERT D'HAUTEFORT, Seigneur d'Hautefort, Baron de Thenon, Seigneur de la Mothe, etc., Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa chambre et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, épousa : 1<sup>o</sup> Louise de BONNEVAL ; 2<sup>o</sup> Brunette de CORNIL.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 26, n<sup>o</sup> 14.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 26, n<sup>o</sup> 12.

Il donna quittance de 120 livres à Nicolas de Troyes (1), trésorier ordinaire des guerres, pour les six derniers mois de cette année, le 12 juillet 1546, étant lieutenant de la compagnie d'ordonnances du Baron de Curton.

Comme lieutenant de la compagnie de M<sup>r</sup> des Cars (2), il donna aussi quittance à Claude du Lion, aussi trésorier des guerres, le 21 avril 1563, du paiement de son quartier de juillet 1562, scellée de ses armes, écartelées aux 1 et 4 d'une levrette et aux 2 et 3 de trois forces.

Il fut fait gentilhomme de la chambre du Roi Charles IX le 8 août 1562. Ce Prince le gratifia de 4,000 livres, par lettres du 24 mars 1564, et l'honora de son ordre de Saint-Michel, à Toulouse, le 8 février 1565.

Le Roi l'envoya en 1565 à Bayonne, avec un grand nombre d'autres gentilshommes de marque, à la suite du Duc d'Anjou, son frère, au devant de la Reine d'Espagne, sa sœur, qu'il voulait voir et qui était à la frontière.

Gilbert ayant été fait capitaine de 30 hommes d'armes des ordonnances, le 3 octobre 1567, avait pour lieutenant Louis de Lestrangle, S<sup>r</sup> de Magnac, dans la Marche. Il fit montre de sa compagnie à Paris le 19 novembre suivant et reçut le lendemain 220 livres d'Odet de Baillon, sieur de Forges, trésorier des guerres, pour un mois et demi de sa solde, par quittance scellée de ses armes avec le collier de l'ordre de Saint-Michel autour. Il fit encore montre de sa compagnie à Courbespine, près de Bernay, en Normandie, le 17 avril 1568, et au lieu de Saffrières dans la paroisse de Maigne le 28 mai 1569. Il soutint le siège de Chartres contre les Huguenots.

Le 18 octobre 1563 le Roi lui fit expédier un ordre pour être reçu au rachat de la terre et seigneurie de Fornilh en Limousin, qu'il avait vendue au sieur de la Binche 4,000<sup>l</sup>, moitié moins qu'elle ne valait, laquelle il n'avait pu racheter au bout d'un an comme ils en étaient convenus, « attendu que S. M. lui avait mandé de se rendre près « d'elle pour l'employer à ses commandements. »

---

(1) Généalogie manuscrite. Cabinet Clairambault.

(2) Généalogie manuscrite. Cabinet Clairambault.

Le 21 janvier 1567, la Reine Catherine de Médicis lui écrivit de Paris « qu'elle n'avait pas trouvé étrange qu'il lui eût témoigné par « sa lettre la bonne envie qu'il avait de rendre service au Roi son « fils, le connaissant de trop longue main pour cela, qu'il ne se « présentait pour lors aucune occasion, mais qu'il pourrait s'assurer « qu'affaire survenant elle aurait telle souvenance de lui qu'il ne « serait point oublié. »

Il mourut après le 28 mai 1560, âgé d'environ cinquante ans et avant son frère Edme.

Sa devise était : FORCE NE PEUT ROMPRE UNE PEINE.

BONNEVAL :  
d'azur, au lion d'or,  
lampassé, armé de  
gueules.

Louise de BONNEVAL, mariée le 31 janvier 1547 (1) à Gilbert d'Hautefort, était fille de Jean, Seigneur de Bonneval, de Blanchefort, du Teil, etc., Chevalier, conseiller et chambellan du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et de Françoise de Varie. Les articles du mariage furent passés le jour des Rois, comme on l'apprend par un accord fait au château de Bonneval, en Limousin, le 11 octobre de la même année entre M<sup>r</sup> d'Hautefort et la dame d'Hautefort, mère, pour raison d'une rente assignée sur la seigneurie du Teil à cause d'une partie de la dot, en présence de Gillet de la Tour, Seigneur et Baron de Limeuil, et de Pierre d'Abzac, Seigneur de la Douze. La même année Jean de Bonneval fit son testament par lequel il faisait un legs à sa fille Louise (2). Elle mourut au bout de peu d'années, car son mari était remarié en 1560.

La maison de Bonneval est Limousine. Bonneval, noblesse, dit le proverbe de ce pays. La grand'mère de Louise de Bonneval était Foix-Grailly et par là Louise descendait de ces deux illustres maisons et des Comtes de Périgord. Elle était proche parente de la Reine Anne de Bretagne, dont la mère était de la maison de Foix. — Il y a encore plusieurs branches de la famille de Bonneval et le château de ce nom appartient à la branche aînée.

CORNIL :  
trois cors de chasse.

Brunette de CORNIL, seconde femme de Gilbert d'Hautefort, était

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 27, n<sup>o</sup> 1.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 27, n<sup>o</sup> 3.

filles de Guy, Seigneur de Cornil et du moulin d'Arnac, et de Rose d'Espagne, dame de Durfort. Elle était veuve de Jacques Claude d'Ornezan, Seigneur d'Auradé, Chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre. Son premier mariage avait eu lieu en 1546 ; son contrat existe dans le trésor d'Hautefort (1). Jacques Claude d'Ornezan était fils de Messire Arnaud Guillaume d'Ornezan, Chevalier, Seigneur d'Auradé, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine d'Aigues-Mortes et de la Tour Carbonière. Arnaud d'Ornezan avait eu six enfants ; il avait promis à son fils aîné, Jacques Claude, la moitié de ses biens, lorsqu'il épousa Brunette de Cornil, mais Jacques Claude ne laissa qu'une fille, Catherine, qui, en 1564, réclamait le bien promis à son père. Alain Frédéric d'Ornezan, son oncle, le lui contestait (2).

Rose d'Espagne était fille de Hugues d'Espagne, Seigneur et Baron de Durfort, dans le comté de Foix, et de Brunette de Coaraze.

Les enfants de Gilbert d'Hautefort et de Louise de Bonneval furent :

1. François d'HAUTEFORT, dont l'article suit.
2. René, auteur de la branche de Lestrangle, rapportée en son rang.
3. Jacqueline d'HAUTEFORT, mariée par contrat du 20 novembre 1566 (3) à Philippe de SAINT-GEORGES, Seigneur du Fraisse et de Mérignac, en Limousin, d'une branche cadette des Seigneurs de Vérac.

La famille de Saint-Georges est Limousine et a formé plusieurs branches dont la dernière s'est éteinte il y a peu d'années. Celle du Fraisse, à laquelle appartenait Philippe, mari de Jacqueline d'Hautefort, s'est éteinte dans la personne de leur fils, mort sans enfant.

SAINT-GEORGES :  
écartelé au 1 et 4  
d'argent, à la croix  
de gueules, au 2 et  
3 fascé, anté, ondé  
d'argent et de gueu-  
les de 6 pièces.

Gilbert d'Hautefort eut de son second mariage avec Brunette de Cornil :

4. Alain Frédéric d'HAUTEFORT, auteur de la branche de Saint-Chamans, rapportée en son rang.
5. Gilbert d'HAUTEFORT, page d'Henri III, d'après une montre de 1579, mort

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 27, n° 4.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 27, n° 9.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 28, n° 13.

au siège de Tonneins où il commandait une compagnie de cheveu-légers en 1622 (1).

6. Catherine d'HAUTEFORT, mariée le 1<sup>er</sup> avril 1575 à François ROBERT, Seigneur de Lignerac, de Pleaux, de Razan, de Nérestan, etc., Chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant pour S. M. en haut pays d'Auvergne et gouverneur d'Aurillac, mort en 1613. Ils eurent au moins un fils.

Le portrait de Catherine est à la Bibliothèque Royale, cabinet des estampes. D'après la généalogie manuscrite François Robert était veuf de Françoise d'Escorailles.

Les Robert de Lignerac sont originaires de la Marche Limousine; ils devinrent Ducs de Caylus en 1783.

Le Duc de Caylus actuel n'a pas d'enfant.

23. XIV. FRANÇOIS D'HAUTEFORT, Marquis d'Hautefort, Comte de Montignac, Baron de Thenon, Seigneur de la Mothe, de la Borie, de Chaumont, de Verneuil, d'AJac, de Sainte-Orse, etc., Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa chambre, Conseiller en ses Conseils d'Etat et Privé et capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, épousa Louise des CARS. Il fut fait guidon de la compagnie de cinquante lances du Comte des Cars en 1574 et donna quittance en cette qualité au trésorier des guerres en 1575, 1576, 1578 et 1584 (2).

Il est nommé comme étant gentilhomme de la chambre du Roi Henri III en 1582 dans l'état des officiers de sa maison.

En 1579 il acquit de Messires Charles des Cars, Baron de la Renaudie, Achille de Salaignac, S<sup>r</sup> de Rochefort, et Jacques des Cars, S<sup>r</sup> de Saint-Bonnet, les terre et vicomté de Ségur, en Limousin (3).

Il acheta le repaire noble de Goursac de François, Comte des Cars, le 16 octobre 1589.

François d'Hautefort acquit en 1595 la terre de la Borie de François Barthon de Montbas, qui avait hérité de la famille de Nilhac (4).

(1) Revue nobiliaire.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 29, n° 3.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 34, n° 36.

(4) Trésor d'Hautefort, liasse 36, n° 41.

Le Roi Henri IV, au mois d'octobre 1594, lui accorda en considération de ses services et fidélité des lettres d'abolition et de pardon de ce que feu Edme d'Hautefort, son oncle, dont il était héritier universel, était décédé en portant les armes pour la ligue, ayant, depuis la rébellion suscitée contre le feu Roi Henri III, usurpé le gouvernement de Brives-la-Gaillarde et pays circonvoisins et celui de la ville de Troyes, en Champagne, dans lesquels il avait fait des assemblées, levées d'hommes et de deniers sur les sujets et autres, contraires à l'autorité et au service de Sa Majesté. Ce sont les termes de ces lettres enregistrées au Parlement de Paris le 9 mai 1595 et à la Chambre des comptes le 25 janvier 1599.

Il acquit le comté de Montignac en 1603 lorsque le Roi Henri IV et sa sœur Catherine vendirent ce château (1).

Il fit une donation à ses enfants le 24 mai 1615 (2).

Il donna procuration le 15 avril 1610 à son fils Charles, pour faire hommage au Roi de toutes ses terres.

Le Roi lui accorda en 1614, de l'avis de la Reine régente, sa mère, 3,600<sup>l</sup> de pension, en récompense de ses services (3).

Il écrivit à la Reine mère le 23 avril 1614 (4), suppliant Leurs Majestés, en considération des services que ses prédécesseurs et lui avaient rendus aux défunts Rois François II, Charles IX, Henri III et Henri IV et qu'il voulait continuer à rendre ainsi que ses enfants à Leurs Majestés, de vouloir bien l'honorer, en érigeant sa terre d'Hautefort en comté et celle de Montignac-le-Comte en marquisat, ajoutant que l'honneur que lui et les siens en recevront servira de plus en plus à les obliger étroitement à rendre à Leurs Majestés le très humble et fidèle service qu'elles en sauraient désirer. Il écrivit une autre lettre en même temps à M. Phelypeaux, secrétaire d'Etat, le priant de l'appuyer et de le seconder de son crédit en cette occasion. Mais on ne lui accorda pas exactement sa demande.

(1) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 4, n° 1.

(2) Archives de Périgueux, insinuations, carton 36.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 29, n° 9.

(4) Généalogie manuscrite, Cabinet Clairambault.

Sa terre et châtellenie d'Hautefort fut érigée en marquisat par lettres données à Nantes au mois d'août de la même année 1614 (1), lesquelles furent registrées au Parlement de Bordeaux le 4 février 1620.

Le Roi Louis XIII lui écrivit le 26 février 1619 (2), en lui envoyant le sieur de la Brousse, qui lui expliquera ce que Sa Majesté désire de ses bons serviteurs, dans le moment où la Reine sa mère s'est enfuie de Blois.

Le 1<sup>er</sup> mars de la même année, Marie de Médicis écrivait de son côté à M<sup>r</sup> d'Hautefort (3) pour justifier sa conduite, car elle n'a eu en vue que le service de son fils. Elle demande à M<sup>r</sup> d'Hautefort de venir la trouver à Conflans où elle est.

En 1636, le Duc de Créquy (4) lui délivra un certificat de bons services et un passeport pour lui, avec 4 hommes à cheval et 8 valets à pied.

François d'Hautefort avait porté les armes sous cinq Rois. Comme il avait émancipé son fils et son petit-fils, on voit, d'après la correspondance de famille, qu'il habitait peu Hautefort: il résidait à Ségur ou à la Borie. Il tenait à ce que son petit-fils menât grand train et ne lui en fournissait pas les moyens, dans un temps où un long procès avec la famille des Cars absorbait tout l'argent dont pouvaient disposer sa belle-fille et son petit-fils. C'est que malheureusement il employait fort mal sa vie. Il n'est occupé que de sa bâtardise, écrivait un de ses cousins des Cars. Et, en effet, il laissa plusieurs bâtards qu'il nomme sans honte dans son testament, parlant de leurs différentes mères et laissant une somme à chacun. Il en avait marié et doté. Ce testament fut fait au château de la Mothe, paroisse de Thenon, en 1632 (5); il y ordonnait sa sépulture dans l'église paroissiale de Saint-Martin d'Ajax et instituait son héritier universel Jacques François d'Hautefort, son petit-fils. Il mourut à la Borie,

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 29, nos 7 et 8.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 19.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 20.

(4) Trésor d'Hautefort, liasse 29, nos 12 et 14.

(5) Trésor d'Hautefort, liasse 29, n° 17.

paroisse de Saint-Martial, le 22 mai 1640, âgé de 99 ans, et fut, selon ses ordres, transporté à Ajac (1).

Sa devise était : JUSTUM ET DECORUM EST PRO RELIGIONE MORI (2).

Louise des Cars, femme de François d'Hautefort, qu'elle avait épousé par contrat du 15 novembre 1579 (3), était fille de François de Pérusse, Comte des Cars en Limousin, Chevalier des ordres du Roi, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, lieutenant général au gouvernement de Guyenne et gouverneur de la ville de Bordeaux, et de défunte Claude de Bauffremont. Il est stipulé dans ce contrat que la dot de 40,000 livres promise à Louise des Cars sera employée au rachat de la terre de Thenon, que possédait alors Edme d'Hautefort, oncle de François. A ce contrat assistèrent haut et puissant Seigneur Messire Jean des Cars, Seigneur de la Vauguyon, Chevalier de l'ordre etc., Messire Jacques de Pompadour, abbé de Saint-Morin et Seigneur de Châteaubouchet, Messire Philippe de Carbonnières, Seigneur de Chambon, Chevalier de l'ordre, et François de Lambertye, enseigne dans la compagnie du Comte des Cars.

Le même jour la future épouse protesta contre la renonciation que son père voulait lui faire faire de ses droits maternels.

Elle eut donation de 5,000 livres de Charles des Cars, son oncle, Evêque et Duc de Langres, Pair de France : cette somme ne fut entièrement payée qu'après la mort de Louise.

Elle mourut en 1595 ayant fait donation à ses enfants et institué Charles d'Hautefort, son fils aîné, son héritier universel, dès l'année 1586.

La branche aînée de la famille de Pérusse des Cars s'éteignit dans les frères de Louise des Cars ; il y eut alors d'interminables procès de successions, qui ne s'achevèrent qu'en 1632. Le trésor d'Hautefort contient 12 liasses relatives à ces procès, sans compter les liasses de

(1) Sous 92, ce qui est déjà bien joli et nous serons dedans le vrai. Voir la date du mariage de ses parents.

DES CARS :  
de gueules au pal  
de vair.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 29, n° 18.

(2) Généalogie manuscrite.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 29, n° 1.

correspondances sur le même sujet. Cette illustre famille subsiste encore et est devenue ducale.

François d'Hautefort et Louise des Cars eurent 8 enfants :

1. Charles d'HAUTEFORT, dont l'article suit.
2. René d'HAUTEFORT, auteur de la branche de Marquessac, rapportée en son rang.
3. François d'HAUTEFORT, né le 2 décembre 1586 à la Mothe et baptisé à Hautefort, 4 ans plus tard (1); il eut pour parrain : François, Comte des Cars, son grand-père, et pour marraine : la dame de Beauregard, fille du Seigneur de la Douze : c'était Anne d'Abzac, veuve de Jean de Calvimont, remariée en 1588 à Foucaud d'Aubusson, Seigneur de Beauregard.

François d'Hautefort, capitaine de cheveu-légers, fut tué au siège de Tonneins en 1622 avec son oncle. Il paraît singulier que l'oncle et le neveu, tous deux capitaines de cheveu-légers, aient été tués au même siège. Courcelles seul rapporte ces faits ; il n'y en a aucune autre preuve.

4. Charles d'HAUTEFORT, Seigneur de Chassains, né le 16 septembre 1593, décédé avant 1620 (2).

Il avait épousé le 10 janvier 1617 (3) Jeanne de FROMENT de la GORSE, fille de Louis Froment, Baron de la Borne, Seigneur du Saillans, Cheyrignac, la Gorse, Foureys, Vaveys, Foy, Léon, etc., et de Madeleine de Muraud.

Elle eut en dot, de son père, la terre et seigneurie de Vaucis, et de sa mère, la baronnie de la Borne, dans la Marche, la seigneurie de la Gorse, en Limousin, et le fief noble de Poujoul (généalogie manuscrite).

Elle se remaria en 1626 à François d'AUBUSSON, Seigneur de Châlons, et en troisièmes noccs à Jacques d'OYRON. Elle est désignée sous le nom de dame de Chérignac dans les nombreuses réclamations qu'elle fit pour la succession de son premier mari (4).

Elle vivait encore en 1645.

La généalogie des Froment existe dans Saint-Allais, mais il y a de très grandes inexactitudes.

---

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 29, n° 2.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 41, n° 17.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 41, n° 18.

(4) Trésor d'Hautefort, liasse 41, nos 19 à 35.

FROMENT :  
d'azur à 3 épis d'or,  
posés en pal, 2 et 1.

5. Diane d'HAUTEFORT, née à Hautefort le 18 mars 1581 (1), eut pour parrain : Annet des Cars, abbé de Saint-Bénigne, en Bourgogne, et pour marraine Diane de la Vauguyon, dame de Saint-Mégrin. Elle fut baptisée dans l'église de Saint-Eloi d'Hautefort. Elle épousa le 12 janvier 1598 (2) François de BEYNAC, Seigneur de la Roque, du Tayac et du Péage, d'une branche cadette de la maison de Beynac.

BEYNAC :  
burelé d'or et de  
gueules, de 10 pièces.

Charles, Comte des Cars, légua à Diane, sa petite nièce, le 25 mars 1625, quinze mille livres.

Son père hypothéqua sa dot sur la seigneurie d'Ajac le 30 mai 1629.

Elle vivait encore en 1664 (3), époque à laquelle elle fit un arrangement avec ses neveux d'Hautefort et de Marquessac.

Elle eut quatre enfants : François et Jacques de BEYNAC, morts sans enfants, Françoise, la dernière, mariée à N. de la ROMAGIÈRE, et Louise, qui hérita du château de la Roque et le porta dans la famille de Beaumont par son mariage avec Barthélemy de BEAUMONT. La Roque appartient encore à cette famille et c'est dans ses murs qu'est né en 1703 Christophe de Beaumont, archevêque de Paris.

6. Marie d'HAUTEFORT, née au château de la Mothe le 17 juillet 1583 (4), fut baptisée en Vivarais, 3 ans après. Sa marraine fut Marie de Lestrangle, femme de René d'Hautefort. Elle épousa le 26 septembre 1606 François d'AUBUSSON (5), et en secondes noces Raphael de BAUDET. Sa vie fut remplie d'événements tragiques ; en voici le récit conservé au trésor d'Hautefort (6).

AUBUSSON :  
d'or à la croix an-  
crée de gueules.

« Jean de Calvimont, fils de Jean de Calvimont, président, et de Marguerite  
« de Farges, épousa Anne d'Abzac de Ladouze. Jean fut tué. Sa veuve se  
« remaria avec Foucaud d'Aubusson, veuf de Suzanne de Pompadour. —  
« Anne d'Abzac avait une fille, Marguerite de Calvimont, qui épousa  
« François d'Aubusson, fils de Foucaud et de Suzanne de Pompadour. —  
« Marguerite mourut jeune et de telle manière que son mari fut accusé de  
« l'avoir étranglée parce qu'il lui préférait Marie d'Hautefort, qu'il épousa  
« peu après. Il avait été condamné à mort par défaut. Par la protection de  
« la famille d'Hautefort, François se mit en l'état dans les prisons du  
« Parlement de Paris ; il mourut dans les fers sans être justifié.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 29, n° 2.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 42, n° 1.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 41, n° 5.

(4) Trésor d'Hautefort, liasse 29, n° 2.

(5) Le contrat est aux archives de Périgueux.

(6) Trésor d'Hautefort, liasse 42, n° 13.

« François d'Aubusson et Marie d'Hautefort eurent deux enfants : Charles  
 « et Françoise. — Charles épousa Jeanne de Loudat ; il n'eut pas d'enfant,  
 « parce qu'il fut tué par un paysan de la terre de Beauregard d'un coup de  
 « fusil. » Sa veuve se remaria avec M. de la Nadallye. En 1656 Jeanne de  
 Loudat, dame de Mortemart, Beauregard et Lerm, faisait valoir ses droits  
 sur Lerm contre le Marquis d'Hautefort, d'une part, et Geoffroy de la  
 Roche Aymon, de l'autre, disant que ce dernier était mort civilement par  
 suite d'une condamnation pour avoir fait assassiner M. de la Nadallye,  
 second mari de Jeanne (1).

« Marie d'Hautefort, veuve en 1618, se remaria, après la mort de son fils,  
 « avec Raphael de Baudet, » Chevalier, Seigneur du Peuch, de la Linde,  
 de la Roque, fils de Henri Bertrand Raphael de Baudet, Chevalier, Seigneur  
 des dits lieux et de Fourset, Louys-Besse, et de Charlotte de Losse.

« Raphael de Baudet avait un fils d'un premier mariage, le sieur de la Roque,  
 « qui voulait épouser Françoise d'Aubusson, fille de sa belle-mère. —  
 « Godefroy de la Roche Aymon, cadet de sa maison, courut sur ses brisées,  
 « ils se battirent en duel, La Roque fut tué. »

Raphael de Baudet, mécontent de l'affection de son beau-père le Marquis  
 d'Hautefort pour ses bâtards, conçut une grande haine contre eux et en  
 particulier contre Charles, Seigneur de Nadallon. Le 19 novembre 1644  
 Raphael de Baudet attaqua Charles de Nadallon pendant qu'il était à la  
 chasse avec un de ses amis nommé Lafarge et deux de ses enfants. Le  
 provoqua-t-il par des voies de fait ou se défendit-il ? En tout cas Raphaël  
 de Baudet et Lafarge, l'ami de Charles, furent tués. Charles et l'un de ses  
 fils furent blessés.

L'information pour le meurtre de Raphael de Baudet (2) porte que Charles de  
 Chaumont, bâtard d'Hautefort, chassait aux chiens courants dans le bois du  
 Bastit, paroisse de Fossemagne, juridiction de la Motte, lorsqu'on entendit  
 six coups d'arquebusade, puis on vit le Chevalier de Chaumont sortir du  
 bois, à cheval, courant à bride abattue. M. du Peuch était mort et on  
 rapportait son corps sur son cheval.

Marie d'Hautefort, veuve de Raphael de Baudet, fit un procès à l'assassin de  
 son mari, qui obtint probablement des lettres de grâces, car il rentra en  
 possession de ses biens et continua l'exercice de sa charge de lieutenant du

---

(1) Jeanne de Loudat, d'après la généalogie de la famille d'Aubusson (La Chesnaye  
 Desbois), aurait épousé en premières noces Charles d'Aubusson, Seigneur de  
 Beauregard, et en secondes noces Jean d'Aubusson, Seigneur de Montamart.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 42, nos 21 et 22.

BAUDET :  
 d'azur à 3 gerbes d'or  
 ? et 1, et 3 étoiles  
 d'or, 1 et 2.

prévôt de la sénéchaussée de Sarlat. — (Ses descendants ne furent point maintenus.)

« Françoise d'Aubusson, fille de François et de Marie d'Hautefort, épousa  
« Godefroy de la Roche Aymon ; elle mourut de mort soudaine et imprévue,  
« laissant une fille » :

Armande de la Roche Aymon, en faveur de laquelle sa grand'mère, Marie d'Hautefort, dame du Peuch, fit son testament en 1652. — « Elle épousa  
« Jacques de Reillac, Comte de Saint-Paul, qui fut tué au siège de Tou-  
« conne (?). Elle se remaria avec un cornette de dragons. Il fut tué par un  
« dragon qu'il avait mené, qui encore donna un coup de pistolet à la dame  
« de Saint-Paul, qui porta de trois balles dans une cuisse. »

Marie d'Hautefort demeurait au château de Lerm, elle y fit son testament le 20 mai 1646 (1). — Après plusieurs legs pieux elle donna à son neveu le Marquis d'Hautefort six mille livres ; puis à M. de la Motte, son frère, à M<sup>me</sup> de la Roque, sa sœur, au Comte de Montignac, son neveu, à M. de la Roque, son neveu, à M<sup>me</sup> du Repaire, sa nièce, chacun mille livres. Après quelques legs à ses domestiques elle dit que d'après son contrat de mariage avec M. du Peuch elle s'était réservé la plus grande partie de ses biens pour en jouir personnellement, mais que son mari avait voulu en jouir à son préjudice et contre sa volonté, qu'elle avait été aussi contrainte de passer quelques obligations en faveur de son mari, qu'elle y avait consenti pour se maintenir en paix et union conjugale, mais qu'elle rétracte ces actes, tout en donnant quittance à Louis de Baudet, fils de son mari. — Elle fait aussi un legs à Marie de Baudet, sa filleule, fille de son mari. — Elle ajoute :

« Item je déclare avoir eu de mon premier mariage d'avec feu Monsieur de  
« Beauregard deux enfants, Charles et Françoise d'Aubusson. La dite  
« Françoise, mariée avec le S<sup>r</sup> baron de la Farge, laquelle est décédée et  
« laisse une fille, de laquelle je ne sais point le nom. Néanmoins, je veux et  
« entends que quelque nom qu'elle ait reçu au baptême, si tant est qu'elle  
« ait été baptisée, qu'elle ait à prendre mon nom avec celui de son baptême  
« et pense que le chef et fondement de tout bon et valable testament est  
« d'instituer héritier, à cette cause je fais et institua mon héritière univer-  
« selle ma dite petite-fille que je nomme Armande Marie de la Roche-  
« Aymon... »

Si Armande mourait sans enfant, la fortune reviendra par égales parties au Marquis d'Hautefort, au Comte de Montignac, à M. de la Motte et à M<sup>me</sup> de la Roque. Apparemment Marie de Baudet mourut sans postérité, car les

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 42, n° 24.

biens de la famille de Baudet revinrent à Françoise de Baudet, sœur de Raphael, mariée en 1654 à Hélié d'Arlet de Frugie.

L'héritage de Marguerite de Calvimont avait été fort disputé ; enfin il passa à sa mère qui le laissa aux d'Aubusson, enfants de son second mariage. Ceux-ci étant morts sans enfants, le château de Lerm revint à François d'Aubusson et ensuite à sa fille.

7. Marguerite d'HAUTEFORT, née le 25 septembre 1590 à Hautefort (1). Son parrain fut Frédéric d'Hautefort, Sr de Saint-Chamans, et sa marraine, Marguerite de Giverzac, demoiselle de la Faye.

JUMILHAC :  
d'azur à une chapelle  
d'or.

8. Louise d'HAUTEFORT, mariée : 1<sup>o</sup> le 3 janvier 1610 à Antoine Chapelle, baron de JUMILHAC en Périgord. Elle fut connue sous le nom de la fileuse. Son portrait est encore à Jumilhac sur une porte, avec le portrait de son berger en pendant. Il existe bien une légende fort jolie sur une demoiselle d'Hautefort qui filait sans cesse et dont l'amoureux déguisé en berger passait sous sa fenêtre, mais la légende est beaucoup plus ancienne.

ROFFIGNAC :  
d'or au lion de  
gueules.

Elle épousa en secondes noces Christophe de ROFFIGNAC, Seigneur de Marzac. Il y a au trésor d'Hautefort des reçus et des lettres d'elle et de ses deux maris.

Elle mourut sans enfants. Son testament de 1645 est en faveur de son frère René, Sr de Marquessac. Elle fait des legs à son neveu Charles d'Hautefort Marquessac et à sa nièce Louise de Beynac.

Antoine Chapelle, maître de forges, avait prêté de l'argent à Henri IV qui l'anoblit. Il fit bâtir le château de Jumilhac. Sa famille fit de bonnes alliances et a succédé de nos jours au duché de Richelieu.

La famille de Roffignac est au contraire d'une très grande ancienneté.

24. XV. CHARLES D'HAUTEFORT, Marquis d'Hautefort, Comte de Montignac, Baron de Thenon, Pair du Périgord, Maréchal des camps et armées du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, épousa Renée du BELLAY.

Il traita pour le supplément de la légitime de sa mère avec Jean des Cars en 1613 et en eut les terres de Genis, Savignac, la Forêt au Moulin et Pervandoux (2).

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 29, n<sup>o</sup> 2.

(2) Généalogie manuscrite.

Il fut gratifié par le Roi, en considération de ses services, d'une pension de 3,600 livres sur l'épargne, le 6 avril 1614 (1).

Le même jour la Reine Marie de Médicis lui écrivait qu'elle était bien aise de lui envoyer une récompense de ses services et le pria de se rendre auprès d'elle (2). Elle lui écrivit aussi le 26 août 1615, lui donnant rendez-vous à Poitiers.

Devenu gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi le 13 janvier 1615 (3), il prêta serment entre les mains du Maréchal de Souvré, premier gentilhomme de la chambre (oncle de la Marquise d'Hautefort).

Il fut fait mestre de camp d'un régiment de dix compagnies d'infanterie à cent hommes chacune, le 18 octobre 1615, par lettres du Roi, datées de Bordeaux (4).

Il écrivit en cour le 31 octobre 1615, pour avoir quelque entretien pour la garnison qu'il était obligé de tenir dans son château de Montignac-le-Comte, comme place de très grande importance pour le service de Sa Majesté.

Les 6 et 26 novembre de la même année 1615, le Roi lui écrivit deux lettres de Bordeaux, l'une (5) de compliments et de reconnaissance sur la valeur qu'il avait fait paraître en assistant M. de Schomberg dans la défaite des troupes que conduisait dans le Bas-Limousin le sieur de Châtillon du Pesché, et l'autre afin qu'il allât avec son régiment joindre les troupes que M. de Schomberg rassemblait dans son gouvernement pour l'armée commandée par le Maréchal de Bois-Dauphin, celle-ci devant être dans quatre ou cinq jours dans les environs d'Angoulême sur la rivière de Charente, où sa Majesté devait se trouver pour marcher vers ses ennemis.

Il eut une ordonnance de 6,000 livres le 27 décembre suivant (6) pour les frais et dépenses qu'il avait faits à la levée de son régiment.

---

(1) Généalogie manuscrite.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 20.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 44, n° 9.

(4) Généalogie manuscrite.

(5) Généalogie manuscrite.

(6) Généalogie manuscrite.

Charles d'Hautefort eut en 1615 (1) un brevet de Maréchal de camp, avec commission de former un régiment et compagnie de gens de pied pour le service du Roi.

Le 24 octobre 1615 il eut l'honneur de se trouver au mariage du Roi à Bordeaux.

Il fit à Poitiers le 14 janvier 1616 son testament (2), par lequel il ordonna que son corps fût porté dans l'église d'Hautefort, s'en rapportant pour ses obsèques à la dame son épouse qu'il prie de le faire servir honorablement selon sa qualité; il lui laisse l'usufruit de tous ses biens, sa vie durant, sans être tenue d'en rendre compte, à la condition qu'elle ne se remariera pas et qu'elle fera élever leurs enfants selon leur qualité. Il prie M. d'Hautefort, son père, et M<sup>me</sup> de la Flotte, sa belle-mère, d'avoir soin de ses enfants. Il donne à René et François d'Hautefort, ses frères, 3,000<sup>l</sup> à chacun et 900<sup>l</sup> à Bernard Faulcon, écuyer, Seigneur de Boisse. Il nomme son père et Philibert, Seigneur de Pompadour, ses exécuteurs testamentaires.

Il mourut à Poitiers le 4 mars 1616. Sa devise était : *FORTES CREANTUR FORTIBUS ET BONIS.*

Il y a dans le trésor d'Hautefort un contrat de mariage, daté de 1599 (3), entre Charles d'Hautefort, fils aîné de François, et Françoise de SAINT-AGNAN, fille de feu Gilbert de Saint-Agnan et de Catherine de Saint-Héron, sa veuve. Il est évident que ce mariage n'eut pas lieu.

La tour qui forme le chœur de la chapelle du château d'Hautefort contient dans tout son pourtour des caveaux funéraires, recouverts de grandes dalles de pierre. Sur l'une d'elles on lisait : François d'Hautefort, Seigneur Marquis du dit lieu, qui décéda le 14 janvier 1616. *Memento ejus memoriae.* — Charles d'Hautefort avait-il aussi le prénom de François? Ou l'inscription a-t-elle été refaite plus tard avec une erreur de nom? On l'ignore. Il y a aussi erreur pour la date du mois.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 44, n° 7.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 44, n° 10.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 44, n° 1.

Renée du BELLAY, mariée par contrat du 13 janvier 1608 (1) à Charles d'Hautefort, était fille aînée de René du Bellay, Chevalier, Baron de la Flotte au Maine, Seigneur d'Hauterive, l'Espinay et la Tuffière, et de Catherine Le Voyer de Lignerolle.

DU BELLAY :  
d'argent, à la bande  
fuselée de gueules,  
accompagnée de 6  
fleurs de lys d'azur  
en orle.

Renée du Bellay paraît avoir été une femme très supérieure. Restée veuve très jeune elle eut beaucoup de difficultés avec son beau-père et surtout dans un long procès qu'elle fut obligée de soutenir pour ses enfants contre la famille des Cars. Il s'agissait de la succession de MM. des Cars, frères de Louise des Cars, femme de François d'Hautefort. Il y avait eu différents testaments dont quelques-uns en faveur de Charles d'Hautefort ou de son fils. La Marquise d'Hautefort jouit pendant quelque temps de la terre des Cars et autres. Le procès fut jugé en dernier ressort à Grenoble où la Marquise fut obligée de rester un an ; le Roi et la cour y vinrent pendant ce temps et séjournèrent aussi à Lyon. La Marquise d'Hautefort perdit à Lyon sa fille Catherine, fille d'honneur de la Reine ; elle retourna à Grenoble et perdit en partie son procès. Elle fut condamnée à payer à madame de la Feuillade (Olympe Green de Saint-Marsault, veuve de Jacques, Comte des Cars, remariée à Georges d'Aubusson, Comte de la Feuillade), dix ou douze mille livres pour dix années de revenu.

La Marquise d'Hautefort mourut en 1631, quelques mois après la perte de ce procès.

Le procès des familles d'Hautefort et des Cars ne fut peut-être pas terminé encore, car le capitaine Bourdelas, qui était chargé de garder les terres de la succession du feu Comte des Cars, reçut un ordre du Roi le 27 février 1644 (2), pour que, le procès étant terminé par un accord, il remit les château et terre des Cars au Sr des Cars et les châteaux et terres de Ségur et de Juillac au Sr d'Hautefort. Le Sr de Rochefort fit plusieurs entreprises pour s'emparer d'Aixe ; il y a à cet égard plusieurs ordres du Roi au Sr de Pompadour, gouverneur du Limousin.

---

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 44, n° 3. Le contrat est aussi à Périgueux, bureau des insinuations, carton 36.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 37.

La maison du Bellay est sortie très anciennement des Comtes de Poitiers et d'Angoulême, elle s'est illustrée dans tous les temps. Elle a produit diverses branches, toutes sont éteintes.

René du Bellay mourut jeune, ne laissant que deux filles, Renée, Marquise d'Hautefort, et Catherine, Marquise de Bigny d'Ainay. Ce fut la fin de cette branche. — Les autres branches de la maison du Bellay s'éteignirent plus tard. — La terre de la Flotte venue par le mariage de Thomine de Villiers avec Jean du Bellay, arrière grand-père de René, passa aux d'Hautefort et fut vendue par Emmanuel d'Hautefort en 1741 à M. Le Coigneux, dont la fille unique épousa le Marquis de la Roche Bousseau.

Catherine Le Voyer de Lignerolle était fille de Philibert Le Voyer, Chevalier, Seigneur de Lignerolle, Chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, son chambellan et gouverneur des pays d'Auvergne et de Bourbonnais. Il était mort lors du mariage de sa fille. Sa veuve, Anne de Lauriane (?), l'une des dames ordinaires de la Reine mère, était dame de Chaurne, Champdemanche et Bellefille. Elle demeurait à Bellefille, paroisse de Chemiré, dans le Maine. Cette terre de Bellefille vint à sa fille Catherine et ensuite aux d'Hautefort.

Catherine Le Voyer, connue sous le nom de madame de la Flotte, filleule de Catherine de Médicis, fut dame d'atours de la Reine Anne d'Autriche jusqu'à sa mort arrivée en 1651.

Marie Fabry, troisième femme de Philibert, Vicomte de Pompadour, écrit en 1618 deux lettres à la Marquise d'Hautefort qu'elle appelle : Madame ma très honorée sœur, ce qui est très difficile à expliquer.

Charles d'Hautefort et Renée du Bellay eurent 7 enfants :

1. Jacques François d'HAUTEFORT, Marquis d'Hautefort, Comte de Montignac et de Beaufort, vicomte de Ségur, Baron d'Aixe, de Thenon et de la Flotte, Seigneur de la Mothe, de Bellefille, de la Guiterie, de Genis, de Savignac, de Juillac, de Nexon, etc., Chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses conseils d'Etat et Privé, Maréchal des camps et armées du Roi, Grand et premier Ecuyer de la Reine Anne, naquit en 1610. Il fut émancipé par son grand-père en 1633.

Il servit fort jeune et fit ses premières armes en 1622 dans l'armée du Roi Louis XIII, commandée par S. M. en personne, dans le but de réduire les rebelles et se distingua aux combats ou sièges de Saint-Jean-d'Angély, Nérac, Clérac, Montauban, Pons, Bergerac, Tonneins, Montségur, Tournon, Royan, Montflanquin et Puymirol.

Il servit ensuite dans l'armée du Maréchal de Brézé et se signala à la bataille d'Avein où il prit de sa main un étendard aux ennemis en 1635.

Il servit ensuite en Alsace sous les ordres du Duc de Saxe-Weimar et se trouva au fameux siège de Brisach et au combat sanglant qui se donna près de cette ville en 1638.

En 1640 il avait été nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (1) et eut un certificat délivré par le Maréchal de Souvré, l'année suivante (2).

En 1643 il fut nommé Conseiller d'Etat et Privé (3).

Il servit depuis dans l'armée du Maréchal de Châtillon et se trouva à la bataille de la Marfée, autrement dite de Sedan, 1641.

Il y eut en 1642 (4) une défense du Roi à tous juges, officiers, etc., qu'il appartiendra de connaître d'aucune affaire intentée contre le Marquis d'Hautefort durant les six mois qu'il doit rester en Catalogne au service de Sa Majesté. Cette campagne de Catalogne fut brillante et la conquête définitive du Roussillon en fut le complément.

Il servit ensuite dans l'armée commandée par le Duc d'Enghien, devenu M<sup>r</sup> le Prince, et assista aux fameuses batailles de Rocroy en 1643, de Fribourg en 1644 et au siège de cette ville, à la bataille de Nordlingen en 1645 et à celle de Lens en 1648.

Il rendit de grands services en Limousin, en Guyenne et dans l'étendue de ses terres qu'il maintint toujours dans l'obéissance due au Roi.

Au mois de décembre 1643 (5), le Roi Louis XIV, de l'avis de la Reine régente, sa mère, confirma en faveur de François d'Hautefort, conseiller en ses Conseils d'Etat et Privé, en considération des services qu'il avait rendus à S. M. à l'imitation de ses ancêtres, tant dans ses armées, batailles et sièges de villes que dans d'autres occasions, la confirmation de l'érection de la châtellenie d'Hautefort en Marquisat, en y incorporant les terres,

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 54, n<sup>o</sup> 1 bis.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 54, n<sup>o</sup> 3.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 54, n<sup>o</sup> 8.

(4) Trésor d'Hautefort, liasse 59, n<sup>o</sup> 35.

(5) Trésor d'Hautefort, liasse 54, n<sup>o</sup> 10.

seigneuries et justices de Sainte-Orse, Boysseulh, Haut-Genis, Savignac et Sainte-Trie, pour en jouir lui et ses successeurs à une seule foi et hommage, avec pouvoir d'y établir les officiers de justice nécessaires. Les lettres en furent enregistrées à la chambre des Comptes le 23 des mêmes mois et an, et au Parlement de Bordeaux le 30 mai 1663.

En 1650 le Marquis d'Hautefort proposa au Roi (1) de lever 30 compagnies d'infanterie sur le pied de 50 soldats et six compagnies de cavalerie sur le pied de 50 maitres, et ce dans vingt jours ; il ferait les avances de la dite levée à condition qu'on lui en donnerait le remboursement sur les tailles de ses terres sur le rôle de la dite année à raison de 8000<sup>l</sup> pour chaque compagnie de cavalerie et 800<sup>l</sup> et les armes pour chaque compagnie d'infanterie.

Il y eut un arrêt du conseil d'Etat portant ordre conféré au Marquis d'Hautefort (2) de lever un régiment d'infanterie composé de 30 compagnies de 50 hommes chacune y compris les officiers et sous-officiers.

Le 7 juillet de la même année, 1650, il eut ordre de Sa Majesté, comme pouvant le servir très utilement de son crédit et de sa personne, d'assembler les gentilshommes ses amis et autres personnes capables de porter les armes de l'étendue de ses terres en Limousin et en Guyenne et lieux dépendants et voisins et de les commander en qualité de Maréchal de camp, ou de joindre l'armée si besoin était avec la dite troupe et le même commandement sur elle. Le brevet de Maréchal de camp est accompagné d'une lettre du Roi au Duc d'Epemon (3).

Il leva, par commission du 4 août de la même année, un régiment d'infanterie de son nom, pour agir, de concert avec la noblesse placée sous son commandement, contre les partisans de Monsieur le Prince de Condé. Ce régiment fut licencié l'année suivante.

En 1656, le 18 mai, il fut nommé grand et premier écuyer de la Reine Anne d'Autriche (4). En cette qualité il assista, en 1660, au mariage du Roi, et selon la relation de cette cérémonie il était placé hors le marchepied, derrière la Reine, après le Duc de Bourbonville. On trouve au Trésor d'Hautefort beaucoup de papiers concernant les écuries de la Reine.

En 1661 il fut nommé Chevalier des ordres du Roi (5) ; il fit ses preuves le 24 décembre devant les Marquis de Sourdis et Comte d'Orval, Chevaliers-

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 59, n° 9.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 54, n° 14.

(3) Trésor d'Hautefort, Fonds Ch., liasse 18, n° 5.

(4) Trésor d'Hautefort, Fonds Ch., liasse 18, n° 6.

(5) Trésor d'Hautefort, liasse 54, n° 31.

Commandeurs des mêmes ordres et commissaires à ce députés par lettres patentes de S. M. du 5 précédent et fut reçu le 31 suivant.

Le Père Anselme dit que Jacques François d'Hautefort fut lieutenant-général des armées du Roi. Courcoelles, dans son dictionnaire des généraux français affirme qu'il ne le fut pas ; du reste cette dignité ne commença qu'en 1633.

Saint-Simon dit dans ses mémoires, qu'en 1715 on accorda à Sainte-Maure, premier écuyer de M<sup>r</sup> le Duc de Berry, de conserver sa vie durant, à ses dépens, les livrées de ce Prince et ses armes sur ses voitures, parce qu'on avait accordé autrefois la même faveur à Hautefort, premier écuyer de la Reine.

Il obtint du Roi la confirmation des foires et marchés créés dans ses terres d'Hautefort et de Thenon par lettres datées de Saint-Germain-en-Laye au mois de décembre 1676 (1).

Il hérita de Diane du Bellay, dame de la Guitterie, sa grand'tante, par testament de 1635.

Il reçut les terres de Genis, la Forest et Savignac, par testament du 25 mars 1625, de Charles, Comte des Cars, son grand-oncle. Le Marquis d'Hautefort, son grand-père, lui fit cession le 1<sup>er</sup> octobre 1635 (2) de la quatrième partie des droits qu'il avait par Louise des Cars, sa femme, sur la maison des Cars. On a vu plus haut le grand procès auquel donna lieu la succession de Louise des Cars et de ses frères.

Voici une lettre (3) du Roi Louis XIV qui prouve que Jacques François d'Hautefort eut de la peine à rester paisible possesseur des biens qui lui venaient de la famille des Cars. Cette lettre est adressée au Maréchal Duc de Ventadour :

« Mon Cousin, ayant été averti que les sieurs des Cars, de la Renaudie, de  
 « Rochefort et de Saint-Bonnet prétendent assembler leurs amis en armes  
 « pour troubler le S<sup>r</sup> Marquis d'Hautefort en la jouissance des terres de  
 « Juillac, Ségur et Aixe, en Limousin, qui lui doivent appartenir suivant les  
 « contrats et transactions pour ce faites et que le dit S<sup>r</sup> d'Hautefort se met  
 « de son côté en état de les repousser par la force, et voulant empêcher les  
 « mauvaises suites que ces violences pourraient avoir au préjudice de mon  
 « autorité et du repos de mes sujets, je vous fais cette lettre par l'avis de  
 « la Reine régente, Madame ma mère, pour vous dire que vous ayez à vous

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 54, n° 37.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 59, n° 7.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale n° 37. Copie.

« employer selon votre pouvoir pour empêcher les dites assemblées, faire  
 « séparer ceux qui seraient assemblés et tenir la main à ce que le dit  
 « Marquis d'Hautefort jouisse des dites terres conformément aux dites  
 « transactions et contrats et sans préjudice de ce qui aura été ou pourra  
 « être ordonné par justice, et comme j'ai donné ordre au Capitaine Bour-  
 « delas, exempt des gardes de mon corps, de s'employer de ma part sur les  
 « lieux, à empêcher les violences, vous lui donniez pour cet effet l'assistance  
 « que vous verrez être à propos. Et la présente n'étant pour autre fin, je  
 « prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde.

« Ecrit à Amiens le 31 mai 1657. »

Jacques François fonda à Hautefort le 4 février 1669 un hospice dédié à la Sainte Trinité (1). Il le fit bâtir en forme de croix. Au centre est un dôme formant le chœur de la chapelle, l'un des bras de la croix sert de nef et les autres bras servent de salles, disposées de manière que de son lit chaque malade puisse voir l'autel.

La salle du milieu, du Père Eternel, devait contenir onze hommes, celle de droite, de Notre-Seigneur, onze femmes, et celle de gauche, du Saint-Esprit, onze enfants : ce qui forme un total de 33 pauvres, en l'honneur des 33 années de N. S.

La charte de fondation de l'hospice est un modèle de piété et de charité.

Jacques François recommande à ses descendants de veiller toujours avec sollicitude sur cet établissement qu'il leur laisse après l'avoir doté richement.

Il établit aussi une communauté de prêtres à Hautefort (2), mais cet établissement ne dura pas très longtemps après lui ; il y avait conflit d'autorité entre les prêtres de la communauté et le curé de Saint-Agnan.

Quant à l'hospice, il existe encore, mais à la révolution il a été confisqué et appartient au département. Aussi est-il bien moins riche qu'autrefois. Les 33 pauvres ont été réduits à 24 ; la Baronne de Damas, en mourant, y a fondé un lit. Mais soit mauvaise administration, soit autrement, en 1891, l'on prétend ne plus pouvoir entretenir que seize pauvres.

Jacques François répara le château d'Hautefort et y fit de grands travaux de reconstruction, tels qu'on les voit aujourd'hui ; les deux grands pavillons doivent avoir été bâtis par lui, ainsi que les deux cheminées monumentales de bois sculpté qui sont dans le grand salon, car elles portent la date de 1661.

(1) Trésor d'Hautefort, liasses 55 et 56.

(2) Trésor d'Hautefort, liasses 57 et 58.

Il bâtit des chapelles dans ses châteaux de Montignac et de Ségur. Il fonda un couvent de religieuses de Sainte-Clair à Montignac. Son testament contient aussi beaucoup de legs pieux.

Et cependant il passait si bien pour avare que la tradition raconte que Molière prit son chapeau pour en faire celui d'Harpagon. — Il est probable que sa vie modeste et sa toilette négligée ne répondaient pas à la grandeur de son âme et à la générosité de son cœur. Lorsque sa sœur Charlotte épousa M<sup>r</sup> de Choiseul il lui promit trente mille livres, et en l'écrivant à sa sœur la Duchesse de Schomberg, il dit : « J'y perdrai ma réputation d'avare et de « chichard. »

Il est facile de voir que ses hommes d'affaires le redoutaient; il s'occupait beaucoup de l'administration de ses biens; le trésor d'Hautefort en fait foi.

Son testament est daté de Paris le 21 juin 1667 (1); il veut être inhumé dans la chapelle de Sainte-Catherine de l'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré, auprès de la Marquise d'Hautefort, sa mère, et de Madame de la Flotte, sa grand'mère; ordonne que son cœur soit porté dans la chapelle de son château d'Hautefort et qu'il y soit dressé une épitaphe de cuivre ou de marbre; institue son héritier universel, Messire Gilles, Comte de Montignac, son frère, lui recommandant sur toutes choses, et aux siens, d'être fidèles au Roi, etc. — Il ajouta un codicille le 30 septembre 1680. Il dit qu'en cas que MM. de Saint-Chamans succèdent à son marquisat, qu'il ne soit ni vendu, ni engagé, ni aliéné et que tous ceux qui y succéderont soient catholiques, apostoliques et romains. Il veut qu'au jour de son décès on abandonne au Comte d'Hautefort, fils aîné de son frère, la jouissance d'une de ses terres de 6000<sup>l</sup> de rente, ajoutant qu'il espère que la Reine aura la bonté d'accorder au Comte de Montignac, son neveu, la survivance de sa charge de son grand et premier écuyer, auquel cas il veut que le Comte, son père, lui donne 6,000<sup>l</sup> sur les revenus de cette charge. Il révoqua ceux qu'il avait nommés exécuteurs de son testament et établit à leur place M<sup>r</sup> le Marquis de Fénelon et M<sup>r</sup> de la Brousse, Président au Présidial de Sarlat.

Il mourut quatre jours après, le 3 octobre 1680, dans l'hôtel des écuries de la Reine, rue Saint-Thomas du Louvre, à Paris.

Ses héritiers lui firent élever un mausolée dans la chapelle d'Hautefort (2); ce mausolée fut détruit à la révolution: il n'en reste que le dessin. Cependant une des têtes d'ange en marbre blanc a été retrouvée et est conservée au château de la Roussière, en Poitou.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 54, n° 45.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 54, n° 46.

La devise de Jacques François d'Hautefort était : « DE CORPS PETIT, MAIS DE  
« CŒUR HAUT ET FORT. »

Son cachet est : parti coupé d'Hautefort et de Born, et du Bellay.

Le seul portrait que l'on connaisse de lui est au château de Suzanne chez le Marquis d'Estourmel.

2. René d'HAUTEFORT, né en 1612, mort jeune.

3. Gilles d'HAUTEFORT, dont l'article suit.

4. Olympe d'HAUTEFORT, née en 1609, morte jeune.

5. Catherine d'HAUTEFORT, née en 1611, fut fille d'honneur de la Reine mère. Le Roi et les deux Reines firent un voyage à Lyon en 1630, Catherine tomba malade et mourut à Lyon avec beaucoup de résignation, d'après les lettres de sa mère qui ne pouvait se consoler de cette mort et survécut d'un an seulement à sa fille.

6. Charlotte d'HAUTEFORT, née en 1614, dite Mademoiselle des Cars, avait d'abord été mise au couvent, mais après la mort de sa sœur elle supplia sa mère de la rappeler auprès d'elle et devint fille d'honneur de la Reine en 1631. Elle suivit sa sœur dans ses disgrâces.

Il y a beaucoup de lettres d'elle donnant avec esprit des nouvelles de la cour.

Elle épousa en 1653 François de CHOISEUL, Marquis de Praslin, depuis Maréchal de camp, Lieutenant général pour le Roi en Champagne et gouverneur de Troyes, fils de Charles de Choiseul, Marquis de Praslin, et de Claude de Cazillac.

Charlotte, restée veuve en 1690, mourut à Praslin en 1712 âgée de 98 ans, ne laissant qu'une fille, Marie Françoise de CHOISEUL, qui épousa successivement Louis de l'ABADIE, Jean de CHOISEUL d'HOSTEL et Nicolas de CHOISEUL. Elle n'eut qu'une fille de son second mari, laquelle épousa un Pons de Rennepont.

Nous verrons plus loin une autre alliance entre la maison de Choiseul et celle d'Hautefort.

7. Marie d'HAUTEFORT, née à Hautefort le 7 janvier 1616, deux mois avant la mort de son père, alla très jeune à la cour avec M<sup>me</sup> de la Flotte, sa grand' mère. Sa beauté la fit admirer d'abord, comme plus tard sa vertu et sa bonté la firent aimer et respecter de tous. Elle devint fille d'honneur de la Reine mère, Marie de Médicis, en 1628. — Pendant le voyage que la cour fit à Lyon en 1630 le Roi Louis XIII la distingua et la fit passer au service de la Reine Anne. Marie d'Hautefort eut alors la survivance de la place de dame d'atour, occupée alors par M<sup>me</sup> de la Flotte. Elle s'attacha à la Reine et

CHOISEUL :

d'azur à la croix d'or cantonnée de 18 billettes du même, 5 dans chaque canton du chef, 4 dans chaque canton de la pointe.



*Gravé par*

**MARIE DE HAUTEFORT**

LEICHLICH DE SCHOMBERG

à Paris chez la Citoyenne de la République

1793



lui montra un dévouement sans bornes. Le Roi Louis XIII eut pour elle un grand attachement et lui disait en parlant de la Reine : « Vous servez une « ingrate. » — Marie d'Hautefort n'aimait pas le cardinal de Richelieu et ne s'en cachait pas ; celui-ci, craignant l'influence qu'elle prenait chaque jour sur le Roi et dont pourtant elle n'abusa jamais, parvint à la faire disgracier. Elle quitta la cour et alla à la Flotte, dans le Maine, où elle emmena sa sœur. Deux ans après le Roi suivait son ministre dans la tombe, le 14 mai 1643. — Dès le 17 la Reine écrivit de sa main à Marie d'Hautefort en ces termes (1) :

« Madame d'Hautefort, je ne puis demeurer plus longtemps sans envoyer de  
 « Cussy pour vous conjurer de me venir trouver aussitôt qu'il vous aura  
 « donné celle-ci. Je ne vous dirai autre chose, l'état où je suis après la perte  
 « que j'ai faite ne me le permettant pas, que de vous assurer de mon  
 « affection, laquelle je vous témoignerai toute ma vie, et que je suis votre  
 « bonne amie et maîtresse,

« ANNE. »

Marie d'Hautefort revint triomphante à la cour, mais sa franchise et l'indépendance de son caractère étaient toujours les mêmes, elle ne plia pas plus devant Mazarin que devant Richelieu et blâmait hautement la Reine de donner autant de puissance à son ministre. Ce fut la cause d'une seconde disgrâce en 1646. La belle Marie se retira dans un couvent. Jusque là elle avait refusé tous les mariages qu'on lui avait offerts, mais alors le Maréchal de Schomberg, qui était veuf de Mademoiselle d'Halwin, mit à ses pieds sa gloire et l'épousa. Tous deux avaient de grandes vertus chrétiennes et les firent admirer à la cour, dans le monde, et à Metz dont le Maréchal était gouverneur. C'est là qu'ils connurent Bossuet, jeune prêtre, et l'apprécièrent ; Bossuet resta toujours dévoué à ses protecteurs. — Le Maréchal de Schomberg mourut après dix ans de mariage et sa veuve resta inconsolable. Elle s'établit dans une maison qui communiquait à un couvent et passa le reste de sa vie occupée de bonnes œuvres. Elle allait peu à la cour ; mais pendant la dernière maladie de la Reine elle alla souvent voir cette Princesse qui retrouva son ancienne amitié. — Le Roi Louis XIV eut toujours une grande estime pour la Duchesse de Schomberg qui lui parlait très librement. Louis XIV lui écrivit deux lettres qui sont le meilleur éloge que l'on puisse faire d'elle. Voici la première, datée de Valenciennes le 31 mai 1684 (2).

SCHOMBERG :  
 d'argent, au lion  
 coupé de gueules et  
 de sinople.

« Je vous prie de croire ce que Bontemps vous dira de ma part et de consentir  
 « à ce que je vous demande, et quelque parti que vous preniez, de garder

(1) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 21.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 22.

« le secret jusques à tant que j'aie rendu public le choix que je fais de  
 « vous. Après cela je crois qu'il n'est pas besoin de vous assurer de mon  
 « estime vous en donnant une si grande marque.

« LOUIS. »

Voici la seconde, datée de Versailles le 9 juin 1684 :

« J'ai reçu avec déplaisir le refus que vous m'avez fait et vous n'en doutez pas  
 « par cette seconde tentative ici. J'étais bien aise de vous donner une  
 « marque de mon estime, et j'espérais aussi qu'ayant vu la cour autrefois,  
 « vous remettriez chez Madame la Dauphine une dignité et une grandeur  
 « que je n'y vois plus. Voyez si vous pourriez me rendre ce service en  
 « essayant d'exercer la charge de dame d'honneur quelques mois. Vous  
 « vous trouverez peut-être plus de forces que vous ne pensez, et si vous en  
 « manquez, vous serez la maîtresse de quitter une place qui est honorable,  
 « soit qu'on la garde ou qu'on s'en démette. Répondez-moi précisément, et  
 « toujours avec le même secret. Il me semble que je n'ai rien à ajouter,  
 « puisque ce que je fais vous marque assez les sentiments que j'ai pour  
 « vous. »

Ces deux lettres sont de la main du Roi et accompagnées d'une lettre de Bontemps. — La Duchesse de Schomberg ne se rendit pas aux désirs du Roi et resta dans sa solitude où elle mourut pieusement le 1<sup>er</sup> août 1691. Elle demeurait rue des Fontaines, paroisse Saint-Nicolas des Champs.

Elle avait fait son testament la même année (1). Elle légua ses terres de la Guitterie et d'Hauterive, au Maine, à son frère le Marquis d'Hautefort et à sa sœur la Marquise de Praslin; ordonna que l'on dit deux mille messes pour elle, et fit des legs à ses cousins, à ses neveux et nièces, à ses domestiques et à beaucoup d'hôpitaux et de couvents. — Elle fit ensuite un codicille (2); elle y dit qu'elle veut être enterrée très simplement, sans tentures, dans un cercueil de bois ordinaire, dans la chapelle où elle se confessait, à l'Eglise de Saint-Nicolas des Champs.

Il n'y a nulle trace de son tombeau dans cette Eglise.

Mademoiselle d'Hautefort, car c'est sous ce nom qu'elle est le plus connue, a été célébrée en vers et en prose comme une personne possédant une haute vertu unie à la grâce et à la bonté. Il est probable qu'il y a eu bien des portraits d'elle; on n'en connaît que trois; l'un, à Suzanne, en Picardie, chez le Marquis d'Estourmel, un à Etiau, en Anjou, chez le Comte Henri de Maillé, et un à la Roussière, en Poitou, chez la Marquise de Cumont.

(1) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 10, n° 3.

(2) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 10, n° 4.

Victor Cousin a écrit la vie de Madame d'Hautefort, avec tout le talent qu'on lui connaît, mais depuis ce temps le classement des papiers de famille a projeté de nouvelles lumières sur cette belle vie.

La famille de Schomberg est d'origine allemande; le grand-père du Maréchal fut naturalisé Français, son père fut aussi maréchal de France. Quant à lui il n'eut pas d'enfant. La branche française s'éteignit ainsi; il en était resté une en Saxe.

25. XVI. GILLES D'HAUTEFORT, Marquis d'Hautefort, Comte de Montignac, Vicomte de Ségur, Baron de Thenon et de la Flotte, Seigneur de Juilhac, la Motte, Chaumont, Haut-Genis, Savignac, la Borie, Nexon, Bellefille, Hauterive, Surville, le Mesnil-Saint-Firmin, Pierrepont, Aubervilliers, Champien, Fonches, Templeux, Guyencourt, Marquis, Driancourt, Hamel, le Quesne, Roye, Courbas, etc., lieutenant général des armées du Roi, premier écuyer de la Reine, épousa Marthe d'ESTOURMEL.

Il naquit en 1612; il était second fils de Charles d'Hautefort et de Renée du Bellay. Il porta le titre de Comte de Montignac jusqu'à la mort de son frère en 1680. — Il fut page du Roi et commença dès l'âge de 14 ans à servir dans les cadets aux Gardes Françaises. Il entra depuis dans les Mousquetaires sous MM. de Montalan et de Troisvilles.

Il servit en Hollande en qualité de lieutenant dans le régiment de Châtillon et dans celui de cavalerie de M. de Sauvebœuf, son oncle. Il fut nommé lieutenant-colonel et premier capitaine du régiment de Souvré, servit le Duc de Savoie pendant six ans; à son retour en France il fut nommé par le Roi Louis XIII enseigne des gendarmes du Dauphin et fut blessé au siège de Coni le 3 septembre 1644.

Le 10 août 1643 la Reine mère lui donna le régiment de cavalerie que commandait le Marquis de Lénoncourt (1). Le 17 septembre suivant il fut nommé capitaine-lieutenant des gendarmes d'Anjou, à leur création, grade dont il se démit au mois de juin 1666 (2). Il fut nommé premier écuyer de la Reine en survivance de son frère aîné,

(1) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 38, n° 2.

(2) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 38, n° 3.

le 19 mars 1675 (1). Il devint Maréchal de camp et Lieutenant général des armées du Roi.

Il mourut à Paris le 31 décembre 1693, âgé de 81 ans, treize ans après son frère, et fut inhumé dans la chapelle des Jacobins de la rue Saint-Honoré.

ESTOURMEL :  
de gueules à la croix  
denchée d'argent.

Marthe d'ESTOURMEL épousa Gilles d'Hautefort le 13 juin 1650. Elle était fille unique de Louis, Seigneur d'Estourmel et de Templeux, Baron de Surville, et de Marthe de Neufbourg. Elle devint ainsi dame de plusieurs terres en Picardie.

Gilles d'Hautefort et Marthe d'Estourmel bâtirent le principal corps de logis du château de Champien et plantèrent des tilleuls qui, en 1879, faisaient encore l'ornement du parc.

Marthe d'Estourmel devait être une femme très aimable, si l'on en juge par ses lettres, mais son portrait qui est au château de Suzanne nous montre une figure intelligente et sans beauté.

Sa belle-sœur, la duchesse de Schomberg, la nomma son exécutrice testamentaire et son beau-frère, le Marquis d'Hautefort, paraît avoir eu grande confiance en elle.

Elle devint veuve en 1693 et administra toute la fortune, comme on le voit par les nombreuses lettres d'affaires qui lui sont adressées.

Dans un partage de fortune fait par Marthe d'Estourmel entre ses enfants en 1699 il est dit (2) : Laquelle dame Marquise d'Hautefort a déclaré aux dits Seigneurs, dame et demoiselles ses enfants que pour accomplir les sages dispositions faites par les testaments de défunts très haut et très puissant Seigneur Messire Jacques François, Marquis d'Hautefort, Chevalier des ordres du Roi, grand et premier écuyer de la Reine, leur oncle, et très haute et puissante dame Madame Marie d'Hautefort, leur tante, veuve de très haut et puissant Seigneur Messire Charles de Schomberg, Duc d'Hallwin, Pair et Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roi et Gouverneur de

(1) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 38, n° 6.

(2) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 41, n° 2.

Languedoc et pays Messin, colonel général des Suisses et Grisons, etc., et répondre à la confiance que l'un et l'autre ont marqué à la dite dame Marquise d'Hautefort en lui donnant par leurs dits testaments le pouvoir de faire les partages et la distribution de leurs biens entre les dits Seigneurs, dame et demoiselles ses enfants, leurs neveux et nièces et pour satisfaire en même temps aux bonnes intentions que le défunt Seigneur Gilles, Marquis d'Hautefort, son mari, lui a toujours témoignées et qu'elle-même a toujours eues d'établir une paix solide dans sa famille, maintenir entre les dits seigneurs, dame et demoiselles ses enfants cette même amitié fraternelle dont le dit seigneur leur père, le dit seigneur leur oncle et la dite dame leur tante leur ont donné de si bons exemples et prévenir de son vivant toutes les occasions de différends qui pourraient troubler cette union après son décès, elle a résolu de faire dès à présent le partage etc.

Elle mourut le 4 novembre 1701 âgée de 69 ans et fut enterrée dans l'église de la Visitation Sainte-Marie, rue du Bac, à Paris, couvent où deux de ses filles furent religieuses.

On sait que Reimbold Creton, auteur de la maison d'Estourmel, fut le premier Croisé qui entra dans Jérusalem, à la prise de cette ville.

Gilles d'Hautefort et Marthe d'Estourmel eurent 17 enfants. Marthe d'Estourmel en a écrit la liste (1) avec le détail des jours et heures de leur naissance, indiquant même le quartier de la lune. Le premier né n'ayant vécu que trois jours ne sera pas mentionné ici ; il était né à Paris, à l'hôtel de Schomberg, rue Saint-Honoré, en 1654.

1. François Marie d'HAUTEFORT, né le 16 août 1654, au château d'Hauterive, au Maine, eut pour parrain et marraine le Marquis d'Hautefort et la Duchesse de Schomberg, ses oncle et tante. Il épousa Marie Françoise de POMPADOUR. Il était Marquis d'Hautefort, de Pompadour et de Sarcelles, Comte de Montignac, Vicomte de Ségur, Baron de Thenon, de Juilhac, de Treignac, de la Mothe, de Lerm, etc., Chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, gouverneur des ville et château de Guise (2).

(1) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 38, n° 8.

(2) Dictionnaire des généraux Français, par Courcelles.

Il servit d'abord en qualité de cadet des gardes du corps du Roi, au siège de Maestricht.

Pendant la campagne de 1673 il fut aide de camp des armées du Roi, sous Monsieur le Prince, et combattit à Sénéf où il fut blessé au bras et à la jambe.

Il se trouva en 1675, 1676, 1677, 1678 aux sièges et à la prise de plusieurs places de guerre de la Flandre et du Brabant.

On lui donna par commission du 25 avril 1681 la charge de colonel-lieutenant du régiment d'infanterie Anjou, vacante par la démission du Comte de Saint-Géran (1). Il servit à la tête de ce régiment au siège et à la prise de Luxembourg en 1684, au siège et à la prise de Philipsbourg, de Manheim, de Frankental en 1688. Il contribua à la défense de Mayence sous le Marquis d'Huxelles en 1689 et y reçut une blessure.

Brigadier d'infanterie le 9 janvier 1691 (2), il servit la même année à l'armée d'Allemagne, sous le Maréchal de Lorge ; à l'armée de la Moselle sous le Maréchal de Boufflers en 1692, et à l'armée de Flandre sous Monseigneur le Dauphin, en 1693.

Il combattit à Neerwinde, se trouva au siège de Charleroy, fut employé à l'armée d'Allemagne, sous les Maréchaux de Lorge et de Joyeuse en 1694, et à l'armée de Flandre, sous le Maréchal de Villeroiy, en 1695.

Il avait été fait Chevalier de Saint-Louis, le 8 février 1694. Créé Maréchal de camp le 3 janvier 1696 (3), il fut employé à l'armée du Rhin sous le Maréchal de Choiseul. Il se démit du régiment d'Anjou au mois de janvier 1697 et servit la même année sous le Maréchal de Catinat et au siège et à la prise d'Ath.

Il fut employé à l'armée de Flandre en 1701 et 1702 et contribua à la défaite des Hollandais. Il commanda à Nancy pendant l'hiver de cette dernière année.

Promu au grade de lieutenant général par pouvoir du 23 décembre 1702 (4) et employé en cette qualité à l'armée d'Allemagne, sous Monseigneur le Duc de Bourgogne et le Maréchal de Tallart, en 1703, il monta plusieurs tranchées aux sièges de Brisach et de Landau. Il chassa les ennemis

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 79, n° 7.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 79, n° 6.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 79, n° 1.

(4) Trésor d'Hautefort, liasse 79, n° 8.

d'Hagenbach et les força d'abandonner deux redoutes et leur pont. Il commanda l'attaque de la gauche des contrescarpes de Landau, les emporta et se distingua à la bataille de Spire.

Employé à la même armée sous le Maréchal de Tallart, en 1704, il fut en chef le siège de Villingen et combattit à Hochstedt.

Il servit à l'armée de la Moselle sous le Maréchal de Villars en 1705, et à l'armée du Rhin sous le même Maréchal en 1706. Après avoir commandé toute l'infanterie au camp de Lankendal il se rendit à Alstadt, pour favoriser ensuite la prise de l'île du Marquisat. Il servit encore sous le même Maréchal en 1707 et sous le Maréchal de Berwick en 1708. Il eut ordre le 26 juillet 1708 pour commander dans l'Artois et sur la ligne de Commines à la place du Comte de la Mothe et s'empara au mois de décembre de Saint-Guilain. Ses services pendant cette année furent si importants et si distingués qu'il en reçut des lettres de compliments de Monseigneur le Duc de Bourgogne et de Monsieur le Duc de Vendôme (1). Le ministre de la guerre lui écrivit le 2 décembre pour le louer de la part du Roi sur la retraite qu'il avait faite à la vue des ennemis.

Employé à l'armée de Flandre en 1709, il se trouva à la bataille de Malplaquet. Il servit à la même armée en 1710, 1711, 1712 et 1713 et s'y trouva aux sièges et à la prise de plusieurs villes de guerre. On lui donna le commandement des ville et château de Guise par provisions du 3 avril 1717 (2).

Nommé Chevalier des ordres de Sa Majesté le 2 février 1724 (3), il fit ses preuves devant le Duc de Tallart et le Marquis d'Huxelles, Maréchaux de France, Chevaliers et Commandeurs des mêmes ordres et commissaires députés par lettres du 28 mars suivant et fut reçu le 3 juin de la même année.

Voici le mémoire des services du Marquis d'Hautefort, que l'on trouve dans le certificat de ses preuves pour être reçu Chevalier des ordres :

« Le Marquis d'Hautefort sert depuis 1673, le feu Roi l'ayant reçu cadet de  
 « ses gardes du corps, comme il marchait à la tête de son armée pour faire  
 « le siège de la ville de Mastrick, où il a servi pendant le siège et le reste  
 « de la campagne en cette qualité. En 1674 il a servi d'aide de camp à M.  
 « de Fourille, lieutenant général de l'armée sous les ordres de Monsieur le  
 « Prince (lequel M<sup>r</sup> de Fourille fut tué à la bataille de Sénéf) et comme il  
 « ne voulut point être oisif le reste de la campagne, M<sup>r</sup> le Prince le fit son

(1) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 24, et fonds Ch., liasse 62, n° 3.

(2) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 62, n° 4.

(3) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 62, n° 1.

« aide de camp, après qu'il fut guéri de deux blessures qu'il avait, l'une au  
 « bras, l'autre à la jambe. Il a servi en cette qualité pendant plusieurs  
 « campagnes, après quoi il a eu le régiment d'infanterie Anjou, où il a servi  
 « pendant dix ans de colonel. Fut ensuite fait brigadier, puis Maréchal de  
 « camp. Il a été fait lieutenant général en 1702 et a servi pendant tout le  
 « reste de la guerre sans manquer une campagne. Servait de colonel dans  
 « Mayence et a défendu le chemin couvert. Il fut assez heureux de résister  
 « aux efforts de toute l'armée d'Allemagne, commandée par M. le Duc de  
 « Lorraine, qui fut obligé de se retirer, n'ayant pu prendre le chemin  
 « couvert. Il a été à plusieurs batailles tant Sénéf, Nerwinde, Spire,  
 « Hochstedt, Malplaquet, etc., et il a été à presque tous les sièges que le feu  
 « Roi a faits, tant en Flandre qu'en Allemagne et commandait en chef  
 « lorsque les ennemis passaient l'Escaut en se retirant du siège de Lille. Il  
 « fut assez heureux de s'opposer à leur passage à la hauteur d'Oudenarde  
 « et battit deux fois leur avant-garde, après quoi il se retira à Mons sans  
 « jamais avoir été entamé et sauva après toute l'artillerie, caissons et  
 « bagages de son camp à la vue des ennemis, dont il a été remercié du feu  
 « Roi au retour de la campagne, qui voulut bien lui dire qu'il était de ceux  
 « qui l'avaient bien servi. »

Le Ministre Chamillard écrivait en effet au Marquis d'Hautefort le 2 décembre 1708 (1).

« Monsieur, lorsque j'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire,  
 « le Roi était déjà informé de la retraite que vous avez faite à vue de l'armée  
 « des ennemis, elle ne vous a pas fait moins d'honneur parmi eux que parmi  
 « nous, et je suis bien aise de vous dire qu'un officier de leur troupe, écrivant  
 « à un de ses amis, lui marque en termes exprès, après vous avoir donné bien  
 « des louanges, que vous vous y êtes comporté en vieux capitaine et jeune  
 « soldat. Je suis bien aise que M<sup>r</sup> de Dreux vous ait secondé d'une manière  
 « dont il me paraît que vous avez été content. Il est revenu aussi beaucoup  
 « de bien de M<sup>r</sup> de Nangis, de MM. de Mortemart, d'Uzès et de Vassé; vous  
 « jugez bien du plaisir que je me suis fait de rendre compte à Sa Majesté de  
 « tout ce qui m'est revenu sur votre compte et sur le leur, elle en a paru très  
 « satisfaite. . . . »

Le Marquis d'Hautefort mourut à Paris le 8 juillet 1727, âgé de 73 ans, et fut inhumé aux Jacobins de la rue Saint-Honoré. Il avait perdu sa femme un an auparavant et ne laissa pas d'enfant. Son héritier (2) fut son neveu Emmanuel, car son frère, le Marquis de Surville, était mort avant lui. —

(1) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 24.

(2) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 62, n° 12. Testament.

Saint-Simon dit : « Hautefort-mourut bien fâché, avec raison, de n'être pas « fait Maréchal de France. »

Son portrait est au château de Suzanne.

Marie Françoise de POMPADOUR, mariée par contrat du 8 Mars 1688 (1) avec François Marie d'HAUTEFORT, était fille de Jean, Marquis de Pompadour, Chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées et de la province du Limousin, et de Marie de Rochechouart. — Marie Françoise avait un frère qui mourut jeune et une sœur ; celle-ci hérita de Rochechouart et des biens de sa mère, tandis que Marie Françoise fut héritière universelle de son père. Elle devint ainsi Marquise de Pompadour, vicomtesse de Treignac, Baronne de Bret, de Saint-Cirq la Roche, la Rivière et Freissinet.

POMPADOUR :  
d'azur à trois tours  
d'argent.

Nous avons vu la famille de Pompadour commencer dans la maison de Lastours, s'allier aux Born, se continuer par les Hélie ; il y eut sans interruption des alliances directes ou indirectes entre les deux maisons d'Hautefort et de Pompadour. Enfin, Marie Françoise, dernière héritière de la branche aînée, devint Marquise d'Hautefort. Elle n'eut pas d'enfant et mourut le 16 septembre 1626 âgée d'environ 78 ans.

Elle avait élevé Augustine de Choiseul, fille de la Duchesse de Choiseul, née La Vallière, son amie. Elle lui laissa sa fortune (2) à condition qu'elle ne se marierait que du consentement de M<sup>r</sup> d'Hautefort. Mais elle ajoute dans son testament que si M<sup>lle</sup> de Choiseul mourait sans enfant elle lui substituait pour la terre de Pompadour Monseigneur le Prince de Conti et pour celle de Treignac, M<sup>r</sup> d'Aubeterre. En effet, M<sup>lle</sup> de Choiseul mourut sans avoir été mariée, et le Prince de Conti, qui hérita de Pompadour, vendit cette terre au Roi, lequel la donna à Jeanne Poisson, appelée dès lors Marquise de Pompadour. Cette femme trop célèbre osa même s'approprier le blason des Pompadour.

Les autres branches de la famille s'éteignirent à peu près en même temps.

2. Louis Charles d'HAUTEFORT, dont l'article suit.
3. François Constantin d'HAUTEFORT, né à Paris, rue du Bac, le 22 août 1660, fut baptisé à Saint-Sulpice. Son parrain fut le Chevalier d'Ainay, son oncle à la mode de Bretagne (fils de Catherine du Bellay, Marquise de Bigny d'Ainay) et sa marraine, Anne de Montallais, sa cousine (religieuse, puis abbesse du Pré, au Mans).

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 79, n° 10.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 79, n° 11. Testament.

Il fut capitaine d'infanterie au régiment d'Anjou, puis colonel de celui du Vexin, sous le nom de Comte de Montignac.

Il mourut sans alliance d'une fièvre maligne, chez sa mère, rue Saint-Dominique, à Paris, le 18 janvier 1694 et fut enterré comme son père dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré, près de la chapelle Sainte-Catherine.

4. Jean-Baptiste d'HAUTEFORT, né à Paris, rue Saint-Dominique en face de Bellechasse, le 11 juillet 1664. Son parrain fut Jean-Baptiste de Bueil, Comte de Marans (cousin par sa femme Françoise de Montallais), et sa marraine, Marie d'Hautefort, Duchesse de Schomberg, sa tante.

Il fut nommé abbé de Séry, ordre de Prémontré, diocèse d'Amiens, le 8 septembre 1695 et mourut le 22 juillet 1725.

Il y a beaucoup de lettres de l'abbé d'Hautefort; il s'occupait, en Picardie, des affaires de son frère Louis Charles, pendant que celui-ci était à la guerre.

Son portrait est au château de Suzanne.

5. Louis d'HAUTEFORT, filleul de Monsieur, frère du Roi, et de la Reine Marie-Thérèse, naquit à Paris le 11 septembre 1665 et mourut à Champien, en Picardie, le 19 juin 1667.

6. Gilles d'HAUTEFORT, né à Paris le 22 octobre 1666, eut pour parrain le Marquis des Cars et pour marraine M<sup>me</sup> de Marquessac. On l'appelaît le Comte d'Hautefort; il fut lieutenant-général des armées navales et premier écuyer de S. A. le Comte de Toulouse. Il servit avec la plus grande distinction au combat de la Hogue; montant une chaloupe armée il coula à fond deux brûlots des ennemis et en remorqua un troisième jusque sous le vent de l'amiral d'Angleterre. En considération de sa belle conduite, le Roi le nomma capitaine de vaisseau en 1692 (1), avec le bailli de Lorraine.

Il fut nommé Chevalier de Saint-Louis le 2 janvier 1703 (2).

Le Roi Louis XIV écrit à l'amiral de Tourville le 30 septembre 1704 (3) une lettre autographe conservée à Hautefort, dans laquelle, après avoir complimenté l'amiral de sa conduite au siège de Gibraltar, il parle de la mort de M<sup>r</sup> de Velingue et dit: « J'ai oui dire que le Chevalier d'Hautefort, « capitaine de vaisseau, a des qualités qui nous conviendraient, je crois que « vous ne pouvez pas choisir mieux, il servira comme de Velingue faisait « et cela ne l'empêchera pas de faire son chemin dans la marine, je suis

(1) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 61, n° 3.

(2) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 61, n° 7.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 22.

« persuadé que vous ne sauriez mieux choisir ». Ce jugement du Roi semble devoir se rapporter à Gilles d'Hautefort, mais quelle est la charge dont il est ici question ? Il ne fut nommé chef d'escadre que le 6 octobre 1712 (1), il devint lieutenant-général des armées navales en 1722 (2) et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 1<sup>er</sup> juillet 1726 (3).

Le Prince de Condé (Louis-Henri) lui écrivit en ces termes :

« A Gauthin, ce 11<sup>e</sup> octobre 1712.

« J'appris hier, Monsieur, votre nouvel grade de chef d'escadre, cela me fit  
« beaucoup de plaisir, personne ne s'intéressant plus que moi à ce qui vous  
« regarde. Je compte passer un jour à Chantilly en m'en retournant ; si vous  
« étiez honnête homme vous y viendriez me voir. Je vous prie de faire mes  
« compliments à mon seul cher oncle (4), et d'être toujours persuadé de  
« mon amitié.

« L. H. DE BOURBON. »

Le Comte de Toulouse, dont il était premier écuyer, lui écrivit des lettres qui lui témoignent beaucoup d'amitié ; il y en a cinq à Hautefort (5).

Gilles mourut à Paris, sans avoir été marié, le 6 février 1727, et fut inhumé à Saint-Sulpice.

Hauterive, au Maine, lui fut attribué par le partage de 1699.

Une intrigante, Marie-Jeanne de Bellingant de Kerbabu, prétendit être mariée avec Gilles d'Hautefort et revendiqua des droits à sa succession. Elle gagna un premier procès, mais perdit ensuite définitivement (6).

7. Pierre d'HAUTEFORT, né au Mesnil-Saint-Firmin le 19 janvier 1668, Marquis de la Flotte, d'abord lieutenant de vaisseau, ensuite colonel de Vexin après la mort de son frère le Comte de Montignac, dont il prit le nom, et enfin colonel du régiment de Charolais.

Son testament est du 4 octobre 1728 (7), et signé, Pierre d'Hautefort, Comte de Montignac. Il lègue sa terre de Bellefille à son neveu le Marquis d'Hautefort et veut être enterré dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Honoré, à côté de sa bisaïeule, de son oncle, de son père et de son frère.

(1) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 61, n<sup>o</sup> 8.

(2) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 61, n<sup>o</sup> 6.

(3) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 61, n<sup>o</sup> 9.

(4) Le Comte de Toulouse.

(5) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n<sup>o</sup> 34.

(6) Trésor d'Hautefort, liasse 79, n<sup>o</sup> 2, et fonds Ch., liasse 61, nos 11 et 12.

(7) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 61, n<sup>o</sup> 13.

Il mourut en 1732.

La terre de Bellefille lui avait été attribuée par le partage de 1699.

8. Gabriel d'HAUTEFORT, né au Mesnil-Saint-Firmin le 15 février 1669, Chevalier d'Hautefort, lieutenant-général des armées du Roi, fut d'abord connu sous le nom de Comte de Montignac.

Il entra comme lieutenant au régiment d'infanterie Anjou (1), dont son frère, le Marquis d'Hautefort, était colonel, en 1685, et y obtint une compagnie le 7 juin 1688.

Il marcha avec ce régiment au siège et à la prise de Philippsbourg, de Manheim et de Frankental, à la conquête du Palatinat en 1689 ; à l'armée d'Allemagne en 1690 et 1691 ; à l'armée de la Moselle en 1692. Il passa dans cette dernière année à l'armée de Flandre, combattit à Steinkerque et se trouva au bombardement de Charleroi. Il obtint, par commission du 4 octobre, le régiment d'infanterie de Charolais, lors de sa formation. Il servit d'abord sur la Moselle, puis en Flandre et combattit à Neerwinde en 1693. Il se trouva à l'armée d'Allemagne en 1694 et 1695. Il prit cette dernière année le nom de Chevalier d'Hautefort. Devenu, par commission du 14 janvier 1696, mestre de camp d'un régiment de dragons de son nom (ce régiment avait été formé par Charles d'Hautefort, son grand-père), il se démit du régiment de Charolais. Il servit à l'armée de Flandre en 1696 et 1697, et au camp de Coudun, près Compiègne, en 1698.

Il entra avec son régiment dans Gueldre le 27 février et se rendit au mois d'avril suivant à l'armée de Flandre où il finit la campagne. Il servit à la même armée en 1702, contribua à la défaite des Hollandais sous Nimègue et fut créé brigadier de dragons par brevet du 23 décembre. Employé en cette qualité à l'armée d'Allemagne en 1703, il se trouva au siège et à la prise de Brisach, au siège de Landau, à la bataille de Spire et à la prise de Landau.

Employé à l'armée de la frontière du Dauphiné, sous le Duc de la Feuillade, en 1704, il concourut à empêcher les ennemis d'entreprendre le siège de Chambéry, contribua à la prise de Suze, à la soumission des Vaudois et à la prise des retranchements de la vallée d'Aoste et de la ville de ce nom. Il marcha, sous le même général, à la réduction du comté de Nice, au siège et à la prise de Clivas, au blocus de Turin et au combat sous cette place en 1706. Il commença la campagne sur le Rhin en 1707. Etant passé à l'armée de la frontière du Dauphiné sous le Maréchal de Tessé, par lettres du 1<sup>er</sup> mai, il y contribua à la levée du siège de Toulon par les ennemis. Il

(1) Dictionnaire des généraux français de Courcelles.

servit en 1708 à l'armée de Roussillon, qui canonna les ennemis au Ponte-Mayor, couvrit le siège de Tortose et conserva la ville de Roses.

Créé Maréchal de camp par brevet du 20 mars 1709, il se démit de son régiment et fut employé à l'armée d'Allemagne sous le Maréchal d'Harcourt jusqu'à la paix. Il fut choisi en 1711, pour être premier écuyer de Madame la Duchesse de Berry. Il se trouva au siège et à la prise de Landau et de Fribourg en 1713. On le créa lieutenant-général des armées du Roi, par pouvoirs du 8 mars 1718. Il avait été fait Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1704. Il mourut sans alliance le 22 février 1743 âgé de 74 ans.

Son portrait est au château de Suzanne.

9. René d'HAUTEFORT, né en 1671, ne vécut que quelques jours.

10. Catherine d'HAUTEFORT, née à l'hôtel de Schomberg, à Paris, le 29 septembre 1652, fut filleule de Roland de Neufbourg, Sr de Sarcelles, son grand-oncle maternel, et de Catherine de Lignerolle, dame de la Flotte, dame d'atour de la Reine, sa bisaïeule paternelle. Catherine fut religieuse à la Visitation-Sainte-Marie, rue du Bac, à Paris. Elle était morte avant 1693.

11. Marie-Aimée d'HAUTEFORT, née le 20 août 1657 chez le Marquis d'Hautefort, rue Saint-Thomas du Louvre, à Paris. Son parrain fut le sieur d'Ambleville et sa marraine la Duchesse de Schomberg. Elle épousa le 8 mai 1683 Louis d'ESTOURMEL, de la seconde branche de cette maison.

Oderic Vital attribué à Raimbold Creton, du Cambrésis, la gloire d'être entré le premier dans Jérusalem; les autres historiens le nomment seulement parmi ceux qui suivirent de plus près les frères Létalde et Engelbert, de Tournay.

Les descendants de Raimbold Creton furent seigneurs d'Estournel. Leur devise est : « VAILLANTS SUR LA CRÊTE. »

La Morlière, historien de Picardie sous Louis XIII, en parle en ces termes : « Ce n'est point un petit lustre pour la maison d'Estournel, que l'on reconnaît en l'origine de ses armes qu'elle tient dès le premier voyage que firent les Chrétiens pour le recouvrement de la Terre sainte, de la main propre de Godefroy de Bouillon, Roi de Jérusalem, qui, pour honorer la valeur du sire d'Estournel, lequel il avait vu s'être porté tant vaillamment à la prise d'assaut de cette ville, lui fit présent d'une croix d'argent crénelée, dans laquelle est enchassé un morceau de la vraie croix. »

Ce précieux reliquaire fut substitué de mâle en mâle aux aînés de cette maison. Marthe d'Estournel, la dernière de sa branche, ayant épousé Gilles

ESTOURMEL :  
de gueules à la croix  
denchée d'argent.

d'Hautefort, prétendit conserver la relique. La branche cadette la réclamait. La discussion fut soumise à l'arbitrage de Mr le premier Président de Mesmes, qui décida que la croix devait revenir à la branche de la maison d'Estourmel, qui la possède encore aujourd'hui, et qui du reste par l'alliance de Marie-Aimée d'Hautefort se trouve descendre par les femmes de la branche aînée.

D'après le partage de 1699 Marie-Aimée, dont le portrait est au château de Suzanne, fut apanagée des terres de Templeux, Haissecourt, le Baudriancourt, Guyancourt, Marquais, Hamel et les fiefs de Roizel. Elle avait reçu en dot 10,000 livres.

12. Marie-Angélique d'HAUTEFORT, née au Mesnil-Saint-Firmin le 3 février 1659. Son parrain fut Mathurin de Montallais, son grand-oncle à la mode de Bretagne, et sa marraine, Marie de Choiseul, Comtesse de Cessac. Elle épousa le 13 mars 1700 César Phœbus de BONNEVAL, mestre de camp, lieutenant du régiment de cuirassiers du Roi, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fait brigadier d'armée en 1704. Il y a une quittance de sa dot (1).

Marie-Angélique fut légataire de sa sœur Marthe-Charlotte.

Elle eut, en 1699, dans les partages de fortune une maison située à Paris, rue de Bussy. Un charmant portrait d'elle est au château de Suzanne. Elle mourut le 5 juillet 1749.

13. Marthe-Charlotte d'HAUTEFORT, née à Paris le 24 mars 1663, filleule de Charles d'Hautefort, Sr de Marquessac, son oncle à la mode de Bretagne, et de Catherine d'Hautefort, sa sœur, était morte avant 1699 laissant comme légataire sa sœur Marie-Angélique.

14. Louise-Marguerite d'HAUTEFORT, née à Hauterive au Maine le 16 mars 1672, fut religieuse dans le même couvent que sa sœur.

Il y a plusieurs quittances de pensions ou de legs signés : Louise-Catherine et Louise-Marguerite.

Louise-Marguerite est mentionnée dans les partages de 1699 comme ayant reçu de ses parents 10,000 livres.

Elle mourut le 14 mai 1710.

15. Anne d'HAUTEFORT, née à Hauterive le 2 novembre 1673, eut pour parrain son frère aîné et pour marraine Anne Poussart, Duchesse de Richelieu, sa tante maternelle à la mode de Bretagne. Elle épousa le 16 juillet 1699

BONNEVAL :  
d'azur au lion d'or,  
armé et lampassé de  
gueules.

(1) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 61, n° 16.

Barthélemy-Gabriel d'ESPINAY, Comte d'Espinay en Bretagne, colonel du régiment de Charolais infanterie, brigadier des armées du Roi en 1708. — La famille d'Espinay, en Bretagne, est ancienne ; c'est à elle qu'appartenait la mère du Maréchal de Schomberg ; elle est éteinte. Il y a sur elle une petite notice dans la Chesnaye-Desbois.

ESPINAY :  
d'argent au lion  
coupé de gueules et  
de sinople, armé  
d'or.

16. Marie-Thérèse d'HAUTEFORT, née à Hauterive le 28 juillet 1675, eut pour parrain Monseigneur le Dauphin et pour marraine la Reine Marie-Thérèse. Elle épousa, par contrat du 29 juillet 1699, Charles de LAVAL, Baron de la Faigne, Seigneur de Gournay le Guérin et du Buat, capitaine dans le régiment d'infanterie du Roi, puis colonel de celui de Bourbon et chevalier d'honneur de S. A. R. la Duchesse d'Orléans. Il était fils de Charles de Laval, Baron de la Faigne et de Louise de Vallée. Il appartenait à une branche cadette de la maison de Montmorency.

MONTMORENCY-LAVAL :  
d'or à la croix de  
gueules chargée de 5  
coquilles d'argent et  
cantonnée de 16 alé-  
rions d'azur.

Madame de Laval fut nommée dame du palais de Madame la Duchesse de Berry au mois de septembre 1717.

Elle mourut le 1<sup>er</sup> avril 1753.

Sa fille Marie-Louise de Laval épousa par contrat de 1726 Louis de Crozat, Marquis du Chatel et de Moy.

26. XVII. LOUIS-CHARLES D'HAUTEFORT, né à Paris le 27 juin 1656, eut pour parrain Charles d'Albret, Seigneur de Pons, son cousin maternel (fils d'un premier mariage d'Anne Poussart du Vigeon), et pour marraine Françoise de Montallais, femme de Jean de Bueil, Comte de Sancerre et de Marans. On l'appela Marquis de Surville, titre qui lui venait d'une terre de sa mère. Il fut lieutenant général des armées du Roi et épousa Louise de CREVANT D'HUMIÈRES.

Connu d'abord sous le nom de Chevalier d'Hautefort, il entra aux pages du Roi en 1673.

Il suivit le Roi Louis XIV au siège de Maestricht, au voyage de Nancy, à Colmar, à Brisach, la même année, à la conquête de la Franche-Comté, en 1674 ; aux sièges de Dinan, de Fluy, de Limbourg en 1675.

Sorti des pages il servit en qualité de volontaire aux sièges de Condé, de Bouchain et d'Aire, au secours de Maestricht en 1676, aux sièges de Valenciennes, de Cambrai et de sa citadelle ; au secours de Charleroi en 1677 ; aux sièges de Gand et d'Ypres en 1678. Il suivit le Roi à Wésel où il fut fait enseigne de la compagnie colo-

nelle du régiment du Roi le 4 juillet et se trouva avec ce régiment à la bataille de Saint-Denis près Mons, le 14 août. Il obtint une compagnie le 23 décembre de la même année. Il fut successivement colonel d'un régiment de cavalerie de son nom et de celui de Toulouse en 1684. Il combattit à Fleurus en 1690, au siège de Mons en 1691, à la prise des ville et citadelle de Namur et au combat de Steinkerque en 1692. Il fut nommé brigadier le 30 mars 1693 (1) et colonel du régiment du Roi le 4 avril. Il se démit alors du régiment de Toulouse. Il fut blessé à la bataille de Neerwinde; mais cette blessure peu grave ne l'empêcha pas de marcher au siège de Charleroi et de servir à l'armée de Flandre pendant les campagnes de 1694 et 1695. Il fut fait chevalier de Saint-Louis en 1695.

Créé maréchal de camp le 3 janvier 1696 (2), il fut employé en cette qualité à l'armée de Flandre cette année et la suivante, au camp de Coudun, près Compiègne, par lettres du 13 août 1698; à l'armée de Flandre sous le maréchal de Boufflers en 1701 et sous le Duc de Bourgogne en 1702. Le 11 juin il contribua à la défaite des Hollandais qui furent repoussés jusque sous les murs de Nimègue. Au mois de juillet il marcha à la tête d'un corps de huit mille hommes jusqu'à Boeholdt pour protéger un convoi considérable qui passait de Dietz à l'armée Française et destiné en outre à l'approvisionnement des places de Gueldre et de l'Électorat de Cologne. Il sut conserver une telle attitude dans cette opération que les ennemis, au nombre de neuf mille hommes, n'osèrent l'attaquer.

Le Marquis de Surville fut promu le 23 décembre 1702 (3), au grade de lieutenant général des armées du Roi. Employé en cette qualité à l'armée du Rhin sous le Duc de Bourgogne en 1703, il monta plusieurs tranchées au siège de Brisach et servit ensuite à celui de Landau. Les ennemis ayant voulu secourir cette place attaquèrent le Maréchal de Tallart près de Spire. Le Marquis de Surville, à la tête du régiment du Roi, enfonça et culbuta sept bataillons à la droite des ennemis; ce qui contribua beaucoup à la victoire complète que

---

(1) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 88, n° 1.

(2) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 88, n° 2.

(3) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 88, n° 3.

les Français remportèrent sur les Impériaux et à la reddition de Landau qui capitula le lendemain.

Il servit à l'armée de la Moselle sous le Maréchal de Villars en 1705, et se démit du régiment du Roi en 1706, par suite d'une courte disgrâce, pour avoir fait un geste menaçant à un officier supérieur en présence du Roi.

Entré dans Lille en 1708, il contribua à la belle défense de cette place, sous le Maréchal de Boufflers, il fut blessé d'un coup de mousquet au travers du corps, en visitant les ouvrages extérieurs de la citadelle. Transporté à Douai il y reçut la lettre d'avis d'une pension de 10,000 livres que le Roi lui accordait en considération de la manière distinguée avec laquelle il avait servi à ce siège. Il y a au trésor d'Hautefort plusieurs lettres de Princes du sang à la Marquise de Surville ou au Chevalier d'Hautefort, qui, écrites à l'occasion de cette blessure, montrent l'estime que l'on avait pour le Marquis de Surville. En voici une :

« A Meudon, ce 15 novembre 1708 (1).

« Je crois, mon cher Hautefort, que vous ne doutez pas de la joie  
 « que j'ai eue en apprenant que la blessure de Surville n'était pas  
 « dangereuse; j'en ai été jusque-là dans une grande inquiétude, je  
 « vous prie de lui bien témoigner de ma part et il n'en doutera pas,  
 « car il sait que personne n'est plus de ses amis et ne l'aime plus que  
 « moi. Je vous prie aussi de bien faire pour moi des compliments à  
 « M<sup>me</sup> de Surville et de la bien assurer combien j'ai été sensiblement  
 « touché du malheur du Baron, mais que je crois qu'elle voudra  
 « bien que je partage maintenant sa joie avec elle, il ne me reste  
 « plus qu'à souhaiter que la guérison soit prompte et de pouvoir  
 « bientôt embrasser le pauvre Baron, que j'aime de tout mon cœur,  
 « mandez-moi de ses nouvelles, vous êtes bien indigne de ne l'avoir  
 « pas encore fait sachant combien je m'y intéresse. Adieu, mon cher  
 « Comte, vous savez combien je suis à vous.

« Louis de Bourbon. »

(Louis III, prince de Condé, mort en 1710).

(1) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 28.

Cette lettre est adressée à Gilles, Comte d'Hautefort, frère du Marquis de Surville.

Le Prince de Conti (François-Louis) écrivit à M<sup>me</sup> de Surville pour la mort du Maréchal d'Humières (1). Lors de la blessure de M<sup>r</sup> de Surville il lui écrivit aussi et peu après il adressa au Comte d'Hautefort la lettre suivante :

« Vous m'avez fait grand plaisir, Monsieur, me mander des  
« nouvelles de M<sup>r</sup> de Surville, je vous prie de me faire savoir en  
« quel état vous l'avez trouvé, de lui faire bien des compliments de  
« ma part et à M<sup>me</sup> de Surville aussi et d'être bien persuadé de  
« l'estime et de l'amitié que j'ai pour vous.

« François-Louis de Bourbon.

« A Meudon, ce 11<sup>e</sup> novembre. »

Il y a aussi une lettre du Duc du Maine qui engage le Marquis de Surville à se mettre sur les rangs pour obtenir la dignité de Maréchal de France à la place du Maréchal de Choiseul qui venait de mourir.

Le Marquis de Surville commanda pendant l'hiver de 1708 à 1709 à Tournai ; assiégé par les alliés dans cette place en 1709 il soutint dans la ville vingt-et-un jours de tranchée ouverte, la rendit le 29 juillet, se jeta dans la citadelle et la livra le 5 septembre. Il donna dans cette défense des preuves de la plus grande valeur et de la plus grande fermeté. Il fit fondre et monnayer sa vaisselle d'argent pour payer ses troupes. Si la jalousie de quelques génies médiocres ou l'ignorance de plusieurs historiens ont occasionné des calomnies sur la conduite de ce général, il dut recevoir bien des consolations par les lettres qu'on lui écrivit de la part du Roi (2). Il n'y a rien à ajouter à ce que le Père Griffet dans son journal historique du règne de Louis XIV rapporte pour la justification du Marquis de Surville ; les raisons sont sans réplique et puisées aux sources originales. On connaît la malignité de Saint-Simon ; il dit beaucoup de mal de Surville et son récit même prouve son peu d'exaclitude.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n<sup>o</sup> 31.

(2) Chevalier de Courcelles.

Le Marquis de Surville mourut à Paris le 19 décembre 1721, avant son frère aîné, et fut enterré dans l'Église des Carmes Déchaussés, rue de Vaugirard. Son testament est du 30 janvier 1721 (1).

Il y a beaucoup de lettres de lui dans les archives de Champien, château qu'il habitait en Picardie : elles dénotent un caractère vif et un bon cœur ; la plupart sont des lettres d'affaires, souvent le commencement d'une lettre contient des ordres très sévères et la fin, beaucoup de condescendance.

Louise d'HUMIÈRES, mariée à Louis-Charles d'Hautefort, Marquis de Surville, le 25 juin 1686, était fille de Louis de Crevant, Duc d'Humières, Maréchal et grand-maître de l'artillerie de France, Chevalier des ordres du Roi, capitaine de cent gentilshommes de la maison de Sa Majesté, et de Louise-Antoinette-Thérèse de la Châtre.

HUMIÈRES :  
écartelé au 1 et 4,  
contre-écartelé d'ar-  
gent et de sable, au  
2 et 3 d'argent fretté  
de sable.

Elle était veuve de Louis-Alexandre, Marquis de Vassé, Vidame du Mans, dont elle avait un fils : Emmanuel-Armand, Marquis de Vassé, qui épousa en 1710 Anne-Bénigne de Beringhen, dont il eut trois fils. La Marquise de Surville, par son testament, fait un legs au Vidame du Mans, son petit-fils, disant que le Marquis et le commandeur de Vassé n'auront que leur légitime, parce qu'ils ont moins besoin de fortune que leur frère le Vidame.

A la mort du Maréchal d'Humières, sa fille reçut plusieurs lettres de condoléance des Princes du Sang.

Le Cardinal de Fleury lui écrivit pour la complimenter du mariage de son fils.

La Marquise de Surville avait un frère qui fut tué à la guerre sans être marié, et trois sœurs, la Princesse de Gand d'Issenghien, l'abbesse de Mouchy et enfin Anne, la plus jeune, qui épousa un d'Aumont, sur la tête duquel passa le Duché d'Humières. Cette dernière n'eut qu'une fille qui épousa un Gramont, et le Duché d'Humières s'éteignit avec la famille.

Le Maréchal d'Humières laissa beaucoup de dettes ; la Marquise de

(1) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 88, n° 6.

Surville seule accepta la succession. C'est pour cette raison que dans le trésor d'Hautefort on trouve beaucoup de titres sur la famille d'Humières et tous les brevets du Maréchal.

Il y avait à Champien deux canons que le Maréchal d'Humières avait fait faire pour recevoir Louis XIV dans son château de Mouchy. A la mort du Comte Alphonse d'Hautefort en 1877 ces canons furent transportés à Hautefort, et quand le château fut vendu en 1890, ils furent acquis par le musée de Périgueux. Les armes qui étaient sur les canons ont été grattées à la révolution.

Il y avait aussi trois petits modèles de canons, qui sont maintenant à la Roussière.

Sur un tableau qui se trouvait à Champien figuraient la Sainte Vierge, l'enfant Jésus et Saint Jean-Baptiste ; il a été porté à la Roussière et on a trouvé écrit par derrière : la Sainte Vierge représente Lydie d'Humières, abbesse de Mouchy ; Saint Jean-Baptiste, Louise d'Humières, Marquise de Surville, et l'enfant Jésus, Anne d'Humières, Duchesse d'Humières. Il y a aussi, au château de Suzanne, les portraits du Marquis et de la Marquise de Surville.

La Marquise de Surville fit son testament en 1731 et mourut peu après (1).

La famille d'Humières est Picarde ; elle s'est éteinte dans la famille de Crevant, qui était de Touraine, mais il n'y a eu que trois générations de Crevant d'Humières. La branche aînée des Crevant s'est éteinte à peu près en même temps.

Louis d'Hautefort et Louise d'Humières eurent 6 enfants :

1. Louis-François d'HAUTEFORT, Comte de Surville, né et ondoyé sur la paroisse de Saint-Paul, à Paris, le 18 juillet 1691 et baptisé à Saint-Sulpice le 21 mai 1696.

Il fut fait capitaine de cavalerie en 1711. Il mourut colonel du régiment de Condé le 23 septembre 1719 et fut enterré dans l'abbaye royale de Saint-Corneille de Compiègne.

2. Emmanuel d'HAUTEFORT, dont l'article suit.

(1) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 88, n° 7.

3. Louise-Julie d'HAUTEFORT, née le 9 mars 1687, mariée en 1715 à Pons Auguste Sublet, Marquis d'HEUDICOURT, grand loutetier de France, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, puis brigadier des armées du Roi, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

HEUDICOURT :  
d'azur au pal bre-  
tessé d'or, maçonné  
de sable, et chargé  
d'une vergette de  
même.

Saint-Simon dit : Heudicourt, pour se recrépir, épousa une fille de Surville. Voici une lettre de Madame de Maintenon à la Marquise de Surville, à l'occasion de ce mariage (1) :

« Ce 4 mai 1715.

« Il m'a été impossible, Madame, de répondre plus tôt à la lettre dont vous  
« m'avez honorée, quelqu'envie que j'eusse de vous marquer ma joie et ma  
« reconnaissance du bonheur que vous procurez à Mr le Marquis  
« d'Heudicourt ; il ne pourra jamais, Madame, s'acquitter de tout ce qu'il  
« vous doit, car certainement vous lui faites un beau présent et la manière  
« a été si agréable qu'il semblaît que tout l'avantage étoit de votre côté.  
« J'en ai admiré toutes les circonstances et je me trouverais embarrassée, si  
« j'étais à sa place, de tout ce que j'aurais à faire pour m'acquitter de si  
« grandes obligations. J'ai toujours regardé comme une des miennes,  
« Madame, d'être plus que personne votre très humble et très obéissante  
« servante,

« MAINTENON. »

La Marquise d'Heudicourt vivait encore en 1746. Sa fille, Charlotte Sublet d'Heudicourt épousa Antonin Armand, Comte de Belsunce. Elle était veuve en 1741, à l'âge de 21 ans, ayant un fils, Antonin-Louis, âgé d'un mois.

La famille Normande de Sublet d'Heudicourt était peu ancienne. Une branche cadette subsiste sous le nom de Lénoncourt, qu'elle a relevé.

4. Lydie d'HAUTEFORT, née en 1694 et élevée en l'abbaye de la Marquette à Douai, dont sa tante Lydie d'Humières était abbesse.

Elle épousa à Douai le 1<sup>er</sup> mai 1711 François-Rodolphe-Guillaume, Comte de HOHEN-EMBS, en Souabe, de Galara, de Waduze et du Saint-Empire, Baron de Schellemburg, souverain de Britoy en Bohême, capitaine d'une compagnie de cuirassiers sous le général Falkenstein pour Sa Majesté Impériale. Il fut fait depuis Feld-Maréchal.

HOHEN-EMBS :  
d'azur au bouc sail-  
lant d'or, corné de  
sable.

Elle mourut en couches de son premier enfant au château de Hohen-Embs, au commencement de 1714.

La famille de Hohen-Embs, originaire de Suisse, est très ancienne. L'Impératrice actuelle d'Autriche (Elisabeth de Bavière), quand elle voyage incognito, prend le nom de Comtesse de Hohen-Embs.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n° 25.

## LAUZIÈRES :

écartelé au 1 d'argent, à l'osier de sinople, au 2 de gueules, à 2 chèvres passantes l'une sur l'autre, au 3 de gueules, au lion d'argent, armé, lampassé, couronné d'or, à l'orle de 13 besants d'argent, au 4 d'or à 3 fasces de sable au chef d'hermine.

## BERINGHEN :

d'azur à 3 fasces d'or, au chef d'argent chargé de 3 roses de gueules.

5. Emilie d'HAUTEFORT, née le 24 janvier 1696, fut religieuse à l'abbaye de Mouchy, dont sa tante d'Humières était abbesse.
6. Angélique-Sophie d'HAUTEFORT, née le 22 septembre 1702, mariée 1<sup>o</sup> le 12 novembre 1730 à Jean Luc de LAUZIÈRES, Marquis de Thémines, mestre de camp de cavalerie, mort le 1<sup>er</sup> avril 1737, fils de Henri de Lauzières, Seigneur de Saint-Baulize et de Marie de Nogaret Trelans.
- 2<sup>o</sup> Le 20 mars 1743 à Henri Camille, Marquis de BERINGHEN et d'Huxelles, Comte du Plessis Bertrand, lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne, premier écuyer du Roi et chevalier du Saint-Esprit.

Elle mourut sans enfant de ses deux mariages.

La maison de Lauzières, en Languedoc, est illustre et ancienne ; elle s'est éteinte dans les d'Estrées. Quant à celle de Beringhen elle ne date que de Henri IV, mais a eu de belles alliances ; elle est éteinte aussi.

27. XVIII. EMMANUEL DIEUDONNÉ D'HAUTEFORT, Marquis d'Hautefort, de Surville et de Sarcelles, Comte de Montignac, de Neuvy et la Selle-sur-Loire, Vicomte de Ségur, Baron de Thenon, de Juillac, de la Flotte, de Béhéricourt et de Pierrepont, Seigneur de Champien et de dix-sept autres terres, Chevalier des ordres du Roi, Maréchal des camps et armées du Roi et ambassadeur auprès de l'Impératrice, épousa 1<sup>o</sup> Marguerite de DURFORT ; 2<sup>o</sup> Françoise d'HARCOURT.

Il naquit le 13 février 1700 et fut reçu Chevalier de Malte de minorité au grand Prieuré de France, le 9 août de la même année.

Il fut nommé successivement enseigne de la compagnie colonelle du régiment de Condé le 31 août 1717 ; capitaine en second de la Lieutenance colonelle le 28 mars 1719 ; colonel réformé à la suite de ce même régiment, le 1<sup>er</sup> septembre 1719 (1) ; enfin colonel-lieutenant à la mort de son frère le 28 du même mois, et Mestre de camp en 1721 (2) :

Il quitta alors le nom de Chevalier d'Hautefort pour prendre celui de Comte de Surville, et le 8 juillet 1727 il prit celui de Marquis d'Hautefort, à la mort de son oncle.

(1) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 121, n<sup>o</sup> 3.

(2) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 121, n<sup>o</sup> 4.

Il commanda le régiment de Condé au camp de la Moselle en 1727 ; aux sièges de Gerra, d'Adda, de Pizzighitone et du château de Milan en 1733 ; à ceux de Tortone et de Navarre, à l'attaque de Colorno et à la bataille de Parme en 1734. Il fut fait brigadier après cette bataille où il fut blessé (1), la nomination est du 1<sup>er</sup> août 1734. A la bataille de Guastalla sa brigade fut fort malmenée (2). Il fut fait Chevalier de Saint-Louis la même année.

Il commanda une brigade à la bataille de Guastalla, aux sièges de Reggio, de Reggiolo et de Gonzague en 1735 et rentra en France au mois d'août 1736.

Nommé Maréchal de camp le 1<sup>er</sup> janvier 1740 (3) il fut employé à l'armée du Bas-Rhin, sous le Maréchal de Maillebois en 1741 ; marcha avec la troisième division de cette armée en Westphalie et commanda pendant l'hiver à Kempen dans l'électorat de Cologne.

Au mois d'août 1742 il passa avec la quatrième division sur les frontières de la Bohême, se trouva à la bataille d'Ellenbogen, au secours de Brannaw, au ravitaillement d'Egra et à plusieurs autres actions. Il fit la campagne de Bavière en 1743 sous le Maréchal de Broglie. Rentré en France avec l'armée au mois de juillet 1743, il fut envoyé à Sedan, sous les ordres du Duc d'Harcourt, son beau-père, fit la campagne de Flandre en 1744, sous les ordres de S. M., servit aux sièges de Menin et d'Ypres, et après avoir fait cette campagne, étant au camp de Courtray, quitta le service à cause de sa mauvaise santé.

Voici une lettre qu'il reçut de la Princesse de Condé, veuve de Louis III, Prince de Condé :

« Ce 3 juillet 1741 (4),

« On doit, Monsieur, faire un avis de parents pour M<sup>r</sup> le Prince de Condé au sujet de l'association à sa tutelle, que je demande et que

(1) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 121, n<sup>o</sup> 13.

(2) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 121, n<sup>o</sup> 6.

(3) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 121, n<sup>o</sup> 8.

(4) Trésor d'Hautefort, liasse spéciale, n<sup>o</sup> 29.

« je crois ne pouvoir m'être refusée ; je vous serai très obligée de  
 « vouloir bien me donner votre suffrage et de m'être favorable, si  
 « ma demande vous paraît juste. C'est une grâce que j'espère de  
 « votre amitié pour moi, me faisant un sensible plaisir de vous donner  
 « dans toutes les occasions des marques de la mienne.

« Signé : L. F. DE BOURBON. »

Le Marquis d'Hautefort fut nommé ambassadeur en Autriche le 12 juin 1749. On parle encore à Vienne de sa magnificence, et c'est là que l'on a raconté au Comte Maxence de Damas qu'il était arrivé dans cette capitale avec douze voitures à six chevaux. Nous verrons plus loin qu'une de ses descendantes devint Impératrice d'Autriche.

Nommé Chevalier des ordres du Roi le 1<sup>er</sup> janvier 1751 (1), il fut reçu au retour de son ambassade le 1<sup>er</sup> janvier 1753.

Il mourut le 30 janvier 1777.

DURFORT :  
 écartelé au 1 et 4  
 d'argent, à la bande  
 d'azur, au 2 et 3 de  
 gueules, au lion  
 d'argent.

Marguerite de DURFORT-DURAS, première femme d'Emmanuel d'Hautefort, l'épousa par contrat du 11 septembre 1727. Elle était fille de Jean-Baptiste de Durfort, Duc de Duras, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de la Haute-Guyenne, et d'Angélique-Victoire de Bournonville.

Elle eut un fils : Jean-Louis-Emmanuel d'Hautefort, né le 17 septembre 1728 et mort en 1731. Elle mourut elle-même en 1737 et fut enterrée dans l'église de Champien (2). Son portrait est au château de Suzanne, mais l'inscription qui a été refaite est fautive. La famille de Durfort, originaire de Guyenne, est très ancienne et illustre ; elle a donné cinq maréchaux de France et ses alliances ont toujours été brillantes. Elle subsiste encore dans la branche Ducale de Lorge.

HARCOURT :  
 de gueules à 2 fasces  
 d'or.

Françoise d'HARCOURT, seconde femme d'Emmanuel, Marquis d'Hautefort, qu'elle épousa par contrat du 6 juillet 1738 (3), était

(1) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 121, n° 13.

(2) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 121, n° 1.

(3) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 121, n° 2.

filie aînée de François, Duc d'Harcourt, Pair et Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roi, et de Marie-Madeleine le Tellier, sa seconde femme.

Françoise-Claire d'Harcourt mourut à Vienne, pendant l'ambassade de son mari, le 17 mai 1751. Son portrait est au château d'Harcourt, en Normandie.

La maison d'Harcourt est très illustre ; elle est devenue Ducale et a donné trois Maréchaux de France. Elle subsiste encore.

Emmanuel d'Hautefort et Françoise d'Harcourt eurent 7 enfants :

1. Armand d'HAUTEFORT (Armand-Charles-Emmanuel), Comte, puis Marquis d'Hautefort, né le 26 janvier 1711, épousa Amélie de BAVIÈRE.

Il entra dans les mousquetaires gris, puis fut capitaine d'une compagnie du régiment de cavalerie de Lameth par brevet du 26 janvier 1759 (1). Il s'en démit et fut envoyé à la suite du régiment du commissaire général de cavalerie.

En 1761 il fut nommé Chevalier de Saint-Louis (2).

A son mariage il eut le brevet de Grand d'Espagne.

En 1764 il devint Mestre de camp lieutenant du régiment de Royal Etranger (3).

En 1764, il fut chargé en la dite qualité de conduire le dit régiment par ordre du Marquis de Castries, Lieutenant général. En 1759, il avait quitté la compagnie de mousquetaires, commandée par le Marquis de Jumilhac. En 1770, il quitta le régiment de Royal Etranger pour être employé ailleurs comme Mestre de camp. Le trésor d'Hautefort possède une liasse de papiers sur le régiment de Royal Etranger (4). En 1764 ce régiment était en garnison à Lille et vint ensuite à Niort.

Le Marquis Armand d'Hautefort eut une conduite déplorable ; il avait fait un procès à son père et donna dans tous les excès. Son frère, pour sauver Hautefort, le lui acheta en 1793 (5). — Il aliéna presque toutes ses terres, finit par se ruiner complètement, puisqu'on prétend qu'il mourut à l'hôpital.

(1) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 153, n° 2.

(2) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 153, n° 7.

(3) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 153, n° 6.

(4) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 158.

(5) Trésor d'Hautefort, liasse 91, n° 1.

Il y a pourtant un billet de part de sa mort ainsi conçu : (1) Messieurs Amédée et Alphonse d'Hautefort ont l'honneur de vous faire part de la perte qu'ils viennent de faire de Mr Armand-Charles-Ernest d'Hautefort, leur oncle, décédé à Chaillot, le 6 frimaire (27 novembre 1805).

Il avait divorcé et contracté un mariage civil le 22 thermidor an V avec Anne Michelle Huet, dont il eut un fils qui, selon la loi, eut le droit de porter le nom et le titre de son père. Mais il eut en outre plusieurs bâtards.

BAVIÈRE :  
fuselé en bandes  
d'argent et d'azur.

Amélie de BAVIÈRE (Marie-Amélie-Caroline-Josèphe-Françoise-Xavière), Comtesse de Hohenfels, dame de Villacerf, près de Troyes en Champagne, grande d'Espagne de première classe, née le 2 décembre 1744, épousa Armand d'Hautefort par contrat du 3 février 1761 (2). Elle était fille unique de Maximilien-Ernest-François-Joseph, Comte de Bavière, Marquis de Villacerf, grand d'Espagne de première classe, Lieutenant général des armées du Roi, Ambassadeur extraordinaire de la Cour de France près de l'Empereur Charles VII, Chevalier de l'ordre de Saint-Georges de Bavière, tué à la bataille de Lawfeld le 2 juillet 1747, et de Marie-Josèphe, Comtesse de Hohenfels-Bavière. C'était une branche bâtarde de Bavière. — La Comtesse d'Hautefort était une femme bonne et vertueuse qui eut bien à souffrir. Du vivant même de son beau-père elle fut obligée de se séparer de biens d'avec son mari. Lorsque celui-ci la quitta et divorça pendant la révolution, elle se fit appeler madame de Bavière et resta très unie à la famille d'Hautefort. Elle n'est morte qu'en 1820, laissant plusieurs souvenirs à son neveu le Comte Alphonse d'Hautefort.

2. Frédéric d'HAUTEFORT, dont l'article suit.

3. Camille d'HAUTEFORT (Camille-Françoise-Gabrielle), dite Mademoiselle d'Hautefort, née le 6 avril 1739. D'une santé délicate, elle passa presque toute sa vie au couvent de Chaillot, sans être religieuse et sans se marier. Ses sœurs et elle furent élevées dans ce couvent. Presque toutes étaient belles, mais celle-ci l'était tellement que les pensionnaires de ce même couvent priaient mademoiselle d'Hautefort de s'arrêter dans la cour pour qu'elles puissent la regarder à leur aise.

Mademoiselle d'Hautefort était d'un mérite supérieur.

Elle mourut le 29 prairial an IV, 12 juin 1796.

4. Gabrielle d'HAUTEFORT (Adélaïde-Gabrielle), dite Mademoiselle de Juillac, née en 1742, épousa Louis-Antoine-Sophie du PLESSIS RICHELIEU, Duc de Fronsac, fils de Louis-François-Armand, Duc de Richelieu, Maréchal de

RICHELIEU :  
d'argent à 3 che-  
vrons de gueules.

(1) Bibliothèque royale, fonds Périgord, tome 145.

(2) Trésor d'Hautefort, fonds Ch., liasse 153, n° 1.

France, et d'Elisabeth-Sophie de Lorraine. Elle mourut le 4 février 1767, ne laissant qu'un fils, Armand, Duc de Richelieu, Ministre du Roi Louis XVIII, mort dernier de son nom en 1822.

Le Duc de Richelieu se remaria avec M<sup>lle</sup> de Galiffet, sœur utérine de Gabrielle de Sarsfield, Baronne de Damas, et en eut deux filles, la Marquise de Montcalm, morte sans enfant, et la Comtesse de Jumilhac, dont les enfants héritèrent du titre de Duc de Richelieu.

La famille de Vignerot, substituée à celle plus ancienne du Plessis Richelieu, n'est devenue illustre que depuis le célèbre Cardinal.

5. Adélaïde d'HAUTEFORT (Adélaïde-Julie), dite Mademoiselle de Montignac, née le 12 octobre 1743, était aussi extrêmement belle.

Elle épousa le 14 avril 1765 Louis, Comte de Mailly Rubempré, Marquis de Nesle, premier Ecuyer de madame la Dauphine et Maréchal de camp, décédé le 4 avril 1810.

MAILLY :  
d'or à 3 maillets de  
guenles.

La Marquise de Mailly est morte le 4 mai 1783, ne laissant qu'une fille. (Elle avait eu aussi un fils, Pierre-Louis-Sophie, né le 4 mars 1768 et mort le 4 décembre 1770, et une fille née en 1775 et morte en 1777.)

Anne-Adélaïde-Julie de Mailly épousa le 30 juin 1788 Louis-Marie, Prince d'Arenberg et mourut à 24 ans, le 24 décembre 1789, laissant : (1)

Amélie-Louise-Julie d'Arenberg, née le 10 avril 1789, mariée au Prince Pie de Bavière.

Leur fils, Maximilien, Duc en Bavière, est le père de plusieurs fils et de l'Impératrice d'Autriche, de la Reine de Naples, de la Duchesse d'Alençon, etc.

La Maison de Mailly, très illustre, est de Picardie. La branche aînée s'éteignit dans la personne de la Princesse d'Arenberg ; la branche cadette subsiste.

6. Angélique d'HAUTEFORT (Angélique-Rosalie), dite Mademoiselle de Champien, née le 12 août 1745, mariée en 1767 à Jacques-Gabriel CHAPT, Comte, puis Marquis de Rastignac, Enseigne des gendarmes Dauphin, Chevalier de Saint-Louis, nommé depuis Mestre de camp, Commandant du régiment de Champagne.

RASTIGNAC :  
d'azur au lion d'ar-  
gent lampassé, armé,  
couronné d'or.

Ils eurent plusieurs enfants : Pierre, Armand, Charles, Hippolyte et Aglaé de Rastignac. Cette dernière n'eut pas d'enfant du Marquis de Montaignac ; Hippolyte mourut jeune, Armand ne s'est jamais marié, Charles, qui vécut le dernier, né en 1775 et mort en 1859, sans enfant de Léontine de Nicolay.  
— Pierre, Marquis de Rastignac, tuteur de sa nièce Charlotte d'Hautefort,

(1) Etat civil de la ville de Paris.

épousa Françoise de la Rochefoucauld Doudeauville, dont il eut une fille unique, Zénaïde, mariée au Duc de la Rochefoucauld et dernière de son nom. Ses enfants vendirent le château de Rastignac, qui avait été rebâti par le Marquis Pierre, sur le modèle d'une maison à l'italienne.

Angélique d'Hautefort était morte avant 1796.

7. Agathe d'HAUTEFORT (Agathe-Félicité), Chanoinesse de Bavière, dite Comtesse d'Hautefort, née le 12 octobre 1746, passa une grande partie de sa vie au couvent de Chaillot avec sa sœur aînée.

Elle mourut le 16 août 1788.

28. XIX. FRÉDÉRIC D'HAUTEFORT (Abraham-Frédéric), Vicomte d'Hautefort, né le 16 avril 1748, marié à Marie d'HAUTEFORT DE VAUDRE, a été reçu Chevalier de Malte de minorité. Il est entré dans les mousquetaires gris le 16 avril 1764, fait capitaine-commandant au régiment de dragons Belzunce le 25 novembre 1766, ensuite capitaine dans le régiment de Royal Etranger, cavalerie, le 24 mars 1769, sous le commandement de son frère. Il fut fait colonel d'infanterie le 4 mai 1771, colonel en second du régiment de Flandre le 18 mai 1772 et quitta l'ordre de Malte en avril 1773. En 1782, étant Mestre de camp commandant le régiment de Hainaut, il fut fait Chevalier de Saint-Louis, et Maréchal de camp le 28 mars 1788.

Voyant les dilapidations de son frère aîné il lui racheta Hautefort en 1793 (1). Il lui céda en échange les terres de Neuvy et la Celle-sur-Loire qui venaient de la famille d'Harcourt; cet échange lui fut très onéreux.

Il fut guillotiné avec sa femme le 7 juillet 1794.

HAUTEFORT :  
d'or, à 3 forces de  
sablé, en pal, 2 et 1.

Marie d'HAUTEFORT DE VAUDRE épousa Frédéric d'Hautefort par contrat signé par le Roi et la famille royale le 18 avril 1773. Elle était fille de Jean-Louis d'Hautefort, Comte de Vaudre, Marquis de Bruzac et de Bouteville, Baron de Marquessac, et d'Anne-Marie de la Baume-Forsac.

On dit à Champien qu'en 1794 la Vicomtesse d'Hautefort voulut absolument aller à Paris, ce qui était imprudent. En effet, elle fut

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 91, n° 1.

emprisonnée ainsi que son mari. Son beau-frère le Marquis le fut-il auparavant ou en même temps, on l'ignore. Ils furent condamnés par le tribunal révolutionnaire tous les trois le 7 juillet 1794. La présence d'esprit de la Vicomtesse sauva le Marquis. Lors de l'appel des condamnés elle s'aperçut que son beau-frère se cachait; alors elle se leva et dit très haut : « On s'est trompé en appelant trois d'Hautefort, parce que je suis aussi d'Hautefort en mon nom, mais nous ne sommes que deux. » On la crut et elle marcha à la mort avec son mari.

Il n'y a que deux lettres d'elle à son fils Alphonse, encore enfant.

Son portrait était à Champien : c'est le Vicomte Paul de Damas qui le possède; un autre plus petit et celui de son mari, de même grandeur, appartiennent à M<sup>lle</sup> de Blacas.

Frédéric d'Hautefort et Marie d'Hautefort eurent 3 enfants :

1. Amédée d'HAUTEFORT, dont l'article suit.
2. Alphonse d'HAUTEFORT, né en 1778, fut toujours un peu original, mais la révolution et la fin tragique de ses parents augmentèrent la faiblesse de sa tête. — Il a raconté lui-même qu'après la mort de ses parents les domestiques eurent soin de lui, de son frère et de sa sœur jusqu'à ce que les d'Aubusson, ses cousins, aient su leur sort; alors ces derniers les prirent chez eux.

Tant que son frère vécut, Alphonse mena à peu près la vie de tout le monde, mais ensuite il s'enferma dans son château de Champien où il vécut tout seul. On écrirait un volume sur son genre de vie singulier.

Il mourut à Champien le 17 juillet 1877, âgé de 99 ans, sans avoir fait de testament. Il avait toujours eu une certaine affection pour son unique nièce la Baronne de Damas, et tout en ne voulant pas voir ses enfants il les considérait comme ses héritiers. En effet cet héritage fut partagé en cinq et force fut bien de vendre le château de Champien. Une grande partie du mobilier fut conservée par les héritiers.

Un petit portrait d'Alphonse à l'aquarelle est à la Roussière.

3. Anélie d'HAUTEFORT, morte à 18 ans au couvent de Chaillot.

29. XX. AMÉDÉE D'HAUTEFORT (Louis-Frédéric-Emmanuel), Comte d'Hautefort, né le 20 janvier 1776, perdit ses parents lorsqu'il n'avait encore que 18 ans. Il se maria en 1797, devint veuf deux ans après et mourut à Paris le 17 avril 1807. Il fut enterré à Champien.

Il y avait à Hautefort un grand portrait de lui à l'huile, fait par son frère et maintenant transporté à Anlezy. Il existe aussi quelques miniatures : la meilleure appartient à M<sup>lle</sup> de Blacas ; le Comte Pierre de Damas et la Comtesse Maxence de Vibraye en ont deux autres.

CHOISEUL :  
d'azur, à la croix  
d'or, cantonnée de  
18 billettes de même,  
5 dans les cantons du  
chef, 4 dans ceux de  
la pointe.

Alix de CHOISEUL (Alix-Julie), épousa en 1797 Amédée d'Hautefort ; elle était née en 1777 et était fille de Renaud-César de Choiseul, Duc de Praslin, et de Guyonne-Marguerite-Philippine de Durfort Lorge, appelée M<sup>lle</sup> de Quintin, héritière du Duché de Lorge.

La Comtesse d'Hautefort eut d'abord un petit garçon qui ne vécut que quelques jours, puis une fille le 2 juillet 1799. La sage-femme commit des imprudences qui causèrent la mort de la jeune femme dans la journée même.

Alix de Choiseul, sixième enfant du Duc et de la Duchesse de Praslin, était jolie, grande, blonde, très intelligente et capable, mais d'un caractère très timide. Un jour, il avait fallu qu'elle allât dans le monde seule avec son mari ; quand elle revint, la Baronne de Choiseul lui demanda si elle avait été bien intimidée. M<sup>r</sup> d'Hautefort répondit aussitôt que quand on portait le nom d'Hautefort on ne devait être embarrassé nulle part. Pour cela, répondit aigrement la Baronne, le nom de Choiseul suffit.

Alix de Choiseul avait trois frères et une sœur. Le Duc de Praslin, marié à M<sup>lle</sup> O'Brien, a laissé une nombreuse descendance. Le Comte Hippolyte, marié à M<sup>lle</sup> de Choiseul Traves, a laissé un fils, Albéric, mort sans enfant, et une fille, la Duchesse de Périgord, dont postérité. Le Comte René de Choiseul, marié en premières noces à M<sup>lle</sup> de Sainte-Suzanne et en secondes noces à M<sup>lle</sup> de Rougé, n'a plus comme descendance que M<sup>lles</sup> de Polignac, mariées à MM. d'Argentré et de Bagneux, petites-filles du second mariage. La Comtesse de Grollier a laissé plusieurs enfants. Elle est morte à 90 ans en 1865.

Il existe plusieurs portraits en miniature de la Comtesse d'Hautefort.

La maison de Choiseul, originaire de Champagne, est assez connue, son illustration a été encore relevée par une alliance directe avec la maison royale, Renaud de Choiseul ayant épousé Alix de Dreux,

petite-fille de Robert de Dreux, fils de Louis VI. Cette maison devenue ducal a donné des maréchaux de France et beaucoup de généraux illustres. — Alix de Choiseul était fille d'un Ambassadeur à Naples, et par les Durfort, dont était sa mère, et une alliance de cette maison avec les Turenne elle avait l'honneur de descendre de Saint Louis.

30. XXI. CHARLOTTE D'HAUTEFORT (Sigismonde-Charlotte-Laure), née à Courbevoie le 2 juillet 1799, perdit sa mère le même jour. Elle fut d'abord élevée à Courbevoie par sa grand-mère la Duchesse de Praslin, puis, quand celle-ci mourut en 1805, par sa tante la Comtesse de Grollier qui la garda chez elle, à Montgoger, en Touraine, avec ses propres enfants, jusqu'au mariage de Charlotte avec le Baron de DAMAS, en 1818. La Baronne de Damas fut une admirable épouse et mère de famille ; comme elle était obligée par les diverses positions qu'occupait son mari de vivre à la Cour, sa simplicité en souffrait, mais elle était toujours à la hauteur de ses devoirs. Lorsqu'en 1830 le Baron de Damas suivit le Roi en exil, sa femme, pleine de douleur de cette séparation, emmena ses neuf enfants à Hautefort, les éleva et dirigea tout jusqu'au retour du Baron en 1833. Le dixième enfant vint alors au monde à Hautefort. Le Baron et la Baronne de Damas firent d'Hautefort leur séjour habituel, répandant autour d'eux un bien immense. La Baronne de Damas mourut à Paris le 10 septembre 1847.

MAXENCE DE DAMAS (Ange-Hyacinthe-Maxence), Baron de Damas, épousa Charlotte d'Hautefort le 9 juin 1818. Il était fils de Charles, Baron de Damas, tué dans la malheureuse expédition de Quiberon, en 1795, et de Gabrielle de Sarsfield. Maxence de Damas naquit à Paris le 30 septembre 1785 ; il émigra avec ses parents en 1791, fut d'abord mis au collège des Pères Jésuites à Liège, puis emmené par sa mère à Altona et envoyé en Russie en 1795. Là il fut admis à l'école des cadets de l'artillerie. A l'âge de quinze ans il fut nommé sous-lieutenant dans un régiment de génie, mais presque aussitôt l'Empereur Paul le transféra dans le second régiment de sa garde, appelé Sémenowski, et dont le Grand-duc Alexandre était colonel. Le Baron de Damas a passé par tous les grades et fait presque toutes

DAMAS :  
écartelé, au 1 et 4  
d'or à la croix ancrée  
de gueules, au 2 et 3  
d'argent, à la hie de  
sable en bande ac-  
compagnée de 6 roses  
de gueules en orle.

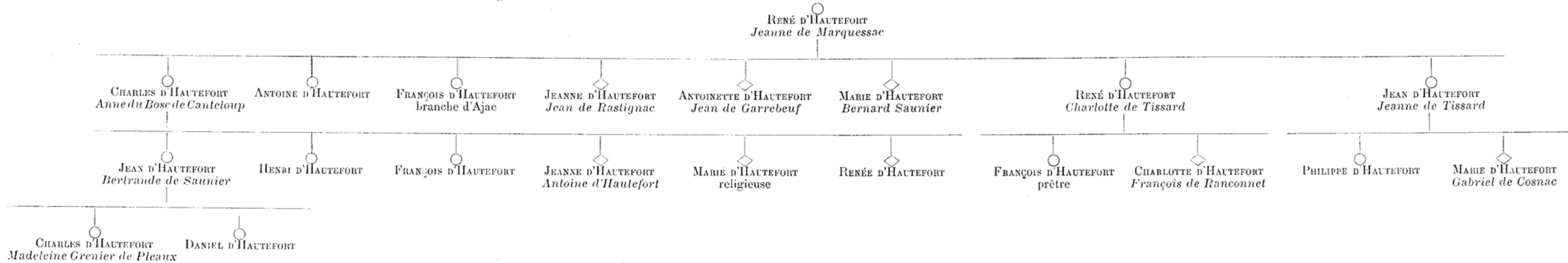
les campagnes auxquelles a pris part le corps où il servait. Il fut blessé à la bataille de la Moskowa en 1812 et bientôt après nommé au commandement des grenadiers d'Astracan et en même temps de la brigade formée par ce régiment et celui des grenadiers de Fanagorie. Il commandait ces deux régiments lorsqu'il fut nommé général major (maréchal de camp) pendant la campagne de 1813. Quand en 1814 Louis XVIII eut été reconnu, il passa au service de France avec son grade. Pendant les Cent Jours, le Baron de Damas, qui avait été attaché à M<sup>r</sup> le Duc d'Angoulême dans la double qualité de gentilhomme d'honneur et d'aide de camp, remplit, en suivant ce Prince dans le Midi, les fonctions de sous-chef d'état-major, puis de chef d'état-major. Il fut nommé Lieutenant général le 10 avril 1815. Au mois d'octobre de la même année il fut chargé du commandement de la 8<sup>e</sup> division militaire à Marseille. Lors de la révolution de Sardaigne, en 1820, Louis XVIII ordonna au Baron de Damas de se rendre auprès du Roi Victor-Emmanuel. Il a commandé à Marseille jusqu'au commencement de 1823, époque à laquelle il marcha à la tête de la 9<sup>e</sup> division de l'armée d'Espagne. Il fut chargé du blocus de Figuières et du commandement dans la partie de la Catalogne, dont Girone est le chef-lieu. Au mois de septembre, une colonne Espagnole, plus forte que toutes les troupes dont le Baron de Damas pouvait disposer, sortit de Barcelone et marcha sur Figuières. Mais après avoir combattu les 15 et 16 à Llers et Llado, le Baron de Damas fut assez heureux pour faire prisonnière toute la colonne ennemie. Figuières se rendit bientôt après. De retour en France il fut dès le mois d'octobre nommé dans le ministère Villèle Ministre Secrétaire d'Etat de la guerre, puis au mois d'avril 1824 chargé en la même qualité du département des affaires étrangères. Il avait été élevé à la Pairie à la suite de la campagne de 1823. Lorsque le ministère Villèle tomba en janvier 1828, le Baron de Damas, nommé Ministre d'Etat, crut pouvoir renoncer à la vie publique, mais dès le mois d'avril suivant la confiance du Roi Charles X l'appela au poste bien plus important de Gouverneur de Monseigneur le Duc de Bordeaux. Il s'acquitta de cette tâche avec talent et dévouement. Il suivit son Prince en exil, en Angleterre et en Autriche ; il se décida à se retirer à la fin de 1833.

Il avait été décoré successivement des ordres de Russie, de Sainte-Anne de 3<sup>e</sup> et de 2<sup>e</sup> classe, de Saint-Wladimir de 3<sup>e</sup> classe, de Saint-Georges de 3<sup>e</sup> classe, du grand cordon de Saint-Alexandre Newsky ; de Sardaigne, de la grand-croix de Saint-Maurice et de Saint-Lazare ; de Wurtemberg, de la grand-croix de l'ordre de ce royaume ; d'Espagne, des grands-croix de Saint-Ferdinand et de Charles III ; de Portugal, de la grand-croix de l'ordre de Saint-Jacques de l'épée ; de Toscane, de Saint-Joseph ; des Deux-Siciles, de la grand-croix de l'ordre de Constantinien ; de Malte, bailli ; de Hongrie, de la grand-croix de Saint-Étienne. En France, le Baron de Damas était grand-croix de Saint-Louis et grand officier de la Légion d'Honneur. Il reçut aussi de l'Empereur de Russie une épée en or ornée de diamants avec l'inscription : « Pour la valeur ».

Le Baron de Damas, ayant été en 1837 revoir en Autriche son ancien élève et son Roi, y tomba malade et ne se remit jamais complètement jusqu'à sa mort arrivée le 6 mai 1862. Il mourut, comme il avait vécu, en grand chrétien. Selon ses désirs son corps fut porté à Anlezy, en Nivernais, et son cœur à Hautefort auprès du corps de la Baronne.

Le château d'Hautefort devint la propriété du Comte Maxence de Damas, quatrième fils du Baron ; il y habita jusqu'à sa mort arrivée le 14 avril 1887. Sa veuve vendit Hautefort en 1890 ; l'année suivante la famille fit enlever de la chapelle du château les corps et les ossements très nombreux qui s'y trouvaient et les plaça dans la chapelle de l'hospice.

La maison de Damas est sortie, selon toutes probabilités, d'un cadet des Sires de Beaujeu, Seigneur de Cousan, en Forez ; elle s'est répandue ensuite en Bourgogne et en Nivernais par de nombreuses branches.



## CHAPITRE V

### BRANCHES CADETTES

#### BRANCHE DE MARQUESSAC

24. RENÉ D'HAUTEFORT, Chevalier, Seigneur de la Motte, puis de Marquessac, de Bruzac, d'Ajax, de Sainte-Orse, Capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, était second fils de François, Marquis d'Hautefort, et de Louise des Cars. Il épousa Jeanne DE MARQUESSAC.

Il est mentionné dans un grand nombre d'actes à Hautefort (1).

De concert avec son frère il fit construire le pont de Montignac, en 1637.

Il fit son testament au château de Marquessac le 4 août 1646, ordonna sa sépulture dans l'église de Saint-Pantaly, auprès du tombeau de sa femme. Il fit un codicille le 23 juillet 1653 et ne vivait plus le 14 février 1654.

Il est beaucoup question dans la correspondance de famille de René d'Hautefort, que l'on appelait Monsieur de la Motte. On se plaignait de l'influence qu'il avait sur son père, influence qu'il exerçait d'une manière souvent nuisible pour son neveu Jacques François. — Il eut procès avec ses neveux au sujet de la succession de son père.

---

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 41, nos 1 à 7.

MARQUESSAC :  
d'azur à trois besants  
d'argent.

JEANNE DE MARQUESSAC, femme de René d'Hautefort, qu'elle avait épousé le 12 juillet 1618, était fille de Raymond, Seigneur de Marquessac et de Saint-Pantaly, et de Gabrielle d'Abzac de la Douze. Elle était nièce et héritière de Jean de Marquessac, Seigneur de Bruzac.

Elle était veuve en premières noces de Henri de Saint-Astier, Chevalier, Seigneur des Bories, et en secondes noces de Louis-François de Lostanges, Vicomte de Beduer. — Elle eut des enfants de ses trois mariages.

Le bienheureux Alain de Solminhac, abbé de Chancelade, était cousin germain de Jeanne de Marquessac par sa mère Marguerite de Marquessac. Il y a sa signature au trésor d'Hautefort (1).

Jeanne fit son testament le 16 août 1636 et un codicille le 2 décembre 1643.

La famille de Marquessac est ancienne; elle vivait d'abord dans le Sarladais où le château de Marquessac se voit encore. On ne sait pourquoi Amanieu de Marquessac vendit son château, en 1533, à Raymond de Prohet, lieutenant du sénéchal de Sarlat. — Poncet de Marquessac avait acheté en 1497, d'Alain d'Albret et de son fils Jean, Roi de Navarre, les paroisses de Saint-Pantaly d'Ans, Saint-Pardoux, Brouchaux et Sainte-Eulalie, dont il forma une juridiction du nom de Marquessac.

Jean de Marquessac, Seigneur et Baron de Bruzac, par sa femme Marguerite Flanienc de Bruzac, acquit en 1604 la châtellenie d'Ans, qui avait appartenu aux Vicomtes de Limoges et relevait de l'évêque d'Angoulême; cette châtellenie lui fut vendue par la Duchesse de Lorraine, sœur d'Henri IV. Jean de Marquessac eut, au sujet de l'hommage d'Ans, un procès qui fut interrompu, puis repris par Charles d'Hautefort Marquessac, son petit-neveu, et ne se termina qu'en 1675.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 41, n° 9 bis.

La famille de Marquessac subsiste encore en deux branches. —  
Le second château, à moitié démoli, est sur les bords de l'Auvézère.

René d'Hautefort et Jeanne de Marquessac eurent huit enfants :

1. Charles d'HAUTEFORT, dont l'article suit.
2. Antoine d'HAUTEFORT, mort avant 1654.
3. François d'HAUTEFORT, auteur du rameau d'Ajax, rapporté plus loin.
4. François René d'HAUTEFORT, Seigneur de Bruzac, Lieutenant des gardes du corps du Roi, mort subitement au mois d'avril 1681.

Il avait épousé Charlotte Jeanne de TISSARD, fille de Daniel de Tissard, Seigneur de Claye, de Biche, etc., et de Judith Hardy. C'est une famille du Dunois.

TISSARD :  
de gueules à 3 fasces  
d'or, la première  
chargée d'une bure  
de sanglier de sable,  
ses défenses d'argent.

Ils eurent :

A. François d'HAUTEFORT, ecclésiastique. Il fut ordonné diacre par le bienheureux Alain de Solminhac, évêque de Cahors ; l'acte en existe à Hautefort.

B. Charlotte Antoinette d'HAUTEFORT, née à Paris chez la Duchesse de Schomberg, rue des Fontaines, paroisse Saint-Nicolas des Champs, le 7 juillet 1674, d'après son extrait de baptême. Son parrain fut Louis de Tissard, sa marraine Judith de Tissard.

Elle épousa François de RANCONNET, Chevalier, Marquis d'Escoire. — En 1709 elle était veuve et tutrice de Madeleine de Ranconnet, sa fille, et plaidait contre Antoine René de Ranconnet, Comte de Noyan.

RANCONNET :  
de gueules à la fasce  
d'or au taureau pas-  
sant d'or en chef.

La Marquise d'Escoire donna des quittances de legs sur la succession de la Duchesse de Schomberg en 1701 : elles sont signées : d'Hautefort Escoire.

La Marquise d'Escoire est morte à Paris le 23 octobre 1749, âgée de 80 ans, et sa fille est morte en 1735, femme du Marquis d'Ambrugeac, dont deux fils vivants en 1749, l'aîné, capitaine réformé, le second, ecclésiastique.

5. Jean-Louis d'HAUTEFORT DE BRUZAC, brigadier de cavalerie des armées du Roi, servit avec beaucoup de distinction dans la guerre qui fut terminée par le traité des Pyrénées ; en 1663 il eut ordre de lever une compagnie de cent cheveu-légers avec laquelle il s'embarqua sur la flotte destinée pour l'expédition d'Afrique, contribua à la prise de Gigeri et se distingua dans une charge contre les Turcs, auxquels il tua vingt-cinq ou trente cavaliers, obligeant les autres à se jeter dans les rochers.

Il fut créé deuxième enseigne des gardes du corps en 1667 ; il concourut cette année aux sièges de Tournay, de Douai et de Lille, et la suivante, à la conquête de la Franche-Comté.

En 1672, il servit au passage du Rhin et l'année suivante il donna de grandes preuves de sa valeur au siège de Maestricht, se trouva en 1674 aux sièges de Besançon et de Dôle et se distingua particulièrement à la prise de Faucogney et au combat de Sénef.

En 1677, il fut nommé lieutenant des gardes du corps, se trouva cette année au combat de Kokesberg.

Il fut créé brigadier de cavalerie en 1678 et pendant cette campagne concourut aux sièges et à la réduction de Gand et d'Ypres.

Il mourut en 1680.

Il avait épousé Jeanne Charlotte de TISSARD, sœur de la femme de son frère. Il en eut :

A. Philippe d'HAUTEFORT, né le 30 octobre 1678, dont on ignore la destinée.

B. Marie d'HAUTEFORT donna en 1698 une signature pour une quittance des legs de la Duchesse de Schomberg. Elle épousa le 27 juin 1700 Gabriel DE COSNAC, Chevalier, Seigneur de la Marque. Son portrait est au château de Cosnac.

6. Jeanne d'HAUTEFORT, mariée le 14 février 1643 avec Jean CHAPT DE RASTIGNAC, Marquis de Laxion.

Elle fit son testament en 1697 et mourut en 1702.

Son mari avait emprunté mille livres au Marquis d'Hautefort ; elle fut condamnée à les rendre en 1668 (1).

7. Antoinette d'HAUTEFORT, dite Mademoiselle de Marquessac, mariée le 14 février 1644 avec Jean de GARREBOEUF, Seigneur de Masvaleix, la Valouze, Saint-Germain, etc., lequel demeurant en son château de Masvaleix, dans la paroisse de Chalais, élection de Périgueux, fit preuve de sa noblesse devant M<sup>r</sup> Pellot, Intendant de Guyenne en 1667.

8. Marie d'HAUTEFORT, seconde femme, par contrat du 4 novembre 1647, de Bernard SAUNIER DE LA BORIE, Seigneur de la Borie, de Champagnac et de Saint-Pancrace. Il était veuf de Jeanne de la Marthonie et fils de Sicaire Saunier et d'Adrienne de la Porte.

Marie d'Hautefort n'eut pas d'enfant. Elle vivait encore en 1693.

COSNAC :  
d'argent, semé d'étoiles de sable, au lion du même, couronné, armé et lampassé de gueules.

RASTIGNAC :  
d'azur, au lion d'argent, couronné, armé et lampassé d'or.

GARREBOEUF :  
d'argent, à un bœuf passant de gueules et un chef d'azur chargé d'un croissant d'argent entre deux étoiles d'or.

SAUNIER :  
d'azur, à un chardon d'or et 2 chardonnets affrontés de même et posés sur les feuilles.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 41, n° 10.

25. CHARLES D'HAUTEFORT, Chevalier, Seigneur de Marquessac, de Bruzac, d'Ajac, en partie, et de Sainte-Orse, épousa par contrat passé à Bordeaux le 11 octobre 1633, Anne du Bosc, fille de Melelior du Bosc, Seigneur de Canteloup, Baron de Villefranche, de Saint-Symphorien et de Cassain, et de Jeanné de Chanlot, d'après le Chevalier de Courcelles, de Chantal, d'après le Comte de Marquessac. Cette famille du Bosc de Canteloup descend d'un neveu du Pape Clément V (Bertrand de Goth) et a donné un Cardinal et deux Archevêques de Bordeaux.

du Bosc :  
d'or, à 3 fasces de  
gueules, parti d'azur  
à 1 loup d'or.

La Duchesse de Schomberg fit un legs en faveur de Charles d'Hautefort, son cousin germain, qui en donna plusieurs quittances.

Il fit son testament le 1<sup>er</sup> mai 1688. Il y a au trésor d'Hautefort des papiers concernant sa succession (1).

Charles d'Hautefort et Anne du Bosc eurent six enfants :

1. Jean-Louis d'HAUTEFORT, dont l'article suit.
2. Henri d'HAUTEFORT, Comte de Bruzac, Lieutenant général des armées du Roi (2), grand-croix de l'ordre royal et militaire de St-Louis, Gouverneur des villes d'Obernheim, Rosen et Kaisersberg, en Alsace.

Il entra aux Mousquetaires en 1677. Il se distingua à l'assaut de Valenciennes, au siège et à la prise de Gand et d'Ypres, en 1678.

Il leva une compagnie dans le régiment de Dugas, par commission du 20 octobre 1683, et servit à l'armée de Flandre qui couvrit le siège de Luxembourg en 1684. Sa compagnie ayant été réformée par ordre du 26 septembre de la même année, il en leva une nouvelle dans le régiment de cavalerie de Bissy, par lettres du 20 août 1688.

On le choisit pour être Capitaine de la compagnie de carabiniers de ce régiment à la formation de ces compagnies le 29 octobre 1690. Il marcha en cette qualité au siège de Mons et au combat de Leuze en 1691, au siège de Namur, au combat de Steinkerque et au bombardement de Charleroy en 1692, au siège de Huy, à la bataille de Nerwinde et au siège de Charleroy en 1693.

(1) Trésor d'Hautefort, liasse 41, n° 9.

(2) Dictionnaire historique des généraux français de Coureclles.

Il fut créé major de la compagnie de Courcelles à la formation du régiment royal des carabiniers, par brevet du 1<sup>er</sup> novembre de la même année. Etant passé avec cette brigade à l'armée de Catalogne, sous le Maréchal de Noailles, en 1694, il se distingua à la bataille du Ter, concourut aux sièges et à la prise de Palamos, de Girone, d'Ostalric, de Castelfollit et au secours d'Ostalric que les Espagnols voulaient reprendre. Employé dans la même armée en 1695, il marcha, sous le Maréchal de Noailles, au secours d'Ostalric et de Castelfollit dont on fit lever le siège.

Il servit sous le Duc de Vendôme, qui prit le commandement de cette armée au mois de juin, et marcha au secours de Palamos dont les Espagnols levèrent le siège.

Nommé Maréchal général des logis de la cavalerie de l'armée de Catalogne, sous le même Duc, par ordre du 17 avril 1696, il contribua à la défaite du corps de cavalerie que commandait le Prince de Darmstadt, près d'Ostalric, au mois de juin.

Il servit en cette même qualité au siège de Barcelone et à la défaite du général Velasco, à Saint-Félin, l'année suivante.

Il fut employé au camp de Coudun, près Compiègne, en 1698 et à l'armée de Flandre en 1701.

Il obtint le rang de Mestre de camp de cavalerie par commission du 4 mars 1702, fut créé deuxième aide major général des gardes du corps, par brevet du 14 du même mois, et eut rang d'enseigne par un autre brevet du même jour.

Il marcha la même année en Flandre et y contribua à la défaite des ennemis sous Nimègue. — Il combattit à Eckeren en 1703.

Créé brigadier par brevet du 6 février 1704, il fut employé par lettres du 1<sup>er</sup> avril à l'armée de Flandre, qui se tint sur la défensive.

On lui donna le gouvernement d'Obernheim, Rosheim et Kaisersberg, par provisions du 8 février 1705.

Il combattit à Ramillies en 1706.

Nommé premier aide major général des gardes du corps le 9 avril 1708, il obtint le rang de Lieutenant dans les mêmes gardes par brevet du 1<sup>er</sup> mai et se trouva la même année à la bataille d'Oudenarde.

Promu au grade de Maréchal de camp par brevet du 25 mars 1709, il fut employé en cette qualité à l'armée de Flandre en 1710 et 1712 et se trouva, cette dernière année, aux sièges de Douai et du Quesnoy.

On le créa Major général des gardes du corps par brevet du 15 juillet 1716.

Il fut fait Lieutenant général des armées du Roi par pouvoir du 1<sup>er</sup> octobre 1718 et grand-croix de Saint-Louis par expectative le 1<sup>er</sup> janvier 1720. Il eut la grand-croix de Saint-Louis à la mort de M<sup>r</sup> Desalleurs, par provisions du 20 avril 1725.

Il se démit de la majorité des gardes du corps le 16 avril 1729. Il quitta le service à cause de ses infirmités et mourut à Paris le 4 août 1751 âgé de 94 ans. Il avait fait son testament le 18 septembre 1744 en faveur de Jean-Louis d'Hautefort, Comte de Vaudre, son neveu, fils de sa sœur.

3. François-Louis d'HAUTEFORT, Comte de Marquessac, brigadier des armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis.

Il entra au service en qualité de sous-lieutenant au régiment d'Anjou infanterie, en 1680. Il fut nommé colonel du régiment de Périgueux, le 12 décembre 1693, puis colonel du régiment de Cambrésis le 12 février 1702, créé brigadier d'infanterie le 23 décembre 1702 et chargé le 13 décembre 1710 du commandement de Landrecies. Il fit les campagnes d'Allemagne en 1684, 1688, 1689, 1690, 1691, 1692, 1693; de Flandre en 1695, 1696, 1697; d'Allemagne en 1701; d'Italie en 1702, 1703, 1704, 1705, 1706 et 1707.

Il mourut sans être marié le 4 avril 1747.

Il passa les 23 dernières années de sa vie au petit séminaire de Périgueux, qu'il édifia par sa vertu et sa piété. La pierre qui recouvrait son tombeau est au musée de Périgueux (1).

4. Jeanne d'HAUTEFORT, mariée à Antoine d'HAUTEFORT DE VAUDRE.

5. Marie d'HAUTEFORT, religieuse au Buguc, près Limeuil.

6. Renée d'HAUTEFORT, sourde et muette d'après la généalogie manuscrite.

26. JEAN-LOUIS D'HAUTEFORT, Marquis de Bruzac, Comte de Marquessac, épousa, par contrat du 18 octobre 1699, Marie-Bertrande de SAUNIER, fille de Bertrand de Saunier, Seigneur de la Bardonnelle et de Burée, et de Marguerite de la Brousse de Verteillac (2).

Jean-Louis fit un arrangement avec sa belle-fille en 1722, après la mort de son fils. Il eut deux fils :

1. Charles d'HAUTEFORT, dont l'article suit.

2. Daniel d'HAUTEFORT, Marquis de Bruzac, capitaine de dragons, mort en 1732, sans avoir été marié.

SAUNIER:  
d'azur à un chardon  
d'or, tigé et feuillé  
de sinople, et 2 char-  
donnerets affrontés  
de même.

(1) Froidefond, armorial du Périgord.

(2) Le contrat est aux registres de la paroisse de Burée, archives de Périgueux.

GRENIER :  
de gueules au chef  
d'or.

27. CHARLES D'HAUTEFORT, Marquis de Marquessac, né le 17 octobre 1701, épousa Madeleine GRENIER DE PLEAUX le 30 avril 1735, fille de Louis Grenier, Chevalier, Seigneur Marquis de Pleaux, habitant la Borie, en Quercy.

Il fut reçu page du Roi en la grande écurie au mois de mars 1714. Il fut nommé Mestre de camp et exempt des gardes du corps du Roi, compagnie d'Harcourt.

Il mourut le 17 mars 1742, sans enfant. La branche d'Hautefort de Vaudre hérita de celle-ci. Pourtant Emmanuel, Marquis d'Hautefort eut quelque part à cet héritage.

## RAMEAU D'AJAC

### SORTI DE LA BRANCHE DE MARQUESSAC

ABZAC :  
d'argent à la bande  
et à la bordure d'azur  
chargées de dix bes-  
sants d'or.

25. FRANÇOIS D'HAUTEFORT, Marquis d'Ans, Chevalier, Seigneur d'Ans, d'Ajax, de Bauzens, du Change, etc., troisième fils de René d'Hautefort et de Jeanne de Marquessac, épousa par contrat du 23 mai 1661 Jeanne d'ABZAC DE LA DOUZE, fille de Bernard d'Abzac de la Douze, Chevalier, Baron de Montanceix, et de Sybille de Mérignac.

Jeanne d'Abzac fit son testament le 1<sup>er</sup> février 1701 et ne vivait plus le 13 mai 1702.

François fit son testament le 8 février 1708, un codicille le 9 mai 1715 et mourut dans son château d'Ajax, le 23 décembre 1718, âgé de 91 ans. Il eut cinq enfants :

1. Bernard d'HAUTEFORT, dont l'article suit.
2. Jean-Louis d'HAUTEFORT, Comte d'Hautefort Bauzens, lieutenant général des armées du Roi (1), gouverneur des ville et château de Saint-Malo et

(1) Dictionnaire historique des généraux français de Courcelles.

FRANÇOIS D'HAUTEFORT D'AJAC  
*Jeanne d'Abzac*

BERNARD D'HAUTEFORT  
*Marie de Montesquiou*

LOUIS D'HAUTEFORT  
*Madeleine d'Auneau*

MARIE D'HAUTEFORT  
*Jean du Chesne*

RENÉE D'HAUTEFORT  
*Jean de Sanzillon*

CHARLOTTE D'HAUTEFORT  
*Antoine de Montferrand*

FRANÇOIS D'HAUTEFORT  
*Marie Berbier du Metz*

MARIE-THÉRÈSE D'HAUTEFORT  
*Jacques d'Arlot de Frugie*

forts adjacents, premier écuyer de Monsieur le Comte de Toulouse, marié à Madelcine d'ANNEAU DE SAINT-GILLES.

Il entra au service comme lieutenant de la compagnie colonelle du régiment d'infanterie de Toulouse, à la formation de ce corps, le 21 février 1684. Il y obtint une compagnie par commission du 18 septembre 1689, combattit à Fleurus en 1690 et se trouva au siège de Mons en 1691.

Nommé capitaine de grenadiers au même régiment le 15 janvier 1692, il servit au siège et à la prise des ville et château de Namur, combattit à Steinkerque et se trouva au bombardement de Charleroy. Il servit au siège de Huy, combattit à Nerwinde et se trouva au siège et à la prise de Charleroy en 1693. Il fut de la marche de Vignamont au Pont d'Espierres, en 1694, et se trouva au bombardement de Bruxelles en 1695.

On lui donna par commission du 18 novembre 1695 un régiment d'infanterie de son nom que l'on forma par ordre du 23 décembre avec un bataillon du régiment d'infanterie Anjou.

En 1697 il commanda à l'armée de Flandre son régiment qui fut réformé par ordre du 23 décembre 1698 et fondu dans le régiment de la couronne.

Le Comte d'Hautefort fut employé au camp de Coudun, près Compiègne, en 1693, et à l'armée de Flandre en 1701 et 1702.

Nommé lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Toulouse, le 8 mai 1703, il le rejoignit à l'armée de Bavière et combattit à Munder, à Kingen et à Hochstedt. Employé à la même armée sous le Maréchal de Marchin en 1704, il combattit à la seconde bataille d'Hochstedt et obtint le grade de brigadier par brevet du 26 octobre. Il fut employé en cette qualité à l'armée du Rhin sous le Maréchal de Marchin en 1705 et sous le Maréchal de Villars en 1706 et 1707. Il contribua au secours donné au Fort-Louis ainsi qu'à la prise de Drusenheim, de Lauterbourg, d'Haguenau et de l'île du Marquisat en 1706.

Il se trouva à la prise des lignes de Stolhoffen et à toutes les expéditions du Maréchal de Villars en 1707. Il servit à l'armée du Rhin en 1708, 1709, 1710, 1711, 1712, 1713, sous les Maréchaux de Berwick et d'Harcourt, sous l'Electeur de Bavière et sous les Maréchaux de Besons et de Villars. Il se trouva, en 1715, aux sièges de Landau et de Fribourg et à la défaite du général Vanbonne. Ce fut sa dernière campagne.

Créé Maréchal de camp le 8 mars 1718, il se démit alors du régiment de Toulouse.

Il fut fait premier Ecuyer de Monsieur le Comte de Toulouse en 1727.

On le fit gouverneur des ville et château de Saint-Malo et forts adjacents, par provisions du 28 juillet de la même année.

Il fut créé lieutenant général par pouvoir du 20 février 1734.

Il mourut à Saint-Malo le 10 mars 1743.

Il avait épousé le 24 juillet 1727 Madeleine d'ANNEAU DE SAINT-GILLES, morte sans enfant le 4 février 1731. Elle était veuve de François de la Brousse de Verteillac, lieutenant général des armées du Roi.

DU CHESNE :  
de gueules à 3 pals  
d'or et un chef cousu  
d'azur chargé de 3  
besans d'argent.

3. Marie d'HAUTEFORT, mariée le 27 janvier 1693 à Jean-François du CHESNE, Comte de Montréal, Sr de Montaut, le Change et autres lieux, lieutenant général en la sénéchaussée de Périgord, conseiller du Roi, habitant à Périgueux, paroisse de Saint-Front, quartier du Coderc.

Marie d'Hautefort mourut à Paris le 4 février 1731 (1).

Leur fille se nommait Catherine, elle mourut sans alliance en 1752 et laissa Montréal à son cousin de Montferrand.

Il y a plusieurs papiers les concernant au trésor d'Hautefort (2).

La famille du Chesne, peu ancienne, s'est très bien alliée.

SANZILLON :  
d'azur, à 3 pigeons  
(sanzilles) d'argent,  
pattés de gueules.

4. Renée d'HAUTEFORT, mariée le 20 novembre 1696 à Jean de SANZILLON, Chevalier, Seigneur de Douillac, de la Rochette, de Chambouraud, etc., fils de défunts Jean de Sanzillon, Chevalier, et de Catherine Bariasson de Ramefort.

La famille de Sanzillon, connue en Périgord dès 1280, subsiste encore dans la branche aînée. La branche cadette à laquelle appartenait Jean a fini à sa fille unique, Marguerite, mariée à Louis de Taillefer, fils d'Henri de Taillefer et d'Antoinette du Chesne de Montréal. Le Chevalier de Courcelles donne la généalogie de Sanzillon.

FAUBOURNET :  
écartelé d'or et de  
gueules.

5. Jeanne-Charlotte d'HAUTEFORT, dite Mademoiselle de Bauzens, mariée par contrat du 15 avril 1693 à Antoine FAUBOURNET DE MONTFERRAND, onzième du nom, dit de Gontaut, Chevalier, Seigneur de Sainte-Orse, capitaine dans le régiment de Toulouse.

Elle était veuve en 1747 et mourut en 1754.

Leur fils Bernard-Louis, épousa Anne de Lagut (3). Il hérita en 1752 de sa

(1) Revue archéologique du Périgord.

(2) Trésor d'Hautefort, liasse 41, n° 12.

(3) Trésor d'Hautefort, liasse 41, n° 13.

cousine Catherine du Chesne de Montréal. Le château de Montréal est encore dans la famille de Montferrand. Cette famille est très ancienne. Le Chevalier de Courcelles donne des fragments de sa généalogie, ainsi que Saint-Allais.

26. **BERNARD D'HAUTEFORT**, dit Marquis d'Ajac, Chevalier, Seigneur d'Ajac, etc., capitaine de cavalerie, vivait encore en 1741.

Il avait épousé par contrat du 28 janvier 1700 Marie DE MONTESQUIOU DE MONTLUC, fille et héritière de Bernard de Montesquiou de Montluc, deuxième du nom, Chevalier, et de Françoise de Cordis.

La maison de Montesquiou prétend remonter à Clovis, Roi de France ; dans tous les cas elle est fort illustre.

La généalogie manuscrite donne à Bernard quatre enfants, mais ailleurs on n'en trouve que deux.

1. François d'HAUTEFORT, dont l'article suit.

2. Marie-Thérèse d'HAUTEFORT, qui, après la mort de son frère, devint héritière de tous les biens de sa branche, épousa le 6 mars 1741 Jacques d'ARLOT DE FRUGIE DE LA ROQUE, lieutenant général des armées du Roi, commandeur de l'ordre Royal et militaire de Saint-Louis, fils de Louis d'Arlot de Frugie de la Roque et de Françoise de Ladoire.

Jacques d'Arlot mourut à Périgueux le 15 février 1795.

Ils laissèrent un fils, aussi lieutenant général, grand cordon rouge, etc., qui vota en 1789 sous le nom de comte de la Roque et n'eut qu'une fille qui épousa le Comte Wlgrin de Taillefer et en eut Madame de Castarède.

Il y a au trésor d'Hautefort une procuration donnée par Jacques d'Arlot à Marie-Thérèse d'Hautefort, sa femme (1).

La famille d'Arlot est ancienne en Périgord ; plusieurs branches subsistent encore.

27. **FRANÇOIS-JOSEPH D'HAUTEFORT**, Marquis d'Ajac, Mestre de camp, lieutenant du régiment de Toulouse le 25 octobre 1734, mort à Paris le 15 novembre 1736, âgé de 26 ans.

Il avait épousé, par contrat du 13 février de la même année, 1736, Anne-Marie-Claude BERBIER DU METZ, fille de Gédéon Berbier du Metz, Comte de Rosnay, en Champagne, Seigneur de Rans, etc., Président

MONTESQUIOU :  
écartelé au 1 et 4  
d'or, à deux tourteaux  
de gueules, au 2 et  
3 d'azur, à 3 colom-  
bes d'argent 2 et 1  
et 1 croissant d'ar-  
gent en chef.

ARLOT :  
d'azur, à 3 étoiles  
d'argent posées en  
fascés, au croissant  
d'argent en chef et à  
la grappe de raisin  
d'argent, tigé et  
feuillé de sinople en  
pointe.

BERBIER :  
d'azur, à 3 colombes  
d'argent.

(1) Trésor d'Hautefort. liasse 41, n° 14.

en la Chambre des Comptes à Paris, et de Geneviève-Claude Ragain. Elle s'est remariée le 29 janvier 1744 à Henri-Gabriel de Berry, Seigneur d'Esserteaux, Mestre de camp de cavalerie. — On trouve des fragments de la généalogie des Berbier du Metz dans la Chesnaye des Bois.

### BRANCHE DE LESTRANGE

23. RENÉ D'HAUTEFORT, Chevalier, Seigneur du Teil, puis de Lestrangle, Vicomte de Cheylane, second fils de Gilbert d'Hautefort et de Louise de Bonneval, sa première femme, marié à Marie de LESTRANGE.

Il était gentillhomme de la chambre du Roi Henri III, en 1582.

Il fut depuis gouverneur du Puy en Velay et nommé par brevet du 21 août 1614 Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et Privé.

Il fit son testament le 16 novembre 1620, se démit du gouvernement du Puy le 27 décembre suivant en faveur de son fils aîné et ne vivait plus en 1622.

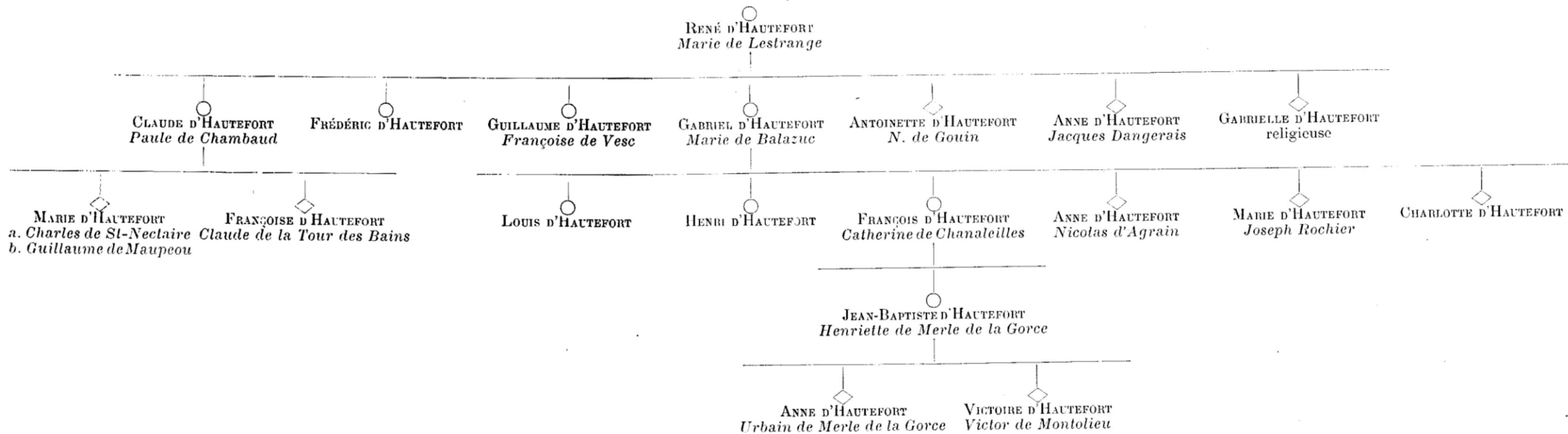
Il avait épousé, par contrat du 22 février 1579, Marie de LESTRANGE, dame et Vicomtesse de Lestrangle, de Cheylane, de Bologne et de Saint-Marsal, fille de Claude, Baron de Lestrangle, et de Catherine de Chabannes Curton.

Elle fit donation le 20 novembre 1624 à Claude, son fils aîné, de tout ce qu'elle s'était réservé dans son contrat de mariage, à l'exception de 20,000 livres qu'elle avait données par celui de son dit fils à Gabriel, son second fils, auquel elle fit autre donation de 5,000<sup>l</sup> le dernier jour de mars 1625.

La famille de Lestrangle, originaire du Limousin, est connue depuis 1350 et subsiste encore.

René d'Hautefort et Marie de Lestrangle eurent 7 enfants :

LESTRANGE :  
de gueules à 2 lions  
d'or adossés, et 1 lion  
léopardé d'argent en  
chef.



1. Claude d'HAUTEFORT, Chevalier, Vicomte de Lestrange, de Privas, Seigneur de Cheylane, de Bologne, etc., gouverneur du Puy en Velay.

Il épousa, par contrat du 20 mars 1620, Paule *alias* Marie de CHAMBAUD, Vicomtesse de Privas en Vivarais, Dame de Coulange et de Vacherolle, veuve de René de la Tour Gouvernet, qu'elle avait épousé le 5 septembre 1597, et fille de Jacques de Chambaud, Seigneur de Privas, de Vacherolle et de Valaury, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, et de Marie de Barjac.

CHAMBAUD :  
d'azur, à la levrette  
passant d'argent, au  
chef cousu de gueules  
chargé de 3 moiettes  
d'or.

Voici, au sujet de ce mariage, une lettre que René d'Hautefort, père de Claude, écrivit au Roi, datée de la ville de Privas, le 5 mai 1620 (1) :

« Sire,

« Je cuide que Votre Majesté est advertie de tout ce qui s'est passé pour vos  
 « subjects de vostre ville de Privas, lesquels ont assiégé mon fils par deux  
 « fois, sans aucun sujet de plainte, si ce n'est pour estre catholique. Ayant  
 « donné avis, il y a quelque temps, à Votre Majesté que mon dit fils  
 « recherchait en mariage la dame du lieu, plutost pour le bien de vostre  
 « service que l'utilité de ma maison, et qu'il vous plust l'agrèer, sans cela  
 « nous ne l'eussions entrepris. Et avant que de me vouloir servir des armes  
 « contre vos dits subjects j'en donnai avis à Mr le Comte de la Voulte,  
 « vostre lieutenant, qui leur fist commandement, de la part de Vostre  
 « Majesté, de poser les armes et ne faire aucune assemblée illicite.  
 « Messieurs les Présidents du Faure et de Bitault furent envoyés sur le  
 « lieu, y ayant raporté tout ce qui a été de votre autorité, par leur  
 « prudence et sagesse. Mais cela n'a pas tant gagné sur eux qu'ils n'en  
 « soient venus aux extrémités et fait un siège d'un mois, où j'ai esté  
 « contraint pour rédimer mon dit fils de leur mauvais desseins, de me servir  
 « de mes amys et recourir à Monseigneur de Montmorency pour y apporter  
 « le remède qu'il a jugé estre nécessaire et y faire valoir vostre autorité,  
 « ce qu'il a fait puissamment, et la force les a contraint de se mettre en  
 « quelque estat d'obéissance, ainsy que le Sr de Lesguille, témoin oculaire,  
 « le fera entendre à Vostre Majesté. Bien qu'ils eussent quatre ou cinq  
 « mille hommes de pied. Ces occasions m'ont fait entrer dans de grandes et  
 « excessives dépenses, desquelles je ne puis estre relevé que par les  
 « bienfaits de Vostre Majesté, laquelle je supplie très humblement me  
 « rendre justice aux malversations et demandes que vos dits subjects me  
 « font, puisque mon dit Sr de Montmorency a renvoyé le tout à Vostre

(1) Généalogie manuscrite, Cabinet de M. de Clairambaut.

« Majesté. Et je prierai Dieu, Sire, vous maintenir longuement en toute  
 « prospérité et santé, vie heureuse et longue. Vostre très humble, très  
 « obéissant et très fidelle subject et serviteur.

« Signé : R. d'HAUTEFORT. »

Voici une autre lettre du Vicomte de Lestrangé (Claude) à M<sup>r</sup> de Pontchartrain, Conseiller du Roi en ses conseils et premier secrétaire de ses commandements, datée aussi de Privas le même jour, 5 mai 1620 :

« Monsieur,

« Puisque vous fites cognoistre par vostre dernière et par la créance que  
 « vous aviez donnée au S<sup>r</sup> de Lesguille, que le service du Roy se rencontroit  
 « à la conclusion de mon mariage, je surpassai toutes les considérations  
 « qui m'en pouvaient détourner, pour le faire réussir, et m'assuray si fort  
 « en l'honneur de votre bienveillance et la faveur de vos promesses, que je  
 « crus qu'on ne m'embarquerait point en une affaire si périlleuse sans  
 « m'assister de moyens nécessaires pour y pouvoir subsister, car je suis  
 « contraint à des extraordinaires dépenses pour la conservation de mon  
 « bien, de ma vie et de mon honneur, lesquels me causeroient ma ruine  
 « totale si je n'estois assisté de Sa Majesté. Vous saurez le siège que j'ai  
 « soutenu contre M<sup>rs</sup> de la religion prétendue réformée, en nombre de deux  
 « mille cinq cens, durant quinze jours, et comme aussi M<sup>r</sup> de Montmorency  
 « par sa prudence, fortifié de ses armes, y a laissé quelque calme et remis  
 « nos affaires, touchant leurs prétentions et miennes, à ce qu'il plaira au  
 « Roy en ordonner. C'est où, Monsieur, je vous supplie très humblement de  
 « vouloir appuyer la justice de ma cause, intéressée dans notre party, de  
 « votre crédit et celui de vos amys et croire qu'il ne s'offrira jamais  
 « occasion où je vous puisse rendre mes obéissances et services très  
 « humbles, que je ne m'y porte avec autant de passion que j'ay de désir de  
 « me dire à jamais, Monsieur, vostre très humble et plus obéissant  
 « serviteur.

« Signé : DE LESTRANGÉ. »

On apprend d'un factum imprimé (1) que le Vicomte et la Vicomtesse de Lestrangé eurent un procès au Parlement de Toulouse avec Messire Henri Robert de la Marek, Duc de Bouillon, qui avait des prétentions sur la terre et baronnie de Privas, comme descendant substitué aux biens de Jean de Poitiers, Seigneur de Saint-Vallier, père de Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois.

(1) Généalogie manuscrite. Cabinet de M. de Clairambault.

Le même Vicomte, ayant eu le malheur d'embrasser le parti de Gaston, Duc d'Orléans, prit les armes contre le service du Roi, assiégea la ville de Tournon, près de Privas, s'en rendit maître et la fortifia. En conséquence le Roi donna ordre au Maréchal de Schomberg de l'arrêter. Il fut pris à Tournon par les troupes de la garnison de Privas avec plusieurs officiers et soldats de son régiment. On députa le même jour M<sup>r</sup> de Machault, Conseiller d'Etat, Maître des requêtes et intendant de l'armée que commandait le Maréchal de la Force, pour l'interroger ; mais il ne voulut rien déclarer, demandant toujours d'être renvoyé par devant les Maréchaux de France et surtout devant M<sup>r</sup> de Schomberg, à qui, disait-il, il avait rendu compte de ses actions, pour en informer le Roi. Cette demande ne lui fut pas accordée ; on lui lut l'ordonnance de Sa Majesté, dont le Commissaire était chargé en date du . . septembre 1632, par laquelle il était déclaré criminel de lèse-majesté et condamné à perdre la tête. Il fut décapité dans la ville du Pont Saint-Esprit. Avant son exécution il écrivit ce billet à sa famille :

« Je m'en vais à la mort fort constamment sans que j'aye été ouy ni même  
 « qu'on m'ait voulu rendre cette grâce d'entrer en justification. Par une  
 « ordonnance du Roy je suis condamné, et tous les chefs qui étoient avec  
 « moy, d'avoir la teste tranchée. »

Il avait fait son testament le 28 septembre 1628, portant substitution universelle de tous ses biens en faveur de Marie d'Hautefort, sa fille aînée, et du premier enfant mâle qui naîtrait d'elle. Il avait aussi fait un codicille le 6 juillet 1632.

Le Roi, par brevet daté de Montpellier le 29 septembre 1632, fit don de la confiscation de ses biens à la dame de la Flotte (Catherine le Voyer de Lignerolles, veuve de René du Bellay et mère de la Marquise d'Hautefort), dame d'atour de la Reine, à condition qu'elle ferait épouser la fille aînée du Vicomte de Lestrangle à l'un de ses fils. (Il doit y avoir erreur, ce doit être un de ses petits-fils qu'il faut lire, Madame de la Flotte n'ayant que deux filles, la Marquise d'Hautefort et la Marquise d'Ainay.) Ce mariage n'ayant point eu lieu, Sa Majesté rendit, par lettre du 23 décembre 1641, la fortune à la fille aînée du Vicomte de Lestrangle, mariée à Charles de Sennecterre. Ces lettres sont dans le mémorial de la Chambre des Comptes de Paris coté 6 N. f. 488, verso.

Claude d'Hautefort laissa deux filles :

- A. Marie d'HAUTEFORT, dame de Lestrangle, de Privas, etc., mariée : 1<sup>o</sup> en 1638 ou 1639 avec Charles de SAINT-NECTAIRE, dit Sennecterre, Marquis de Châteauneuf, qui mourut le 24 avril 1667 ; 2<sup>o</sup> le 18 juillet 1669 avec Guillaume de MAUPEOU, président au Parlement de Metz.

LA FERTÉ SENNECTERRE  
 d'azur à cinq fusées  
 d'argent en fasces.

MAUPEOU :  
 d'azur au porc-épic  
 d'argent.

LA TOUR DES BAINS  
d'or à la tour de  
gueules maçonnée de  
sable.

VESC:  
Pallé d'argent et  
d'azur, de 6 pièces et  
au chef d'or.

GOVIN :

DANGERAIS :  
Echiqueté d'or et  
d'azur de 4 tires.

B. Françoise d'HAUTEFORT, mariée le 15 août 1645 avec Claude-François de LA TOUR DES BAINS SAINT-VIDAL, Marquis de Choisinet, en Vivarais.

Elle fut nommée dame d'honneur de Madame, douairière, le 4 novembre 1671.

2. Frédéric d'HAUTEFORT, Baron de Montbrun, tué au siège de Montpellier en 1622.
3. Guillaume d'HAUTEFORT, Seigneur du Teil, en 1620. Marié à Françoise de VESC, fille de Nicolas de Vesc, Seigneur de Saint-Thomé et de Françoise de Larisse. Elle n'eut pas d'enfant et se remaria avec Charles de la Garde, Seigneur de Chambonas et de Cornillon.
4. Gabriel d'HAUTEFORT, dont l'article suit.
5. Antoinette d'HAUTEFORT, femme de N. de GOVIN, Seigneur de Corbières.

6. Anne d'HAUTEFORT, mariée à Jacques DANGERAIS, Seigneur de Boisson, de la Mothe d'Humain, du mandement d'Alègre, de Saint-Jean de Centainier, etc.

La généalogie manuscrite la fait épouser à Charles de Moreton de Chabrillan, Sr de Saint-Jean de la Motte d'Humain. Mais Lainé, dans la généalogie de Moreton, dit que Charles de Moreton épousa Marie Dangerès, fille de feu messire Guillaume Dangerès, et d'Anne d'Hautefort Lestrangle. Marie Dangerès paraîtrait fille unique.

7. Gabrielle d'HAUTEFORT, religieuse Clarisse à Sienne, diocèse de Viviers.

24. GABRIEL D'HAUTEFORT, Chevalier, dit le Baron de Lestrangle, marié à Marie de BALAZUC. Il était Seigneur de Montréal, Joannas, etc.

Il obtint une compagnie dans le régiment d'Annonay, infanterie, le 22 janvier 1625. M. de Ventadour lui donna commission le 23 mars 1628 pour lever une nouvelle compagnie. Le 18 août 1628 il passa capitaine dans le régiment de Lestrangle, et le 18 juillet 1635 dans celui de Clastrevielle. Il servit sous le Maréchal de Schomberg et le Comte d'Harcourt, suivant des certificats des années 1627 et 1637.

Il fut maintenu dans sa noblesse et déclaré noble d'extraction par M<sup>r</sup> de Bezons, intendant en Languedoc, le 2 septembre 1669.

Il fit son testament à Joannas, le 4 décembre 1675.

Il reçut hommage d'Anne de la Motte, Seigneur du dit lieu, le 6 janvier 1651.

Marie de BALAZUC avait épousé Gabriel d'Hautefort de Lestrangle, par contrat du 3 novembre 1638. Elle était dame de Montréal et de Sénillac en Vivarais et fille de Jean de Balazuc, Seigneur des mêmes lieux et de Chazaux, gouverneur de Villeneuve de Berg, et de Marguerite d'Auriac.

Les enfants de Gabriel d'Hautefort de Lestrangle et de Marie de Balazuc furent :

1. Louis-Jacques d'HAUTEFORT DE LESTRANGE, Baron de Montréal, capitaine au régiment de Navarre, mort sans avoir été marié, après l'an 1675.
2. Henri d'HAUTEFORT, Chevalier d'Hautefort, mort sans postérité.
3. François, dont l'article suit.
4. Anne d'HAUTEFORT, mariée le 4 novembre 1659 avec Nicolas d'AGRAIN, Seigneur de Vernon et de Chazans, au diocèse de Viviers.
5. Marie d'HAUTEFORT, femme de François-Joseph ROCHIER, Seigneur de Rocles et de la Sablière, en Vivarais, capitaine au régiment de Bretagne. Ils vivaient encore en 1709 et avaient un fils.
6. Charlotte d'HAUTEFORT, vivante en 1675.

25. FRANÇOIS D'HAUTEFORT DE LESTRANGE, Baron de Montréal, de Joannas, etc., marié par contrat du 3 février 1693 à Catherine de CHANALEILLES, fille de François de Chanaleilles, Seigneur du Buisson, de Chais et de Beaufort, et de Gabrielle de Teissier de Salras.

La famille de Chanaleilles, en Vivarais est connue depuis 1228 ; la branche aînée est éteinte ; Catherine, qui épousa François d'Hautefort, n'avait que des sœurs avec lesquelles s'éteignit la seconde branche ; c'est la troisième qui subsiste aujourd'hui. La généalogie de cette maison a été faite par le Chevalier de Courcelles.

François d'Hautefort n'eut qu'un fils.

26. JEAN-BAPTISTE D'HAUTEFORT, Vicomte de Lestrangle, Baron de Montréal, Seigneur de Joannas, etc., capitaine au régiment de Condé, infanterie, dont Emmanuel, Marquis d'Hautefort, était colonel, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa Henriette Julienne de MERLE DE LA GORCE, fille de Mathieu de Merle,

BALAZUC :  
d'argent à 3 pals de  
sable au chef de  
gueules chargé de 3  
étoiles d'or.

AGRAIN :  
d'azur au chef d'or.

ROCHIER :  
d'argent à 3 pals de  
sable, au chef d'azur  
chargé d'un cœur  
d'or entre. 2 étoiles  
d'argent.

CHANALEILLES :  
d'or à 3 lévriers l'un  
sur l'autre, de sable,  
colletés d'argent.

MERLE :  
Coupé au 1 de gueu-  
les à l'épée d'argent,  
garnie d'or ; au 2  
échiqueté d'argent et  
de sable.

Baron de la Gorce et des Etats particuliers du Vivarais, et de Marguerite Claude Guyon de la Chevalerie.

La famille de Merle de la Gorce, en Languedoc, remonte à 1314. Le Chevalier de Courcelles a donné sa généalogie.

Jean-Baptiste d'Hautefort et Henriette de Merle eurent 2 filles :

MERLE :  
(voir plus haut)

1. Anne-Charlotte d'HAUTEFORT, mariée le 9 août 1769 avec son cousin germain Urbain de MERLE, Comte de la Gorce, de Vallon, Vicomte de Bouls, etc., ancien Baron des Etats particuliers du Vivarais, Maréchal des camps et armées du Roi, et Chevalier de Saint-Louis.

MONTOLIEU :  
fascé d'or et d'azur.

2. Victoire d'HAUTEFORT, épouse de Victor de MONTOLIEU, Seigneur de Mijanès, colonel d'infanterie et Chevalier de Saint-Louis.

## BRANCHE DE SAINT-CHAMANS

23. ALAIN-FRÉDÉRIC D'HAUTEFORT, Baron de Durfort, Seigneur de Cornil, troisième fils de Gilbert, Seigneur d'Hautefort, et fils aîné de sa seconde femme, Brunette de Cornil ; marié à Jeanne de SAINT-CHAMANS.

Il fut institué héritier de Rose d'Espagne, dame de Durfort, son aïeule maternelle, par son testament du 12 juillet 1583.

Rose d'Espagne était de la famille des Durfort d'Espagne, branche cadette des Comtes de Comminges.

Il fut stipulé dans le contrat de mariage d'Alain d'Hautefort que ses enfants porteraient le nom de Saint-Chamans conjointement avec celui d'Hautefort. Ce contrat est du 22 décembre 1585 ; Jeanne de SAINT-CHAMANS était fille de François, Seigneur et Baron de Saint-Chamans, Chevalier de l'ordre du Roi, et de Madeleine de Montal, sa seconde femme. En elle s'éteignit la branche aînée de la famille ; elle

St CHAMANS :  
de sinople à 3 fasces  
d'argent, à l'engrè-  
lure de même.

FRÉDÉRIC D'HAUTEFORT  
*Jeanne de St-Chamans*

FRANÇOIS D'HAUTEFORT  
*Françoise des Cars*

RENÉ D'HAUTEFORT

CATHERINE D'HAUTEFORT  
*Jacques de Limoges*

JACQUES D'HAUTEFORT  
*Marie de Bailleul*

MADELEINE D'HAUTEFORT  
*Léonard de Villetume*

CATHERINE D'HAUTEFORT  
religieuse

ROSE D'HAUTEFORT  
*Claude de Naucaze*

CHARLOTTE D'HAUTEFORT  
*Jacques de Pestels*

CHARLES D'HAUTEFORT  
*Elisabeth de Creil*

PIERRE D'HAUTEFORT  
prêtre

LOUIS D'HAUTEFORT

CHARLOTTE D'HAUTEFORT

FRANÇOIS D'HAUTEFORT  
*Marie des Cars*

MAIHE D'HAUTEFORT

hérita du château de Saint-Chamans. Une branche cadette de cette ancienne maison subsiste encore. Le château n'est plus qu'une ruine que l'on reconnaît à peine.

Les enfants d'Alain d'Hautefort furent :

1. François d'HAUTEFORT, dont l'article suit.
2. René d'HAUTEFORT, mort sans alliance.
3. Catherine d'HAUTEFORT, mariée à Jacques de LIMOGES, Seigneur de la Gorce, de Floressac et de Malorañ, par contrat de 1607. Ils eurent une fille Anne de Limoges, qui épousa en 1630 Annet Brachet, Sr du Mas Laurent, de la Gorce et Floressac. Leur fille Eléonore Brachet épousa : 1<sup>o</sup> Louis de la Salle, Sr de Marzé; 2<sup>o</sup> en 1683 Joseph de Lentillac de Gimel.

24. FRANÇOIS D'HAUTEFORT, Baron de Saint-Chamans, de Durfort et de Cornil, épousa Françoise de PÉRUSSE DES CARS, fille de François de Pérusse des Cars, Seigneur de Merville, Chevalier de l'ordre du Roi, grand Sénéchal de Guyenne, gouverneur du château Trompette, et de Rose, dame de Montal.

Leurs enfants furent :

1. Jacques-François d'HAUTEFORT qui suit.
2. Madeleine d'HAUTEFORT, mariée le 2 mars 1658 à Léonard de VILLELUME, écuyer, Seigneur de Beausoleil, fille de Pierre de Villelume, écuyer, Sr de Montœcut, et de Diane du Rieu de Sonbuffaud.
3. Catherine, religieuse.
4. Rose d'HAUTEFORT, mariée le 9 novembre 1660 à Claude de NAUCAZE, Seigneur du dit lieu, en Auvergne, de Boisse, des Carrières, la Roque Vigneron, etc., dont postérité.
5. Anne-Charlotte d'HAUTEFORT, mariée le 19 août 1656 à Jacques de PESTELS, écuyer, Seigneur de la Gardelle, la Chapelle aux Glats, Bordes, Chadirac, etc. Elle était veuve et avait deux fils en 1687.

25. JACQUES-FRANÇOIS D'HAUTEFORT, Marquis de Saint-Chamans, Seigneur de la Cassanie, de Cornil, etc.

Il eut acte le 9 août 1669 de la production de ses titres devant Monsieur d'Aguesseau, intendant du Limousin.

Il avait épousé, par contrat du 5 février 1657, Marie de BAILLEUL,

LIMOGES :  
écartelé au 1 et 4 d'or  
au lion de gueules,  
au 2 de gueules à  
3 rocs d'échiquier  
d'argent, au 3 d'azur  
à l'étoile d'or.

PÉRUSSE :  
de gueules au pal de  
vair.

VILLELUME :  
d'azur à 10 besans  
d'argent posés 4, 3,  
2 et 1.

NAUCAZE :  
d'argent à un bœuf  
passant de gueules  
accorné et clariné de  
sable et un lion aussi  
passant de sable orné  
et lampassé de gueules  
au chef d'azur  
chargé d'une barque  
ou vaisseau voilé  
d'argent.

PESTELS :  
d'or à la bande de  
gueules accompagnée  
de 6 flanchis de  
même en orle.

BAILLEUL :  
parti d'hermine et de  
gueules.

fille de Charles de Bailleul, Seigneur du Péray, grand louvetier de France, et de Clémence Francini. Marie de Bailleul est morte le 9 août 1712.

Il était exempt des gardes du corps du Roi dans la compagnie du Maréchal Duc de Luxembourg, en 1679; il servait en la même qualité en 1678 et 1689.

Le 23 avril 1680 il se battit à Versailles, vers l'étang, avec le Comte de Brionne (Henri de Lorraine, fils de M<sup>r</sup> d'Armagnac, grand Ecuyer de France), parce que ce Seigneur avait promis à Mademoiselle d'Hautefort, sa sœur, de l'épouser et se moquait et se raillait d'elle. Ils se blessèrent tous deux. Mademoiselle d'Hautefort était auprès de la Princesse de Conti, douairière.

Il ne vivait plus en 1697.

Jacques-François d'Hautefort et Marie de Bailleul laissèrent :

1. Charles, qui suit.
2. Pierre d'HAUTEFORT, ecclésiastique.
3. Louis d'HAUTEFORT, mort jeune dans les mousquetaires du Roi.
4. Louise-Charlotte d'HAUTEFORT, vivante en 1709.

Il y eut cinq autres enfants morts en bas âge.

26. CHARLES-NICOLAS D'HAUTEFORT, Comte d'Hautefort, puis Marquis de Saint-Chamans, marié à Elisabeth de CREIL.

Il servit d'abord dans les mousquetaires et après deux ans obtint une enseigne au régiment des gardes Françaises le 2 janvier 1678. Il se trouva aux sièges de Gand et d'Ypres et à la bataille de Saint-Denis, près Mons. Il fut nommé sous-lieutenant le 30 décembre de la même année et servit en 1684 à l'armée de Flandre qui couvrit le siège de Luxembourg. Promu au grade de sous-aide-major le 24 février 1689, il se trouva à l'attaque de Valcourt et devint lieutenant le 1<sup>er</sup> octobre de la même année. Il combattit à Fleurus en 1690; reçut six blessures, dont une considérable, au siège de Mons en 1691; il servit à celui de Namur et combattit à Steinkerque en 1692. Il obtint une lieutenance de grenadiers le 9 septembre 1692. Lorsque Louis XIV créa la charge de second sous-lieutenant dans les

compagnies des mousquetaires le Comte d'Hautefort en fut pourvu le 1<sup>er</sup> février 1693 avec commission du même jour, pour tenir rang de colonel d'infanterie. Il combattit à Neerwinde et au siège de Charleroy la même année; au combat de Tongres et au bombardement de Bruxelles, en 1695; devint premier enseigne de sa compagnie, le 12 août 1699. Il se trouva au combat de Nimègue en 1702 et obtint le grade de brigadier d'infanterie le 23 décembre suivant. Il combattit à Ekeren en 1703; devint deuxième sous-lieutenant de sa compagnie le 25 novembre de cette année; servit en Flandre en 1704, 1705 et 1707.

Il fut créé Maréchal de camp le 25 mars 1709, combattit à Malplaquet la même année, servit encore en Flandre en 1710 et 1711.

Il mourut le 2 février 1712 dans la cinquantième année de son âge.

Marie-Elisabeth de CREIL épousa au mois d'avril 1698 Charles d'HAUTEFORT; elle était fille de Jean de Creil, Chevalier, Seigneur de Soisy et de Nancrey, maître des requêtes ordinaire du Roi, intendant de Rouen, et de Catherine-Antoinette Betaut de Chemault; cette famille Picarde remonte à 1110.

CREIL :  
d'azur au chevron  
d'or chargé de 3 mol-  
lettes d'éperons de  
sable et accompagné  
de 3 roses d'or.

Madame d'Hautefort mourut à Paris le 21 février 1733 n'ayant eu qu'un fils unique.

27. JACQUES-FRANÇOIS DE SALES D'HAUTEFORT, Marquis de Saint-Chamans, marié à Marie-Anne DES CARS.

Il servit quelque temps dans la deuxième compagnie de mousquetaires, mais la faiblesse de sa santé ne lui permit pas de continuer.

Il mourut dans son château de Saint-Chamans, en Bas Limousin, le 4 mars 1742, âgé de 41 ans.

Il avait épousé le 27 février 1729 Marie-Anne de PÉRUSSE DES CARS, fille de Charles-François de Pérusse des Cars, Marquis de Merville, et de Françoise de la Font-de-Jean de Saint-Projet.

PÉRUSSE :  
de gueules au pal de  
vair.

De ce mariage il n'y eut qu'une fille, Marie-Anne-Louise-Gabrielle d'Hautefort, née le 2 avril 1744 et morte à Saint-Chamans le 18 janvier 1746, à 4 ans. Son héritier pour les biens soumis à la coutume de

Paris fut son cousin Charles de Villelume ; ses autres biens passèrent à sa mère et ensuite à la famille des Cars. Le château de Saint-Chamans revint aux des Cars.

La Marquise de Saint-Chamans se remaria à Jean de Caissac, Marquis de Sédaiges, dont elle resta veuve, sans enfant.

Elle mourut à Paris le 27 mars 1748, âgée de quarante ans.

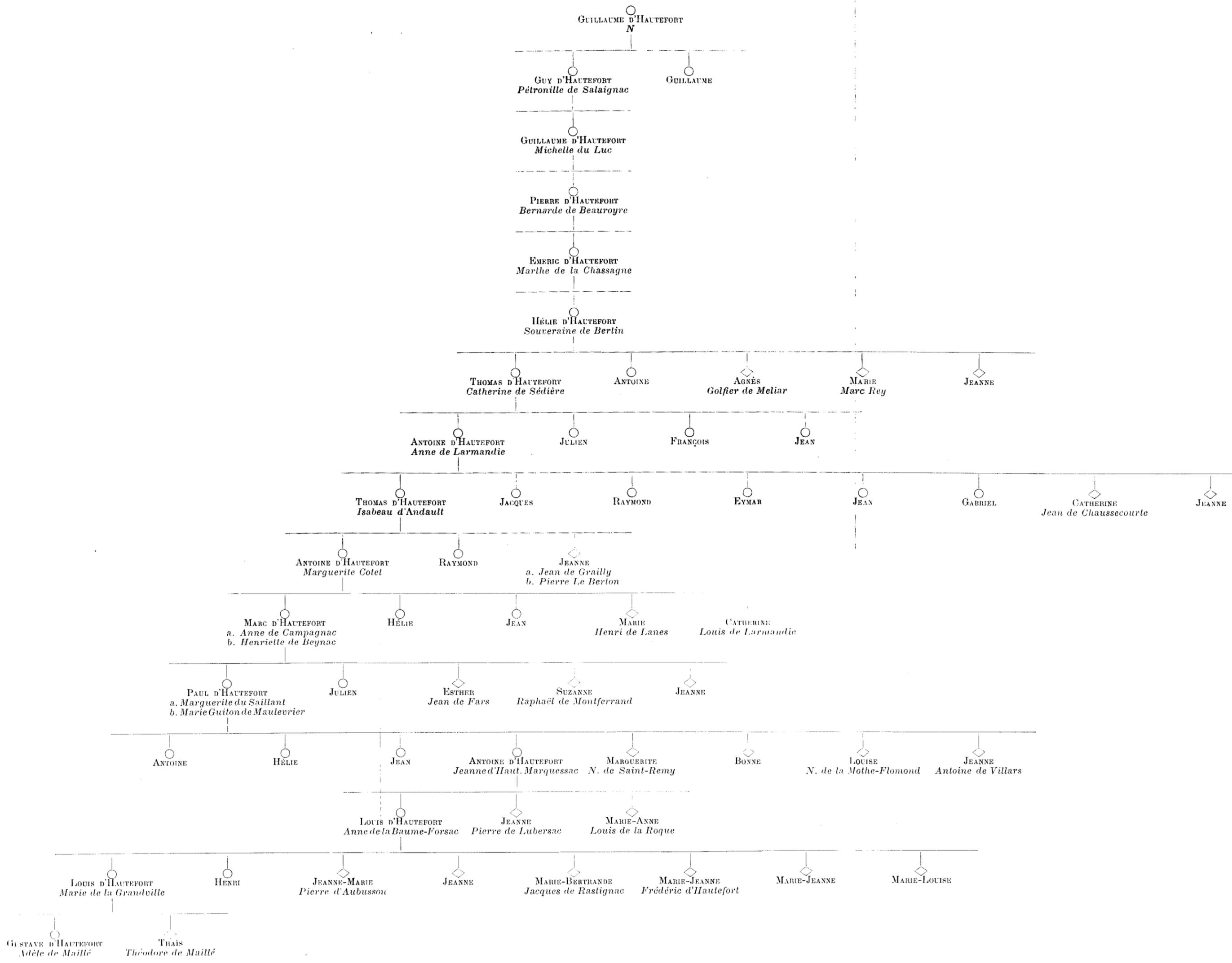
---

### BRANCHE DE VAUDRE

Il y a eu longtemps des doutes sur l'origine de cette branche. Le Père Anselme la donne depuis 1410 sans mentionner sa sortie de la souche commune. Saint-Allais la fait remonter aux Lastours. D'autres auteurs la représentent comme une famille complètement différente de celle d'Hautefort : ce qui paraissait impossible. Deux familles portant le même nom et les mêmes armes habitant à quelques lieues de distance et se rapprochant par des alliances ne peuvent avoir qu'une origine commune. Tous les doutes sont levés ; après beaucoup de recherches on croyait les titres perdus, mais ils étaient à Champien, classés par Jacques Chevillard, historiographe du Roi, avec une généalogie qu'il a faite et signée le 15 mars 1759 (1). Parmi ces titres il y en a un concernant Guillaume d'Hautefort en 1330 ; ce titre n'a plus de sceau, mais du temps de Chevillard ce sceau existait parti de trois forces et parti d'une levrette. Ces armes prouvent d'une manière évidente que la branche de Vaudre est sortie des Born. D'après les dates des titres, le premier auteur connu serait fils de Bertrand de Born, deuxième du nom, et par conséquent petit-fils du troubadour.

---

(1) Trésor d'Hautefort, fonds Champien, liasse 171-172. — Sauf quelques détails ajoutés et tirés de la généalogie manuscrite, on a suivi exactement le travail de Chevillard.



11. **GUILLAUME D'HAUTEFORT**, damoiseau, dont on a connaissance par un titre du mardi avant la fête de la Pentecôte 1237. Il pouvait être fils de Bertrand de Born, deuxième du nom, Seigneur d'Hautefort. Il eut deux fils :

1. Guy d'HAUTEFORT, qui suit.
2. Guillaume d'HAUTEFORT, damoiseau, Chevalier, Seigneur de la Razoire (paroisse de Nailhae, près d'Hautefort), acquit le 2 des nones d'avril 1293 certaines rentes dans la paroisse de Nailhae ; il en acquit d'autres dans la même paroisse en 1300, conjointement avec Guy, son frère.

12. **GUY** ou **GUIDON D'HAUTEFORT**, damoiseau, fut marié avec Pétronille de SALAINAC : ce qui est prouvé par le testament de la dite Pétronille, daté du lendemain de la Toussaint de l'année 1277, par lequel elle institue ses héritiers Guy d'Hautefort, son mari, et Guillaume, son fils. Elle y parle de sa mère la dame de Salaignac, de son frère Pierre et de son autre frère l'abbé de Dalon. On ne trouve aucune trace de ces personnages dans la généalogie des Salignac-Fénelon ; cette famille avait de nombreux rameaux dont la filiation n'a jamais été très bien établie. Les noms de Salagnac, Salaignac, Salignac, sont assez fréquents en Périgord et s'écrivent de différentes manières ; il y a près d'Hautefort une paroisse appelée Salaignac dont les Pasquet étaient seigneurs depuis au moins 1400 ; cette famille remontait-elle plus haut qu'à cette date de son premier titre ? A-t-elle succédé à une autre famille de Salagnac ? On ne peut guère le savoir. Pétronille, femme de Guillaume d'Hautefort a pu également appartenir à l'une ou à l'autre de ces maisons. — Le testament de Guy d'Hautefort est de 1297.

SALIGNAC-FÉNELON :  
d'or à 3 bandes de  
sinople.

13. **GUILLAUME D'HAUTEFORT**, fit une acquisition en 1303 et un arrentement dans le puy d'Hautefort le dernier avril 1330. C'est à ce titre qu'était attaché un sceau que Chevillard a vu et qui était parti de trois forces et d'une levrette. Ce sceau n'existe plus.

Guillaume avait probablement épousé Michelle du Lcc, d'une famille dont il a été question plus haut ; il en eut un fils.

14. **PIERRE D'HAUTEFORT**, Damoiseau, Chevalier, Seigneur de la Razoire, épousa par contrat du mardi après la Purification 1350

Du Lcc :  
de gueules au clâ-  
teu de trois tours  
d'argent au chef  
cousu de gueules  
chargé de 3 crois-  
sants d'or.

**BEAUROYRE :**  
d'azur à 3 pattes de  
griffons d'or, 2 et 1  
et un soleil d'or en  
chef.

Bernarde de **BEAUROYRE**, de la Peyre, fille de Guy de Beauroyre, damoiseau, de la paroisse de Saint-Agnan d'Hautefort. Pierre se dit fils de Guillaume dans une accense du dimanche avant la fête de la Madeleine 1354. Il y a aussi dans les archives de Champien plusieurs actes de ce même Pierre de 1353, 1360, 1367, 1372, 1374, etc.

La famille de Beauroyre, vassale de celle d'Hautefort, est, comme on le voit, très ancienne, elle a toujours subsisté dans les mêmes lieux et est encore très nombreuse.

15. **EMERIC D'HAUTEFORT**, le premier mentionné par le Père Anselme, d'après les preuves faites en 1667 devant M<sup>r</sup> Pellot, intendant de Guyenne. Emeric d'Hautefort, Chevalier, Seigneur de la Razoire, fit un arrentement le 4 mars 1440, à Nailbac, où demeurait Pierre, son père.

**LA CHASSAGNE :**  
d'azur à 3 fasces  
d'or et à 3 étoiles  
d'or, 2 en chef et 1  
en pointe.

Il épousa, par contrat du 13 octobre 1405, Marthe de **LA CHASSAGNE**, dame de Gabillou et de Vaudre, en Périgord, fille de noble Bernard de la Chassagne, Seigneur d'Auriac. Vaudre est dans la paroisse de Gabillou, canton de Thenon.

Marthe de la Chassagne, étant veuve, testa en faveur d'Hélie, son fils, le 13 septembre 1445.

Emeric testa la même année.

C'est cette alliance qui fixa à Vaudre cette branche de la maison d'Hautefort.

16. **HÉLIE D'HAUTEFORT**, Chevalier, Seigneur de la Razoire, de Gabillou et de Vaudre, fut pris au siège d'Aubeterre par les Anglais, qui le menèrent en Angleterre, où il mourut.

Il transigea le 18 octobre 1446 avec Jean de Bretagne, Comte de Périgord et Vicomte de Limoges, et fit un échange en 1448 avec le même de certains biens dans les justices de Gabillou et de Vaudre.

**BERTIN :**  
de gueules à une épée  
d'argent en pal à  
dextre et au lion d'or  
à sénestre.

Il avait épousé noble Souveraine de **BERTIN** du Burg des Tonnelles. Cette alliance est justifiée par le testament original de Jean Bertin, damoiseau du lieu d'Ayen, au diocèse de Limoges, Seigneur de la Reymondie et de la Bertinie, mari de Jeanne de Saint-Jean, fille

d'Aymeri de Saint-Jean, damoiseau de Saint-Jean Ligoure. Dans ce testament, Jean Bertin fait mention d'une de ses filles en la dénommant femme du Seigneur de Gabillou.

Souveraine de Bertin, veuve d'Hélie d'Hautefort, passa avec Agnès d'Hautefort, sa fille, et Golfier de Meliar, mari d'Agnès, deux transactions en date des 9 juin 1453 et 19 avril 1455. Souveraine Bertin se dit tutrice de Thomas, Antoine, Jeanne et Marie d'Hautefort, ses enfants.

1. Thomas d'HAUTEFORT, dont l'article suit.
2. Antoine d'HAUTEFORT, dit Gabillou, servit en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du Sr de Bueil et mourut sans alliance avant 1470 (voir à l'article de Thomas).
3. Agnès d'HAUTEFORT, mariée à Golfier de MELIAR, Sr de Giversac, d'après la transaction citée plus haut.
4. Marie d'HAUTEFORT, mariée à Marc REY, damoiseau, Sr de Contie et de la Reye ou la Reille, paroisse de Coulaures.
5. Jeanne d'HAUTEFORT, mentionnée dans la transaction faite par sa mère.

17. THOMAS D'HAUTEFORT, Chevalier, Seigneur de la Razoire, Gabillou et Vaudre, rendit hommage de la terre de Gabillou à Alain d'Albret en 1464.

Les registres criminels du Parlement de Paris, cotés 34 et 36, nous apprennent que ce Thomas, en qualité d'héritier d'Antoine d'Hautefort, son frère, Seigneur de Gabillou, se portait appelant en cette cour en 1470, conjointement avec Jean et Baudouin de Champagne (la Suze), écuyers, frères, hommes d'armes de l'ordonnance du Roi, sous la charge du Seigneur de Bueil, et Jean de l'Isle, archer de la dite ordonnance, contre le Comte du Mans et ses officiers, au sujet d'un jugement de mort rendu contre le dit feu sieur de Gabillou et Jean de Bourbon et de condamnations en grosses sommes de deniers contre lesdits Seigneurs de Champagne, pour cause d'excès par eux commis dans une maison de la ville du Mans où ils avaient été se divertir le lundi de Carême-prenant de cette année et d'où ils avaient enlevé une jeune femme; et qu'eux, ainsi que Jean et Pierre de Bourbon, frère

## MELIAR :

d'or à 3 pals de guenes chargés chacun de 3 étoiles d'argent.

## REY :

de gueules à 3 fleurs de lys d'argent.

du défunt Jean de Bourbon, obtinrent des lettres royaux le 9 août 1474 pour faire enquérir et informer sur toute cette affaire (1).

On trouve Thomas et Jean d'Hautefort (2) au nombre des 120 hommes d'armes en habillement de Brigandines et parmi les nobles du ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Périgord, venus par ordre du Roi pour le renfort de son armée en Bretagne, sous la charge et conduite de Messire Jean de Talleyrand, Chevalier, leur capitaine, dans le rôle original de leur montre, qui fut faite à Liffre, au dit pays de Bretagne, le 18 octobre 1491, par devant Pierre de Rohan, Sr de Gié, Vicomte de Fronsac et Maréchal de France.

Thomas fit un arrentement en 1506.

SÉDIÈRE :  
d'azur au chevron  
d'or, accompagné de  
3 palmes de même.

Il épousa, par contrat du 11 août 1467, Catherine de SÉDIÈRE, fille de noble Guillaume de Sédière et de Champagnac, en Limousin, qui lui constitua 500 écus d'or ; elle était alliée à la maison de Noailles. — Ils eurent quatre enfants :

1. Antoine d'HAUTEFORT, dont l'article suit.
2. Julien d'HAUTEFORT, né le 16 mai 1477. Il est probable que c'est lui qu'on trouve compris dans le rôle de la montre et revue, faite au Mont St-Michel le 1<sup>er</sup> jour de mars 1503, de treize hommes d'armes et 34 archers, à la morte paye, ordonnés par le Roi pour la garde et défense de cette place, sous la charge du capitaine du dit lieu, Messire Imbert de Batarnay, Chevalier, Seigneur du Bouchage, conseiller et chambellan du Roi.

Julien fit un arrangement avec Antoine, son frère, en 1535.

En 1529 on trouve une vente faite par Jean d'Hautefort au nom de Julien, son frère, et tous deux y sont dits frères d'Antoine.

D'après le Père Anselme, Julien d'Hautefort, Ecuyer, Seigneur de Gabillou, fit une donation le 8 octobre 1541 à Antoine, son fils, d'après la preuve faite devant M<sup>r</sup> Pellot en 1667. C'est peut-être d'après ce titre que la généalogie manuscrite ajoute une génération et fait Antoine fils et non frère de Julien. Saint-Allais parle de Julien comme frère d'Antoine, mais ayant un fils du même nom. Quant à Chevillard il ne mentionne même pas Julien, mais il néglige trop souvent les cadets.

(1) Généalogie manuscrite.

(2) Cela pourrait être Jean, deuxième du nom, Sr d'Hautefort.

La généalogie manuscrite prétend aussi que Julien servait en qualité d'homme d'armes sous le Comte du Lude suivant le rôle original de la montre de sa compagnie du 8 août 1557. Ce n'est pas possible, Julien aurait eu alors 80 ans.

3. François d'HAUTEFORT, né le 1<sup>er</sup> février 1482, fit une donation à Thomas, son neveu, avec substitution à ses autres neveux Eymar, Jean et Catherine.
4. Jean d'HAUTEFORT, né le 10 août 1489, cité dans un acte de 1529 avec ses frères Julien et Antoine.

18. ANTOINE D'HAUTEFORT, Chevalier, Seigneur de la Razoire, Gabillou et Vaudre, né le 6 mai 1474.

Il rendit hommage pour sa terre de Gabillou en 1543 à Jean d'Albret, Roi de Navarre, Vicomte de Limoges.

Il épousa en 1509 Anne de LARMANDIE DE LONGA ; ils firent ensemble leur testament le 4 décembre 1542.

Le 31 janvier 1550 ils firent une donation à Thomas d'Hautefort, leur fils (1).

Ils eurent huit enfants :

1. Thomas d'HAUTEFORT, dont l'article suit.
2. Jacques d'HAUTEFORT, né en 1514, mort jeune.
3. Raymond d'HAUTEFORT, qualifié Seigneur de Vaudre dans les montres de la compagnie du Prince de Navarre où il est marqué qu'il fut aussi enrôlé sous le titre d'archer le 10 janvier 1571, selon un autre rôle daté de Condom.
4. Eymar d'HAUTEFORT, né en 1529.
5. Jean d'HAUTEFORT, né le 13 décembre 1532, transigea avec Thomas, son frère, en 1560. C'est, sans doute, lui qu'on trouve qualifié Sr du Poirier, près de Gabillou, en Périgord, sous le titre d'homme d'armes enrôlé le 10 janvier 1571 dans la compagnie de 100 lances des ordonnances du Roi, commandée par le Prince de Navarre, d'après les montres originales faites près de Condom en 1571 et à Tonneins le 8 mai 1572. Saint-Allais lui donne un fils nommé Marc qui aurait épousé Catherine de BEYNAC, fille de Geoffroy II, Baron de Beynac, et de Gasparde de Lur de Longa.

LARMANDIE :  
d'argent à l'homme  
d'armes de sable,  
cuirassé, tenant une  
épée nue à la main,  
la cuirasse et l'épée  
semées d'or.

BEYNAC :  
burelé d'or et de  
gueules.

(1) Archives de Périgueux, bureau des insinuations, 34.

- CHAUSSECOURTE :
6. Gabriel d'HAUTEFORT, religieux à Carennac.
  7. Catherine d'HAUTEFORT, mariée <sup>le 25 février</sup> en 1545 à Jean de CHAUSSECOURTE, Ecuyer, fils de Jacques, Seigneur de Chaussecourte, et de sa veuve Jeanne de Farges, dame du Garreau. On voit dans le contrat que Jean de Chaussecourte avait un frère religieux, nommé Sauveur, et quatre sœurs, Jeanne du Breilh (1), mariée à Jean de Terrasson, Catherine, mariée au repaire noble des Pousses, Jeanne et Marguerite non mariées en 1595.
  8. Jeanne d'HAUTEFORT, morte sans alliance.

19. THOMAS D'HAUTEFORT, deuxième du nom, Chevalier, Seigneur de la Razoïre, Gabillou et Vaudre, transigea avec son frère Jean en 1560.

Il est compris dans un rôle du ban et de l'arrière-ban en 1555.

ANDAUT :

Il épousa, par contrat du 21 mai 1550, noble demoiselle Isabeau d'ANDAUT, fille de Jean d'Andault, Seigneur de Brignac et de Cubzac, et de dame Françoise de Saint-Clar, dans lequel contrat Antoine d'Hautefort et Anne de Larmandie confirmèrent la donation contenue dans leur testament.

Thomas donna quittance de la dot de sa femme le 21 mai 1550. Il n'existait plus lors du mariage de sa fille en 1560.

Isabeau d'Andault se remaria à Antoine Chapt de Rastignac le 4 novembre 1570 ; elle n'en eut pas d'enfant. — Elle avait eu de Thomas d'Hautefort trois enfants :

1. Antoine d'HAUTEFORT, dont l'article suit.
2. Raymond d'Hautefort, né en 1554, mort avant 1576. <sup>le 12 novembre</sup>
3. Jeanne d'HAUTEFORT, mariée par contrat du 29 avril 1571 à Jean de GRAILLY, fils de Jean de Grailly, Ecuyer, Sr de Lavagnac, en présence de Louis de Fanlac, Ecuyer, Sr de Sainte-Orse, de Jean d'Hautefort, Sr du Périer et de Mouméraïlle, de Gaston de Grailly, Ecuyer, Sr de Sainte-Orse, de Pierre de Grailly, Ecuyer, Sr du dit lieu, habitant tous deux Lavagnac, paroisse de Sainte-Terre, d'Archambaud de Gurson, Sr du dit lieu et de Guillaume Foulcon, Ecuyer, Sr du dit lieu.

GRAILLY :

écartelé au 1 et 4 d'or à 3 pals de gueules, au 2 et 4 d'or à 2 vaches de gueules cornées, colletées et clarinées d'azur.

(1) Ceci pourrait faire croire que les Chaussecourte s'appelaient du Breilh, mais il n'en est pas question dans le contrat.

*qui testa le 9 février 1611*  
 Jeanne d'Hautefort se maria en secondes nocces avec Pierre le BERTON, Seigneur d'Aigueville, Sr et Baron de Mornac, Conseiller au Parlement de Bordeaux. Elle eut un procès devant le Parlement de Bordeaux avec Guillaume et Bernard de la Viele en 1580 (1). *Il testa le 8 janvier 1584*

LE BERTON :  
 d'or à la guivre  
 d'azur couronnée de  
 même en pal.

Antoine et François le Berton d'Aigueville, petits-fils de Jeanne d'Hautefort, furent reçus Chevaliers de Malte en 1638.

20. ANTOINE D'HAUTEFORT, deuxième du nom, Chevalier, Seigneur de la Razoire, Gabillou et Vaudre, né le 21 août 1534, fut enrôlé comme archer des ordonnances du Roi dans la Compagnie du Prince de Navarre le 10 janvier 1571 et y servait encore dans le Condomois en 1572 et 1573, d'après les rôles originaux des montres de cette compagnie.

Il fit hommage au Roi pour ses fiefs nobles en 1583.

Il fit une transaction avec sa sœur, le 17 août 1576, au sujet des successions de leurs père et mère et de Raymond, leur frère ; il laissa à sa sœur les terres de Brignac, Cugac et Birac au pays Bordelais.

Il fut tué au siège de son château de Vaudre, fait par le parti de la Ligue.

Il avait épousé, par contrat du 18 février 1571, ratifié le 23 mars 1574, Marguerite COTET, fille unique de noble Hélié Cotet, Seigneur du Peuch, et de Marque de la Faye. Marguerite fit son testament le 12 avril 1606, où elle se qualifie dame douairière de Gabillou. Elle y fait donation de tout ce que son mari et Hélié, leur fils, lui avaient légué à son fils aîné, Marc, dont elle ratifia le mariage en 1608. Elle eut au moins cinq enfants :

COTET :  
 d'or à 3 lions de  
 gueules.

1. Marc d'HAUTEFORT, dont l'article suit.
2. Hélié d'HAUTEFORT, Ecuyer, obtint des lettres royaux le 28 avril 1604, fit son testament en faveur de Marc, son frère, le 16 avril 1605 et mourut sans doute à cette époque. Il était né le 20 décembre 1579.
3. Jean d'HAUTEFORT, né le 13 octobre 1585, mort jeune.
4. Marie d'HAUTEFORT, <sup>née 2 mars 1583</sup> que Chevillard mentionne sans parler d'alliance, pourrait être femme d'Henri DE LANES DE SAINT-MICHEL, Sr de Pommiers,

LANES :  
 d'argent à 3 fasces  
 de gueules.

(1) Archives de Bordeaux, minutes du Parlement.

dans la paroisse de Parcou. Les quartiers fournis par un d'Abzac pour être admis au chapitre de Macon (Lespine, t. x, p. 277) portent Henri de Lanes, fils de Guy Odet et d'Anne de Gontaut, comme ayant épousé une Marie d'Hautefort. Le Comte d'Arlet de Saint-Saud croit qu'Henri de Lanes marié à Marie d'Hautefort serait le petit-fils d'Anne de Gontaut, mais cette dernière s'est mariée en 1591 et Marie d'Hautefort, si c'est celle dont nous parlons, est née en 1583. Elle aurait eu une fille unique, Adrienne, mariée à François Saunier de Montplaisir.

LARMANDIE :  
(voir plus haut)

5. Catherine, jumelle de la précédente, née le 2 mars 1583, mariée le 1<sup>er</sup> avril 1606 à Louis de LARMANDIE, Seigneur du Roc et de Longa, dont postérité. Elle était veuve en 1655.

Haag, dans son ouvrage de la France protestante, donne à Antoine trois autres enfants, Hélie, S<sup>r</sup> de Sérillac, Henri, S<sup>r</sup> de Paulhac, et Suzanne.

né le 15 août 1581

21. MARC D'HAUTEFORT, Ecuier, Seigneur de la Razoire, Gabillou et Vaudre, fit hommage de ses fiefs au Roi le 23 avril 1624.

Il testa le 24 juin 1647 et fit donation à ses enfants le 20 novembre suivant.

ROUX :  
de gueules à la bande d'argent accompagnée en chef de 3 roses d'argent et en pointe, de 3 rocs d'échiquier d'argent, le tout en orle.

Il épousa 1<sup>o</sup> par contrat du 4 juin 1608, ratifié par sa mère Marguerite Cotet, Anne de Roux, fille de Jean Roux, Seigneur de Campagnac, et d'Esther de Larmandie (1). La famille de Roux est connue depuis 1348 ;

BEYNAC :  
burelé d'or et de gueules.

2<sup>o</sup> par contrat du 4 juin 1620, Henriette de BEYNAC, fille de Geoffroy, Baron de Beynac, Seigneur de Commarque, et de Catherine Guillart. Henriette de Beynac testa en faveur de son mari le 28 octobre 1628. Elle n'eut pas d'enfant.

Du premier lit vinrent :

1. Paul d'HAUTEFORT, dont l'article suit.
2. Julien d'HAUTEFORT, Ecuier, S<sup>r</sup> de Paulhac, fait capitaine dans les régiments d'Orilhant et de Saint-Simon en 1634 et 1639. Il servait encore en 1667 et mourut sans alliance.
3. Esther d'HAUTEFORT épousa le 12 mars 1632 Pierre de BOYSSEULH, qui mourut bien promptement, car Esther se remaria dès le 8 novembre 1633 avec Jean de FARS, Seigneur de Fosselandry, dans la paroisse de Coulaures, en Périgord. Jean de Fars fit preuve de sa noblesse en 1666.

BOYSSEULH :  
d'azur à la bande d'argent chargée de 3 larmes de gueules.

FARS :  
d'argent au pin terrassé de sinople.

(1) Ce contrat est aussi aux archives de Périgueux.

4. Suzanne d'HAUTEFORT mariée par contrat du 6 janvier 1638 à Raphaël FAUBOURNET DE MONTFERRAND, Seigneur de Sainte-Orse. Leur petit-fils épousa Jeanne d'Hautefort d'Ajac.
5. Jeanne d'HAUTEFORT ajoutée par Haag comme femme du Seigneur de LA BOISSIÈRE.

MONTFERRAND :  
écartelé d'or et de  
gueules.

22. PAUL D'HAUTEFORT, Chevalier, Seigneur de la Razoire et de Gabillou, Baron de Vaudre, né en 1613.

Marié en premières nocés à Marguerite du SAILLANT DE POMPADOUR et en secondes nocés à Marie GUITON DE MAULEVRIER.

Il rendit hommage au Roi Louis XIV en 1667.

Etant âgé de 54 ans et demeurant en son château de Vaudre, paroisse de Gabillou, élection de Périgueux, il eut acte de la représentation par lui faite des titres de sa noblesse devant M<sup>r</sup> Pellot, intendant de Guyenne, le 16 mars 1667, déclarant que les sieurs de Vaudre et de Sérilhac, ses fils, servaient alors dans la compagnie de mousquetaires du Roi, commandée par M<sup>r</sup> Colbert de Maulevrier.

Il testa le 10 février 1693. Il dit dans ce testament que 8 de ses enfants survécurent à leur mère ; 4 sont morts depuis. Il ajoute : « Je  
« déclare que le feu S<sup>r</sup> de Vaudre (Antoine, son fils aîné), en abusant  
« de ma bonté paternelle et de la complaisance que j'avais pour lui,  
« a exigé de moi diverses donations et plusieurs déclarations que j'ai  
« faites en sa faveur au préjudice de mes autres enfants et en haine  
« de la religion et sous prétexte d'emplois et fournitures faites par  
« moi dans divers procès, particulièrement dans ceux qu'il avait  
« contre ses sœurs, lesquelles déclarations j'ai signé par surprise,  
« contre la vérité, ayant toujours fourni tous les frais des procès qui  
« me regardaient et contre lesquelles déclarations je prétends m'en  
« pourvoir par lettres en restitution et veux que mon héritier bas  
« nommé puisse se pourvoir après mon décès quand besoin sera.  
« Item et parce que la dame de la Cousture se vante qu'elle était  
« mariée avec le dit feu Antoine d'Hautefort, Seigneur de Vaudre,  
« mon fils aîné, afin de profiter des avantages qu'il lui faisait par leur  
« contrat de mariage prétendu, était supposé ou du moins clandestin  
« et contre les édits et déclarations du Roi et les formes de l'Eglise

« Catholique, Apostolique et Romaine, comme j'ai déjà fait signifier  
 « à la dite dame de la Cousture d'en poursuivre incessamment la  
 « cassation, veux et entends que mon héritier bas nommé la puisse  
 « poursuivre après mon décès par devant les juges qu'il appartiendra  
 « et même qu'il se pourvoie devant Sa Majesté si besoin est. »

Ce testament fait croire que Paul d'Hautefort avait été protestant et s'était converti.

DU SAILLANT :  
 écartelé au 1 et 4  
 d'azur à 3 gerbes  
 d'or, au 2 et 3 d'azur  
 à 3 tours d'argent.

Marguerite du SAILLANT DE POMPADOUR, première femme de Paul d'Hautefort, l'épousa par contrat du 25 septembre 1634, en présence de Marc d'Hautefort, son père. Elle était fille de Jacques du Saillant de Pompadour, Sr de Sarrazac et de la Marche, et de Marguerite de Souillac. Jacques du Saillant de Pompadour était mort lors du mariage de sa fille. On voit figurer dans le contrat Marguerite de Souillac, dame de Sarrazac, son fils Antoine du Saillant de Pompadour, Chevalier, Seigneur de Sarrazac, Saint-Rabier et autres places ; haut et puissant Jacob de Souillac, Chevalier, Seigneur d'Azerac, Roffignac et autres places, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, grand-père ; haut et puissant David de Souillac, Chevalier, Seigneur du dit lieu, Roffignac, Castelnau de Euze (d'Eauze, en Armagnac, appelé maintenant Castelnau d'Auzan, Gers), et autres places, oncle ; Loys de Campagnac, Chevalier, Sr du dit lieu, Larmandie, etc., oncle de l'époux ; Messire Gilles de Sédière, Chevalier, Baron de Montamart, etc.

Marguerite du Saillant de Pompadour testa le 28 avril 1656, institua son mari son légataire universel et fit des legs à ses enfants.

Léonet de Froment (1), Sr du Saillant, arrière grand-père de Marguerite, avait épousé Françoise de Pompadour-Châteaubouchet ; de là vient ce nom de Pompadour, qui fut aussi porté par la famille de Machat, cette branche de Pompadour étant tombée en quenouille.

GURTON :  
 d'argent à l'aigle de  
 sable becqué, onglé,  
 ailé de gueules.

Marie, alias Gabrielle GURTON DE MAULEVRIER, fut seconde femme de Paul d'Hautefort, dont elle n'eut pas d'enfant. Elle habitait le château d'Agonnay, paroisse de Saint-Germain, en Saintonge (2) et était fille

(1) Vicomte de Gérard.

(2) Archives de Périgueux, insinuations, carton 4.

de Jacques Guiton de Maulevrier, Chevalier, et d'Anne Brelaud ; son mariage se fit le 30 mars 1662, avec le consentement d'Isabelle Guiton, femme de Jean de la Faye, Chevalier, Seigneur de Saint-Privat, sa tante, chez laquelle se fit le mariage, et de Henri Guiton de Maulevrier, Chevalier, Seigneur de la Poumarède, son cousin germain.

Du premier mariage vinrent :

1. Antoine d'HAUTEFORT, mort avant 1693, fiancé à Charlotte de SOULVINIAT, dame de la Cousture, veuve de Jacquelin de Beynac (1).
- 2 et 3. Hélié et Jean d'HAUTEFORT étaient morts avant 1693. Tous deux servaient dans les mousquetaires du Roi, dans la compagnie de M<sup>r</sup> de Colbert ; ils furent tués au service.
4. Antoine d'HAUTEFORT qui suit.
5. Marguerite d'HAUTEFORT, alias Jeanne, mariée au Seigneur de SAINT-REMY MIRAMBEL.
6. Bonne d'HAUTEFORT, morte avant 1693.
7. Louise d'HAUTEFORT, mariée au Seigneur de LA MOTHE-FLOMOND.
8. Jeanne d'HAUTEFORT, mariée le 19 juin 1685 à Antoine de VILLARS, Seigneur de Pasturas et de Galicie, paroisse de Combal, en Quercy.

23. ANTOINE D'HAUTEFORT-POMPADOUR, Seigneur de Vaudre, Gabillou, la Marche, etc., marié à Jeanne d'HAUTEFORT-MARQUESSAC.

Il transigea avec Gabrielle Guiton de Maulevrier, seconde femme de son père, le 12 août 1693.

Le château de Vaudre fut rebâti à cette époque. Il ne reste plus de trace d'ancienne forteresse féodale, le style est celui du temps de Louis XIV et le double écusson d'Hautefort se voit encore sur la porte. La tradition du pays rapporte qu'une dame d'Hautefort, trouvant le château de Vaudre triste et laid, y mit le feu en l'absence de son mari, pour forcer celui-ci à le rebâtir.

Antoine d'Hautefort était mort en 1724.

Jeanne d'HAUTEFORT épousa par contrat du 30 avril 1693, Antoine

LA MOTHE-FLOMOND :  
de sable au lion  
d'argent, lampassé,  
armé et couronné  
d'or.

VILLARS :  
écartelé d'azur et  
d'argent au lion de  
sable contourné, bro-  
chant.

HAUTEFORT :  
d'or à 3 fasces de  
sable.

(1) Saint-Allais.

d'Hautefort; elle était fille de Charles d'Hautefort, Sr de Marquessac, et d'Anne du Bosc de Canteloup.

Leurs enfants furent :

1. Jean-Louis d'HAUTEFORT, dont l'article suit.
2. Jeanne d'HAUTEFORT, mariée par contrat du 20 novembre 1724 avec Pierre de LUBERSAC, Chevalier, Marquis de Lubersac, Sr de Savignac, fils de François de Lubersac et de Marianne de Laramière. Les Lubersac sont une ancienne famille du Limousin, connue depuis 1166, et dont une branche cadette, celle de Chabrignac, subsiste encore; Saint-Allais en donne la généalogie.
3. Marie-Anne d'HAUTEFORT, mariée à Louis, Seigneur de LA ROQUE et de Mons, fils de Jean, Seigneur de la Roque et de Mons, et d'Henrie de Josset.

24. JEAN-LOUIS D'HAUTEFORT, né le 19 octobre 1701, eut pour parrain Jean-Louis d'Hautefort-Marquessac et pour marraine Louise d'Hautefort, dame de Flomond.

Il épousa Anne-Marie de LA BAUME-FORSAC en 1733.

Il était Comte de Vaudre, Marquis de Bruzac et de Boutteville, Baron de Marquessac, Seigneur de la Razoire, la Marche, Saint-Jorry, Monbayou et Gabillou.

Il fut capitaine dans le régiment de Bretagne, cavalerie.

Il hérita en partie, en 1744, des biens de son oncle maternel Henri d'Hautefort Marquessac. On voit dans des lettres d'Emmanuel, Marquis d'Hautefort, que celui-ci avait aussi quelque part dans cet héritage et qu'il y eut des difficultés pour le règlement de cette succession.

Anne-Marie de LA BAUME-FORSAC, femme de Jean-Louis d'Hautefort, qu'elle épousa par contrat du 11 juin 1733, était fille de feu Gabriel de la Baume de Forsac, Seigneur de Queyssac, Mèges, Picon, etc., et de Jeanne-Agnès d'Aubusson, habitant Queyssac, en Périgord. Un des témoins du contrat fut Arnaud-Anne de la Baume de Forsac, Chevalier, Seigneur Marquis de Forsac, Saint-Germain, la Baume, etc.

Anne de la Baume mourut le 12 décembre 1760. Elle appartenait à une ancienne famille du Limousin.

LUBERSAC :  
de gueules au lion  
passant d'or.

LA ROQUE :  
de gueules au lion  
léopardé d'or, posé  
sur une montagne de  
sinople.

LA BAUME FORSAC :  
écartelé au 1 et 4 de  
sinople au bélier pas-  
sant d'argent, au 2  
et 3 d'or à l'aigle  
éployé de sable, bec-  
qué de gueules, au  
chef de sinople. Sur  
le tout de gueules à  
la fleur de lys d'or.

D'après Saint-Allais (1), qui a donné la généalogie de cette branche d'Hautefort, avec bon nombre d'erreurs, surtout pour les premiers siècles, Jean-Louis d'Hautefort et Anne de la Baume auraient eu huit enfants :

1. Louis d'HAUTEFORT, qui suit.
2. Henri d'HAUTEFORT, né en 1750, mort deux ans après.
3. Jeanne-Marie d'HAUTEFORT, née le 15 mai 1734, mariée le 16 mai 1754 par l'abbé de Bourdeille, dans la chapelle du château de Vaudre, à Pierre Arnaud, Vicomte d'AUBUSSON de la Feuillade, Baron de la Borne et de Pérusse, Seigneur de Castel Novel, Jaure, Saint-Paul, Melzéar, Marcouet et Clauzay, fils de feu André-Joseph, Comte d'Aubusson, Marquis de Melzéar, Seigneur de Castel Novel, lieutenant-général des armées du Roi, et de feu Jeanne Elisabeth de Vernou de Melzéar.

AUBUSSON :  
d'or à la croix anérée  
de gueules.

Pierre d'Aubusson, cousin-germain d'Anne-Marie de la Baume-Forsac, dame d'Hautefort, fut tuteur des enfants de sa cousine et en fit acte, comme leur oncle en 1767.

Jeanne d'Hautefort n'eut pas d'enfant ; Pierre d'Aubusson se remaria avec Catherine de Graville. Comme il a été dit plus haut ses arrière-petites-filles les Princesses de Beauvau et de Bauffremont sont les dernières représentantes de l'illustre maison d'Aubusson.

4. Jeanne d'HAUTEFORT, née en 1736, morte jeune.
5. Marie-Bertrande d'HAUTEFORT, née le 19 janvier 1747, mariée le 11 novembre 1764 avec Jacques-Gabriel CHAPT, Comte de RASTIGNAC, et morte le jour même de son mariage. Il n'en est pas question dans la généalogie des Rastignac. Deux frères portaient les mêmes prénoms ; l'aîné épousa en 1767 Angélique-Rosalie d'Hautefort et le second épousa Judith de Windh, dont il n'eut pas d'enfant. — Est-ce à Marie-Bertrande qu'il faut attribuer l'histoire que l'on raconte à Vaudre ? Une demoiselle de Vaudre, qui allait se marier, vit le fossoyeur creuser une tombe et lui dit : Tu en creuseras bientôt une pour moi. Et le jour où son fiancé arriva était celui où on enterrait la jeune fille.
6. Marie-Jeanne d'HAUTEFORT, née en 1748, mariée, comme on l'a vu plus haut, à Frédéric d'HAUTEFORT, de la branche aînée.
7. Marie-Jeanne d'HAUTEFORT, née en 1752, morte en bas-âge.
8. Jeanne-Louise d'HAUTEFORT, née en 1758, morte jeune.

RASTIGNAC :  
d'azur au lion d'ar-  
gent, couronné, ar-  
mé, lampassé de  
gueules.

HAUTEFORT :  
d'or à 3 forces de  
sable.

(1) Tome XIV, p. 140.

25. **LOUIS D'HAUTEFORT**, Comte de Vaudre, Marquis de Bruzac, Seigneur de Saint-Jorry, Montbayol, la Razoire, la Marche, Picon, etc., né le 29 septembre 1758, était gentilhomme d'honneur de Monsieur, frère du Roi, depuis Louis XVIII. Ami intime de M<sup>r</sup> d'Avaray, favori du Roi, il accompagna S. M. en émigration et lui fut tout dévoué. Chargé par le Roi de porter une lettre à Napoléon, il fut interné par ce dernier à Orléans, où il mourut, au mois de septembre 1812.

**LA GRANDVILLE :**  
d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules adextré en chef d'un croissant d'azur, sénestré d'une étoile de gueules et accompagné en pointe d'une étoile de même, le croissant et les étoiles bordés de sable.

**Pétronille-Françoise-Louise Bidé de la Grandville**, mariée par contrat du 25 mars 1783 à Louis d'Hautefort, était fille de très haut et très puissant Seigneur Joseph-Louis Bidé de la Grandville, Seigneur de Mézarnon et Kergourmadech, brigadier des armées du Roi, et de Thérèse-Françoise Ducluzel. Une petite note dit : elle était riche, belle et bête.

Le château de la Grandville, en Bretagne, passa dans la famille de Maillé et appartient maintenant à la Marquise d'Anglade, née Maillé.

Louis d'Hautefort eut deux enfants :

1. Gustave d'HAUTEFORT dont l'article suit.
2. Thais d'HAUTEFORT, née le 26 mars 1784, mariée à Théodore, Marquis de MAILLÉ. Elle mourut à Paris en 1846, laissant un fils Charles de Maillé, marié en 1832 à Mathilde Baudon et mort en 1881. La petite-fille de Charles de Maillé, Mathilde, a épousé en 1884 son cousin Pierre de Damas.

**MAILLÉ :**  
d'or à 3 fascés ondées de gueules.

26. **GUSTAVE D'HAUTEFORT** (Jean-Louis-Gustave), Comte d'Hautefort, né le 22 mars 1785, marié à Adèle de MAILLÉ, sœur de son beau-frère. Ils eurent deux filles mortes en bas âge.

Gustave d'Hautefort mourut au mois de mai 1850, laissant sa fortune à son neveu Charles de Maillé. Il avait été sous la Restauration Lieutenant des Gardes du corps.

La Comtesse d'Hautefort, l'une des dames de Madame la Duchesse de Berry, fut toujours dévouée à cette Princesse, dont elle voulut partager la captivité à Blaye, en 1832.

Pendant la Révolution le château de Vaudre fut vendu nationalement 18 mille livres en assignats. L'acquéreur en vendit les meubles, les grilles et les ferrements, ce qui lui suffit et au-delà pour payer le château.

Le Comte Louis racheta le château pour 40,000 francs, mais le Comte Gustave le vendit de nouveau. Il ne reste plus que les murs et le toit, les beaux arbres qui l'entouraient ont été abattus : c'est un lieu triste et désolé.

Les archives ont été dispersées. Par bonheur les papiers établissant la filiation de cette branche de la famille d'Hautefort avaient été portés à Champien comme il a été dit plus haut.

---



## ERRATA

Page 48, avant-dernière ligne : Bassileac *lisez* Bassillac.

Page 56, ligne 10 : qui leur envoyait *lisez* qu'il leur envoyait.

Page 73, ligne 26 : Vicomtes *lisez* Vicomte.

Page 140, ligne 33 : premier Ecuyer de la Reine Anne *lisez* premier Ecuyer des Reines Anne et Marie-Thérèse.



## TABLE DES NOMS

- Abadie (L'), 146.  
 Abawrick, 56.  
 Abzac, 17, 20, 21, 62, 67, 84, 86, 88, 89,  
     90, 91, 92, 93, 94, 96, 98, 101, 126,  
     132, 133, 182, 188, 210.  
 Acigné, 88.  
 Agonac, 58, 59.  
 Agoub, 29.  
 Agrain, 197.  
 Aguesseau, 199.  
 Ainay (Bigny d'), 195.  
 Aix, 27, 28.  
 Alaïs, 54.  
 Albanie, 108.  
 Albret, 80, 88, 94, 103, 105, 106, 108,  
     109, 110, 161, 182, 205, 207.  
 Aleme, 27.  
 Alençon, 173.  
 Alexandre, Grand-Duc de Russie, 177.  
 Alincour (Villeroy d'), 120.  
 Almode, 22.  
 Amable Bonaventure, 18.  
 Ambland, 28.  
 Ambleville (Jussac d'), 159.  
 Ambrugeac (Valon d'), 183.  
 Andault, 208.  
 André, 98.  
 Anglade, 216.  
 Angleterre, 24, 37.  
 Angoulême, 39, 40, 115, 140, 178, 182.  
 Anjou, 74, 75, 125.  
 Anneau de Saint-Gilles, 189, 190.  
 Anselme (Père), 31, 143, 206.  
 Aquitaine (Voyez Guyenne), 8, 23, 35, 54,  
     55.  
 Aragon, 39, 40, 41, 42, 43, 66, 105.  
 Aramond, 86.  
 Archiac, 114.  
 Arenberg, 173.  
 Argenton, 22.  
 Argentré (Du Plessis d'), 176.  
 Arlot de Saint-Saud, 98, 121, 123, 210.  
 Arlot de Frugie, 136, 191.  
 Armagnac, 28, 70, 81, 82, 88.  
 Arnal, 106.  
 Aubeterre, 155.  
 Aubusson, 6, 12, 13, 14, 32, 99, 101, 103,  
     132, 133, 134, 135, 136, 139, 158,  
     175, 214, 215.  
 Audeneham, 71.  
 Aumont, 120, 165.  
 Aurelle, 58.  
 Auriac, 197.  
 Aurillac, 9.  
 Autriche, 167, 170, 173.  
 Autriche (Anne d'), 140, 142, 146, 147.  
 Auvergne, 6.  
 Avaray (Beslade d'), 216.  
 Aydie, 108.  
 Ayen, 30, 74.  
 Aymar, 49, 86.  
 Badefold, 94.  
 Bagneux (Frotier de), 176.  
 Bailleul, 199, 200.  
 Baillon, 125.  
 Balazuc, 196, 197.  
 Ballenx, 80.  
 Bariasson de Ramefort, 190.  
 Barjac, 193.  
 Barthou de Montbas, 128.

- Barry (Del), 24.  
 Basque, 120.  
 Bastide (La), 94.  
 Batarnay, 206.  
 Baudet, 133, 134, 135, 136.  
 Baudon, 216.  
 Bauffremont, 14, 131, 215.  
 Baume-Forsac (La), 174, 214, 215.  
 Bayière, 167, 171, 172, 173.  
 Béarn, 28.  
 Beaufort, (Roger de), 82, 107, 108.  
 Beaujeu, 95.  
 Beaumont, 88, 133.  
 Beaupoil (Voir Sainte-Aulaire).  
 Beauroyre, 66, 75, 76, 95, 97, 115, 204.  
 Beauvau, 14, 215.  
 Belancelle, 120.  
 Belière, 8.  
 Bellay (Du), 136, 139, 140, 143, 149,  
 155, 195.  
 Bellet, 34.  
 Bollingant de Kerbabu, 157.  
 Belzunce, 32, 167, 174.  
 Berbier du Metz, 191.  
 Beringhen, 165, 168.  
 Bernard, 33, 59.  
 Berry, 143, 159, 161, 192, 216.  
 Bertin, 96, 204, 205.  
 Berton (Le), 209.  
 Bertrand, 57.  
 Berwick, 153, 189.  
 Besly, 3.  
 Besons, 189, 196.  
 Betaut de Chemault, 201.  
 Beuville, 49.  
 Beynac, 65, 80, 84, 87, 88, 89, 94, 99,  
 100, 101, 133, 135, 136, 207, 210, 213.  
 Bidé (Voir la Grandville).  
 Bigny (Voir Ainay), 140, 155.  
 Binche (La), 125.  
 Biron, 79, 107, 117, 119.  
 Bitault, 193.  
 Blacas, 46, 175, 176.  
 Blane, 62.  
 Blanchefort, 15, 59, 91, 115.  
 Bois-Dauphin, 137.  
 Boissière (La), 211.  
 Bonneval, 19, 104, 105, 111, 115, 123,  
 124, 126, 160, 192.  
 Bontemps, 147, 148.  
 Bony, 20.  
 Bordeaux, 62, 178.  
 Born, 2, 12, 13, 14, 16, 17, 31, 32, 116,  
 146, 155.  
 Born, Achar, 32.  
 Born, Adhémar, 62.  
 Born, Alix, 63.  
 Born, Aymeline, 28, 30, 45.  
 Born, Bernard, 33.  
 Born, Bertrand, 28, 29, 31, 33, 34, 35,  
 37, 40 à 49, 56, 58, 59, 61 à 77, 82,  
 83, 202, 203.  
 Born, Constantin, 17, 29, 31, 34, 35, 43  
 à 46.  
 Born, Etienne, 33.  
 Born, Francon, 63.  
 Born, Gaisse, 48, 60, 68.  
 Born, Guichard, 33.  
 Born, Guillaume, 33, 48, 63, 69.  
 Born, Gérard, 33, 34.  
 Born, Géraud, 33, 34, 62.  
 Born, Hélie, 32, 82.  
 Born, Humbert, 33.  
 Born, Itier, 31, 33, 34, 35, 43, 45, 46,  
 47, 48, 49, 56, 61.  
 Born, Jean, 69.  
 Born, Jeanne, 76, 77, 83.  
 Born, Marguerite, 47, 48, 49, 56 à 60,  
 63, 80.  
 Born, Marie, 47, 48, 49, 57.  
 Born, Mathe, 67, 68, 69, 73, 76, 77, 80,  
 83, 84, 87.  
 Born, Pétronille, 48, 60.  
 Born, Pierre, 33.  
 Born, Raymonde, 48, 59.  
 Born, Renaud, 58, 61 à 68.  
 Bosc de Canteloup (Du), 185, 214.  
 Boson, 49.  
 Bossignac, 64, 65, 68.  
 Bossuet, 147.

- Bouchet, 3.  
 Boufflers, 152, 162, 163.  
 Bouillon, 1, 12, 96, 116, 159.  
 Bourbon, 101, 109, 110, 111, 113, 170, 205, 206.  
 Bourdeille, 17, 122, 123, 215.  
 Bourdelas, 139, 144.  
 Bourgogne, 17, 39, 40, 116, 152, 153, 162.  
 Bournonville, 142, 170.  
 Boysseulh, 34, 49, 53, 54, 59, 61 à 65, 68, 70, 94, 96, 100, 210.  
 Brabant, 116.  
 Brachet, 102, 199.  
 Brantôme, 119, 122.  
 Bray, 116, 117.  
 Bré, 14, 23, 24.  
 Breilh (Du), 208.  
 Brelaud, 213.  
 Bretagne, 38, 39, 40, 72, 73, 74, 102, 126, 204.  
 Brézé, 141.  
 Brie, 91, 93, 94.  
 Brissac, 116.  
 Brochard, 69, 97.  
 Broglie, 169.  
 Brousse (La), 130, 145.  
 Brousse de Verteillac (La), 187, 190.  
 Brun, 62.  
 Brunchaut, 4.  
 Brunet, 103, 104.  
 Bruzac, 48, 49, 61, 62, 65, 70, 76, 86, 91.  
 Bueil, 156, 161, 205.  
 Burg (Del), 13.  
 Caissac, 202.  
 Calvignac, 67 à 70, 76, 77.  
 Calvimont, 132, 133, 136.  
 Campagnac (Voir Roux).  
 Campagnes, 24, 34.  
 Cange (Du), 10.  
 Canillac, 117.  
 Carbonnières, 131.  
 Cardaillac, 70, 91.  
 Cars (Péruze des), 125, 128, 130, 131, 132, 133, 136, 139, 143, 156, 181, 199, 201, 202.  
 Casimir, 117.  
 Cassagne (La), 99, 100.  
 Castarède, 191.  
 Castelnau, 77, 80.  
 Castille, 9.  
 Castillon, 39, 80.  
 Castries, 171.  
 Catinat, 152.  
 Caumont, 88, 119.  
 Caussade (La), 77.  
 Cazillac, 77, 146.  
 Cerenne, 31.  
 Cessac, 160.  
 Chabanais, 14.  
 Chabannes, 91, 95, 108, 113, 115, 116, 124, 192.  
 Chabot, 10, 118.  
 Chabrier, 59.  
 Chabrol, 47.  
 Chalupie (La), 101.  
 Chambaud, 193.  
 Chambon de Sainte-Valère, 10, 11, 22.  
 Chamillard, 151.  
 Chamoy, 120.  
 Champagne, 60, 205.  
 Champagnes, 17, 18, 20.  
 Champeval, 30, 105.  
 Chanaleilles, 197.  
 Chancel, 101, 102, 103.  
 Chanlot, 185.  
 Chantal, 185.  
 Chapel, 67.  
 Chapelle de Jumilhac, 136.  
 Chapt de Rastignac, 85, 121, 124, 173, 208, 215.  
 Charlemagne, 6, 7, 15.  
 Charles V, 74.  
 Charles VI, 75, 83.  
 Charles, Dauphin, 72.  
 Charles VII, 85.  
 Charles VIII, 101, 102.  
 Charles IX, 116, 125, 129.  
 Charles X, 178.  
 Charrier, 85.  
 Chassagne (La), 204.

- Châteauneuf, 27.  
 Chatellerault, 55.  
 Châtillon, 137, 141.  
 Châtre (La), 165.  
 Chau (La), 114.  
 Chaumont, 134.  
 Chaussecourte, 208.  
 Chavagnac, 65.  
 Chesnaye des Bois (La), 161, 192.  
 Chesne de Montréal (Du), 190, 191.  
 Chevillard, 202, 203, 206.  
 Childebert, 4.  
 Choiseul, 145, 146, 148, 155, 160, 164,  
 176, 177.  
 Clarisse, 33.  
 Clermont, 59.  
 Clermont, d'Entragues, 119.  
 Cliez, 117.  
 Clotaire, 2, 5.  
 Clovis, 2, 191.  
 Coarase, 127.  
 Coigneux (Le), 140.  
 Colbert, 211, 213.  
 Comarque, 87.  
 Comborn, 6, 7, 9, 11, 14, 15, 16, 18, 23,  
 25, 28, 29, 55, 59, 62, 64 à 68, 70, 76.  
 Comminges, 108, 198.  
 Condé, 20, 117, 141, 142, 153, 157, 163,  
 169.  
 Conrad, 23.  
 Consuls de Brives, 113.  
 Consuls de Limoges, 113.  
 Consuls de Périgueux, 118.  
 Conti 155, 164, 200.  
 Cordis, 191.  
 Cornil, 123, 124, 126, 127, 198.  
 Cornouailles, 55.  
 Corson, 34.  
 Cosnac, 64, 77, 81, 82, 83, 84, 87, 184.  
 Cotet, 209, 210.  
 Collaud, 67.  
 Courcelles, 79, 100, 185, 190, 191, 197,  
 198.  
 Cousin, 149.  
 Creil, 200, 201.  
 Crémois, 22.  
 Créquy, 130.  
 Creton (Voir Estourmel).  
 Crevant d'Humières, 161, 164, 165, 166.  
 Croix (Des), 88.  
 Cromat, 70.  
 Cropte (La), 86, 87.  
 Crozat, 161.  
 Cugnac, 69, 92, 124.  
 Cumont, 148.  
 Curtou (Voir Chabannes), 111, 112, 113,  
 125.  
 Cussy, 147.  
 Damas, 32, 46, 144, 170, 173, 175 à 179,  
 216.  
 Dampmartin, 89.  
 Dangerais (Dangerès), 196.  
 Dante, 44, 45.  
 Darmstadt, 186.  
 David, 20, 21.  
 Desalleurs, 187.  
 Desmarests (Voir Maillebois).  
 Diot, 87.  
 Domme, 59, 69.  
 Dreux, 154, 176, 177.  
 Ducluzel, 216.  
 Duglas, 104.  
 Dupuy (Père), 27.  
 Durand, 122.  
 Duras (Voir Durfort).  
 Durfort, 32, 91, 95, 168, 170, 176, 177.  
 Ebrard, 67.  
 Endreghen, 71.  
 Engelbert, 159.  
 Enghien (Voir Condé), 141.  
 Epernon, 142.  
 Escoire (Voir Ranconnet).  
 Escorailles, 33, 91, 128.  
 Espagne, 71, 73, 127, 198.  
 Espinay, 161.  
 Estourmel (Creton d'), 12, 104, 146, 148,  
 149, 150, 151, 159, 160.  
 Estrées, 168.  
 Etienne, 43.  
 Euphrasie, 7.

- Eustorge, 13, 28, 34.  
 Excideuil, 59.  
 Fabry, 140.  
 Falkenstein, 167.  
 Fanlac, 208.  
 Farges, 208.  
 Fargues, 79.  
 Fars, 210.  
 Faudoas, 88.  
 Faulcon, 138.  
 Faure, 193.  
 Favars, 83.  
 Fay (Voir Latour-Maubourg), 53.  
 Faye, 2, 53.  
 Faye, Adhémar, 54, 58.  
 Faye, Aymar, 47, 48, 49, 56, 58, 61, 62, 63.  
 Faye, Gaysse, 48, 60, 68.  
 Faye, Géraud, 47, 54, 56, 57, 58, 60, 63.  
 Faye, Itier, 47, 58, 59, 61.  
 Faye, Marguerite, 80.  
 Faye, Pérégrin, 54.  
 Faye, Pétronille, 48, 60.  
 Faye, Pierre, 54, 56.  
 Faye, Radulphe, 55, 56.  
 Faye, Raoul, 54, 55.  
 Faye, Raymonde, 48, 59.  
 Faye, Roger, 56.  
 Faye, Sybille, 55.  
 Faye (La), 34, 48, 68, 73, 209, 243.  
 Fayolle, 73, 100.  
 Féletz, 13, 48, 59, 66, 74, 75, 76, 86, 87, 105.  
 Fellioz, 86.  
 Fénelon, 145, 203.  
 Ferrières-Sauvceuf, 25.  
 Ferriol, 79.  
 Fesque de la Roche-Bousseau, 140.  
 Flamenc, 24, 25, 62, 75, 86, 182.  
 Flandre, 46, 116.  
 Flaviae, 11.  
 Fleury, 165.  
 Flomond (La Mothe), 213.  
 Flotte, 62.  
 Flotte (du Bellay de la), 138, 145, 146, 195.  
 Foix, 40.  
 Font de Jean (La), 201.  
 Force (La), 119, 195.  
 Forces, 68, 69, 72, 73, 76, 81, 83, 86.  
 Fortanier, 27.  
 Fossez, 119.  
 Fou (Du), 114, 115.  
 Foulcon, 208.  
 Fourille, 153.  
 Fraise (Du), 98, 102.  
 France, 95.  
 Francini, 200.  
 François 1<sup>er</sup>, 102, 105.  
 François II, 129.  
 Froidefond, 187.  
 Froment, 132.  
 Frotier (Voir Bagneux).  
 Gaing, 18.  
 Galabert, 103.  
 Galiffet, 173.  
 Gand, 165.  
 Galles, 69, 74.  
 Garde (La), 115, 196.  
 Garde Tranchelion (La), 91.  
 Garini, 13.  
 Garrebeuf, 184.  
 Gasc, 34.  
 Gaubert, 13.  
 Geoffroy, 13, 14, 23.  
 Gérard, 14, 15, 118.  
 Géraud, 13.  
 Gibra, 86, 92, 97.  
 Gimel, 16.  
 Girard, 119.  
 Giversac, 136.  
 Gloucester, 55.  
 Gontaut, 2, 63, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 87, 88, 92, 97, 102, 210.  
 Gontran, 4.  
 Gorette (La), 114.  
 Gothie, 15.  
 Gouin, 196.  
 Gourdon, 16, 28, 55, 59, 61, 62, 63, 67.  
 Gourgues, 97.  
 Gouzolles, 91.

- Grailly, 208.  
 Gramont, 165.  
 Grandville (Voir Bidé de la), 216.  
 Grasinac, 58.  
 Graville, 215.  
 Green de Saint-Marsault, 139.  
 Grégoire, 73.  
 Grenier de Pleaux, 188.  
 Griffet, 164.  
 Grollier, 176, 177.  
 Guelfes, 37.  
 Guicharde, 22, 33.  
 Guillart, 210.  
 Guillaume, 33.  
 Guiton de Maulevrier, 211, 212, 213.  
 Guitterie (Cotteblanche de la), 143.  
 Gurson, 208.  
 Guyenne (Voir Aquitaine), 54, 89.  
 Guyon de la Chevalerie, 198.  
 Haag, 210, 211.  
 Hainaut, 46.  
 Halwin, 147.  
 Harcourt, 159, 168, 169, 170, 171, 189, 196.  
 Hardy, 183.  
 Hautefort, 1, 3, 7, 13, 14, 30, 39, 40, 46, 73, 79, 80.  
 Hautefort, Adélaïde, 173.  
 Hautefort, Agathe, 174.  
 Hautefort, Agnès, 205.  
 Hautefort, Alain, 127, 198.  
 Hautefort, Alphonse, 166, 172, 175.  
 Hautefort, Amédée, 172, 175.  
 Hautefort, Amélie, 175.  
 Hautefort, Angélique, 160, 168, 173, 174.  
 Hautefort, Anne, 160, 196, 197, 198.  
 Hautefort, Antoine, 55, 69, 84, 86, 87, 88, 89, 90, 93, 94, 183, 205, 206, 207, 208, 211, 213.  
 Hautefort, Antoinette, 114, 124, 184, 196.  
 Hautefort, Armand, 171, 172.  
 Hautefort, Arnaud, 87, 89, 90, 91, 92, 94, 96, 97, 98, 99.  
 Hautefort, Bernard, 188, 191.  
 Hautefort, Bonne, 213.  
 Hautefort, Camille, 172.  
 Hautefort, Catherine, 128, 139, 146, 159, 160, 199, 207, 208, 210.  
 Hautefort, Charles, 129, 131, 132, 136, 138, 139, 140, 149, 158, 182, 183, 185, 187, 188, 200, 201, 214.  
 Hautefort, Charlotte, 145, 146, 148, 173, 177, 179, 183, 197.  
 Hautefort, Claude, 192, 193, 194.  
 Hautefort, Constantin, 155.  
 Hautefort, Daniel, 187.  
 Hautefort, Diane, 133.  
 Hautefort, Edme, 114 à 123, 126, 129, 131.  
 Hautefort, Emmanuel, 92, 140, 154, 166, 168, 169, 170, 188, 214.  
 Hautefort, Emilie, 168.  
 Hautefort, Emeric, 204.  
 Hautefort, Esther, 210.  
 Hautefort, Eymar, 207.  
 Hautefort, Foucaud, 122, 123.  
 Hautefort, François, 117, 120, 127 à 132, 134, 138, 139, 181, 183, 187, 188, 197, 199, 207.  
 Hautefort, Françoise, 196.  
 Hautefort, François-Joseph, 191.  
 Hautefort, François-Marie, 94, 145, 151 à 155.  
 Hautefort, Frédéric, 127, 136, 172, 174, 175, 196, 215.  
 Hautefort, Gabriel, 158, 163, 192, 196, 197, 208.  
 Hautefort, Gabrielle, 91, 94, 172, 196.  
 Hautefort, Gilbert, 114, 115, 116, 123, 124, 125, 126, 127, 192, 198.  
 Hautefort, Gilles, 145, 146, 149, 150, 151, 156, 157, 159, 164.  
 Hautefort, Guillaume, 87, 196, 203, 204.  
 Hautefort, Gustave, 216, 217.  
 Hautefort, Guy, 203.  
 Hautefort, Hélie, 204, 205, 209, 210, 213.  
 Hautefort, Henri, 121, 185, 186, 187, 197, 210, 214, 215.  
 Hautefort, Itier, 64.  
 Hautefort, Jacques, 207.

- Hautefort, Jacques-François, 130, 140 à 146, 148, 150, 199, 201.  
 Hautefort, Jacqueline, 127.  
 Hautefort, Jean, 82, 84, 85, 86, 87, 89, 92, 96, 99 à 116, 206, 207, 208, 209, 213.  
 Hautefort, Jean-Baptiste, 156, 197, 198.  
 Hautefort, Jean-Emmanuel, 170.  
 Hautefort, Jean-Louis, 174, 183, 184, 187 à 190, 214, 215.  
 Hautefort, Jeanne, 87, 90 à 93, 108, 124, 122, 124, 184, 187, 205, 208, 213, 214, 215.  
 Hautefort, Jeanne-Charlotte, 190.  
 Hautefort, Jeanne-Louise, 215.  
 Hautefort, Jeanne-Marie, 215.  
 Hautefort, Julien, 206, 207, 210.  
 Hautefort, Louis, 155, 156, 161 à 166, 200, 216, 217.  
 Hautefort, Louis-François, 166.  
 Hautefort, Louis-Jacques, 197.  
 Hautefort, Louise, 123, 136, 213.  
 Hautefort, Louise-Charlotte, 200.  
 Hautefort, Louise-Julie, 167.  
 Hautefort, Louise-Marguerite, 160.  
 Hautefort, Lydie, 167.  
 Hautefort, Madeleine, 199.  
 Hautefort, Marc, 207, 209, 210.  
 Hautefort, Marguerite, 99, 136, 213.  
 Hautefort, Marie, 133, 134, 135, 146 à 150, 156, 174, 175, 184, 187, 190, 195, 197, 205, 209, 210.  
 Hautefort, Marie-Aimée, 159, 160.  
 Hautefort, Marie-Anne, 202, 214.  
 Hautefort, Marie-Bertrande, 215.  
 Hautefort, Marie-Jeanne, 215.  
 Hautefort, Marie-Thérèse, 161, 191.  
 Hautefort, Marthe-Charlotte, 160.  
 Hautefort, Olympe, 146.  
 Hautefort, Paul, 210, 211, 212.  
 Hautefort, Philippe, 91, 93, 98, 100, 104, 184.  
 Hautefort, Pierre, 157, 200, 203, 204.  
 Hautefort, Raymond, 207, 208, 209.  
 Hautefort, Renaud, 91.  
 Hautefort, René, 127, 132, 133, 135, 136, 138, 146, 159, 181, 182, 183, 188, 192, 193, 194, 199.  
 Hautefort, Renée, 187, 190.  
 Hautefort, Rose, 199.  
 Hautefort, Suzanne, 124, 210.  
 Hautefort, Talleirand, 69, 81.  
 Hautefort, Thaïs, 216.  
 Hautefort, Thomas, 205, 206, 207, 208.  
 Hautefort, Victoire, 198.  
 Hautefort la Motte, Anne, 99, 100, 103.  
 Hautefort la Motte, Béatrix, 103.  
 Hautefort la Motte, Boson, 95, 96, 102.  
 Hautefort la Motte, Catherine, 104.  
 Hautefort la Motte, Charles, 99, 100, 101, 104.  
 Hautefort la Motte, Dominique, 104.  
 Hautefort la Motte, François, 96, 98, 100, 101, 102.  
 Hautefort la Motte, Françoise, 100, 103.  
 Hautefort la Motte, Frontonne, 99.  
 Hautefort la Motte, Gabrielle, 104.  
 Hautefort la Motte, Galienne, 101.  
 Hautefort la Motte, Galiotte, 102.  
 Hautefort la Motte, Gaston, 98, 99.  
 Hautefort la Motte, Georges, 102, 103.  
 Hautefort la Motte, Grégoire, 99 à 103.  
 Hautefort la Motte, Jean, 94 à 102, 104.  
 Hautefort la Motte, Jeanne, 100, 101, 103.  
 Hautefort la Motte, Marguerite, 103.  
 Hautefort la Motte, Marie, 100, 102, 103.  
 Hautefort la Motte, Marie-Thérèse, 105.  
 Hautefort la Motte, Marthe, 104.  
 Hautefort la Motte, Mathive, 100.  
 Hautefort la Motte, Michelette, 104.  
 Hautefort la Motte, Nicolas, 104.  
 Hautefort la Motte, Paul, 98.  
 Hautefort la Motte, Roger, 99.  
 Hautefort la Motte, Verneuil, 95.  
 Hélie, 30, 82, 87, 90, 91, 92, 97, 98, 99, 155.  
 Hermengarde, 45.  
 Henri, Roi d'Angleterre, 55.  
 Henri II d'Angleterre, 14, 27, 35 à 42, 44, 54.

- Henri au Court-Mantel, 36, 38, 39, 40.  
 Henri II de Navarre, 106, 107, 109.  
 Henri II, 111, 112.  
 Henri III, 117, 127, 129.  
 Henri IV, 140, 129, 168, 182.  
 Heudicourt (Sublet d'), 167.  
 Hochenfels, 172.  
 Hohen-Embs, 167.  
 Huet, 172.  
 Hugues, 24, 33.  
 Hugues Capet, 8.  
 Humières (Crevant d'), 165 à 168.  
 Huxelles, 152, 153.  
 Isle (L'), 205.  
 Itier, 67, 68.  
 Jarousse (La), 98.  
 Jaubert, 23, 98.  
 Jaufre, 76.  
 Jean, 70, 71, 73.  
 Jean-Sans-Terre, 24, 44, 56.  
 Jean (Petit), 121.  
 Josset, 214.  
 Joubert, 18.  
 Jourdain de l'Isle, 80.  
 Joyeuse, 152.  
 Jumilhac (Chapelle de), 136, 171, 173.  
 Jussac (Voir Ambleville).  
 Justel, 3, 6, 77.  
 Kerentrec, 73.  
 Labbe, 3.  
 Labourdaric, 118.  
 Ladoire, 191.  
 Lafarge, 134.  
 Lagut, 190.  
 Lainé, 196.  
 Lambertye, 131.  
 Lamothe, 122.  
 La Lande, 91.  
 Lanes de Saint-Michel, 209, 210.  
 Laramière, 214.  
 Larchant, 119.  
 Larisse, 196.  
 Larmandie, 207, 208, 210.  
 Laron, 2, 9, 10, 16, 26.  
 Lasteyrie du Saillant, 15, 93.  
 Lastours, 2 à 7, 31, 44, 155.  
 Lastours, Agnès, 16, 17, 31, 35, 43.  
 Lastours, Aloazarz, 10.  
 Lastours, Archambauld, 11, 22, 23.  
 Lastours, Aymerie, 22.  
 Lastours, Béchade, 12.  
 Lastours, Bernard, 23.  
 Lastours, Bertrand, 12.  
 Lastours, Comtor, 12.  
 Lastours, Comtorie, 22.  
 Lastours, Galliot, 19.  
 Lastours, Geoffroy, 18.  
 Lastours, Gérard, 30.  
 Lastours, Géraud, 12, 13, 19, 22, 24, 27, 28, 33.  
 Lastours, Golfier, 10 à 19, 22, 24, 25, 28, 31, 32, 33.  
 Lastours, Guy, 8 à 14, 22 à 28, 31.  
 Lastours, Henri, 23.  
 Lastours, Hermengarde, 14.  
 Lastours, Humberge, 12, 14, 22, 23, 27.  
 Lastours, Itier, 22.  
 Lastours, Jean, 19.  
 Lastours, Jeanne, 20.  
 Lastours, Joseph, 22.  
 Lastours, Olivier, 11 à 16, 23, 24, 29, 55.  
 Lastours, Pierre, 12, 22, 23.  
 Lastours, Ramnulphe, 17, 19, 22, 23, 30.  
 Lastours, Raoul, 25, 26, 27.  
 Lastours, Raymond, 22, 23.  
 Lastours, Séguyn, 12, 22, 23, 24, 25, 27 à 30, 45.  
 Lastours, Sybille, 30.  
 Latour Maubourg (Fay de), 53.  
 Laurens, 40, 42.  
 Lauriane, 140.  
 Lauzières, 168.  
 Laval (Montmorency), 161.  
 Lempereur, 71.  
 Lénoncourt, 149, 167.  
 Lentilhac, 199.  
 Lesguille, 193, 194.  
 Lespinatz, 62, 65.  
 Lestrade, 21.  
 Lestrangle, 91, 125, 127, 133, 192.

- Letalde, 159.  
 Leycheirie, 114.  
 Lignérolle (Voir Le Voyer).  
 Limeuil, 73.  
 Limoges, 7, 8, 9, 14 à 18, 25, 28, 33, 34,  
 38, 39, 40, 54, 55, 56, 66, 182, 199.  
 Lion (Du), 125.  
 Lodières, 91.  
 Longueville, 120.  
 Lorge, 152.  
 Lorraine, 154, 156, 173, 182, 200.  
 Lorraine, Guise, 116, 118, 119.  
 Lorraine, Hareourt, 117.  
 Losse, 134.  
 Lostanges, 182.  
 Loudat, 134.  
 Louis VI, 177.  
 Louis VII, 23, 33, 35, 36.  
 Louis VIII, 9.  
 Louis XI, 89, 91, 115.  
 Louis XII, 101, 103, 104.  
 Louis XIII, 130, 141, 146, 147.  
 Louis XIV, 141, 143, 147, 156, 161, 164,  
 166, 200.  
 Louis XVIII, 178, 216.  
 Lubersac, 92, 214.  
 Lue (Du), 47, 59, 63, 64, 66, 68, 70, 76,  
 83, 86, 203.  
 Luichs, 59.  
 Lur, 207.  
 Lusignan, 28, 55.  
 Luxembourg, 200.  
 Machat, 212.  
 Machault, 195.  
 Madur, 62, 63, 64, 68.  
 Maillé, 148, 216.  
 Maillebois, 169.  
 Mailly, 173.  
 Maine, 164.  
 Maintenon, 167.  
 Malemort, 9, 10, 11.  
 Malet, 98, 103, 114.  
 Mans (Du), 205.  
 Marafin, 88.  
 Marchin, 189.  
 Marche (La), 23, 25.  
 Marek (La), 194.  
 Mareuil, 18.  
 Marguerite, Reine de Navarre, 109.  
 Marie-Thérèse, Reine, 156, 161.  
 Marquessac, 2, 34, 35, 401, 133, 156,  
 160, 181 à 188.  
 Marthonie (La), 93, 184.  
 Marvaud, 23, 24, 37.  
 Mas (Du), 114.  
 Maschale, 49.  
 Massault, 59.  
 Mathilde, Impératrice, 55.  
 Matignon, 118.  
 Mauléon, 91.  
 Maupeou, 195.  
 Mayenne, 118, 120, 121.  
 Mazarin, 147.  
 Médicis, Catherine, 112, 113, 115, 116,  
 126, 140.  
 Médicis, Marie, 130, 137, 146.  
 Meliar, 205.  
 Mercader, 29.  
 Mérignac, 188.  
 Merle de la Gorce, 197, 198.  
 Mesmes, 160.  
 Meychouès, 64, 66.  
 Mézcray, 71, 119, 120.  
 Micard, 100.  
 Milhac, 59.  
 Mirabel, 46.  
 Molière, 145.  
 Moneis, 47, 48, 49, 59, 61, 66, 75, 76,  
 82, 87, 96, 99, 106, 115.  
 Monfanges, 103.  
 Montaignac, 173.  
 Montal, 198, 199.  
 Montallais, 155, 156, 160, 161.  
 Montalan, 149.  
 Montardit, 99.  
 Montaut, 82.  
 Montbrun, 107.  
 Montcalm, 173.  
 Montchenu, 19.  
 Montcoupé, 27.

- Montesquiou, 91, 191.  
 Montfaucon, 91.  
 Montferrand (Faubournet de), 190, 211.  
 Montfort, 26, 42, 43.  
 Montfrabeuf, 121.  
 Montignac, 41, 42, 43.  
 Montlieu, 111.  
 Montluc, 119.  
 Montnegain, 74.  
 Montnorency, 112, 161, 193, 194.  
 Montolieu, 198.  
 Montpensier, 120.  
 Montpezat (Voir des Prez), 109.  
 Montréal (Voir du Chesne).  
 Morel, 65.  
 Morainville, 117.  
 Moreton de Chabrilan, 196.  
 Mortière (La), 159.  
 Mortemart, 18, 154.  
 Motte (La) ou La Mothe, 66, 153, 196.  
 Mothe Flomond (La), 213, 214.  
 Motte (Hélie de la), 87.  
 Muraud, 132.  
 Mucidan, 81.  
 Nadallon, 134.  
 Nadallyc (La), 134.  
 Nangis, 154.  
 Naples, 173.  
 Napoléon, 216.  
 Narbonne, 39.  
 Naucaze, 199.  
 Negrelius, 72.  
 Nemours, 120.  
 Nesle, 71.  
 Neufbourg, 150, 159.  
 Neuville, 62.  
 Nevil, 56.  
 Nexon, 21.  
 Nicolay, 173.  
 Nilhac, 47, 90, 128.  
 Noailles, 99, 119, 186, 206.  
 Nogaret, 168.  
 Normandie, 15.  
 O'Brien, 176.  
 Oderic Vital, 159.  
 Olivier, 100.  
 Orléans, 36, 83, 156, 195.  
 Œrsans, 96.  
 Ornesan, 127.  
 Orval, 142.  
 Othon, Empereur, 46.  
 Oyron, 132.  
 Pairinbac, 34.  
 Pape Alexandre II, 41.  
 Pape Alexandre VI, 93, 98.  
 Pape Clément V, 185.  
 Pape Clément VI, 108.  
 Pape Clément VII, 80.  
 Pape Grégoire XI, 108.  
 Pape Honorius III, 27.  
 Pape Innocent III, 43.  
 Pape Léon, 106, 113.  
 Pape Pie II, 86.  
 Paris (Comte de), 92.  
 Pasquet, 97, 100, 103, 104, 203.  
 Paul, Empereur, 177.  
 Pelegrue, 83.  
 Pellot, 99, 204, 206.  
 Penthivière, 75, 85.  
 Perche (Du), 24, 25, 29, 40.  
 Périgord, 7, 8, 9, 11, 26, 38, 40, 41, 44,  
 55, 62, 72, 73, 83, 86, 95, 96, 126,  
 176.  
 Pérusse des Cars, 17, 19, 20, 21, 85, 86,  
 97, 106, 107, 108, 114.  
 Pestels, 199.  
 Pestillac, 97.  
 Peyrac, 84.  
 Peyraulx, 97.  
 Peyrelongues, 122.  
 Pézie (La), 119.  
 Phelypeaux, 129.  
 Philip (Voir Saint Viance).  
 Philippa, 45.  
 Philippe-Auguste, 8, 26, 27, 29, 39, 43,  
 44, 46.  
 Philippe VI, 70.  
 Piconnerie (Bugeaud de la), 122.  
 Pierre Buflière, 11, 15, 20, 23, 24, 25,  
 28, 59.

- Place (La), 59.  
 Plaigne (La), 124.  
 Plessis (Voir Argentré du).  
 Poiols, 68, 70.  
 Poisson, 155.  
 Poitiers, 41, 42, 140, 194.  
 Polignac, 176.  
 Pompadour, 9, 42, 15, 20, 21, 28, 30,  
 45, 82, 83, 85, 87, 91, 92, 93, 96,  
 99, 101, 104, 108, 115, 123, 131, 133,  
 138, 139, 140, 151, 155, 212.  
 Pons, 27, 59.  
 Pons de Rennepont, 146.  
 Pontchartrain, 194.  
 Portatin, 74.  
 Porte (La), 23, 57, 181.  
 Portefoi, 58.  
 Portier, 71.  
 Poussart du Vigean, 160, 161.  
 Pradillon (Père), 42, 47, 31, 43.  
 Prez de Montpezat (Des), 114.  
 Proffadama, 94.  
 Prohet, 182.  
 Propia, 67.  
 Puteanus, 26.  
 Puy (Du), 56, 104, 114.  
 Puyguion, 107.  
 Quéfus, 117.  
 Quercy, 45.  
 Ragain, 192.  
 Rampvols, 75.  
 Ranconnet, 183.  
 Randan, 112.  
 Rasa, 34.  
 Rastignac (Chapt de), 173, 174, 184,  
 208, 215.  
 Raymond, 26, 99.  
 Raymonde, 45.  
 Raynaud, 61, 70.  
 Raynouard, 41, 46.  
 Regnaud, 49.  
 Reillac, 135.  
 Remond, 91.  
 Renant, 103.  
 Renaud, 60.  
 Renaudie, 97, 143.  
 Repaire (Du), 135.  
 Rey, 205.  
 Reynier, 102, 103.  
 Ribérac, 44.  
 Richard Cœur de Lion, 44, 28, 29, 36 à 40.  
 Richelieu, 147, 160, 172, 173.  
 Richemont, 32.  
 Rieu de Sonbuffaud (Du), 199.  
 Robert, 8, 33, 128.  
 Robert le Fort, 116.  
 Roche (La), ou la Roque, 59, 73.  
 Roche-Aymon (La), 134, 135.  
 Roche-Bousseau (Voir Fiesque de la),  
 Rochechouart, 55, 59, 155.  
 Rochefort, 139.  
 Rochefoucauld (La), 174.  
 Rochier, 197.  
 Roffignac, 91, 99, 136.  
 Roger (Voir Beaufort), 7, 43, 34, 56.  
 Rohan, 206.  
 Roland, 33.  
 Rolhae, 49.  
 Romagère (La), 107, 133.  
 Roque (La), 46, 92, 214.  
 Rossignol, 27.  
 Rouergue, 15.  
 Rougé, 176.  
 Roux, 106.  
 Roux de Campagnac, 210, 212.  
 Royère, 92, 93, 94, 96, 97, 98, 99, 101,  
 102.  
 Rymer, 56, 73.  
 Saillant de Pompadour (Du), 211, 212.  
 Saillant (Voir Lasteyrie du).  
 Saint-Agnan, 138.  
 Saint-Allais, 124, 206, 215.  
 Saint-Astier, 26, 90 à 94, 99, 182.  
 Saint Bernard, 23.  
 Saint-Bonnet, 6.  
 Saint-Céré, 16.  
 Saint-Chamans, 99, 120, 121, 124, 145,  
 198 à 202.  
 Saint-Clar, 123, 124, 208.  
 Saint-Exupéry, 65.

- Saint-Féréol, 4, 5, 21.  
 Saint-Georges, 127.  
 Saint-Géran, 152.  
 Saint-Héron, 138.  
 Saint-Jean, 204, 205.  
 Saint-Léonard, 47.  
 Saint-Louis, 57, 60, 116, 177.  
 Saint-Michel (Voir Lanes).  
 Saint-Pardoux, 32.  
 Saint-Priest, 6.  
 Saint-Rabier, 62.  
 Saint-Remy Mirambel, 213.  
 Saint-Simon, 143, 155, 161, 167.  
 Saint-Viance (Philip de), 48.  
 Saint-Vidal, 117.  
 Sainte-Aulaire (Beaupoil de), 114, 123, 124.  
 Sainte-Marie, 91.  
 Sainte-Marthe, 26, 27.  
 Sainte-Maure, 143.  
 Sainte-Suzanne, 176.  
 Saladin, 29.  
 Salaignac, 128, 203.  
 Salignac, 118, 203.  
 Salas, 85.  
 Sales, 13, 33, 34.  
 Salle (La), 199.  
 Sanzillon, 93, 98, 190.  
 Sarsfield, 173, 177.  
 Saunier, 181, 187, 210.  
 Sauvebeuf (Ferrières), 149.  
 Savoie, 149.  
 Saxe-Weimar, 141.  
 Schomberg, 137, 145, 147 à 151, 156, 159, 161, 183, 185, 195, 196.  
 Sédière, 206, 212.  
 Ségui, 70.  
 Sénécey, 119.  
 Senneterre, 195.  
 Sermet, 89, 91, 92, 107, 108, 109.  
 Signac, 96.  
 Solier (Du), 87.  
 Soliman, 119.  
 Solminhac, 182, 183.  
 Sorbier, 89.  
 Souillac, 74, 212.  
 Soulyviniat, 213.  
 Sourdis, 142.  
 Souvré, 137, 141.  
 Sublet (Voir Heudicourt).  
 Sudre, 48.  
 Taillebourg, 28.  
 Tallart, 152, 153, 162.  
 Taillefer, 21, 190, 191.  
 Talleyrand, 41, 206.  
 Tavannes (Sautx), 117.  
 Teillots, 34, 77, 82.  
 Teissier de Salras, 197.  
 Tellier (Le), 171.  
 Terrasson, 12, 22, 24, 208.  
 Tessé, 158.  
 Thémines (Lauzières de), 59.  
 Thécobert, 4, 5, 6.  
 Thierry, 4, 5.  
 Tissard, 183, 184.  
 Toulouse, 15, 39, 40, 42, 43, 156, 157, 189.  
 Tour (La), 70, 73, 107, 108, 116, 119.  
 Tour des Bains (La), 196.  
 Tour Gouernet (La), 193.  
 Tourville, 156.  
 Treignac (Comborn), 67.  
 Trémoille (La), 104.  
 Troisvilles, 149.  
 Troyes, 111, 125.  
 Turenne, 6, 7, 9, 12, 15, 16, 22, 24, 25, 28, 29, 30, 33, 39, 40, 41, 77, 101, 118, 119, 177.  
 Uzès, 154.  
 Vaissète (Dom), 40.  
 Val (Du), 73.  
 Valette (La), 41.  
 Vallée, 161.  
 Vallière (La Baume de la), 155.  
 Valon (Voir Ambrugeac).  
 Vanbonne, 189.  
 Varie, 126.  
 Vassé, 154, 165.  
 Vassinac, 66.  
 Vauguyon (La), 133.

- Velasco, 186.  
Velingue, 156.  
Vendôme, 153, 186.  
Ventadour, 15, 18, 55, 117, 143, 196.  
Verneilh-Puyraseau, 7, 17, 18.  
Vernou de Melzéar, 215.  
Verteillac (Voir la Brousse).  
Verthamon, 97.  
Vesc, 196.  
Vesins, 117.  
Veuzans, 67.  
Veyras, 92.  
Vibraye, 176.  
Victor Emmanuel, 178.  
Vidal, 59, 98.  
Viele (La), 209.  
Vigean (Voir Poussart du).  
Vigeois (Geoffroy de), 3, 7, 8, 12, 14,  
17, 22, 23, 26, 29, 31, 43, 54.  
Vigier, 47, 48, 64, 65, 68, 69.  
Vignerot de Richelieu, 173.  
Villars, 153, 163, 189, 213.  
Villèle, 178.  
Villélume, 199, 202.  
Villeroy (Voir Alincour), 152.  
Vilhac, 64, 76.  
Villatte, 100.  
Villiers, 140.  
Voute (La), 193.  
Voyer de Lignerolle (Le), 139, 140, 159,  
195.  
Windt, 215.
-



## TABLE DES NOMS DE LIEUX

- Adda, 169.  
 Afrique, 183.  
 Agen, 40.  
 Agenais, 79.  
 Agonnay, 212.  
 Aiguesmortes, 127.  
 Aigueville, 209.  
 Ainay, 140, 155.  
 Aire, 33, 161.  
 Aix, 28, 140, 143.  
 Ajac, 87, 128, 130, 131, 133, 181, 183,  
     185, 188, 191.  
 Alassac, 86, 107.  
 Albano, 29.  
 Albret, 103, 109.  
 Alègre, 196.  
 Allemagne, 152, 154, 158, 159.  
 Alsace, 5, 141, 185.  
 Altstadt, 153.  
 Altona, 177.  
 Amiens, 144, 156.  
 Angleterre, 1, 18, 35, 37, 178, 204.  
 Angoulême, 27, 39, 56, 74, 115, 137, 182.  
 Anjou, 154, 156, 158.  
 Anlezy, 176, 179.  
 Ans, 182, 188.  
 Antonne, 58, 92.  
 Aoste, 158.  
 Aquitaine, 1, 2, 3, 5, 6, 16, 17, 30, 35,  
     36, 37, 39, 42.  
 Argenton, 22.  
 Arnac, 9, 10, 14, 15, 16, 23, 24, 25, 127.  
 Artois, 153.  
 Ath, 152.  
 Aubas, 105.  
 Aubeterre, 204.  
 Aubervilliers, 149.  
 Auchapt, 24.  
 Auradé, 127.  
 Aure, 82.  
 Auriac, 204.  
 Aurière, 115.  
 Aurillac, 128.  
 Austrasie, 4.  
 Autriche, 170, 178, 179.  
 Auvergne, 6, 81, 116, 117, 128, 140.  
 Auvézère, 183.  
 Avein, 141.  
 Avesnes, 88.  
 Avignon, 81.  
 Ayen, 11, 30, 98, 204.  
 Azerac, 57, 212.  
 Badefold d'Ans, 47, 61, 65, 66, 72 à 75,  
     82, 94.  
 Badefold Lalinde, 63, 80, 81, 88.  
 Badenas, 23.  
 Balaguier, 68.  
 Banac, 54.  
 Barcelone, 178, 186.  
 Bardonnelle (La), 187.  
 Barnabé, 92.  
 Barrière, 21.  
 Baslong, 102.  
 Bassillac, 48, 58, 65.  
 Bastit (Le), 134.  
 Baudriancourt (Le), 160.  
 Baume (La), 214.  
 Bauzens, 188.  
 Bavière, 169, 189.  
 Bayonne, 125.

- Beaucaire, 81.  
 Beaufort, 107, 140, 197.  
 Beaujeu, 95.  
 Beaulieu, 11, 16.  
 Beauregard, 132, 134.  
 Beausoleil, 199.  
 Beduer, 182.  
 Béhéricourt, 168.  
 Bellechasse, 156.  
 Bélan, 99.  
 Bellelille, 140, 149, 157, 158.  
 Bellegarde, 94.  
 Belpeuch, 100.  
 Bergerac, 109, 141.  
 Bernay, 125.  
 Bertinie (La), 204.  
 Besançon, 184.  
 Bèsse (La), 104.  
 Besses, 18, 20.  
 Beynac, 26, 87, 88, 89.  
 Biche, 183.  
 Bigardel, 117.  
 Bigaroque, 80.  
 Birac, 209.  
 Birahel, 124.  
 Biron, 80.  
 Blanchefort, 68, 70, 126.  
 Blanzac, 118.  
 Blaye, 216.  
 Blis, 102.  
 Blis et Born, 32.  
 Blois, 94, 104, 112, 116, 118, 119, 130.  
 Bochooldt, 162.  
 Bohême, 169.  
 Boïssac, 57.  
 Boisse, 138, 199.  
 Boisson, 196.  
 Bologne, 192, 193.  
 Bonnaigue, 56.  
 Bonneval, 126.  
 Bordeaux, 21, 93, 106, 121, 131, 137,  
 138, 142, 209.  
 Bordes, 199.  
 Borderie (La), 99, 102, 104.  
 Borie (La), 20, 128, 130, 149, 184, 188.  
 Bories (Les), 92, 93, 94, 182.  
 Born, 32.  
 Borne (La), 132, 215.  
 Bos (Le), 101.  
 Bosfranc, 93, 94.  
 Bost (Le), 98.  
 Bouchage (Le), 206.  
 Bouchain, 161.  
 Bouillon, 194.  
 Bouls, 198.  
 Bourbon, 124, 161.  
 Bourbonnais, 140.  
 Bourgogne, 4, 168, 179.  
 Boutteville, 174, 214.  
 Bouvines, 43, 46.  
 Bouzones, 57.  
 Boyseulh, 66, 68, 73, 100, 142.  
 Brahant, 152.  
 Brannaw, 169.  
 Brantôme, 119, 122.  
 Bré, 23.  
 Bret, 155.  
 Bretagne, 115.  
 Breuil, 60.  
 Brie, 93, 94, 116, 120, 121.  
 Brignac, 208, 209.  
 Brionne, 200.  
 Brisach, 141, 152, 158, 161, 162.  
 Britoy, 167.  
 Brives, 10, 14, 113, 118, 123, 129.  
 Brouchaux, 182.  
 Brousse (La), 100.  
 Bruxelles, 189, 201.  
 Bruzac, 14, 174, 181, 182, 183, 185, 187,  
 214, 216.  
 Buat (Le), 161.  
 Bugue (Le), 187.  
 Buisson (Le), 197.  
 Bunac, 92.  
 Burc (Le) ou Le Burg, 102, 104, 105.  
 Burée, 187.  
 Burgnac, 98.  
 Cahors, 33, 40, 183.  
 Cambrai, 161.  
 Cambrésis, 112, 159.

- Campagnac, 210, 242.  
 Canteloup, 185.  
 Carcassonne, 81.  
 Carennac, 208.  
 Carrières (Les), 199.  
 Cars (Les), 17, 19, 21, 22, 106, 131, 139.  
 Cassagne (La), 87, 99, 100.  
 Cassain, 185.  
 Cassanie (La), 199.  
 Castelfollit, 186.  
 Castelleyrac, 55.  
 Castelnau, 26.  
 Castelnau d'Auzan, 212.  
 Castelnovel, 215.  
 Castres, 103.  
 Castries, 27.  
 Catalogne, 141, 178, 186.  
 Caylus, 128.  
 Chabrignac, 91, 214.  
 Chabrol, 106.  
 Chabrolenche, 47.  
 Chadirac, 199.  
 Chaillot, 172, 174, 175.  
 Chais, 197.  
 Chalais, 184.  
 Chalard (Le), 18, 49.  
 Châlons, 132.  
 Chalucet, 106.  
 Chalupie (La), 101.  
 Chalus, 106.  
 Chalus-Chabrol, 47.  
 Chamberet, 85.  
 Chambéry, 158.  
 Chambon, 22, 131.  
 Chambonas, 196.  
 Chambouraud, 190.  
 Champdemanche, 140.  
 Champagnac, 93, 184, 206.  
 Champagne, 116, 120, 124, 129, 146.  
 Champien, 149, 150, 156, 165, 166, 168,  
 170, 173, 174, 175, 202, 217.  
 Champsacré, 29.  
 Champvert, 20.  
 Chancelade, 26, 27, 182.  
 Change (Le), 188, 190.  
 Chantilly, 157.  
 Chapelle (La), 117.  
 Chapelle aux Glats (La), 199.  
 Charente, 137.  
 Charletoi, 152, 158, 161, 162, 185, 189,  
 201.  
 Charny, 118.  
 Charolais, 157, 158.  
 Chartres, 85.  
 Chartres, 125.  
 Chassains ou Chasseins, 75, 132.  
 Châteaubouchet, 93, 99, 115, 131.  
 Châteauneuf, 195.  
 Château-Regnault, 88.  
 Chatel (Le), 161.  
 Chatie (La), 106.  
 Châtillon, 117.  
 Châtres, 65.  
 Chaumont, 128, 119.  
 Chaurne, 140.  
 Chazans, 197.  
 Chazaux, 197.  
 Chemiré, 110.  
 Cherveix, 17, 59, 66, 68.  
 Cheylane, 192, 193.  
 Cheyrignac, 132.  
 Chivas, 158.  
 Choisinnet, 196.  
 Chomandie (La), 100.  
 Chourgnac, 69.  
 Celle-sur-Loire (La), 174.  
 Cerdagne, 115.  
 Cîteaux, 13, 23.  
 Clauzay, 215.  
 Clérac, 141.  
 Clermont, 3, 6.  
 Claye, 183.  
 Colmar, 161.  
 Cologne, 162, 169.  
 Colonges, 7, 30, 99.  
 Colorno, 169.  
 Columpnac, 57.  
 Combal, 213.  
 Combe de Sourd (La), 117.  
 Commarque, 87, 210.

- Commines, 153.  
 Comminges, 81.  
 Compiègne, 158, 162, 166, 186, 189.  
 Comtal Venaissin, 81.  
 Condé, 161.  
 Condom, 207.  
 Condomois, 209.  
 Conflans, 130.  
 Coni, 149.  
 Contic, 205.  
 Corbières, 196.  
 Cornil, 127, 198, 199.  
 Cornillon, 196.  
 Cornouailles, 115.  
 Cosnac, 82, 184.  
 Coudun, 158, 162, 186, 189.  
 Coulange, 193.  
 Coulaures, 205, 210.  
 Courbas, 149.  
 Courbepine, 125.  
 Courbevoie, 177.  
 Cousan, 179.  
 Coustes (Les), 93.  
 Cousture (La), 212, 213.  
 Crémone, 95.  
 Crèveœur, 112.  
 Crocs-lès-Bourges, 88.  
 Cromières, 82, 96.  
 Cros (Del), 47.  
 Cubas, 48, 49, 58, 59, 66, 76, 86, 87.  
 Cubzac, 208.  
 Cugac, 209.  
 Curton, 115.  
 Cyssoin, 46.  
 Dalon, 13, 15, 16, 17, 19, 22, 23, 27, 33,  
 34, 40, 43 à 46, 54, 56, 58, 76, 91, 92.  
 Dauphiné, 158.  
 Déols, 22.  
 Deux-Siciles, 179.  
 Die, 33.  
 Dietz, 162.  
 Dinan, 161.  
 Dôle, 184.  
 Domme, 26, 39.  
 Donzenac, 112.  
 Dorat (Le), 39.  
 Dordogne, 118.  
 Douai, 163, 167, 184, 186.  
 Douillac, 190.  
 Douze (La), 20, 90, 92, 94, 126, 132,  
 133, 188.  
 Dreux, 103.  
 Driancourt, 149.  
 Drusenheim, 189.  
 Dufraysse, 101.  
 Dunois, 183.  
 Dupont, 103.  
 Durfort, 127, 198.  
 Ecosse, 122.  
 Edesse, 22.  
 Egra, 169.  
 Eckeren, 186, 201.  
 Elbeuf, 117.  
 Ellenbogen, 169.  
 Elne, 94.  
 Escant, 154.  
 Escoire, 48, 57, 58, 62, 64, 65, 67, 68,  
 69, 73, 88, 89, 94, 101, 103, 105,  
 106, 183.  
 Espagne, 178, 179.  
 Espeires, 15.  
 Espinay, 139, 161.  
 Esserteaux, 192.  
 Estourmel, 159.  
 Etampes, 120.  
 Etiau, 148.  
 Evreux, 115.  
 Excideuil, 3, 48, 62, 76, 86, 102, 109.  
 Eylliac, 101.  
 Eymoutiers, 10.  
 Fages, 99.  
 Faigne (La), 161.  
 Farge (La), 135.  
 Faucogney, 184.  
 Favars, 11.  
 Faye (La), 136.  
 Fayolle, 100.  
 Felet, 22.  
 Féletz, 105.  
 Ferrare, 86.

- Feuillade (La), 139, 215.  
 Fezensac, 70.  
 Figuières, 178.  
 Firbeix, 121.  
 Flandre, 152, 153, 154, 158, 162, 169,  
 185, 186, 187, 189, 200.  
 Fleurus, 162, 189.  
 Floirac, 21.  
 Floressac, 199.  
 Flotte (La), 138, 139, 140, 147, 149, 157,  
 159, 168.  
 Fluy, 161.  
 Foix, 127.  
 Fonches, 149.  
 Fontainebleau, 112.  
 Fontevault, 49.  
 Forcalquier, 82.  
 Forest (La), 143.  
 Forêt au Moulin (La), 136.  
 Forez, 179.  
 Forges, 125.  
 Fornilh, 125.  
 Forsac, 214.  
 Fort-Louis, 189.  
 Fosselandry, 210.  
 Fossemagne, 134.  
 Fou (Du), 114, 115.  
 Foucauldie (La), 93.  
 Foulcon, 208.  
 Fourches-sous-Scilhae (Les), 11.  
 Foureys, 132.  
 Fourset, 134.  
 Foy, 132.  
 Fraisse (Le), 127.  
 Fraissenet, 33.  
 France, 6, 35, 37, 179.  
 Franche-Comté, 161, 184.  
 Frankental, 152, 158.  
 Freissinet, 155.  
 Fribourg, 141, 159, 189.  
 Fronsac, 172, 206.  
 Frugie, 136.  
 Gabillou, 204 à 211, 213, 214.  
 Galara, 167.  
 Galicie, 213.  
 Gand, 161, 184, 185, 200.  
 Garabeuf, 107.  
 Garde (La), 115.  
 Gardelle (La), 199.  
 Garonne, 5.  
 Garreau (Le), 208.  
 Gaule, 2, 5.  
 Gaure, 103.  
 Gauttin, 157.  
 Genebrière, 101.  
 Gènes, 29.  
 Genis, 65, 109, 136, 140, 142, 143, 149.  
 Gerra, 169.  
 Gibraltar, 156.  
 Gié, 206.  
 Gigeri, 183.  
 Gimel, 13.  
 Giniac ou Guiniac, 69, 77.  
 Giraudenche, 51.  
 Girone, 178, 186.  
 Gisors, 29.  
 Giversac, 124, 205.  
 Gondrin, 124.  
 Gonzague, 169.  
 Gorce (La) ou La Gorse, 132, 198, 199.  
 Goursac, 128.  
 Grammont, 44.  
 Gramont, 99.  
 Grandval, 86.  
 Grandville (La), 216.  
 Granges, 61, 62, 65, 66, 107.  
 Grenoble, 139.  
 Guastalla, 169.  
 Gueldre, 158, 162.  
 Gournay, 161.  
 Guimalet, 98.  
 Guiniac (Voir Giniac).  
 Guines, 71.  
 Guise, 151, 153.  
 Guiterie (La), 140, 143, 148.  
 Gurson, 208.  
 Guyencourt, 149, 160.  
 Guyenne, 6, 36, 44, 71, 74, 88, 89, 91,  
 95, 99, 109, 113, 116, 118, 119, 131,  
 141, 170, 181, 199, 204, 211.

- Ilà (Le), 93.  
 Hagenbach, 153.  
 Haguenan, 189.  
 Haissecourt, 160.  
 Halwin, 150.  
 Hamel, 149, 160.  
 Harcourt, 117, 171.  
 Hautefort, 1, 2, 3, 8, 12, 17, 18, 31, 34,  
     35, 37, 38, 40, 43 à 49, 54, 56 à 77,  
     79 à 88, 94 à 97, 100 à 109, 113 à  
     117, 123, 124, 127 à 133, 136, 138,  
     140 à 146, 149, 154, 156, 157, 163,  
     166, 168, 171, 176 à 179, 203.  
 Hauterive, 139, 148, 149, 151, 157, 160.  
 Herment, 82.  
 Heudicourt, 167.  
 Hohenfels, 172.  
 Hochstedt, 153, 154, 189.  
 Hogue (La), 156.  
 Hohen-Embs, 167.  
 Hollande, 149.  
 Hongrie, 116, 119, 179.  
 Humières, 165.  
 Huy, 185.  
 Isle (L'), 58.  
 Italie, 187.  
 Ivoy, 122, 123.  
 Janailhae, 93.  
 Jaunhae, 59.  
 Jaure, 215.  
 Jard (Le), 91, 95.  
 Jarduna, 9.  
 Jeoffrenie, 97.  
 Jérusalem, 1, 11, 12, 29, 54, 159.  
 Joannas, 196, 197.  
 Jorie (La), 103, 114.  
 Jugie (La), 103.  
 Juilhac, 139, 140, 143, 149, 151, 168, 172.  
 Jumilhac, 136.  
 Juvénie, 98.  
 Kaisersberg, 185, 186.  
 Kempen, 169.  
 Kergourmadech, 216.  
 Kingen, 189.  
 Kokesberg, 181.  
 Lagueos, 64.  
 Lalinde, 134.  
 Landau, 152, 153, 158, 159, 162, 163, 189.  
 Landes (Les), 32.  
 Landrecies, 187.  
 Languedoc, 42, 116, 151, 196.  
 Langres, 131.  
 Lankendal, 153.  
 Laodicée, 14, 23.  
 Larmandie, 212.  
 Laron, 10.  
 Lassalle, 124.  
 Lastours, 2, 4, 8, 11, 12, 17 à 21.  
 Laudonie, 122.  
 Lauterbourg, 189.  
 Lavagnac, 208.  
 Lawfeld, 172.  
 Laxion, 121, 124, 184.  
 Lens, 141.  
 Léon, 132.  
 Lerm, 134, 135, 136, 151.  
 Lescar, 106.  
 Lesparat, 102.  
 Lestrange, 192, 193, 195.  
 Leuze, 185.  
 Leygues, 99.  
 Liège, 177.  
 Lieu-Dieu (Le), 94.  
 Liffre, 206.  
 Lignerac, 128.  
 Lignerolle, 140.  
 Lille, 154, 163, 171, 184.  
 Limbourg, 161.  
 Limeuil, 82, 126, 187.  
 Limoges, 3, 4, 7, 9, 10, 13, 14, 15, 17,  
     22, 25, 34, 36, 39, 60, 73, 74, 75,  
     86, 88, 95, 97, 103, 104, 105, 107,  
     108, 109, 113, 204, 207.  
 Limousin, 2, 4, 8, 10, 14, 18 à 21, 25,  
     29, 30, 32, 37, 63, 71, 84, 85, 90, 92,  
     93, 101, 105, 107, 109, 111, 112,  
     113, 116, 117, 118, 119, 132, 137,  
     139, 141, 142, 155, 199, 214.  
 Linars, 18.  
 Llado, 178.

- Liers, 178.  
 Loc-Dieu, 13.  
 Lombrière, 106.  
 Lon, 94, 97, 99.  
 Longa, 88, 89, 91, 94, 99, 101, 103, 105,  
 207, 210.  
 Lostal, 91.  
 Lourquant, 100.  
 Lourza, 91.  
 Louys-Besse, 134.  
 Lubersac, 23, 107, 214.  
 Luxembourg, 152, 185, 200.  
 Lyon, 103, 120, 139, 146.  
 Mâcon, 4, 210.  
 Madic, 115.  
 Maestricht, 152, 153, 161, 184.  
 Magnac, 16, 125.  
 Maïac, 54.  
 Maigne, 125.  
 Maine, 74, 140, 157, 160.  
 Maisonnèsses, 115.  
 Malemort, 9, 14, 15, 25, 29.  
 Maloran, 199.  
 Malplaquet, 153, 154, 201.  
 Malte, 179.  
 Manheim, 152, 158.  
 Mans (Le), 155, 165, 205.  
 Mansac, 69.  
 Marans, 156, 161.  
 Marche (La), 10, 14, 128, 132, 212, 213,  
 214, 216.  
 Marcouet, 215.  
 Marfée (La), 141.  
 Marignan, 96, 102.  
 Marquais, 149, 160.  
 Marque (La), 184.  
 Marquessac, 136, 160, 174, 181, 182, 185,  
 187, 188, 214.  
 Marquette (La), 167.  
 Marquisat (Le), 153, 189.  
 Marsan, 91.  
 Marseille, 178.  
 Martel, 40.  
 Martillac, 91.  
 Martres (Lcs), 104.  
 Marzac, 136.  
 Marzé, 199.  
 Mas (Du), 113, 114.  
 Mas-Laurent, 199.  
 Masvateix, 184.  
 Maumont, 66, 104, 106.  
 Mayence, 152, 154.  
 Mayne (Le), 103.  
 Mèges, 214.  
 Mclun, 91, 95.  
 Melzéar, 215.  
 Menin, 169.  
 Merchadou, 124.  
 Mérignac, 127.  
 Merville, 199, 201.  
 Méry-sur-Seine, 120.  
 Mesnil-Saint-Firmin (Le), 149, 157, 158,  
 160.  
 Messin (Pays), 151.  
 Metz, 147, 195.  
 Mézarnon, 216.  
 Mijanès, 198.  
 Milhac, 69, 72.  
 Milan, 94, 95, 169.  
 Mirabel, 16.  
 Miramont, 101.  
 Monbayol, 214, 216.  
 Moneis, 75, 94, 96, 99, 115.  
 Monferrier, 104.  
 Monmady, 97.  
 Mons, 154, 162, 185, 189, 200.  
 Montamart, 212.  
 Montanceix, 188.  
 Montastruc, 89.  
 Montauban, 141.  
 Montaut, 190.  
 Montbrun, 196.  
 Mont-Cassin, 56.  
 Montcoeut, 199.  
 Montcoupé, 27.  
 Mont-de-Marsan, 113.  
 Monteil, 85.  
 Montflanquin, 141.  
 Montfort, 26.  
 Montgoger, 177.

- Montignac, 72, 76, 82, 83, 103, 106, 118,  
 128, 129, 135, 136, 137, 140, 145,  
 149, 151, 157, 158, 168, 173, 181.  
 Montils-lès-Tours, 89.  
 Montpellier, 195, 196.  
 Montpezal, 114.  
 Montplaisir, 210.  
 Montréal, 190, 191, 196, 197.  
 Mont Saint-Michel, 206.  
 Montségur, 111.  
 Mornac, 209.  
 Mortemart, 134.  
 Moruseles, 74, 75, 105.  
 Moselle, 5, 152, 153, 158, 163, 169.  
 Moskowa (La), 178.  
 Mothe (La) ou La Motte, 87, 91 à 103,  
 108, 114, 124, 128, 130, 132, 133,  
 134, 140, 149, 151, 181.  
 Mothe de Vernode (La), 100.  
 Motte d'Humain (La), 196.  
 Mouchy, 165, 166, 168.  
 Moulins, 95, 101.  
 Moumécaille, 208.  
 Moy, 161.  
 Mucidan, 82.  
 Muret, 42.  
 Murs, 33.  
 Nadallon, 134.  
 Nadallye (La), 134.  
 Nailbac, 47, 57, 61, 62, 65, 66, 73, 74,  
 88, 89, 94, 101, 114, 203, 204.  
 Namur, 162, 185, 189, 200.  
 Nancrey, 201.  
 Nancy, 152, 161.  
 Nantes, 130.  
 Nantiac, 98.  
 Naples, 177.  
 Naucaze, 199.  
 Navarre, 17, 105, 109, 169.  
 Navoyrie (La), 103.  
 Neerwinde, 152, 154, 158, 162, 185, 189,  
 201.  
 Negrondes, 103.  
 Nemours, 44.  
 Nérac, 106, 111, 141.  
 Nérestan, 128.  
 Nesle, 173.  
 Neustrie, 5.  
 Neuvy, 168, 174.  
 Nevers, 147.  
 Nexon, 4, 5, 17, 18, 19, 140, 149.  
 Nice, 158.  
 Nimègue, 158, 162, 186, 201.  
 Niort, 171.  
 Nivernais, 179.  
 Noailles, 29.  
 Noaillette (La), 47, 57, 61.  
 Nobilie (La), 68.  
 Nonac, 63.  
 Nordlingen, 141.  
 Normandie, 36, 120.  
 Noyan, 183.  
 Obazine, 16, 33, 147, 118, 119.  
 Obernheim, 185, 186.  
 Oliergues, 107.  
 Olivier, 100.  
 Orléans, 216.  
 Ostalrie, 186.  
 Oudenarde, 154, 186.  
 Palamos, 186.  
 Palatinat, 158.  
 Palme (La), 47.  
 Paneterie (La), 107.  
 Parcoul, 210.  
 Paris, 77, 126, 133, 154 à 157, 159, 160,  
 161, 165, 166, 177, 183, 187.  
 Parme, 169.  
 Pasturas, 213.  
 Pau, 17, 105, 110.  
 Paulbac, 210.  
 Pazayac, 121, 124.  
 Péage (Le), 133.  
 Penthièvre, 88, 103.  
 Péray (Le), 200.  
 Périer (Le), 208.  
 Périgord, 8, 14, 28, 29, 37, 44, 53, 59,  
 62, 65, 74, 85 à 88, 92, 94, 95, 96,  
 101, 103, 105, 107, 108, 109, 110,  
 112, 113, 122, 190, 204.  
 Périgueux, 21, 26, 27, 47, 48, 49, 58, 59,

- 60, 63, 65, 68, 70, 76, 86, 87, 89, 93,  
97, 100, 104, 106, 109, 121, 123, 166,  
184, 187, 190, 211.
- Perpezac-le-Blanc, 97.
- Pérusse, 215.
- Pervandoux, 136.
- Pescher (Le), 120, 121, 124, 137.
- Peuch (Le), 134, 135, 209.
- Peyraux, 86, 93, 102.
- Peyre (La), 75, 76, 95, 97, 115, 201.
- Peyrille, 62.
- Philipsbourg, 152, 158.
- Picardie, 150, 156, 159, 165, 173.
- Picon, 214, 216.
- Piémont, 116, 117, 122.
- Pierre-Buflière, 19, 25.
- Pierrepont, 149, 168.
- Pizzighitone, 169.
- Pleaux, 128, 188.
- Plessis-Bertrand (Le), 168.
- Poirier (Le), 207.
- Poissy, 120.
- Poitiers, 11, 18, 71, 84, 137, 138.
- Poitou, 74, 109.
- Pomarède, 33.
- Pomélie (La), 103.
- Pommiers, 209.
- Pompadour, 9, 11, 21, 22, 29, 82, 96,  
151, 155.
- Pons, 118, 141, 161.
- Pont-d'Espierres (Le), 189.
- Ponte-Mayor, 159.
- Pontoise, 120, 122.
- Pont Saint-Esprit, 195.
- Pont Saint-Martial, 58, 60, 64.
- Porte de Lissac (La), 147.
- Portugal, 179.
- Pouget, 124.
- Poujoul, 132.
- Poumarède (La), 213.
- Pousses (Les), 208.
- Praslin, 146.
- Pré (Le), 155.
- Privas, 193, 194, 195.
- Provence, 82.
- Puy (Le), 34, 93, 100, 102, 192, 193.
- Puy-Auriol, 34.
- Puycornet, 77.
- Puymartin, 123, 124.
- Puymirol, 141.
- Puy Saint-Front, 38, 48, 69.
- Pyrénées, 183.
- Quercy, 59, 62, 77, 114, 118, 188.
- Quesne (Le), 149.
- Quesnoy (Le), 186.
- Queyssac, 214.
- Quiberon, 177.
- Quintin, 176.
- Ramillies, 186.
- Rans, 191.
- Rastignac, 124, 174, 215.
- Razan, 128.
- Razoire (La), 203, 204, 205, 207, 208,  
209, 210, 211, 214, 216.
- Reggio, 169.
- Reggiolo, 169.
- Reille (La), 205.
- Relac, 27.
- Renaudie (La), 128, 143.
- Reymondie (La), 204.
- Rhin (Le), 5, 152, 153, 158, 162, 184, 189.
- Rhodes, 14.
- Rhodez, 13, 70.
- Ribérac, 118.
- Richardie (La), 102.
- Richelieu, 136.
- Riom, 102.
- Rivauderie, 95.
- Rivière (La), 101, 102, 155.
- Roc (Le), 210.
- Roche (La), 99, 114.
- Rochechouart, 155.
- Rochefort, 115, 128, 143.
- Rochelle (La), 89.
- Rochemaure, 81.
- Rochepalès, 54.
- Roche Saint-Paul (La), 25.
- Rochette (La), 190.
- Rocles, 197.
- Rocroy, 141.

- Roffignac, 212.  
 Roizel, 160.  
 Rolphie (La), 122.  
 Rome, 105, 106.  
 Roque (La), 88, 133, 134, 191, 214.  
 Roquépine, 32.  
 Roque-Vignerons (La), 199.  
 Rosen, 185.  
 Roses, 159.  
 Rosheim, 186.  
 Rosnay, 191.  
 Rouen, 36, 201.  
 Rouergue, 81, 124.  
 Roussière (La), 145, 148, 166, 175.  
 Roussille, 21.  
 Roussillon, 115, 141, 159.  
 Royan, 141.  
 Roye, 149.  
 Russie, 177, 179.  
 Sablière (La), 197.  
 Saffrières, 125.  
 Saignes, 115.  
 Saillans, 132.  
 Saillant (Le), 71, 212.  
 Saint-Agnan, 58, 62, 64, 68, 76, 94, 97,  
 98, 103, 104, 144.  
 Saint-Angel, 7, 16.  
 Saint-Augustin, 4.  
 Saint-Barthélemy, 33.  
 Saint-Baulize, 168.  
 Saint-Bénigne, 133.  
 Saint-Bonnet, 21, 86, 97, 107, 114, 128,  
 143.  
 Saint-Chamans, 99, 136, 198, 199, 200,  
 201, 202.  
 Saint-Cire, 67.  
 Saint-Cyr-la-Roche, 96, 104, 105, 155.  
 Saint-Denis, 162, 200.  
 Saint-Félin, 186.  
 Saint-Gal, 11.  
 Saint-Geniès, 92, 97.  
 Saint-Georges, 71.  
 Saint-Germain, 184, 212, 214.  
 Saint-Germain-en-Laye, 112, 143.  
 Saint-Guilain, 153.  
 Saint-Hilaire, 20, 85.  
 Saint-Jean-d'Aere, 29.  
 Saint-Jean-d'Angély, 71, 141.  
 Saint-Jean-de-Centainier, 196.  
 Saint-Jean-Ligoure, 205.  
 Saint-Jorry, 121, 214, 216.  
 Saint-Julien-de-l'Estap, 33.  
 Saint-Léonard, 85.  
 Saint-Maixent, 8.  
 Saint-Malo, 190.  
 Saint-Marc, 85.  
 Saint-Marsal, 192.  
 Saint-Martial, 9, 11, 15, 22, 24, 27, 28,  
 33, 38, 65, 66, 68, 131.  
 Saint-Martin, 15, 33, 107.  
 Saint-Maur-les-Fossés, 109.  
 Saint-Médard, 73.  
 Saint-Mégrin, 133.  
 Saint-Morin, 131.  
 Saint-Nicolas-des-Champs, 148.  
 Saint-Pancrace, 184.  
 Saint-Pantaly, 181, 182.  
 Saint-Pardoux, 107, 182.  
 Saint-Paul, 135, 215.  
 Saint-Pierre-de-Chignac, 32.  
 Saint-Pol, 102.  
 Saint-Privat, 213.  
 Saint-Rabier, 212.  
 Saint-Raphaël, 65, 66.  
 Saint-Sever, 33.  
 Saint-Sulpice, 67.  
 Saint-Symphorien, 185.  
 Saint-Thomé, 196.  
 Saint-Vallier, 194.  
 Saint-Vic, 117.  
 Saint-Vincent, 104.  
 Saint-Ybard, 107, 114.  
 Saint-Yrieix, 18, 22, 23, 66, 105.  
 Sainte-Aulaire, 114, 123.  
 Sainte-Eulalie, 182.  
 Sainte-Foy, 88, 89, 99, 103, 105.  
 Sainte-Orse, 128, 142, 181, 185, 190,  
 208, 211.  
 Sainte-Terre, 208.  
 Sainte-Trie, 142.

- Sainte-Valérie, 39.  
 Saintes, 32, 33.  
 Saintonge, 89.  
 Salaignac, 203.  
 Salhat, 68.  
 Salierie, 102.  
 Salisbury, 36.  
 Sana, 54.  
 Sancerre, 161.  
 Sarcelles, 151, 159, 168.  
 Sardaigne, 178, 179.  
 Sarlat, 27, 87, 102, 109, 118, 135, 145, 182.  
 Sarlbhiac, 65.  
 Sarrazac, 212.  
 Saunhac, 48.  
 Sauveterre, 92, 108.  
 Savignac, 136, 142, 143, 149, 214.  
 Saxe, 149.  
 Schellemburg, 167.  
 Sedan, 141, 169.  
 Ségur, 8, 82, 86, 91, 113, 128, 130, 139, 140, 143, 145, 149, 151, 168.  
 Seillac, 96.  
 Selle-sur-Loire (La), 168, 174.  
 Sénéf, 152, 153, 154, 184.  
 Sénilhac, 197.  
 Senuits, 85.  
 Sérilhac, 210, 211.  
 Sermet, 92.  
 Serve (La), 98.  
 Servièrre, 117.  
 Sery, 156.  
 Sienne, 196.  
 Sigourac, 124.  
 Soisy, 201.  
 Solognac, 23.  
 Souabe, 167.  
 Soufferte, 86.  
 Spire, 153, 154, 158, 162.  
 Steinkerque, 158, 162, 185, 189, 200.  
 Stollhoffen, 189.  
 Suisse, 167.  
 Surville, 149, 150, 154, 161 à 166, 168.  
 Suzanne, 146, 148, 155, 156, 159, 160, 166, 170.  
 Suze (La), 205.  
 Suze, 158.  
 Syrie, 23, 24.  
 Taillebourg, 118.  
 Tailleul (Le), 89, 103, 105.  
 Taneau, 102.  
 Tarbes, 113.  
 Tartas, 103.  
 Tayac (Le), 133.  
 Thémines, 168.  
 Thenon, 47, 49, 53 à 58, 60, 64 à 68, 71, 72, 73, 76, 82, 84 à 89, 92, 94, 95, 101, 103, 105, 108, 114, 116, 117, 121, 124, 128, 130, 131, 136, 140, 143, 149, 151, 168, 204.  
 Teil (Le), 126, 192, 196.  
 Teillots, 46, 61, 66.  
 Temple (Le), 115.  
 Templeux, 149, 150, 160.  
 Ter (Le), 186.  
 Terrasson, 3, 8, 22, 24.  
 Tilloux, 121.  
 Tolbiac, 5.  
 Tongres, 201.  
 Tonneins, 128, 132, 141, 207.  
 Tonnelles (Les), 204.  
 Tortone, 169.  
 Tortose, 159.  
 Toscane, 179.  
 Touconnie, 135.  
 Toul, 5.  
 Toulon, 158.  
 Toulouse, 74, 75, 81, 162, 189.  
 Tour (La), 98.  
 Touraine, 115, 166, 177.  
 Tour-Carbonière (La), 127.  
 Tournay, 46, 159, 161, 184.  
 Tournon, 141, 195.  
 Tourtoirac, 57, 65, 66, 91, 92.  
 Treignac, 59, 64, 66, 85, 151, 155.  
 Trigonan, 104, 114.  
 Trompette, 199.  
 Troyes, 124, 129, 146, 172.  
 Tuffière (La), 139.  
 Tulle, 10, 16, 33, 82, 86, 104.

- Turenne, 7, 107, 108, 119.  
 Turin, 158.  
 Turlande, 81.  
 Tvr, 29.  
 Uzerches, 12, 16, 22.  
 Vacherolle, 193.  
 Valade (La), 99.  
 Valaury, 193.  
 Valence, 82.  
 Valenciennes, 147, 161, 185.  
 Valentinois, 194.  
 Vallon, 198.  
 Valouze (La), 184.  
 Vaucis, 132.  
 Vaudre, 48, 174, 187, 204, 205, 207 à  
     211, 213 à 216.  
 Vauguyon (La), 131.  
 Vaveys, 132.  
 Ventaux, 20.  
 Vercantière (La), 62.  
 Vergne (La), 102.  
 Verneuil, 90, 128.  
 Vernon, 197.  
 Versailles, 148.  
 Vexin, 156, 157.  
 Vielval, 99.  
 Vienne, 1, 5, 170.  
 Vigean (Le), 161.  
 Vigeois, 3, 6, 7, 9, 10, 11, 14, 16, 22 à  
     26, 28 à 30, 36, 39, 108.  
 Vignamont, 189.  
 Villac, 75, 99, 100, 101.  
 Villacerf, 172.  
 Villars, 114.  
 Villebois, 118.  
 Villefranche, 185.  
 Villeneuve-de-Berg, 197.  
 Villingen, 153.  
 Vincennes, 115.  
 Vivarais, 53, 133, 197, 198.  
 Vouillé, 2.  
 Waduze, 167.  
 Wesel, 161.  
 Westphalie, 169.  
 Wurtemberg, 179.  
 Ypres, 164, 184, 185, 200.

*Achevé d'imprimer*

Le vingt mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit

PAR

LÉON CLOUZOT

22, RUE VICTOR HUGO, 22

*A NIORT*





